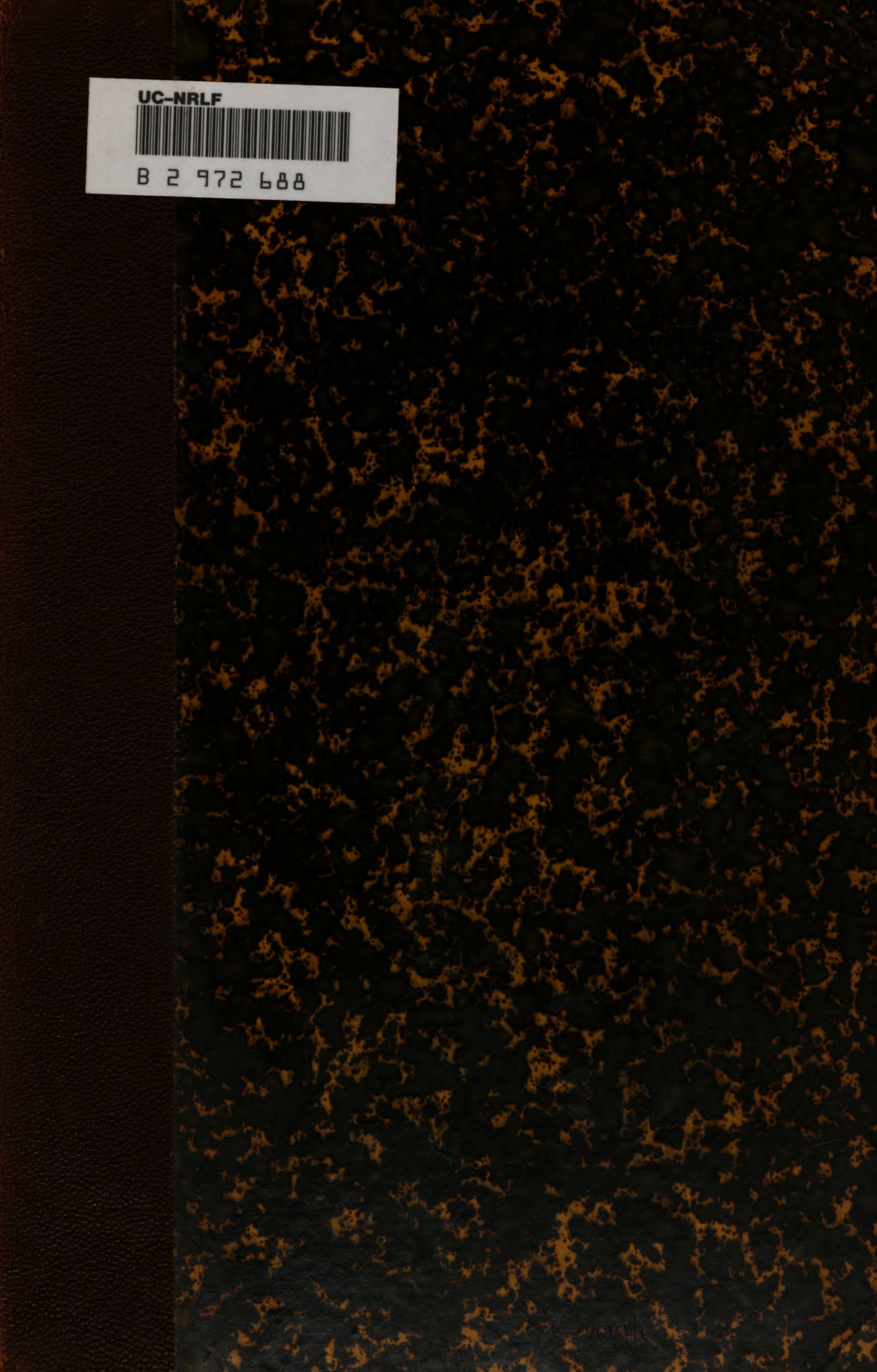
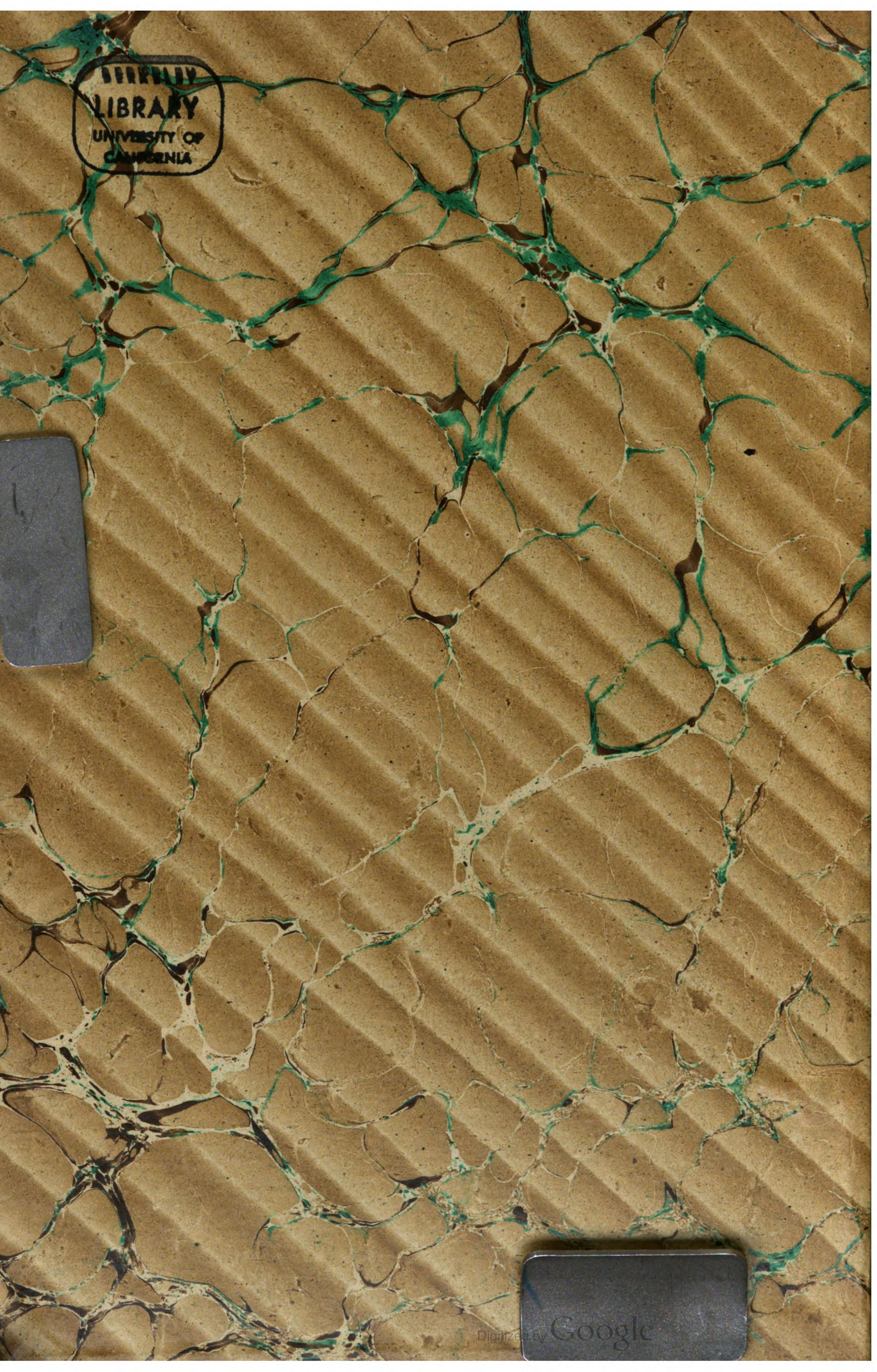
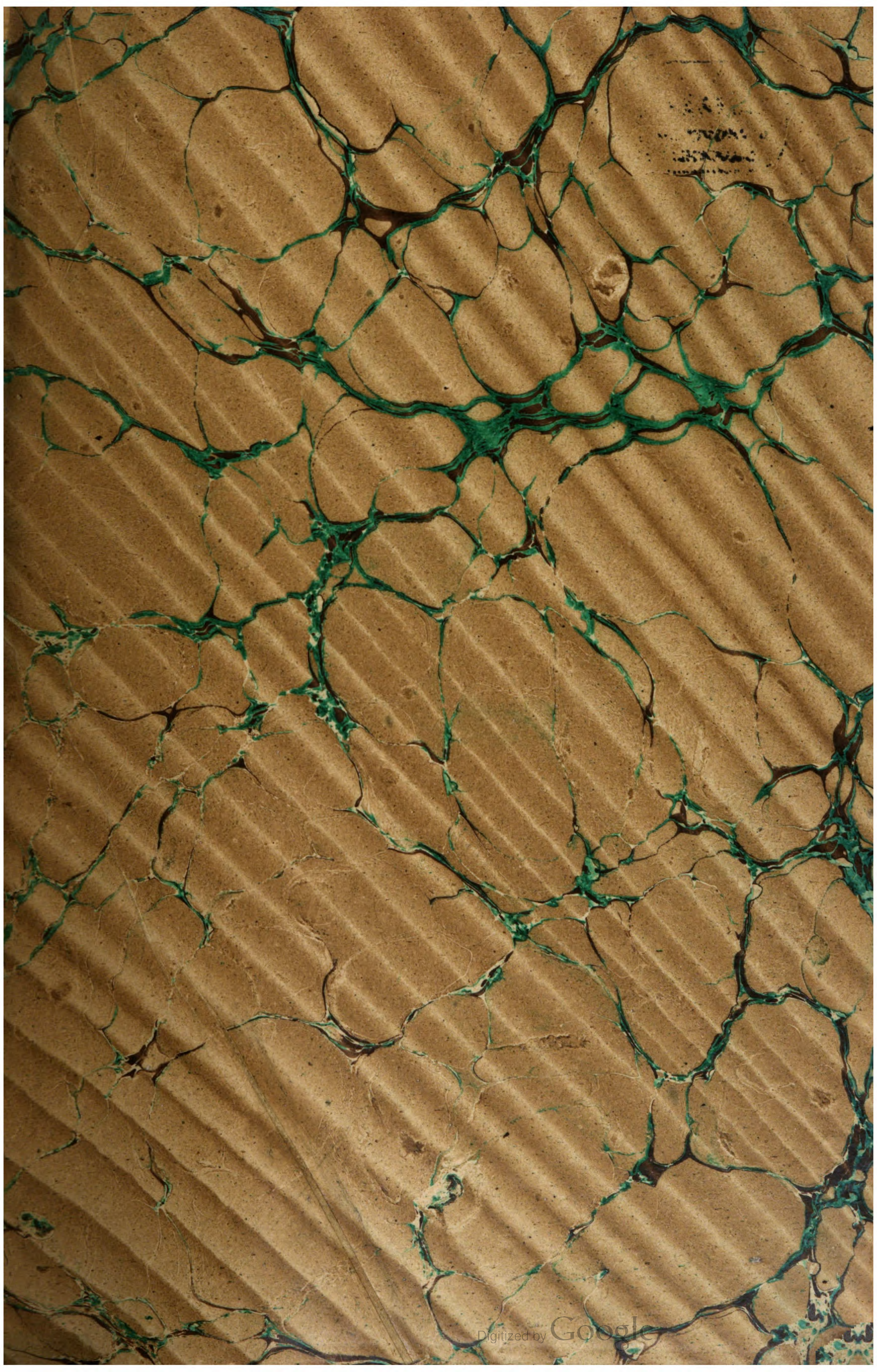

UC-NRLF
B 2 972 688


LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA



c



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE LA

VILLE DE DRAGUIGNAN

TOME X.

1874-1875

DRAGUIGNAN

IMPRIMERIE DE C. ET A. LATIL, BOULEVARD DE L'ESPLANADE, 4

STATUTS.

But de la Société.

ART. 1er.— La Société a pour but d'étudier toutes les questions qui intéressent la Provence et plus particulièrement le département du Var au point de vue des sciences physiques et naturelles ou archéologiques, et de former des collections des objets pouvant servir d'éléments à cette étude ou jugés dignes d'être conservés.

Composition de la Société.

ART. 2. — La Société se compose de trois catégories de membres :

1° Les titulaires ou résidants ;

2° Les associés;

3° Les correspondants.

Le nombre des membres de chacune de ces catégories est illimité.

ART. 3.— Les membres de la Société sont choisis parmi les personnes qui, soit par leurs travaux ou leurs goûts, soit par leur notabilité, peuvent l'aider de leur concours ou de leur influence, et parmi celles qui lui auraient donné des témoignages de sympathie.

Ils devront être nommés au scrutin secret, sur la présentation de deux membres titulaires et réunir les trois quarts des suffrages.

Membres titulaires.

Art. 4.— Les membres titulaires doivent assister à toutes les réunions et, en cas d'empêchement, prévenir de leur absence le président aussitôt après la convocation.

Art. 5.—Ils sont soumis à une cotisation fixe de huit francs par an.

Membres associés.

Art. 6. — Les membres associés auront le droit d'assister aux séances et de prendre part aux délibérations, au même titre que les titulaires.

Ils seront soumis à la même cotisation que ces derniers.

Seront de droit membres associés les membres titulaires qui, par suite de leur changement de domicile ou de tout autre motif d'empêchement permanent, ne peuvent plus assister régulièrement aux séances.

Membres correspondants.

Art. 7. — Les membres correspondants auront le droit d'assister aux réunions, mais seulement avec voix consultative.

Ils sont soumis à une cotisation annuelle et fixe de quatre francs.

Art. 8.— Le défaut de paiement de la cotisation pendant deux années consécutives implique démission.

Art. 9. — La Société pourra décerner exceptionnellement le titre de membre honoraire aux personnes qui lui en paraîtront dignes.

Cette décision sera prise dans les formes prescrites par le 2e alinéa de l'art. 3.

Les membres honoraires ne seront soumis à aucune rétribution et jouiront de tous les droits et prérogatives des membres titulaires.

Composition du Bureau et du Comité de rédaction.

Art. 10.— Le Bureau est composé de la manière suivante :

Un Président;
Un Vice-Président;
Un Secrétaire;
Un Conservateur des collections;
Un Trésorier.

Le Bureau est renouvelé tous les deux ans, au scrutin secret et à la majorité des voix, au mois de mai.

Chacun de ses membres — sauf le conservateur et le trésorier — ne sera rééligible en la même qualité qu'après un intervalle de deux ans, mais pourra être élu à d'autres fonctions et continuer, à ce nouveau titre, à faire partie du Bureau.

Art. 11. — Un comité de rédaction composé des Président, Vice-Président et Secrétaire, lesquels s'adjoindront un membre de la Société, est chargé plus spécialement de la composition et de la publication du bulletin. Ce comité en réfère aux décisions de la Société toutes les fois qu'il le juge nécessaire.

Attributions et devoirs des membres du Bureau.

Art. 12. — Le Président convoque et préside les réunions. Il ordonnance les mandats et veille à l'exécution des délibérations et des règlements et tient, avec le concours du Secrétaire, la correspondance de la Société.

Il rend compte au début de chaque séance des mesures qu'il a prises et de tous les actes qu'il a faits au nom de la Société.

En cas d'empêchement ou d'absence, il est remplacé par le Vice-Président.

Art. 13. — Le Secrétaire concourt, sous la direction du Président, à la correspondance Il est chargé de la rédaction et de la transcription des procès verbaux des séances et de l'expédition du bulletin.

Art. 14. Le Conservateur a sous sa responsabilité la garde et la conservation des archives, de la bibliothèque, des collections et du mobilier.

Il tient, de tous les objets confiés à ses soins, un inventaire dont il est obligé de remettre une copie au Secrétaire.

Réunions.

Art. 15. — Indépendamment de la séance d'élection qui a lieu tous les deux ans, en mai, la Société se réunit tous les ans en janvier pour arrêter :

1° Le compte-rendu financier de l'exercice précédent;

2° Le budget pour l'année courante, présentés l'un et l'autre par le Bureau.

Art. 16. La Société se réunit en dehors de ces séances périodiques toutes les fois que son Président le juge nécessaire ou que trois membres au moins en font la demande, pour des questions se rattachant à ses travaux ou à ses intérêts.

Les réunions quelconques ne seront valables que par la présence de plus du tiers des membres titulaires.

Art. 17. — Toute discussion sur des matières politiques ou religieuses est interdite.

Art. 18. — Il pourra être tenu des séances publiques pour lecture de comptes rendus ou de travaux, ou pour la proclamation des résultats d'un concours, dans le cas où il en serait institué.

La liste des personnes étrangères à la Société qui seront invitées sera arrêtée au préalable par le Bureau.

Art. 19. — Des conférences publiques pourront être faites également, après autorisation réglementaire, par les membres de la Société ou par des personnes étrangères, sous sa direction et sa surveillance.

Collections et mobilier.

Art. 20. — Les membres qui cessent de faire partie de la Société ne peuvent réclamer aucune part de la propriété des objets collectionnés par elle.

Art. 21. — Les échantillons, minéraux, fossiles et autres objets envoyés à l'appui des mémoires sont considérés comme donnés à la Société, à moins que les auteurs, en les envoyant, n'expriment une volonté contraire.

Art. 22. — En cas de dissolution, les collections de toute nature, la bibliothèque et le mobilier de la Société devront être de préférence donnés à la ville, en tant que celle-ci offrira des garanties suffisantes au point de vue de l'installation et de la conservation de ces objets, et à la condition que, sauf le mobilier, ils seront inaliénables.

A défaut, la Société avisera à la destination la plus convenable à donner à tout son matériel, après avoir obtenu l'approbation du Gouvernement.

Travaux et Publications.

Art. 23. — La Société publie, par livraisons trimestrielles, bisannuelles ou annuelles, le bulletin de ses travaux formant tous les deux ans un fort vol. in-8°.

Chacun de ces volumes contient la liste des membres de la Société, celle des Sociétés correspondantes, l'énumération des dons, le procès-verbal des séances publiques, s'il y a lieu, et les travaux dont l'insertion, proposée par le Comité de rédaction, aura été votée en séance générale.

Les publications de la Société sont envoyées à chacun de ses membres et à toutes les Sociétés correspondantes.

Art. 24. — Tout membre dont le travail a été inséré dans le bulletin a droit à un tirage à part de cent exemplaires de ce travail.

Dispositions générales.

Art. 25. — En cas de partage des voix pour une nomination, la préférence est acquise à l'élu le plus âgé.

Art. 26. — Le présent règlement pourra recevoir les modifications dont l'expérience aurait démontré la nécessité.

Ces modifications, pour être acceptées, devront être proposées par trois membres au moins, examinées par une Commission spéciale et votées au moins par la majorité des membres titulaires.

Elles devront, en outre, être autorisées par le Gouvernement.

J.-E. BREMOND,

Avocat au Parlement d'Aix.

LA

ROQUE-BRUSSANNE (VAR).

Notice historique,

publiée par **Robert REBOUL.**

AVANT-PROPOS.

Cette notice historique sur La Roque-Brussanne, est l'œuvre de M. Joseph-Eusèbe Bremond, avocat au Parlement et professeur de droit à l'Université d'Aix, né en ce lieu, le 8 août 1747, mort à Aix, le 18 juillet 1835.

Elle a été écrite en l'année 1787. Nous avions l'intention de la refondre avec les documents que nous avions recueillis et de la continuer jusqu'à ces derniers temps; mais il nous a paru plus convenable de la publier telle que l'auteur nous l'a laissée, en nous bornant au simple rôle d'annotateur. D'ailleurs nous n'avons rien remarqué d'important dans l'existence de cette Commune sous la période révolutionnaire.

Ce travail est intéressant; il se distingue par la vérité des faits, et c'est là un mérite fort appréciable. Nous avons la conviction qu'il sera bien accueilli parmi ceux qui savent distinguer les études sérieuses et qui s'attachent à l'histoire locale.

Robert REBOUL,

Membre de plusieurs Sociétés savantes et littéraires.

LA ROQUE-BRUSSANNE (Var).

NOTICE HISTORIQUE.

I.

La Roque-Brussanne est un bourg de Provence, situé au sud-ouest de la ville de Brignoles, dans la viguerie et la sénéchaussée de cette ville, au diocèse d'Aix (1), au 23e degré, 49 minutes 40 secondes de longitude, et au 43e degré, 23 minutes de latitude.

Dans sa *Chorographie de Provence*, Bouche appelle ce bourg *Castrum de Rocca Brussanna* (2); quelques notes le désignent simplement sous le nom de *Castrum de Rocca;* dans plusieurs anciens manuscrits il est connu sous l'acception plus commune de *Castrum de Rocca Brussani* (3).

(1) Aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Brignoles, diocèse de Fréjus, département du Var.

(2) Dans un procès-verbal d'affouagement du 2 avril 1471, il est aussi désigné : *Castrum de Rocabrussana*. Le mot *Castrum*, au moyen-âge, a le sens de bourg fermé de murs et fortifié.

(3) Les titres des XVIIe et XVIIIe siècles orthographient le nom de ce village *Roquebrussane* et *La Roque-Brussanne*. Antonius Aréna le désigne par le mot *Rocobrussano*, qui est le nom en provençal. V. *Meygra entrepriza*. Réimpression, Aix, Makaire, 1860, p. 108.



Son étymologie est établie sur la langue celte, où le mot *Rocca* a le même sens que dans notre idiome provençal, et signifie roc, roche, rocher. Ce mot exprime sa première situation. Il était bâti sur un roc escarpé où l'on découvre encore des vestiges de maisons, de remparts et de fortifications, qui attestent la grandeur de cette habitation dans l'anarchie funeste du règne féodal.

On présume que cette habitation existait dès le commencement de l'ère chrétienne, et qu'elle était considérable. La preuve historique de son existence et de sa grandeur est dans la multitude de tombeaux qu'on a découverts dans son territoire. On y a trouvé des pièces de monnaie des premiers empereurs, des lampes sépulcrales, des amphores, la Diane de Marseille, des médailles d'argent.

Les guerres civiles et surtout l'incursion des troupes de Savoie ont anéanti les titres qui auraient procuré des connaissances sur l'ancienneté de son origine (1).

Le plus ancien monument historique qui ait échappé à cette dévastation générale, remonte à l'année 1185 (2). Idelphons, comte de Provence, propriétaire d'une partie de la seigneurie, donne au prieur et au monastère de La Celle, les terres cultes, incultes, forêts, vignes,

(1) On a dit que les archives furent entièrement brûlées ou transportées sous la Révolution à Pourrières et à Draguignan. Je crois qu'il est plus sage de douter de ces assertions. Les délibérations remontent au XVe siècle ; les registres sont intacts, et il existe à la Mairie un inventaire récent qui fait mention d'une liasse de 44 pièces, de 1042 à 1550.

(2) Ce document est cité avec des détails dans un mémoire imprimé, intitulé : *Au faict qui pend à juger pardevant la cour entre Messire Philippes de Tournier, prieur du monastère de La Celle, et en cette qualité seigneur spirituel et temporel du lieu de la Roquebrussane, intimé, et appellant de sentence rendue par le lieutenant général, du 12 octobre 1623, d'une part; et les consuls, et communauté du dit Roquebrussane, appellans, et respectivement intimez, d'autre.* In-4° de 8 pages, s. l. ni date

prés. pâturages, usages et devens, et tout ce qu'il y avait et possédait.

L'autre partie de la seigneurie était alors possédée et divisée entre Bertrand Icard, Guillaume de Gardion et Brussan. Ce dernier, seigneur de la partie supérieure du fief où étaient le château et le bourg, donna son nom à la totalité du fief, connu depuis cette époque sous la dénomination de La Roque-Brussanne.

Guido et Hugo de Roque et Dracona de Roque, frères et sœurs, qui avaient réuni cette portion du fief, vendirent le 16 octobre 1227, au prieur Guidon de Mandagot, et au monastère de La Celle, les terres, maisons, justices, moulins et autres droits seigneuriaux.

La juridiction avait été réservée par le comte de Provence. Elle fut réglée par un condordat du 13 juin 1236, entre Raymond Bérenger V et le prieur de La Celle. On statua que la justice serait exercée dans le lieu de La Roque-Brussanne par les officiers du comte et ceux du prieur, dans la forme déterminée pour les ecclésiastiques du bailliage de Fréjus, suivant un règlement de l'année 1203, qui ordonne que si les criminels, *sint membris truncandi, vel mutilandi, vel ultimo suplicio afficiendi*, les officiers du seigneur instruiront le procès jusqu'à la sentence définitive, et qu'après la condamnation à des amendes envers les seigneurs, la procédure et les criminels seront remis aux officiers royaux pour les juger.

Le pape Grégoire IX, par une bulle du 23 septembre 1238, prit sous sa protection les possessions du prieur et du monastère.

Bientôt ce fief fut donné à Béatrix, fille et héritière de Raymond Béranger, épouse de Charles d'Anjou. Cette donation, du 3 novembre 1244, fut faite avec la clause de réversion, après son décès, au prieur et au monastère. Le monastère se réserva une partie de la seigneurie ou la basse juridiction, la dîme, des cens et plusieurs domaines particuliers.

Cette terre fut transmise par le comte de Provence à l'évêque de Marseille Benoit d'Alignano, qui avait la souveraineté et la juridiction mère, impère, dans la partie supérieure de la ville, appelée *civitas episcopalis*, à la différence de la partie inférieure appelée *civitas vice-comitalis*. Il céda le 30 octobre 1257, à Charles d'Anjou, la juridiction et la seigneurie temporelle de la ville supérieure, et reçut en échange plusieurs villages ou seigneuries, parmi lesquelles la terre de La Roque-Brussanne était comprise. Il y acquit *omne jus et dominium et seignoriam*.

La portion de la seigneurie qui appartenait au monastère de La Celle, relevait du domaine de l'évêque de Marseille. Pierre de La Tour, prieur de La Celle, en fit hommage le 10 février 1328, à Ademar Amelin, évêque de Marseille, dans le palais du pape à Avignon où il était à l'occasion du concile assemblé par le pape Jean XXII.

La juridiction faisait naître des contestations entre l'évêque et le monastère. Urbain V, par une bulle datée d'Avignon du 11 juin 1365, la troisième année de son pontificat, permit à Guillaume Sudre, évêque de Marseille, de vendre au prieur et au monastère de La Celle, la juridiction qu'il possédait au lieu de La Roque-Brussanne. Cet achat fut exécuté le 18 du mois de juin, au prix de 500 florins d'or. Le prieur en paya le treizain au roi qui l'investit de cette acquisition, et reçut son hommage pour la haute, moyenne et basse justice, mère, mixte, impère, et les régales.

Le fief et la directe furent donc réunis par le prieur et le monastère de La Celle, auquel le chapitre des comtes de Saint-Victor de Marseille a succédé par l'union de ce prieuré à la mense (1) du chapitre.

1) Ce mot comprend une étendue de terre avec les bâtiments d'exploitation et la maison d'habitation, soit une ferme.

Cette union fut faite avec le consentement de l'abbé Le Blanc, dernier titulaire, par sentence de l'official de Marseille du 8 juillet 1746, confirmée par les lettres patentes du mois de juillet 1751. Le chapitre possède encore la dîme, la juridiction, même la connaissance du crime homicide. Cette propriété privilégiée est établie sur le règlement du 13 juin 1236 (1), sur la vente du 30 octobre 1257, et les titres suivants.

Les maîtres-rationaux (2) de cette province, faisant le dénombrement des droits des comtes de Provence dans le bailliage de Brignoles, en l'année 1321, écrivirent dans le registre nommé *Leopardus Brinoniæ*, que les comtes avaient l'hommage au village de La Roque-Brussanne et, dans les autres villages du monastère, *punitionem homicidii*.

Après l'achat de la juridiction, le roi comte de Provence reçut, le 18 juin 1365, l'hommage du prieur pour la haute, moyenne et basse justice.

Dans l'année 1540, le cardinal Trivulce, prieur de La Celle, donnant à la Chambre des Comptes le dénombrement des droits de ce bénéfice, déclare qu'il possède au lieu de La Roque-Brussanne, la « haulte, moyène, basse justice et les régales, sans aucune réserve », et qu'il possède la justice dans les villages de « La Celle, Camps, « Campduemi», à l'exception de la «punition du crime d'homicide» qui appartenait au roi.

(1) C'est une transaction portant la date du 9 janvier 1236, selon Raynouard ; elle fut rédigée à Brignoles, sur la place, près l'église Saint-Sauveur, devant la porte du seigneur comte : c'est aujourd'hui le palais occupé par la sous-préfecture. V. *Notice sur Brignoles*, 1829, in-12, p. 20.

(2) Officiers chargés de ratifier les impôts et de la voirie.

Cette propriété juridictionnelle a été confirmée solennellement par l'arrêt du 24 novembre 1634, entre Philippe de Tournier, prieur, prenant la cause du procureur juridictionnel de La Roque, *appelants d'entreprise* de juridiction, contre les hoirs de Louis Danget, viguier de la ville de Brignoles. Les officiers du monastère furent maintenus dans la possession de la juridiction « haulte, moyène, basse, mère, mixte, impère, aux lieux de La Celle, Camps, Campdumi, Garéoult, Cabasse et La Roque », sauf le crime d'homicide pour les lieux de La Celle, Camps, Campduemi, Garéoult et Cabasse « tant seulement ».

On ne doit pas omettre ici un jugement qui caractérise les mœurs et les lois de ce siècle. Une femme étrangère ayant nom Douce Truqui, accusée d'avoir voulu rendre malades tous les membres de la famille de Jean Brémond, fut condamnée par sentence des officiers de l'évêque de Marseille, du 22 janvier 1298, à avoir une oreille coupée, à demeurer au carcan nue jusqu'à la ceinture, un jour de fête, pendant la célébration de la messe, à être fustigée et bannie du lieu, si mieux elle n'aimait racheter son sang et son oreille pour dix florins, dans dix jours.

Ce jugement est une image des maux auxquels l'ignorance et la superstition avaient livré les XIIIe et XIVe siècles. Les tribunaux retentissaient des accusations de magie et de sortilége. L'édit de juillet 1682 et la philosophie de ce siècle n'ont pas encore entièrement étouffé ces impressions dangereuses (1). Ce jugement retrace la législation de la Provence avant sa réunion à la France. On y suivait des

(1) N'est-il pas regrettable que de nos jours ces stupides croyances soient encore en honneur dans notre belle Provence ?

lois semblables à celles des Germains. La réparation des crimes était fixée sur un taux pécuniaire. La composition était réglée à prix d'argent. On distinguait la qualité du crime et la condition des personnes : loi cruelle et absurde qui avilissait le pauvre sous le joug de l'homme riche, assuré de l'impunité dès qu'il était reçu à racheter son forfait à prix d'argent, à calculer froidement sa pas·ion et sa méchanceté sur le tarif de cette loi barbare !

II.

Deux églises à la collation du prieur existaient dans le XIIIe siècle.

La première était le prieuré fondé sous le titre de Saint-Martin de Fiossac (1). Il en est fait mention dans une bulle de Clément IV, en 1268, et dans un contrat du 9 juillet 1300. Ce domaine de Fiossac avait déjà été cité dans une charte de l'année 966.

La seconde église était la paroisse du lieu, sous le titre de Sainte-Marie ; elle était bâtie sur la cime de la colline, où était le château seigneurial. Ruinée par les malheurs des temps, elle est transformée aujourd'hui en un hermitage ou chapelle, soumise à l'église mère. Elle a conservé son ancien titre de Notre-Dame (2).

(1) Il n'existe aucune trace de ce prieuré, mais on peut conjecturer que l'église était construite sur l'emplacement occupé par les bâtisses du *Loou*, dépendantes du domaine de Fiossac, appartenant à M. Alexis.

(2) Sous ce titre : *Un pélérinage à Notre-Dame de la Roque-Brussanne* (Brignoles, Vian, 1867, in-12), M. Millou, avocat, a fait une agréable description de cette chapelle, de son site pittoresque; mais il y a fort peu d'histoire dans cette estimable publication.

La nouvelle paroisse, érigée sous le titre de Saint-Sauveur, a été construite dans la plaine avec la nouvelle habitation. C'est un édifice à trois nefs, dans un goût simple, et une forme ingénieuse. Dépouillé de tous les ornements de l'architecture, il étonne le spectateur par la hardiesse de sa construction et la délicatesse de ses piliers. Il semble que l'architecte a eu la fantaisie de se jouer des règles, en soumettant l'art à son génie, en posant une voûte massive sur des supports si minces. Cette église est en petit, et sans ornement, ce que l'église de Saint-Maximin est en grand, parée de toutes les richesses de l'architecture. On dirait même qu'elle en a été l'exquisse : il n'y a que trois lieues de La Roque-Brussanne à Saint-Maximin.

Un curé, *à simple portion congrue*, qui est à la nomination du chapitre de Saint-Victor, et deux vicaires desservent la paroisse ; un troisième vicaire remplit les fonctions de la succursale du hameau des Molières (1).

Il y a une chapelle de pénitents blancs dont les registres semblent indiquer une origine ancienne (2); un hôpital et plusieurs chapelle-

(1) Aujourd'hui, il y a un curé doyen et un vicaire. L'église du hameau est presque abandonnée et dépourvue de vicaire.

(2) C'est la chapelle Sainte-Anne, servant aujourd'hui à l'exploitation. On lit encore sur la porte d'entrée, au cintre : *Sancta Anna, 1659, ora pro nobis*. Elle fut agrandie de 1617 à 1628. Sur les pénitents blancs il existe, à la mairie, plusieurs liasses de pièces, de 1612 à 1790.

L'avocat Bremond a omis de citer : la chapelle de Saint-Sébastien, celle de Saint-André, la chapelle de la Présentation de Notre-Dame, servant à la congrégation des femmes et des filles, construite en 1781, « le long de la rue sur la latte », et la chapelle Saint-Antoine qu'il a pu confondre avec la chapellenie du même nom. Au tome II. p. 1495, du *Recueil de notes*, par Roussille, déposé à la bibliothèque Méjanes, on lit ceci : « Au registre d'An- « toine Regineri 1475 *usq*. 1479, fol. 60, en 1475, collation de la chapelle Saint-Antoine de « la Roquebrussanne, chez Jean-François Colla, notaire d'Aix. »

nies sous les titres de Saint-Antoine, Saint-Jacques, Saint-Christophe et Saint-Etienne (1).

Le bourg (2) est bâti dans un vallon qui se resserre vers le nord, et qui s'ouvre vers le sud, dans une vaste plaine. Un torrent (3) baigne ses dehors, souvent pendant toute l'année. Des montagnes où croissent le chêne-blanc, le chêne-vert et le pin, environnent la plaine, et forment le cadre agreste d'un tableau très riant. La vue repoussée par ces montagnes se promène délicieusement sur une forêt de vignes et d'oliviers, et ne se repose que sur les villages éloignés, qui semblent avoir été construits à l'extrémité de cette plaine, pour varier les couleurs et les images de ce tableau pittoresque. On aperçoit dans le lointain Garéoult, Forcalqueiret, Rocbaron, Néoules; on distingue sur la même ligne vers le sud-ouest, le site de la vallée de Méounes, et vers le nord-ouest, celui de Mazaugues.

Le hameau des Molières, qui est une dépendance de la communauté

(1) Il faut y ajouter les bénéfices ou chapellenies des âmes du Purgatoire dont le recteur était Jean-André Bremond, prêtre; de Notre-Dame des Sept Joies et de Saint-Eloi qui eurent pour châpelains Joseph Ollivier, curé de la Valette et son neveu Toussaint Honoré Ollivier, prieur de Berre. La chapellenie Saint-Eloi avait été fondée par Etienne Callènes, greffier de la sénéchaussée.

(2) Le village actuel dont la fondation est récente. Deux maisons, celles de M. Christinel et de M. Béguin, ancien maire, portent encore (gravées sur la pierre) les dates de 1640 et 1664.

(3) L'Issole, « ou mieux Nissole, rivière qui prend sa source à la Roque-Brussanne, et « se jette dans l'Argens, près de Carcès. *Niciola*, 1070, (Cart. de Saint-Victor, n. 383), flu- « vius *Niciola*). — 1048 (Ibid. n. 384, juxta ripam *Niciole*). — *Niziola* ; fluvius, XI[e] siècle (ibid. n. 394). — *Nizola*, juxta *Nizola*, XI[e] siècle, (ibid. n. 395). — *Niciola* fluvius, 1036. (ibid. n. 549, super fluvium *Niciola*. — *Nutiola*, 1042 (ibid. n. 766). » Magloire Giraud, *Notice sur les principaux cours d'eau du département du Var*. Toulon 1871, in-8. p. 81.



de La Roque-Brussanne, se présente dans une position heureuse, au nord-est de cette plaine Ce hameau est une émigration ou une transplantation du hameau de Peiboulon.

Les eaux sont légères, fraîches et salubres. Il y a plusieurs sources assez abondantes que la nature a distribuées avec une sage économie dans le terroir. Elles servent à fertiliser les prairies. Dans le quartier de Neufons, est la principale source dont les eaux, par un double emploi, sont destinées à l'arrosement des terres et à l'usage du moulin à farine. Ce quartier présente un paysage agréable.

Les principales productions consistent en vin et en huile. Par un travail long et pénible, l'habitant arrache, pour ainsi dire, ces productions à la nature avare. On est étonné que dans le sein stérile de la plaine, au milieu des pierres et du gravier, l'actif cultivateur ait placé une forêt d'oliviers et un vignoble immense sur un terrain qui, semé de cailloux et incliné vers le midi, réunit à la qualité du sol, une exposition favorable, pour donner un fruit excellent. Le vin est exquis, lorsqu'il est fait avec soin. Il ne lui manque pour acquérir la célébrité des vins les plus recherchés par la saveur et le bouquet, que le zèle d'un citoyen habile qui, travaillant tout à la fois pour sa fortune et pour sa patrie, substituât une méthode éclairée à une routine aveugle.

Après la vigne et l'olivier, on cultive avec succès le haricot blanc et la lentille, qui a un goût délicat. On recueille à peine la moitié du blé nécessaire à la subsistance des habitants.

Le revenu de ce village consiste principalement dans l'exportation de ses denrées territoriales; suivant les calculs, le vin et l'eau-de-vie produisent le tiers de ce revenu.

Les charges considérables envers le roi, la province et la viguerie,

absorbent une partie de ce numéraire. L'achat du blé forain pour la consommation locale, forme la moitié de cette dépense. On portait ce seul article à la somme de 52,000 livres.

La dépense de l'importation n'excède pas néanmoins, année commune, les avantages de l'exportation. Il y a un bénéfice réel, un résidu des richesses, une augmentation de masse numéraire dans la balance de ces échanges. Cette balance sera maintenue tant qu'il y aura une proportion entre l'exportation du vin territorial et l'importation du blé nécessaire à la consommation. Le commerce actuel n'est pas capable de détruire cet équilibre établi, en quelque sorte, par la nature.

Ce pays doit ses richesses et ses jouissances à l'activité de ses habitants laborieux, intelligents. On les appelle communément les *sorciers*. Leur génie les porte avec succès à toutes les entreprises. Adonnés essentiellement à la culture des terres, ils sont encore capables de suivre des spéculations de commerce. On compte plusieurs fabriques d'eau-de-vie et plusieurs manufactures de laines (1). Il y avait anciennement plusieurs verreries (2), abandonnées par la disette des bois.

La peste de 1641 et celle de 1720 (3) ont été funestes à la population. L'incursion du duc de Savoie et du prince Eugène en 1707, frappa tout à la fois sur l'habitant et sur l'habitation. Le village fut saccagé et incendié par un détachement de l'armée générale; les registres publics devinrent la proie des flammes. Cette perte a été irréparable pour la connaissance historique de ce pays.

(1) Ces dernières manufactures n'existent plus ; elles avaient été créées par les parents de l'avocat Brémond, auteur de la notice.

(2) Créées et dirigées par la famille de Ferry et les d'Escrivan.

(3) Voir à l'*appendice*.

« Les ennemis détachèrent le colonel Pfefferkorn avec 200 chevaux, « pour aller chercher des fourrages dans les montagnes..... Ils déta- « chèrent aussi avec 400 fantassins et 200 chevaux, avec ordre d'ex- « horter les paysans à quitter les armes. Le château de Roque-Brus- « sanne et 96 maisons furent brûlées (1) ». Cela conste d'une enquête

(1) Registre des délibérat. 11 septembre 1707. Un poëte peu connu s'exprime ainsi sur cet évènement :

Dignea quatre mots de la Roquo,
En qu plus sensiblament toquo.
Pago, et cepandant es pilla,
Et per surcroit mita brula.
Lou caprici, ou puleou la ragi
D'un sartein nouma sanct Amour
Fet que lou miserable bourg.
Eissuguet aqueou brigandagi.
Se cres, coumo lou drech voulie,
Ayent paga ce que falie
Per se mettre a cubert d'alarmos,
De faire restar sus leis armos
Siegue paisans, ou bourgeois,
Un noumbre de seis villageois.
Sanct Amour, que d'aquelo armado
Coumando en chef une brigado
De dous ou tres millo chivaus,
Trouban pas aquoto à prepaus,
Ben qu'en touto autro counjecturo
Se lausoun de sa prouceduro,
Qu'a Tourves, qu'a sanct Meixemin
N'ague ges fach de trait malin;
Parço que'icy dins soun passagi,
Li fan petar lou *qui va là !*
N'ourdouno au moument lou pillagi,

prise par le lieutenant au siége de Brignoles, sur la réquisition du sieur Joseph André Le Blanc, prieur du monastère de La Celle, seigneur de la Roque-Brussanne; du procès-verbal dressé par M. Lebret, intendant de la province, et par Messieurs les procureurs du pays; du placet présenté au ministère, le 27 février 1708, par le sieur Croiset, maire de Brignoles, et le sieur Brémond, notaire à La Roque, député à la viguerie.

La population avait beaucoup diminué par ces calamités publiques. Le dénombrement du 9 octobre 1693, fixait le nombre des habitants à 1306; suivant le dénombrement de l'année 1765, il n'y avait plus que 1234 individus. Mais la population a augmenté dans ces dernières années (1).

On a vérifié sur les registres de la paroisse pendant les cinq dernières années, depuis le 1er janvier 1782 jusqu'au dernier décembre 1786, que le nombre des naissances qui, avant cette époque, était, année commune, de 55, est aujourd'hui de 67, trois cinquièmes.

On compte pendant ces cinq années 338 naissances, 56 mariages et 329 morts. En multipliant l'année commune des naissances par 25 3/4,

Et qu'en suito siegue brula.
Quatre-vints houstaus perisseroun;
Et se leis autres s'en sauveroun,
Es que sanct Amour fet camin,
Cresen que tout avie pres fin.

L'Histourien sincere, sus la guerro doou duc de Savoyo en Prouvenço, en 1707. Poëme de Jean de Cabanes, précédé d'une notice sur ce poëte par A. Pontier. Aix Pontier, 1830, in-8. p. 71.

(1) De nos jours le dernier recensement ne donne plus que 1232 habitants. Girault St-Farjeau en accuse 1411 dans son *Dictionnaire géographique, historique et administratif des communes de France.* Paris 1852, in-4. t. 3, p. 304.



celle des mariages par 113 1/3, et celle des morts par 29 3/4, on trouve par le résultat des naissances une population de 1741 individus; par celui des mariages, une population de 1269 individus, et par celui des morts, une population de 1957 individus. En totalité une population de 4967 personnes, sur laquelle, en prenant la moyenne proportionnelle du tiers, on a le nombre de 1655 habitants.

Ce résultat n'est pas cependant tout à fait exact, puisque le dénom brement réel des individus existants ne produit qu'une population de 1506 habitants.

La supputation de la population par le nombre des naissances, approche assez de la vérité. Elle serait plus fidèle si, au lieu de la multiplier par 25 3/4, qui est la table usitée pour l'estimation de la population des villes, on la fixait à la campagne sur la règle de multiplication de 22 1/3.

Cette disproportion est encore plus grande dans les résultats de la supputation par le nombre de mariages et de morts. Le besoin, le commerce, les arts, les sciences et les passions, opèrent une émigration qui diminue dans les villages le nombre des mariages et des morts, qui répare dans les villes les pertes journalières, et y conserve progressivement une augmentation de population.

En comparant néanmoins l'année commune des naissances, qui est de 67 3/5es, avec l'année commune des morts, qui est de 65 4/5es, on trouve une augmentation annuelle d'un trente troisième.

On compte 200 morts, depuis la naissance jusqu'à l'âge de 5 ans; — 24, de 5 à 10; — 5, de 10 à 20; — 4, de 20 à 30; — 6, de 30 à 40; — 17, de 40 à 50; — 19, de 50 à 60; — 15, de 60 à 70; — 25, de 70 à 80; — 16, de 80 à 90. La grande mortalité se déploie dans la première période de la naissance, à 5 ans. Elle emporte à peu près les

deux tiers de la totalité. Dans la seconde période de 5 à 40, elle emporte le 8e, et de 40 en delà, elle détruit les 5 septièmes.

Ces calculs offrent deux observations : 1° la vie moyenne ou la probabilité de la vie paraît fixée à 20 ans; 2° la balance de la vie moyenne établie entre les villes et les villages, est contraire à ces habitations champêtres, dans la première période de l'âge, qui n'est que d'un prix léger, mais elle leur est infiniment avantageuse dans les périodes suivantes; on a encore remarqué que les hommes vieillissent moins que les femmes, puisque dans un nombre égal de naissances et même dans un nombre inférieur, il y a toujours un plus grand nombre de survivantes à chaque période.

La température du climat est assez modérée. Quand on a passé le premier âge, que la petite vérole rend encore plus périlleux, on y vit assez longtemps. L'air est sain, vif, dangereux pour ceux qui sont attaqués de phthisie qui est la maladie la plus commune.

III.

Les *Roumavagis*, dont l'origine a été perdue avec les annales de l'ancien bourg, n'excitent pas la curiosité. Jadis, un capitaine et un enseigne de ville, élus annuellement par le conseil municipal, étaient choisis, le premier dans la classe des hommes mariés, et le second dans celle des garçons. On célébrait avec des tambours, des tambourins, des trompettes la fête du lieu fixée au huit septembre (1).

(1) « *Enregistrement de l'état et usage que le capitaine et enseigne de ville doivent* « *suivre le jour de Notre-Dame de Châteauvieux.*

Il y a des danses, une lutte, une course d'hommes et une distribution de plusieurs prix. Cette fête a plus ou moins de pompe, selon que ces officiers éphémères sont plus ou moins disposés à sacrifier au divertissement public.

Laissons subsister ces fêtes, rendons même plus brillants ces jeux qui représentent les jeux antiques ! Regrettons la douce gaîté de nos pères ! Inaccessibles à la joie, nous serons bientôt insensibles au plaisir. Lorsqu'ils savaient rire, à peine avons nous conservé la faculté de nous amuser. Avec plus d'esprit et de philosophie, nous avons perdu les véritables jouissances de l'âme. Nous sommes devenus égoïstes, monotones et philosophiquement tristes.

On connaissait autrefois une foire qui était tenue le 22 novembre, jour de Sainte-Cécile. Une transaction de 1603, passée entre le seigneur et les habitants, en est la preuve. A peu près vers la même époque, dans le mois de janvier 1605, deux foires furent établies par ordonnance de Henri le Grand (1) La première est fixée à la fête des Rois, la deuxième au jour de Sainte-Anne. Elles doivent être tenues

« De tems immémorial des capitaines et enseignes de ville étoient élus pour faire hon-« neur à la fête de la Sainte-Vierge (Nativité). Ces officiers en costume officiel assistoient « ce jour là aux offices de la paroisse, à la procession avec tambour, chevaux frachs, mous-« quetaires, hussards et trompettes, montant en cérémonie à la chapelle, la veille de la « fête, le soir du même jour font le gué par toutes les rues du village. Le jour de la fête, « tous les officiers avec toute la bravade partent à l'heure indiquée, précèdent la procession « en marchant d'une manière descente, assistent à la grand-messe à la chapelle, vont à « l'offrande après les consuls, descendent à la paroisse dans le même ordre et font les hon-« neurs de la fête, tant en allant qu'en revenant. » *Archives municipales*, registre des délibérations, du 31 août 1777, p. 475.

(1) Cette ordonnance existe aux archives de la Mairie ; elle porte la signature autographe de Henri IV.

pendant trois jours consécutifs, suivant les lettres patentes de création qui furent enregistrées (1).

Plusieurs priviléges (2) ont été accordés aux habitants par les comtes de Provence. Une charte du 12 avril 1280, contient l'énumération de plusieurs franchises.

La communauté possède les fours, les moulins, la banalité, les bois, les terres gastes. Elle a été portée par le dernier affouagement de 1731 à 4 feux 5/6es. L'affouagement de 1698 était moins considérable (3).

Tous ces droits seigneuriaux sont réduits à une pension féodale, payée par la communauté. L'habitant n'est soumis à aucun cens particulier. Les domaines de la communauté sont même exempts du droit d'indemnité, ou demi-lods, de dix en dix ans.

Par une transaction du 13 mai 1743, ratifiée par un acte solennel du 19 juin suivant, la communauté a encore acquis pour ses habitants le droit de chasse dans l'étendue du terroir. Ce contrat n'a pas été gratuit, puisqu'elle a cédé la juridiction moyenne et basse qu'elle avait aux quartiers de Fiossac et de la Foux.

Les habitants ont le privilége de danser, courir, donner les prix et joies dans la terre ensemencée et pré situés au-dessus du château (4).

(1) Ces foires ne sont plus tenues.

(2) Ils sont détaillés au registre 7, f. 24, des délibérations, 20 avril 1628.

(3) Le mot feu représente la valeur de 50,000 livres en fonds de terre. L'affouagement c'est l'évaluation par feu.

(4) On ignore peut-être comment les Roquiers obtinrent ces priviléges. C'est par une lutte courageuse et constante contre les monstruosités féodales et ecclésiastiques de ces temps-là, qu'ils eurent l'éternel honneur de faire sentir à leurs chefs le sentiment de leur dignité et la bassesse de ceux-là qui dominaient et régnaient en maîtres. Ces braves Roquiers ne



Ce bourg est dans la classe de ces habitations heureuses qui ont brisé les chaînes avilissantes de la féodalité, et que de nouvelles conventions ont presque rétablies dans l'état primitif du droit social.

Les monuments antiques ne sont pas remarquables; on ne sait si on doit placer dans ce rang les ruines du hameau de Peiboulon, sur le sommet d'une colline, à l'est de la plaine. Quelques pièces d'anciennes monnaies trouvées sur son sol, ou dans le voisinage, pourraient en faire reculer l'origine. Mais les débris de ces murailles n'annonçent point qu'elles aient été élevées par ces hommes libres qui mettaient l'empreinte de l'immortalité à leurs moindres ouvrages. On y reconnaît le travail fragile de ces misérables esclaves du règne féodal, et bientôt les traces en seront effacées.

Les habitants de ce hameau, alarmés des éruptions volcaniques ou exténués par les guerres civiles, ou peu satisfaits d'une habitation escarpée qu'ils ne pouvaient gravir qu'avec des peines infinies, descendirent au pied de cette colline, se fixèrent sur un terrain moins élevé, plus riant, rafraîchi par les eaux, plus voisin et plus à portée des secours de l'habitation principale. Le hameau des Molières a succédé à celui de Peiboulon.

voulurent pas reconnaître pour leur *Roi* l'évêque de Marseille qui les exploitait. V. la sentence d'excommunication rendue contre eux, en 1366, *Cartulaire de l'évêché de Marseille, Livre vert, f. 49.*

T. VALERIO VA
LENTI AN XXII
T VALERIVS AGATH
ANGELVS ET IVLIA
E PARENTES FIL PIE
SIMO V F ET S.

On trouve au-dessus de la chapelle Saint-André, (en ruines) les débris d'une petite tour, dont la construction ne paraît pas ancienne, et qui, suivant les apparences, fut construite pour garder ce défilé.

Un connaisseur cherche avec plaisir dans les ruines de l'église de Saint-Martin de Fiossac, les monuments antiques de cet ordre célèbre exterminé par Philippe le Bel. On croit par tradition que cette église, donnée aux Templiers, subit le sort de ses nouveaux maîtres. Cette tradition n'a aucun fondement. Des médailles d'argent et de cuivre, des briques de forme antique et quelques grosses pierres taillées où paraissent des inscriptions mutilées, ont survécu à cette destruction générale (1).

Un abîme profond, un lac, qui est dans la plaine, éclaire sur l'his-

(1) Depuis la rédaction de cette notice. il a été découvert au quartier de la Batarelle, dans la propriété de M. Ollivier, une pierre tumulaire qu'on voit encore debout fixée sur une sorte de borne en maçonnerie.

Nous devons à l'obligeance de M. Léon Renier, de l'Institut, l'avantage de pouvoir transcrire ici l'inscription, avec la traduction et les lettres qui en favorisent l'explication :

T. VALERIO VA
LENTI AN XXII
T. VALERIVS AGATH
ANGELVS ET IVLI *a nic*
E PARENTES FIL. PIE*ntis*
SIMO. V. P. ET S*ibi*.

Les lettres minuscules sont celles effacées sur la pierre. Le texte doit se lire ainsi : *T(itus) Valerio Valenti an(norum) Viginti duorum. T(itus) Valerius Agathangelus et Julia Nice, parentes, fil(io) pientissimo V(ivi) p(osuerunt) et sibi.* C'est-à-dire : A Titus Valerius Valens, âgé de 22 ans. Titus Valerius Agathangelus et Julia Nicé, ses parents, ont fait élever de leur vivant ce monument pour leur fils très-pieux et pour eux-mêmes. V. le facsimile ci-contre.

toire physique et religieuse du monde. On croit communément que ce lac est l'ouvrage d'une éruption volcanique. Cependant nous n'avons découvert aucune production volcanique dans le terroir de La Roque. Le gravier, dont la plaine est surchargée, n'a pas été amené par les eaux pluviales, par un débordement. Les cailloux roulés qui environnent le lac et qu'on trouve dans l'intérieur de la terre, offrent des traces plus visibles de cet évènement. Plus on approche de cet abîme, plus on découvre de cailloux amoncelés.

Les ouvertures moins grandes et moins profondes que l'on trouve dans la plaine et qui ne sont remplies d'eau que pendant l'hiver, présentent de nouvelles preuves physiques. Tout annonce une secousse générale. Les terres englouties et submergées par les eaux ont formé un lac qui est peut-être sans fond (1) comme la fontaine de Sablé en Anjou, décrite dans les Mémoires de l'Académie de l'année 1741.

Le premier novembre 1755, jour mémorable par le tremblement de terre de Lisbonne, les eaux du lac s'élevèrent à une hauteur considérable. Elles furent agitées et rougies. On n'a pas de la peine à croire ce fait, quoiqu'il tienne du merveilleux, lorsque on sait que la détonation se fait dans le même moment; enfin lorsqu'on a lu la savante lettre de l'abbé Montignot, chanoine de Toul, sur ce trem-

(1) M. Canolle, dans son *Manuel du propriétaire d'Abeilles*, ne partage pas l'opinion de l'avocat Brémond, au sujet de ce lac, « gouffre profond, dit-il, reste d'un cratère immense, « creusé par les éruptions d'un volcan, dont les bases se sont étendues au loin dans la « plaine. Ce phénomène volcanique, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, présente « une circonférence de 730 pas géométriques, sur 150 pieds de profondeur. Les eaux crois- « sent et décroissent suivant le degré d'humidité atmosphérique; ordinairement elles se « montrent à 70 ou 80 pieds au-dessous du niveau de la terre végétale. »

blement de terre : il assure « que toute la côte de l'Océan ressentit « en même temps cette secousse... que les côtes de la Méditerranée « furent très-agitées. »

Le même événement fut observé en Provence au lac de Tourves et à la Fontaine de Colmars.

On fait annuellement à La Roque, le deuxième dimanche du mois de mai, une procession pour bénir les eaux ; on va processionnellement le dimanche précédent au sommet d'une montagne appelée la croix de Bérard, pour bénir le terroir.

La première cérémonie nous rappelle la fête célébrée par le peuple athénien. La seconde nous retrace le culte des montagnes observé par tous les peuples anciens et modernes. Ces deux pratiques religiéuses doivent leur origine à l'éruption volcanique ou au désastre qui bouleversa cette contrée et creusa un abîme profond, presque au milieu d'une grande plaine.

Les habitants de cette contrée, vivement frappés de ce malheur, ont porté leurs prières et leurs offrandes annuelles au bord de ce lac, pour apaiser la divinité. Le peuple a encore la superstition de croire que, si on ne bénissait pas le lac, il en sortirait, dans le courant de l'année, des flammes qui ravageraient la contrée. On obligeait même le prêtre à descendre par un sentier difficile, jusqu'au bord de l'eau (1). Cette crainte superstitieuse d'un mal qui n'existait point ne prouve-t-elle pas un mal plus ancien et réel ? Une tradition locale a conservé la même crainte et transmis la même dévotion. La mythologie païenne avait consacré ce rite qu'une religion plus sainte a épuré. Le christianisme a sanctifié bien des choses dont les païens abusaient.

(1) Cette coutume et la superstition n'existent plus.

Mais il ne faut pas négliger le but de leur institution. Toutes les cérémonies religieuses ont une cause directe, ou un motif allégorique. La mythologie de chaque nation, la pratique de chaque peuple, l'usage de chaque contrée, expliquent la mythologie générale du monde.

Ces processions annuelles faites sur le bord du lac et sur la cîme de la montagne, servent de commentaire et de démonstration à un excellent ouvrage sur l'ancienneté du monde. « Tous ces usages ont « des motifs, et ces motifs sont puisés ou dans de simples opinions, « ou dans des faits. Ces opinions elles-mêmes ont eu des faits pour « principes et pour cause. »

Ces deux processions ont nécessairement un motif ancien. Elles attestent, sous un culte religieux, des changements arrivés dans la nature, des révolutions extraordinaires qui ont dévasté cette contrée et alarmé ses habitants.

APPENDICE.

I.

Note historique écrite par M. Béraud, notaire à la Roque-Brussanne (en 1722).

« La peste ayant pris Marseille au commencement d'aoust 1720, elle se répandit d'abord aux environs. La Roque fut attaquée le 15 aoust 1721 et cessa le mois de février 1722 après avoir emporté soit dans le lieu que dans la campagne 236 personnes, s'étoit une consternation de voir le village dans ce tems là La plus grande partie des habitans avoient gagné la campagne et chacun faisoit de son mieux pour s'en garantir.

« Pour moi j'avais gagné les orris avec le cousin Nicolas Bosc mareschal a qui cette terre appartient, et nous fûmes assez heureux d'être exents de cette maladie. Il y avoit des barrières aux extrémités du terroir, du côté de Saint-Julien et de Méounes où l'on alloit prendre en payant tout ce qui est nécessaire pour la vie.

« Il vint dans le lieu sur la fin du mal un détachement de douze soldats, un sergent et un capitaine du régiment de Royal Roussillon qui prirent azile dans la maison de M. Dollioules, proches le cabaret de Calquier. Ce capitaine fit nétoyer les maisons, faire faire les lissives à ceux qui avoient échapés de la maladie et ensuite il fit parfumé les maisons et se retira ensuite à Rougiers où la compagnie se trouvoit.

« On doit essentiellement observer en pareilles occasions d'éviter la communication, car si dès le moment que la peste prit le vilage l'on avoit sagement et avec prudence ordonné une quarantaine générale, il est certain que la peste n'auroit pas poussé si loin, mais bien loin de là, tout le monde s'attroupoit et on laissa la communication libre ce qui causa le ravage »

II.

La Roque-Brussanne. Viguerie de Brignolle. Instruction et memoire dressé en conformité de la lettre de Messieurs les Procureurs du pays, du 7e du courant pour representer à Messieurs les commissaires du département de la viguerie de Brignolle lors quy seront en ce lieu pour proceder au verbal du foüagement de cette communauté, membre de la dite viguerie.

(Extrait de ce document, année 1728.)

« Il est vray que ce dit lieu de La Roque au dernier siècle estoit quelques choses de plus quy n'est à présent et jusques à 1707 année que les ennemis de l'Etat furent en cette province dont ce dit lieu fust le teatre de la guerre apprès avoir esté sacagé fut brullé au dellà de cent maison et tué quarante personne. La mortalité des arbres en 1709 fut une peste. La maladie de 1718 de fieuvres malines ruinèrent en partie ce village pour estre mort au della de deux centz cinquante personnes, ce qui comença de faire abandonner les terres. La peste de 1722 dont ce pauvre village fust malhurusement affligé la entièrement ruiné.

« Il ny a nul doute que au dernier siècle ce village estoit de beaucoup plus que aujourd'huy, estant au della de deux centz maisons abitée composée de mil ames de communion. Il ny avait pas un sy grand tenement de terre incult comme il y a a present car il se trouve reduit a cent quatre vingt maison abitée et composée que a cinq centz quatre vingts ames de communion au nombre desquels il se trouve pour le moins au della de cent soixante ame de huit a quatorze an quy ne pouvent pas travailler leurs terres, y ayant au della de quinze maison entièrement deroupies reste du brullement des ennemis de l'Etat arrivé en 1707 et au mois d'aoust pendant le siege de Toulon et vingt une maison n'on abitée partie desquelles sont presque hors d'usage. »

FIN.

LE SPHINX DE SOLLIÈS-PONT (Var)

RÉPONSE

A MONSIEUR LE COLONEL GAZAN,

Ancien élève de l'École Polytechnique,

Commandeur de la Légion-d'Honneur, Officier de l'Instruction publique, etc., etc.

A MONSIEUR LE COLONEL GAZAN,

Ancien élève de l'École Polytechnique,
Commandeur de la Légion-d'Honneur, Officier de l'Instruction publique, etc.

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ CONFRÈRE,

Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser votre dissertation sur l'Epigraphe tumulaire que j'ai mise au jour, il y a un an, et vous l'avez fait avec cette courtoisie qui est le parfum du vrai savant. Je vous en remercie, car vous m'avez prouvé par là que vous aviez su me comprendre. Devant des signes aussi variés qu'énigmatiques, le travailleur est réduit à de simples conjectures plus ou moins probables. Qui n'a pas cru que Champollion avait le don infus de déchiffrer les hiéroglyphes les plus mystérieuses des Pharaons ? Et pourtant telle n'est pas la pensée de tous ceux qui ne s'arrêtent pas à la surface des choses. La stèle de Babylone, déposée, il n'y a pas longtemps, au musée de la capitale, a arraché plus d'un aveu accusant le peu de confiance que doivent inspirer ces tortures imposées aux signes d'une langue. Il n'est pas d'archéologue qui ne se soit écrié que c'était là le seul document *positif* des temps passés. Plus que cela : M. Dufeu vient de reprocher aux autorités égyptologues de ne rien savoir sur les pyramides, pas même l'étymologie de ce mot.

Mais, si je suis obligé de rendre hommage à la noblesse de votre caractère, à la distinction de vos procédés, que ne m'est-il pas aussi

facile d'accepter sans réserve la *version* que vous donnez de mon épigraphe, et de la tenir avec vous comme *exclusivement exacte* ?

Une interprétation, pour commander irrésistiblement à l'esprit, doit : 1° offrir un sens naturel, 2° éviter l'arbitraire. J'entends par arbitraire toute interpolation, la moindre altération de lettres...

Vous le savez, Monsieur, d'avance je me suis montré disposé à faire le sacrifice de mon *essai*, mais le public qui est notre juge, ne peut être convenablement éclairé que par un débat contradictoire

Que votre explication soit naturelle, nul ne saurait le contester. Tout se tient et s'enchaîne. Mais cette interprétation, pardonnez à ma franchise, n'acquiert ce caractère d'unité et de probabilité qu'après la mise des lettres sur le chevalet de votre cabinet pour en arracher un sens au gré de votre esprit.

Vous prenez deux barres *presque* verticales, à la première ligne, après le mot *Rufus*, et vous leur imposez de représenter un F et un E. Sur quoi vous appuyez-vous ? Sur un souvenir, d'après lequel ces deux lettres F et E ne se distinguent pas sensiblement de l'I

Savez-vous, Monsieur, qu'avec ce système que j'appellerai avec Montesquieu, *système de commodité*, vous ouvrez un libre champ à tous les caprices des interprètes ? En vous suivant pas à pas sur votre terrain, d'autres archéologues ont déjà offert plusieurs manières de traduire ces caractères. En voici une de M. F... :

M*arcus* A*tilius* R*ufus* F*igit*
F*ilio* P*ia* I*nter* S*uos* I*ndole*
M*arco* Q*uincio* I
U*lio* F*iliæ* L*ucii*
S*abini* C*onjugi* O*ptimo* T*itulum*
I*dibus* M*aiis*, etc.

Dans la première ligne au 4me mot, la substitution du verbe *figit* (grava), au lieu de *fecit* ne violente qu'une lettre, la première barre, et la suite se trouvera parfaitement en harmonie avec le début. N'est il pas plus convenable de lire *Marco Quintio Iulio ? Marco*, le prénom paternel est de rigueur. Pour *Quintio*, l'épreuve photographique, publiée par M. le baron de Bonstetten, donnant un véritable Q au lieu d'un O, la critique ne saurait y mordre.

En effet, comment supposer que le fils n'eût qu'un nom, lorsque le père en avait trois, selon la mode du temps ? Comment croire que le lapicide ait mis *Uncio* pour *Unico*, en intervertissant l'ordre des lettres ? Cela ne se voit guère en dehors des monogrammes.

Le lapicide, dans une œuvre de si courte haleine, aurait-il péché quatre fois par distraction, coup sur coup ? Et sous son stylet mal guidé aurait-il enfanté un *Martio* pour un *Marito*, comme vous vous évertuez à le soutenir ?

Je n'ai garde d'oublier qu'à partir du Ve siècle, l'invasion des barbares répandit les ténèbres sur tous les esprits préoccupés d'autres besoins. Coutumes, style, langage, tout changea chez les vaincus.

Rien d'étonnant qu'un ouvrier ou un écrivain sous l'influence d'une prononciation viciée, eût conjugué *quiisco*, *quiiscis* au lieu de *quiesco*, *quiescis*, et que l'on ait écrit *Tumolo* dans la même épigraphe (1).

Mais aucune de ces fautes ne saurait être attribuée à un système, puisque dans l'exemple que M. de Caumont signale, non sans quelque surprise, toutes les autres lettres sont d'une régularité irréprochable.

(1) Cette inscription est du Ve siècle. (M. de Caumont). Deux inscriptions chrétiennes d'Arles, *postérieures au Ve siècle*, portent aussi une fois *tumolo* et une fois *sepolchrali*.

A ce sujet, ne perdons pas de vue que le module de notre médaille trouvée sur le menton du squelette, atteste le commencement du 3e siècle, au dire de tous les numismates qui l'ont examinée.

Je vais plus loin : le verbe *quiesco* seul a offert cette anomalie à mes investigations.

Je respecte trop votre érudition pour ne pas jouer avec vous cartes sur table, comme on dit.

Il me convient d'avouer que l'I remplaçait par fois l'E comme contraction chez les Romains. Mais en quel cas ? Dans les terminaisons des noms de la 3e déclinaison, ce qui tenait sans doute aux dérivations radicales étrusques. Ainsi *Divis* pour *diveis* (dives); *omnis* pour *omneis* (omnes); *civis* pour *civeis* (cives), etc.

Mais si l'on veut voir la source de pareilles excentricités, il nous faut remonter au berceau de Rome. Dans l'enfance de la langue latine, les terminaisons des verbes mêmes n'étaient point arrêtées non plus, et quelques écarts de ce genre s'y font remarquer, mais jamais dans les voyelles finales d'une syllabe initiale.

Je vous livre, Monsieur, ces remarques, et m'en rapporte à l'étendue de vos lumières comme à votre chevaleresque loyauté dans la recherche du vrai.

Quant au *tau* et au *gamma* de la 5e ligne (T G) en faire un R ! c'est une responsabilité que je n'oserais partager.

Il est vrai que moi-même je les ai convertis en P, mais avec si peu de confiance, que je me suis cru obligé d'en donner l'interprétation littérale dans le cours de ma démonstration.

Il reste la lettre I, dont vous faites systématiquement un T pour le coiffer du sens de *Tumulum* que vous traduisez par *tombeau*. Eh bien ! pour celui qui a vu notre cimetière, cette interprétation doit

être bien étrange. Notre homme se tenait entre des briques qui le séparaient d'un squelette supérieur et d'un autre squelette inférieur. C'est à peine une tombe Car vous n'ignorez pas la différence qui existe entre *tombe* et *tombeau*.

Qui sait si l'épigraphe en question ne concerne que ce M. Q. Junius, dont le crâne décèle un âge de 50 à 60 ans ? Il y a deux circonstances à noter : 1° l'inscription s'est trouvée en dehors des briques tumulaires contre la seconde tombe ; 2° en ce seul endroit la pioche a découvert 3 squelettes superposés.

Ne serait-il donc pas plus rationnel de rendre le prétendu T (I) par *Titulum*, ainsi que le portent plusieurs inscriptions antiques ? Franchement, comment voir une marque de distinction dans quelques briques, dont tous les autres défunts se trouvent gratifiés dans le même cimetière ?

Venons aux caractéres. Selon vous, les F, les T, les M du commencement ne gardent plus la même forme dans les lignes suivantes. Je m'attacherais volontiers à démontrer que l'uniformité des signes caractéristiques me paraît un critère des plus importants dans le déchiffrement de pareils logogriphes, si je n'avais pas pour moi l'autorité de M. de Caumont. Ce savant assure (*p. 75, Rud. d'Arch.*) que durant la période romane primitive les capitales romaines furent constamment employées sans altération. S'il fait une exception, c'est pour les lettres onciales, cursives, etc.; et même là il paraît moins regretter la régularité de forme que la proportion.

J'ai raisonné, jusqu'ici, dans le but de savoir s'il était possible d'accorder à votre interprétation toutes les chances de succès. Mais que sera-ce de votre édifice, si je signale au lecteur l'*introduction* de la lettre *C*, qui n'existe pas sur la pierre, à la 3e ligne ? Évidemment, il s'écroulera tout entier.

Je me résume, Monsieur : Une interprétation de l'épigraphe de Solliès, offrant un sens naturel en harmonie avec l'uniformité des caractères, exempte de toute altération de lettres, sera celle à laquelle j'applaudirai sans restriction.

Cependant, il ne m'en coûte point de rendre justice à la perspicacité qui vous a servi pour donner à mon épitaphe le tour le moins hasardé, malgré les difficultés que vous constatez et qui ont arrêté les érudits allemands.

Mais quand je vois suppositions sur suppositions, tiraillements, interpolations, ou lettres travesties, oh ! non. J'ai droit de regarder à l'horizon pour voir arriver le nouvel Œdipe.

Maintenant, puis-je clore cette causerie sans reconnaître avec quel à-propos et quelle dignité vous avez protesté contre l'outrecuidance de ceux que vous appelez les *maîtres de la science* ? J'aurais le cœur bien mal placé. J'opine pourtant qu'il ne faut pas s'en émouvoir. Oublions une boutade si peu française dont l'opinion publique nous a vengés, et agréez, Monsieur, la respectueuse assurance de mes sentiments les plus distingués.

D. ROSSI.

P. S. L'épreuve photographique tirée, je crois, par les soins de M. de Bonstetten, me dispense de relever l'injuste accusation que M. le colonel Gazan a fait peser sur mon *fac-simile*, hautement approuvé, d'ailleurs, par l'éminent M. Renier. Malheureusement, si la *photographie* est exacte, la reproduction qui en a été faite dans la *Carte archéologique du Var*, par M. de Bonstetten est tout-à-fait manquée. Nous en donnons quatre preuves péremptoires Le K de la première ligne est représenté par un F tout pur, et la dernière lettre de la même ligne, qui est un véritable I, est représentée par un T avec un crochet au pied à droite. Le dernier I de la 5e ligne est changé en T au point que le trait transversal d'en haut est le double de celui de la photographie. Le *tau* et le *gamma* de la même ligne sont confondus. Or, sur la pierre ils sont détachés. Si l'on dénature les lettres, comme l'ont fait M. le colonel Gazan et le typographe de l'imprimerie Robert, qui fixera les limites à la fantaisie des interprètes ?

Le lecteur aura pour agréable de trouver ici réunies les différentes interprétations auxquelles a donné naissance la *nôtre* que nous avons déclarée *tout arbitraire*.

1° M*ater* (LL = R) F*ecit*
F*ilio* P*iantissimo*
Q*vnio* I*vlio* F*elici*
S*abina* A....*iot*
I*dibvs* M*aiis ou* M*artiis*.... Le Dr Ferd. Keller.

Comme on voit, ce savant est consciencieux.

2° M*ater* F*ecit*
F*ilio* P*ientissimo*
I*vlio* Q*vinto* F*elici*
S*abinilla* F*ecit* — D*ibus* M*anibvs* — *Auteur X*.

M. le colonel Gazan a démontré justement tout ce qu'il y a d'inadmissible dans cette version, et combien il est peu rationel de voir en tête ce mot *mater* isolé et le verbe *fecit* répété deux fois. Cette interprétation est identique à celle de M. Renier...!!!

3° M*arcus* A*tilius* R*ufus* F*ecit*
F*ilio* P*ientissimo* | O*ptimo* U*nico* IVLIO
F*iliæ* C*aii* | S*abini* M*arito* T*umulum*
D*ibus* M*anibus*. A. Gazan.

Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons déjà dit sur l'interprétation de M. le colonel Gazan, si ce n'est que, il nous est bien difficile de lire *Marito* dans   O.

4° Voir l'interprétation de M. F..., page 2.

5° M*atcr* F*ecit*
F*ilio* P*ientisi*
M*o* Q*uinto* I
U*lio* F*elici*
S*abinila* F*ecit*
D*ibus* M*anibus*. M. L. Renier.

* Nous avons parcouru près de mille inscriptions sans jamais pouvoir rencontrer le mot *Fecit* immédiatement après le sujet, ni le *Dis Manibus* à la fin. Peut-être que la mille-unième inscription nous eût fait trouver la *perle*. N'est pas heureux qui veut.

RÉFUTATION

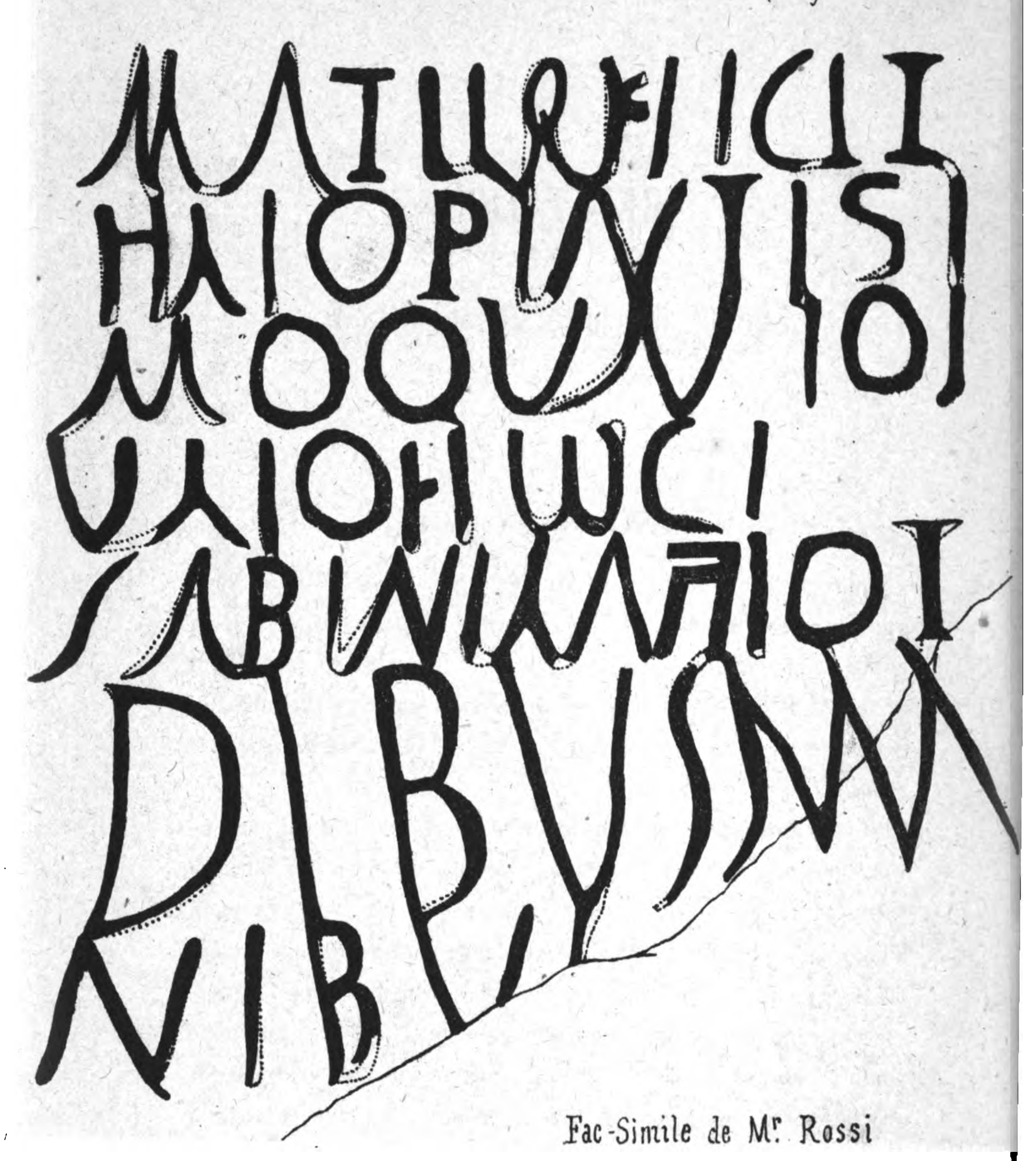
DE LA BROCHURE DE M. ROSSI,

INTITULÉE :

LE SPHINX DE SOLLIÈS-PONT, (Var).

RÉPONSE A M. LE COLONEL GAZAN.

Inscription tumulaire de Solliès-Pont (Var)



Fac-Simile de Mr. Rossi

Les lignes ponctuées indiquent les corrections nécessaires à ce fac-simile, que l'auteur annonce comme : la seule reproduction exacte.

RÉFUTATION

De la Brochure de M. ROSSI.

Monsieur et très-honoré Confrère,

J'ai reçu votre brochure intitulée : le *Sphinx de Solliès-Pont* (Var), que vous m'avez adressée le 2 novembre 1873, en réponse à ma notice sur l'épigraphe tumulaire que vous avez mise au jour, il y a un an, dans le bulletin de la Société archéologique de Draguignan, et au rapport de M. Léon Renier, inséré dans la *Revue des Sociétés savantes.*

Si vous avez crû devoir vous louer de la manière dont j'ai parlé de vous dans mon opuscule, je regrette de ne pouvoir en dire autant à votre égard. Passant sur bien des points, je pourrais accepter, quant à la forme, votre discussion aigre-douce de la lecture que j'ai donnée de l'inscription de Solliès-Pont; mais je repousse surtout le *Post-scriptum* que vous m'avez réservé, et par lequel vous avez sans doute voulu m'achever C'est une flèche de Parthe que vous m'avez décochée. Eh bien ! Monsieur, je vais en émousser la pointe et briser la hampe, dont je vous renverrai les débris, *telum imbelle sine ictu.*

Mais avant de vous prouver que je ne suis point un faussaire, que *je ne dénature pas les lettres sur le chevalet de mon cabinet pour en arracher un sens au gré de mon esprit*, pas plus que je n'accuse

injustement votre *fac-simile* d'inexactitude, ainsi que vous l'assurez, je dois relever et repousser quelques-unes de vos assertions, et la participation que vous cherchez à me donner dans les injures que vous adressez à des personnes que j'ai toujours respectées.

Et d'abord, qu'entendez-vous en disant : que j'ai su vous comprendre ?

Quant à moi, je crois effectivement vous avoir bien compris, mais non de la manière que vous le supposez, probablement.

J'ai pu trouver sévère la désapprobation du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes dont votre interprétation *toute arbitraire* a été l'objet ; mais, c'est *avec la plus grande réserve*, que j'ai adressé *aux membres si haut placés de cette société savante*, et que j'ai appelés *nos maîtres et les princes de la science*, quelques observations en faveur des travailleurs des départements. Y a-t-il là quelque chose qui sente l'inconvenance ou même l'aigreur ? Comment donc pourrais-je vous laisser dire impunément que j'ai protesté contre leur *outrecuidance* ? Ce mot ne sort pas de mon vocabulaire, il vous appartient intégralement et je vous le restitue. Non, je ne suis pour rien dans l'oubli que vous avez fait des convenances soit à l'égard des membres du Comité, soit envers Champollion et nos *autorités égyptologues*, savants très honorables dont la gloire fera toujours partie de la gloire nationale, et que vous citez pour le seul plaisir de les dénigrer. Car, les hiéroglyphes mystérieux des Pharaons, (hiéroglyphe est masculin), n'ont rien à voir dans la question de la pierre de Solliès-Pont, pas plus que les caractères cludiformes auxquels votre *fac-simile* prouve que vous tenez toujours, ainsi qu'à l'explication *toute arbitraire* que vous avez donnée de l'épigraphe dont vous vous adjugez assez singulièrement la propriété, en l'appelant *mon épigraphe*.

Aussi, ne vous est-il pas facile d'accepter, dites-vous, sans réserve, la version que j'en donne et de la tenir avec moi comme *exclusivement exacte.*

Il y a, Monsieur, deux sortes de modestie, l'une apparente et l'autre sincère. Il y a, de plus, une bonne foi qui consiste à ne pas faire dire à ses adversaires ce qu'ils n'ont pas dit. Ouvrez ma notice, et vous trouverez, au bas de la page 6 : « Pour nous, à qui l'expé-« rience d'une très longue vie a appris que le découragement est une « faiblesse, nous continuerons des études pour lesquelles nous nous « sommes passionné depuis vingt ans, et, soutenu par ce senti-« ment de persévérance, et abnégation sincèrement faite d'amour-« propre, comme aussi sans une défiance exagérée, nous allons don-« ner de l'inscription tumulaire de Solliès-Pont, une interprétation « *que nous croyons exacte; puisse notre conviction ne pas être* « *illusoire et être partagée par nos lecteurs.* » Je m'en rapporte de nouveau et complètement à eux pour apprécier de quel côté se trouve la modestie et la bonne foi; et j'ajoute, pour qu'ils puissent le faire avec encore plus de connaissance de cause, que vous n'avez pas mieux respecté la vérité, comme je vous le prouverai bientôt, lorsque vous avez eu le courage de mettre au bas de votre *fac-simile :* SEULE REPRODUCTION EXACTE !

J'aborde, maintenant, la partie critique et, pour ainsi dire, matérielle de la question.

Vous trouvez étrange que je prenne pour des E et des F, de simples traits verticaux, tels que ceux de la première ligne, entre le signe que vous appelez un K (dont vous faites pourtant un F) et le C ?

Mais non seulement je m'y crois autorisé par mes souvenirs, mais encore par les lectures de MM. Keller, X et Renier qui les réunissent

pour en faire un F, et surtout par l'ignorance du lapicide, qui ressortira bien autrement de ce qui va suivre. En outre, j'aurais pu citer l'inscription d'un cippe funéraire qui existe dans le vestibule de l'hôtel de ville d'Antibes, où tout le monde peut la voir, inscription dont tous les E sont plus ou moins achevés et qui se termine par le mot *heredes* écrit comme il suit : HIRIDIS, la voici, exactement conforme :

D M
VENVS. VIC
TORIN. BFNE
MERFNTI
LVIBIVS ACIIINUS
ETLVERCINVS
CLAPHYRNV
HIRIDIS

De toutes les lectures faites, la votre seule rejète le mot FECIT, pour mettre à sa place : IC IACET I*mperante*, en faisant, d'abord, bon marché de l'H de HIC, que le lapicide aurait au moins oublié ; et prenant ensuite pour un I la dernière lettre de la ligne.

Or, la tête de cette lettre est exactement semblable à la tête du T du mot PINTISIMO de la seconde ligne, *même sur votre fac-simile*; mais le bas y est inexact, puisque sur la pierre il est réuni par une liaison au dernier I de la seconde ligne De plus, votre C et l'I qui le suit sont séparés, tandis qu'ils sont unis sur la pierre.

Donc, ici, texte et *fac-simile* inexacts, ce qui sera encore confirmé par la dernière lettre de la cinquième ligne, qui est bien certainement un T.

Avant d'aller plus loin, trouvez bon que je restitue le texte de ma lecture, tel que je l'ai donné et non tel que vous l'avez défiguré, *sans doute involontairement*, à votre page 11, en ne mettant en majuscules. que les initiales des mots et le seul nom IVLIO en entier, ce qui fait supposer, qu'à votre exemple, ma lecture est toute hypothétique, lorsque, de fait, j'ai ajouté très peu du mien.

Voici ma lecture :

M*arcus*. ATIL*ius*. R*u*F*us*. FECIT.
FILIO PI*e*NTIS*s*I
MO. O*ptimo*. VNICO. I
VLIO. FILI*a*E. C*a*I*i*.
SABINI. MARITO. T*umulum*.
DIBVS. MA
NIBVS.

Et voici celle que vous me prêtez :

Marcus Atilius Rufus Fecit
Filio Pientissimo Optimo Unico IVLIO
Filiæ Caii Sabini Marito Tumulum
Dibus Manibus.

En citant inexactement, on s'expose à faire soupçonner des intentions peu bienveillantes; passons.

Je ne vous suivrai pas dans votre savante discussion sur les cas où l'I a pu remplacer l'E, dans l'enfance de la langue latine, discussion qui me paraît un hors d'œuvre, au sujet des fautes qu'a pu commettre un lapicide, et j'arrive à votre exclamation : « Quant au *tau* et au « *gamma* de la cinquième ligne, (T G) en faire un R ! C'est une « responsabilité que je n'oserais partager. »

Ici, Monsieur, vous me forcez à faire une supposition peu avantageuse pour vous. De deux choses l'une : ou vous ne comprenez pas le français, ou vous ne m'avez pas lu. Voici ce que j'ai dit, page 11 de ma notice :

« Nous voici arrivé au mot le plus difficile à lire, à cause du caractère bizarre ℸ *que précèdent un* M *joint à un* A. Ne le trouvant dans aucun alphabet, force nous a été de le *décomposer en deux parties*, ce que le travail du lapicide autorise de reste. La première est un *gamma* et la seconde un *tau ;* et comme nous nous rappelons avoir vu le *gamma employé pour un R dans une ancienne inscription chrétienne, nous l'avons adopté pour cette même lettre*, ce qui nous a donné le mot MARTIO »

Il est donc de toute évidence que j'ai forme ce mot : 1° avec un M joint à un A, de l'inscription ; 2° avec le *gamma*, pris pour un R ; 3° avec le *tau*, pour le T ; 4° enfin, avec l'I et l'O de l'inscription. Je n'ai donc pas pris la réunion du *gamma* et du *tau* pour un R, encore moins ai-je formé ce mot MARTIO, des trois signes ℸO ainsi que vous me l'attribuez page 12 de votre Sphinx, ce qui vient encore à l'appui de ma supposition.

Je reprends votre texte : « Il reste, dites-vous, la lettre I, dont vous faites systématiquement un T pour le coiffer du sens de *Tumulum* que vous traduisez par tombeau .. ... c'est à peine une tombe, car vous n'ignorez pas la différence qui existe entre *tombe* et *tombeau.* »

D'abord, votre prétendue lettre I est un T, ainsi que je vais vous le prouver de la manière la plus péremptoire. Mais auparavant, je dois répondre à la distinction que vous faites entre les mots, *tombe* et *tombeau*, au sujet de *Tumulus*, qui signifie l'un aussi bien que l'autre.

Lisez ces vers de la matrone d'Ephèse :

> « Enfin ne voulant plus jouir de la clarté
> « Que son époux avait perdue,
> « Elle entre dans sa *tombe*.....

Et plus loin :

> « Encore un autre mort faisait sa résidence
> « Non loin de ce *tombeau*, mais bien différemment.
> « Car il n'avait pour monument
> « Que le dessous d'une potence.

Je me borne à cette citation pour vous prouver que tombe et tombeau peuvent s'employer, comme synonymes, et que si vous voulez absolument que je me sois trompé, je me suis trompé en bonne compagnie.

Mais, avouez-le, votre objection n'avait pour but que d'arriver à cette exclamation : « Franchement, comment voir une marque de « distinction dans quelques briques, dont les autres défunts se trou- « vent gratifiés dans le même cimetière ? » Ici, vos bonnes dispositions à mon égard se montrent au grand jour; car vous avez évidemment voulu insinuer que, par le mot tombeau, j'entendais un grand monument, un véritable mausolée, élevé à quelque grand personnage, à un *Pontifex augustalis*, peut-être. Eh bien ! lisez avec moi ma notice, page 7. « Nous ferons remarquer : d'abord, que ces di- « mensions (les dimensions de la pierre), ainsi que l'irrégularité et « l'exécution fantaisiste des lettres *n'ont rien de monumental*; » et page 8 : « De plus que l'absence de tout titre civil ou militaire, *nous* « *met en face d'une épigraphe dédiée à un simple citoyen.* » D'où je conclus encore, ou que vous ne m'avez pas lu, ou que vous ne comprenez pas le français.

Maintenant, venons à la dernière lettre de la cinquième ligne de l'inscription. Un I, selon vous, un T, à mon avis.

Vous faites de cette lettre un I, pour lire

IDIBVS MAII ANNO 2°. I

Vous convenez donc que la sixième ligne est composée comme il suit :

DIBVS MA

Or, il est impossible, à moins d'avoir un parti pris, comme vous, de ne pas lire NIBVS dans la septième ligne, malgré que l'V soit éraillé dans le bas, et qu'il n'y ait que le commencement de l'S, ce qui complète la formule DIBVS MANIBVS.

Ne suis-je pas fondé à dire que vous avez un parti pris, lorsque pour lire ANNO vous faites de l'I de la septième ligne un N et un O; du B, un *secumdo*, et du premier trait de l'V un I penché, signifiant *Imperii*, négligeant, d'ailleurs, le trait penché à l'inverse du premier et le commencement de l'S ? Et qu'en outre, je me rappelle qu'à la visite que j'ai eu l'honneur de vous faire à votre villa de Gaudebourg, vous ne saviez pas que le mot DIBVS était latin, et, quoique mauvais latin, employé assez souvent dans les inscriptions pour DIIS ? Si bien, que malgré mes affirmations répétées vous n'avez pas voulu le croire et que j'ai été obligé de vous renvoyer à Quicherat ?

Donc, DIBVS MANIBVS est la véritable lecture des sixième et septième ligne ; donc la dernière lettre de la cinquième, est bien un T, ainsi que je l'ai fait voir dans ma notice, et non un I; et j'ajoute, qu'il ne serait pas plus rationel d'en faire l'initiale de *Titulum,* que

de *Tumulum*, car ce dernier se trouve assez fréquemment dans des inscriptions qui finissent par : *Fecit Tumulum*; *jussit* ou *curavit fieri Tumulum*; et quelquefois avec l'adjonction de : *ex testamento*; ce qui ferait supposer que vous l'ignorez encore, si l'on ne se bornait à voir, dans votre substitution de *Titulum* à *Tumulum*, une puérile chicane de mots ?

Et quant à la formule *Dibus Manibus*, placée à la fin de l'inscription, il faut que vous en preniez votre parti, elle y est bel et bien, en toutes lettres, comme aussi dans l'inscription suivante trouvée à Cimiès :

M IVLIVS MARTIALIS
T IVLIAE DIIS MANIBVS

La pierre de Solliès-Pont vous donne donc *la perle* que vous avez vainement cherchée, dites-vous, dans vos mille incriptions, qui ne vous ont pas offert, non plus, le mot *Fecit* immédiatement après le sujet. Cette dernière affirmation n'annonce pas que vous ayez lu beaucoup d'inscriptions, et je ne devrais pas y répondre. Mais pour vous donner une *perle* de plus, et vous prouver qu'effectivement vous n'avez pas été heureux dans vos recherches, je me contente de vous citer l'inscription suivante, qui se trouve sur un cippe funéraire à Vence :

D. M. S. SE
VERINAE
MATRI DVL
CISSIMAE
SEVERINA
FECIT DE SVO
SIBI

dans laquelle, je vous ferai remarquer, en outre, que le lapicide a oublié la conjonction ET, entre SVO et SIBI; nouvelle preuve que les graveurs d'inscriptions, même les habiles, car le cippe de Vence est d'une bonne époque, ne laissaient pas que de commettre des erreurs.

Malgré mon désir de m'arrêter, il m'est impossible de laisser passer l'assertion que contient avec tant d'assurance le dernier paragraphe de la page 5 de votre Sphinx, assertion tellement extraordinaire qu'elle tombe dans le grotesque. Je transcris textuellement le paragraphe, afin que vous ne puissiez pas en contester l'exactitude :

« A ce sujet, ne perdons pas de vue que le *module* de notre mé-
« daille trouvée sous le menton du squelette, *atteste le commence-*
« *ment du troisième siècle*, au dire de tous les numismates qui l'ont examinée. » Un module qui atteste une date !!! Ah ! les numismates qui ont examiné votre médaille n'étaient pas forts.

Mais le module, c'est-à-dire, le diamètre d'une médaille n'a aucune valeur comme argument sur la date de sa fabrication. Les mêmes modules se retrouvent à toutes les époques. C'est le faire, c'est le poids, c'est le style et l'art; ce sont les inscriptions, les monogrammes, les têtes des personnages, leurs qualifications et les actions de leur vie qu'elles représentent, ou les figures symboliques qui les accompagnent, qui disent tout sur la question de la date. Le module ne sert qu'à distinguer la grandeur des médailles et à en faire un classement d'après leurs dimensions. Prétendre que le module *atteste la date* d'une médaille, c'est dire que la date de l'inscription de Solliès-Pont peut se déduire des dimensions de la pierre. *Risum teneatis* !

Puisque nous sommes à la page 5, nous ne la quitterons pas sans nous arrêter un moment sur ce que vous dites de l'inscription du Ve

siècle que vous citez d'après M. de Caumont. Vous êtes coulant pour le lapicide qui a écrit *quiiscit* pour *quiescit*, et *tumolo* pour *tumulo*, et vous n'avez garde d'oublier, dites-vous, « qu'à partir du Ve siècle, « l'invasion des barbares répandit les ténèbres sur tous les esprits « préoccupés d'autres besoins. Coutumes, style, langage, tout chan- « gea chez les vaincus. »

Comment n'avez-vous donc pas mieux compris tout ce que pouvait avoir de défectueux le travail d'un tailleur de pierre, et comment même, *dans une œuvre de courte haleine*, comme l'inscription de Solliès-Pont, *il a pu pécher quatre fois par distraction*, *coup sur coup* ? Les exemples ne manquent cependant pas, même à votre connaissance, et pour n'en citer qu'un, je reprends l'inscription du Ve siècle dont nous venons de parler, et je copie M. de Caumont :

« Le mot *Tumolo* y est employé pour *Tumulo*. La lettre L dans « *Tumolo* ressemble à un T renversé (⊥). A la seconde ligne, on « trouve *requiiscit* pour *requiescit* (donc un I pour un E) et le Q a « la forme du chiffre arabe 9; à la quatrième ligne, le Q se compose « d'un petit o et d'un I » (réunis par un trait horizontal) ; l'V oublié dans le mot *Febrarias*, et le trait supérieur de l'F prolongé à gauche comme dans un T, (⁻F).

Cette inscription, ajoute M. de Caumont, « est encore remarquable « en ce que les figures symboliques, qui consistent en deux paons « devant un vase d'où sortent des pampres, ont la tête en bas; je « conclus de cette bizarrerie qu'on traçait quelquefois ces figures « avant de donner une destination au marbre qui les portait : ici la « négligence du graveur des lettres a été telle qu'il n'a pas distingué « de quel côté il fallait placer le commencement de l'inscription. »

Vous connaissiez tous ces détails, Monsieur, ainsi que l'I employé

comme un E dans la seconde inscription, page 75, de l'architecture religieuse de M. de Caumont; mais *vous n'avez eu garde* de les citer, car tout cela vient à l'appui de ma lecture.

Finissons en avec la page 5, dans laquelle vous trouvez qu'il est plus convenable de lire *Marco Quintio Iulio*, au commencement de la troisième ligne, parce que *Marco*, le prénom paternel est, selon vous, de rigueur, et que l'épreuve photographique de M. le baron de Bonstetten donne un véritable Q au lieu d'un O, pour faire le prénom *Quintio*.

D'abord vouloir séparer du mot *Pintissimo*, l'M et l'O qui commencent la troisième ligne, c'est nier la clarté du jour, c'est vouloir mettre la lumière sous le boisseau; et, bien que vous soyez le seul à isoler les lettres de ce mot, et malgré l'accord de toutes les autres lectures, vous y persistez. Pourquoi? C'est que si vous avez renoncé à votre première interprétation *toute arbitraire*, dans celle que vous donnez comme de M. F.. .., vous continuez à disséquer et à décomposer les mots les plus indèniables.

Quant au second O, de la seconde ligne, nonobstant la queue que peut présenter la photographie, il n'en reste pas moins un O. parce que la prétendue queue n'est qu'une liaison superflue, comme le lapicide en a tant fait.

Et pour ce qui concerne les trois noms que le fils doit avoir, comme son père, nous ne croyons pas que l'on n'ait pu déroger à l'usage en ne mettant, volontairement ou par l'oubli du lapicide, que le prénom I*ulio*; et nous préferons, par toutes les raisons que nous avons données, les épithètes de *Optimo*, *Unico*, à *Quinto*, *Quintio*, qui nous paraissent toujours difficiles à former avec les lettres de la pierre. Nous tenons surtout à *Unico*, parce qu'en admettant même,

que le C de la troisième ligne n'existât pas, nous lirions encore *Unio* dans lequel le C aurait été omis. Cherchez mieux que vous ne l'avez fait, et vous trouverez certainement une *perle* de plus, dans la transposition et l'omission des lettres.

Avant d'aller plus loin, il faut que je constate l'acceptation du mot *Filiæ*, à la quatrième ligne de l'interprétation que vous donnez de M. F..... et, vous en conviendrez, il est bien autrement justifié que votre mot *Conjugi*, à la cinquième. Reprenez, je ne dirai pas ma lithographie, mais votre *fac-simile*, lui-même, et dites-moi si des cinq caractères (il n'y en a réellement que quatre, le *gamma* et le *tau* étant réunis) qui se trouvent entre les mots *Sabini* et l'O de cette cinquième ligne, à savoir : un M, un A, un *gamma*, un *tau* et un I, il est possible de faire le mot *Conjugi*, et si jamais il a été rêvé rien de plus fantastique? Ah! vous allez me dire que *c'est en me suivant pas à pas* que vous avez forgé une lecture *de commodité*, quand au contraire vous n'avez suivi que votre premier système d'interprétation, car ce n'est pas moi qui ai décomposé le mot *indiscutable Pintissimo* : d'abord, en : *Pontifex, Augustalis, in suo, ministerio, omnibus*; et en second lieu, en : *Pia, inter, suos, indole, marco;* non plus que la formule *Dibus manibus*, en : *Idibus, Maii, Anno, 2° Imperii.*

Il est évident qu'abandonnant, enfin, votre première interprétation, *toute arbitraire*, vous tenez à votre seconde *qui ne tourmente*, selon vous, *qu'une lettre et dont la suite se trouve parfaitement en harmonie avec le début ;* et vous tenez particulièrement au mot : « FIGIT (*grava*) » que vous substituez à FECIT, par un solécisme que ne commettrait pas un collégien ; car il se donnerait la peine d'ouvrir son dictionnaire, et il verrait que le verbe *Figere*, *Figo*,

fait FIXI au parfait. C'est donc *Fixit* et non pas *Figit*, que je vous engage à mettre à la prochaine édition de votre seconde version.

Je vous ai engagé à prendre votre *fac-simile*, que vous déclarez *seule reproduction exacte*, et je suppose que vous l'avez encore sous les yeux. Suivez-moi, je vous prie, et nous allons constater son exactitude.

Ligne première— l'M et l'A doivent être réunis et les extrémités arrondies, au lieu d'être pointues; les deux jambages verticaux qui suivent le T doivent se joindre dans le bas; le second trait après l'F n'est rien moins que pointu et le C doit être réuni à l'I qui le suit;

Ligne seconde — les jambages de l'H sont droits et non cintrés, et leurs extrémités sont arrondies, aussi bien que celles du *lambda* qui suit; le premier I de *Pintisimo*, loin d'être pointu et isolé, est réuni à l'N par une liaison arrondie; l'I qui suit l'S est aussi peu pointu que le premier; la lettre S est mauvaise de forme et incomplète;

Ligne troisième — l'N a ses extrémités arrondies et non pointues; l'V qui suit les deux O est réuni à l'N, mais vous les avez séparés pour faire un jambage bien pointu; de plus, l'I qui suit l'N est réuni à l'I supérieur de la seconde ligne, et le dernier I n'a pas de crochet, dans le bas, à gauche;

Ligne quatrième — l'V et l'espèce de *lambda* sont réunis et n'ont rien de pointu, pas plus que l'I qui les suit; les trois jambages qui précèdent le C, sont droits et non courbés, et réunis dans le bas par des liaisons arrondies.

Ligne cinquième — toujours à tort, des pointes à l'A et à l'I; de plus, l'I doit être réuni à l'N; et quant au *gamma* et au *tau* dont vous avez fait la séparation imperceptible, quoique vous les sépariez complètement dans votre texte, ils sont bien et dûment réunis sur la

pierre; de plus, le caractère qu'ils forment est uni à l'S de *Dibus* de la sixième ligne;

Enfin, encore des pointes à la septième ligne qui n'existent pas sur la pierre, et l'V beaucoup plus tronqué qu'il ne l'est réellement.

Et pour qu'on puisse juger entre l'exactitude de votre *fac-simile* et celle de mon estampage, je vais exécuter à l'encre rouge, sur l'exemplaire que vous m'avez adressé, les corrections que je viens d'indiquer, et je le déposerai dans la salle des réunions de notre Société d'études archéologiques de Draguignan, où tout le monde pourra le voir. Un calque fidèle sera également déposé à la bibliothèque de la Société académique de Toulon.

Je m'arrête, je crois en avoir assez dit pour détruire toutes les objections que contient votre réponse, et faire ressortir la confiance que mérite votre savoir épigraphique. Déjà, *le Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes* s'était prononcé à ce sujet, et si j'ai réclamé plus d'indulgence de sa part pour les travailleurs des départements, je n'ai pas prétendu infirmer son jugement, en vous accordant le seul mérite qui vous revient, celui d'avoir fait connaître la pierre tumulaire de Solliès-Pont.

Ce jugement, d'ailleurs, est conforme à celui que vous aviez porté vous-même, puisqu'en avouant que votre interprétation était *toute arbitraire*, vous lui enleviez toute valeur scientifique, et vous vous déclariez, en même temps, étranger aux études épigraphiques.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le colonel d'artillerie en retraite, etc.,

GAZAN.



Ceux de nos lecteurs qu'intéressent les questions d'épigraphie, ont pu lire successivement :

1° Dans le septième volume de notre bulletin, le travail de M. D. Rossi sur une inscription tombale, trouvée à Solliès-Pont et qu'il a eu le mérite de faire connaître ;

2° Dans le neuvième volume, la critique de ce travail et la nouvelle lecture de l'inscription, proposée par M. le colonel Gazan.

Il viennent de lire dans le présent volume :

1° La réponse de M. Rossi à la critique de M. Gazan ;

2° La réplique de ce dernier.

Suffisamment éclairés sur l'affaire en question, ils ont, bien certainement, déjà prononcé leur arrêt, et ils ne se plaindront pas de ce que nous déclarons le débat clos.

Quant aux deux honorables adversaires, nous ne pensons pas qu'ils s'en plaignent davantage; car ils ont joui, dans notre revue, d'une égale liberté pour plaider leur cause.

(Note du comité de rédaction.)

NOTICE

SUR

LES FOUILLES DES GROTTES

DE

GONFARON & DE CHATEAUDOUBLE (Var).

NOTICE

SUR

LES FOUILLES DES GROTTES

DE

GONFARON ET DE CHATEAUDOUBLE (VAR).



1° Grotte de Gonfaron.

La caverne de Gonfaron, à 37 kilomètres S.-O. de Draguignan, occupe le versant ouest de la colline calcaire de la Roquette, sous les murs d'enceinte d'un bel oppidum gaulois dont j'ai fait mention dans le texte de ma carte archéologique du Var.

Avant que nous l'eussions déblayée, l'entrée de la grotte se remarquait à peine et présentait l'aspect d'un trou de renard dans lequel il fallait s'insinuer en rampant pour pénétrer dans l'intérieur de la caverne.

Cet étroit couloir aboutit à une espèce d'allée ou de corridor de 70 mètres de long sur une largeur variant de 2 à 4 mètres, le plafond, qui atteint 5 à 6 mètres près de l'entrée, diminue de hauteur à mesure qu'on approche du fond de la grotte, où il rejoint le sol; là on aperçoit une fissure en forme de cheminée qui atteint le niveau extérieur de la caverne.

A cinquante mètres de distance de l'entrée et à quelques centimètres de profondeur du sol, la pioche des ouvriers mit à découvert un amas confus d'ossements d'hommes et d'animaux enfouis sous un terreau jaunâtre et quelquefois incrustés dans une mince couche de tuf.

Ces ossements se trouvaient associés pêle-mêle à de nombreux fragments de jarres et de poteries grossières sans *couverte*, mais souvent enduits extérieurement d'une croute de suie et de charbon; leur cassure offre une pâte noire parsemée de petits grains de quartz; sur quelques unes, figure en guise d'anse une espèce de bouton aplati faisant un centimètre de saillie; toutes ces poteries étaient fabriquées à la main sans aucune ornementation, elles paraissent se rapporter à l'âge de pierre plutôt qu'à celui de bronze.

A 30 mètres de distance de l'entrée et à 75 centimètres de profondeur reposait, dans une position régulière, un squelette d'homme; à ses côtés se trouvait un *Celt* en bronze de 14 centimètres de long, muni d'une forte raînure pour y enchâsser un manche; le tranchant de ce *Celt* est très-évasé, il mesure 5 centimètres, tandis que le corps de la hâche n'en a que deux.

Tous les ossements recueillis dans cette fouille ont été soumis à l'examen de mon ami, le docteur Uhlmann à Berne.

Je traduits ici la note que ce savant paléontologue a bien voulu m'adresser à ce sujet :

« J'ai déterminé avec le plus grand soin les ossements de la grotte « de Gonfaron que vous m'avez confiés et je vous adresse ci-joint le « résultat de mes recherches.

« *Ossements humains* des deux sexes et de tout âge, représen- « tant environ 12 individus : n'ayant trouvé dans votre envoi qu'un « morceau de crâne, il m'est impossible de juger par ce seul frag-

« ment à quelle race d'hommes ces ossements peuvent être attribués.

« *Animaux domestiques :* chèvre, mouton (nombreux exem-
« plaires).

« *Animaux sauvages :* blaireau (un individu); renard; lièvre;
« lapin (trois); oie sauvage (une).

« Tous ces ossements d'hommes et d'animaux ne portent aucune
« marque de feu, ni traces d'entailles, sauf quelques os de moutons
« et de chèvres paraissant appartenir à une époque plus récente que
« les autres.

« J'ai constaté en outre, parmi plusieurs squelettes *de jeunes gens*
« *des deux sexes*, que les os de la partie supérieure et inférieure
« d'un même sujet se trouvaient superposés l'un sur l'autre et soudés
« ensemble par les dépôts *calcaires* : cette particularité indique *que*
« *les morts ont été placés assis contre les parois de la grotte et se*
« *sont ensuite affaissés sur eux mêmes après la décomposition des*
« *chairs et des muscles.*

« Je ne retrouve rien de pareil chez les squelettes de vieillards et
« d'hommes faits, d'où l'on pourrait conclure que ceux-ci étaient
« déposés étendus sur le sol de la caverne. »

P. S. — Les fouilles complémentaires que j'ai faites dans la grotte de *Gonfaron* en février 1875, m'ont encore fourni quelques ossements d'hommes et d'animaux; *une pointe de flèche et une petite scie de 07 centimètres de longueur, toutes deux en calcaire*, taillé par éclats mais d'un travail très soigné De nombreux tessons de poteries grossières se trouvaient épars dans le sol. Deux de ces fragments sont ornés de grosses cannelures longitudinales dont l'arête intermédiaire se termine en forme de boule sur les bords.

2° Grotte putride près de Châteaudouble.

Cette caverne, à 7 kilomètres N.-O. de Draguignan, avait été déjà visitée par notre savant ami, M. Panescorse ; il l'a décrite mieux que je ne saurais le faire, dans le bulletin de la Société d'Agriculture du Var (1846).

M. Panescorse signalait dans sa notice la présence d'un amas considérable d'ossements d'hommes et d'animaux au fond de la grotte, et ce fut sous ses auspices, en compagnie de plusieurs membres de la Société archéologique de Draguignan, que je commençai l'exploration de la grotte putride.

Les ossements d'hommes et d'animaux reposaient pêle-mêle au fond de la caverne et presque à la surface du sol, au milieu d'un terreau noir de 1 à 2 centimètres d'épaisseur ; après cette première couche, ils se trouvaient incrustés dans un dépôt tuffeux de 25 centimètres d'épaisseur moyenne, produit par la lente infiltration des eaux à travers les fissures du rocher.

La couche d'ossements occupait une surface de quatre mètres carrés environ.

Les premiers coups de pioche amenèrent la découverte d'un beau *Celt* en bronze, pareil à celui de Gonfaron, et d'un fragment de poterie rougeâtre.

Ce sont là les seuls objets d'industrie humaine trouvés dans ces fouilles.

Ossements déterminés par le docteur Uhlmann.

« *Ossements humains*, de tout sexe et de tout âge, mais en ma-
« jeure partie *d'enfants et d'adultes*.

« *Ossements d'animaux :* chiens, chèvres, moutons et bœufs.

« Aucun de ces ossements ne portait des marques d'entailles ou des « traces de feu.

« J'ai pu également constater ici, et mieux qu'à Gonfaron, cette « superposition des parties supérieures et inférieures d'un même « squelette, que les dépôts calcaires avaient soudées ensemble.

« J'en tire encore la conclusion que les morts avaient été placés « assis au fond de la grotte. »

Rappelons ici, avant de terminer notre exposé des faits, que cet étrange pêle-mêle d'ossements d'hommes et d'animaux a été déjà signalé dans plusieurs grottes de France, d'Allemagne, d'Italie et de Suisse. On l'a également reconnu dans les fouilles pratiquées sous plusieurs *Dolmen* de la Suède; mais tous les cas que je viens de citer remontent à l'âge de pierre, tandis que les dépôts de Gonfaron et de Châteaudouble appartiennent à l'âge de bronze pour les deux *Celts* que nous y avons trouvés.

Je passe maintenant des faits aux hypothèses.

Avons nous exhumé à Gonfaron et à Châteaudouble les restes d'un repas de cannibales ?

Les hommes des âges de pierre et de bronze ont, sous ce rapport, un dossier judiciaire très-compromettant (1).

Mais les ossements humains ne portant ni traces de feu ni marques d'entailles, il faut écarter cette supposition et renvoyer nos *troglodites* absous, faute de preuve.

(1) Les Hiberniens *humanis vescuntur carnibus*, dit Strabon. Pline (VI, 20) parle de Scythes anthropophages. On croit avoir constaté l'anthropophagie dans les grottes de Rosenhalle et de Dachsenbühl, en Suisse, etc.



A-t-on accompli dans ces grottes des sacrifices humains ?

Quod paulum a mandendo abest, dit Pline.

La position de plusieurs squelettes et l'absence déjà signalée de traces de feu ou marques d'entailles sur les ossements humains, ôtent encore toute probabilité à cette hypothèse

Nous admettons pour notre part, comme parfaitement justes, les conclusions du docteur Uhlmann qui sont celles-ci :

« Les ossements humains trouvés dans les deux cavernes représen-
« tent un *dépôt funéraire.*

« Les ossements d'animaux seraient les restes d'offrandes faites aux
« mânes des morts.

« D'après la position qu'occupaient certains os encore incrustés
« dans le dépôt calcaire, il paraît que les corps étaient le plus sou-
« vent placés dans la position assise contre les parois de la caverne ;
« mais, à mesure qu'on apportait d'autres cadavres dans la grotte, on
« entassait pêle-mêle, pour leur faire place, les ossements anciens, et
« il se formait ainsi une espèce d'ossuaire recouvert peu à peu par
« des dépôts calcaires. »

Les grottes de Gonfaron et de Châteaudouble seraient donc des *Dolmen* créés par la nature et ayant servi de caveau funéraire à plusieurs générations.

L'entrée de ces cavernes a dû être fermée, dans l'origine, à l'aide de murs en pierres sèches ou par des treillis de branchages pour empêcher les bêtes féroces d'y pénétrer.

DE BONSTETTEN.

CONTRIBUTION

A LA

GÉOLOGIE DU VAR.

CONTRIBUTION

A LA GÉOLOGIE DU VAR.

Le département du Var où l'observateur peut rencontrer, séparés à peine par quelques kilomètres de distance, les terrains les plus variés appartenant à des époques les plus éloignées, est certainement un de ceux qui se prêtent le mieux aux études géologiques. D'un autre côté, les discordances que l'on rencontre à chaque pas dans la stratification des terrains sédimentaires posent à l'observateur autant de problèmes que l'on ne peut résoudre que par de patientes investigations. Malheureusement, les perturbations sont souvent si limitées, si brusques, qu'il devient excessivement difficile de reconnaître si les causes qui ont modifié le relief du sol, même dans un espace relativement restreint, ont agi simultanément ou à des époques distinctes. On peut se convaincre de la vérité de cette assertion par l'examen du muschelkalk qui est si bien représenté dans les environs de Toulon. Ici, les couches plongent dans plusieurs directions, s'élèvent même quelquefois jusqu'à la verticale ; tantôt, comme sur les flancs de la colline de Faron, elles forment une véritable ceinture à la colline et s'étendent sur plusieurs kilomètres de longueur ; tantôt, ce sont des buttes isolées au milieu de ce terrain en pente douce qui, partant du pied des hau-

teurs qui bornent Toulon au Nord, s'étend jusqu'à la mer ; la colline de Malbousquet, les buttes qui l'environnent, telles que Roche dure, la colline de la Convention qu'illustra Bonaparte, en sont des exemples. Ces derniers gisements constituent autant de soulèvements du muschelkalk qui sont trop rapprochés les uns des autres pour qu'on ne puisse les attribuer à un même mouvement du sol. D'autres fois, au contraire, l'intervalle qui sépare les affleurements est considérable, et l'on est en droit de se demander si plusieurs mouvements du sol n'ont point été nécessaires pour produire de pareilles perturbations.

A ce point de vue, il serait d'un haut intérêt de revenir sur chacun des gisements du muschelkalk qui forment les bornes du bassin toulonnais et qui ont déjà été l'objet d'une savante étude de la part de M. le professeur Dieulafait. En partant de la montagne du Cas au Beausset, localité que d'Orbigny a rendue célèbre en en faisant dans son *prodrome* un des types français du muschelkalk, et en descendant la route départementale du Beausset à Bandol, le long du Grand Vallat jusqu'au Lauçon et de là en marchant vers Ollioules et Saint-Nazaire, on aurait le point de départ d'une délimitation que l'on compléterait en examinant les couches de Balaguier, de la banlieue de Toulon, de la pointe Sainte-Marguerite. On fermerait le périmètre par l'étude des couches situées au Nord de la Valette, au pied de Faron et dans la vallée de Dardennes. On pourrait, de cette manière et en étudiant l'inclinaison et la direction des couches, arriver à savoir s'il a existé plusieurs centres de soulèvements. Ce travail, nous l'avons commencé et nous regrettons que nos occupations ne nous permettent point encore de le présenter à la *Société d'Études*.

Un fait qui frappe vivement l'attention, du moment que l'on est entré dans cette sorte de recherche, c'est la présence dans les envi-

rons de Toulon de nombreuses coulées ou soulèvements de nature ignée qui ont dû avoir une influence énorme sur la topographie de notre contrée. Ce sont, à l'Ouest, les marnes basaltiques d'Ollioules, d'Evenos, du fort de Bandol et du Cap Nègre ; à l'Est, les mélaphyres de la Garde et les roches ignées qui émergent sur plusieurs points du littoral dans le golfe de Giens. Il est incontestable que la présence de ces roches volcaniques, dont on peut supposer plusieurs postérieures au terrain qui les enserre, a dû intervenir et peut-être à plusieurs reprises pour modifier le relief du sol. Il y aurait donc avantage à rechercher les relations qui lient ces manifestations ignées.

Laissons de côté les mélaphyres de l'Est dont l'âge est encore peu connu et ne nous occupons que des basaltes renfermés dans la partie située à l'Ouest de Toulon. Ce sont les gisements d'Ollioules, d'Evenos enclavés dans le calcaire néocomien, celui du fort de Bandol dans le terrain bajouen, celui du Cap Nègre dans le terrain silurien. On est aujourd'hui généralement d'accord sur l'âge de ces coulées qui paraissent contemporaines du volcan de Beaulieu qui est situé à trois lieues d'Aix, et qui appartient à la partie supérieure du terrain éocène (gypses d'Aix). Mais, ceci étant posé, n'y aurait-il pas lieu de rechercher si, dans un point plus ou moins éloigné de ces gisements basaltiques, il ne se trouverait pas un centre de soulèvement qui, non-seulement aurait amené au jour ces produits volcaniques, mais aurait aussi modifié l'orographie de la contrée?

C'est ce qu'avait parfaitement compris M. l'ingénieur de Villeneuve, ce savant qui, par ses vues d'ensemble d'une si haute portée, son esprit de généralisation si élevé, a rendu tant de services à la géologie provençale. Aussi, consulté par M. Jaubert au sujet des basaltes de Bandol, il s'exprimait ainsi (Bulletin de la *Société d'Études* de

Draguignan 1859, p. 446). « D'après les échantillons et les explications que vous m'avez fournies, la masse volcanique du château de Bandol est encore un lambeau des coulées basaltiques qui, sur la côte de Six-Fours au Cap Nègre et à l'*Ile du Petit-Rouveau*, forment une ceinture autour d'un centre éruptif *sous marin* placé entre Bandol et les Ambiers, centre éruptif qui aurait produit des coulées à la même époque que celui du Var inférieur, à Villeneuve et à Biot. Cette période se rapporte probablement au système du Ventoux, assez bien représenté par la direction de la ligne des nappes basaltiques de la Garde et d'Ollioules et par celle de Bandol à la côte de Carqueiranne. L'éruption est antérieure au calcaire d'eau douce, supérieure à la molasse marine. Les nappes de Biot et de Villeneuve reposent, en effet, sur la molasse marine, et supportent comme à Bandol le poudingue équivalent au poudingue de la Durance. »

Si l'hypothèse du savant ingénieur était vraie, nous aurions dû retrouver ça et là, sur le littoral, entre le fort de Bandol et la pointe de Sicié, des traces de cratère sous-marin. Malheureusement nos recherches jusqu'à ce jour ont été vaines, mais elles nous ont permis de confirmer complètement les assertions de M. Jaubert au sujet du Petit-Rouveau et, comme lui, nous n'hésitons pas à croire que M. de Villeneuve a été mal renseigné en faisant de cet ilot un gigantesque bloc de granit.

L'île du Petit-Rouveau mesure environ 150 mètres dans son plus grand diamètre. Son accès est difficile, sa hauteur au-dessus du niveau de la mer est d'une dizaine de mètres. Ses bords, constamment battus par les flots, sont profondément déchiquetés, et c'est seulement la partie supérieure qui présente un peu de terre végétale. Ce lavage incessant des flancs de l'île par l'eau de la mer a mis la roche à nu et

permet d'en étudier aisément la constitution minéralogique. C'est un amas de phyllade dont les couches sont, çà et là, entremêlées de filons de quartz opaque. Quant à la phyllade, elle possède une couleur bleuâtre avec reflets satinés et présente la plus grande analogie avec celle que l'on rencontre sur le versant Est de la colline de Lamalgue, phyllade que M. Coquand désigne sous le nom de phyllade satinée. On comprend très-bien que, vue à distance, cette phyllade, constamment mouillée par l'eau de la mer, prenne une teinte noirâtre qui joue assez bien la couleur du basalte; les veines blanchâtres du quartz qui coupent çà et là la masse aident encore à l'illusion et permettent, jusqu'à un certain point, de croire à ces crevasses qui, au moment du refroidissement, se sont produites dans les coulées basaltiques. Ce tableau, quoique court, est suffisant et fait comprendre pourquoi les renseignements fournis à M. de Villeneuve étaient erronés. En vain, on chercherait dans cet ilot la moindre trace de basalte, et si l'on examine les écueils voisins et l'île du Grand-Rouveau où s'élève un phare assez important, on ne peut s'empêcher de reconnaître dans tous ces coins de terre la plus grande analogie de composition minéralogique avec l'île des Ambiers et la presqu'île voisine dont la butte de Six-Fours et le cap Sicié sont les points culminants. C'est là une partie de ce lambeau du terrain silurien qui forme, pour ainsi dire, la ceinture de la partie Nord de la grande rade de Toulon, et c'est avec la teinte conventionnelle du silurien qu'il convient de représenter tout l'archipel des Ambiers dans la future carte géologique du Var.

D[r] HÉRAUD.

ÉCONOMIE POLITIQUE AU MOYEN AGE.

ÉTUDE

SUR

LA COMPTABILITÉ COMMUNALE

DE

LA VILLE DE TOULON

En 1410

A Monsieur LOUIS BLANCARD,

Ancien élève de l'École des Chartes, archiviste en chef du département des Bouches-du-Rhône, président de la Société de statistique de Marseille.

Mon cher ami,

Permettez-moi de soumettre à votre examen un document administratif, du XVe siècle, que j'ai découvert dans les archives municipales de la ville de Toulon, et qui me paraît offrir un intérêt particulier, au point de vue de l'histoire de la comptabilité publique au moyen âge.

Vos travaux si remarquables sur les monnaies des comtes de Provence et sur l'économie politique au moyen âge, vous donnent une grande autorité en pareille matière.

Je vous serais donc très reconnaissant, mon cher maître, si vous vouliez bien me faire connaître votre sentiment sur l'importance historique de ce document, et me dire s'il vous paraît assez curieux, assez instructif, pour être livré à la publicité.

Veuillez agréer, mon cher ami, la nouvelle et sincère expression de mes sentiments sympathiques et dévoués.

OCTAVE TEISSIER.

A Monsieur OCTAVE TEISSIER,

Archiviste de la ville de Marseille, membre non résidant du Comité national des Travaux historiques, Chevalier de la Légion-d'Honneur.

MON CHER AMI,

Vous voulez bien me demander si le budget Toulonnais de 1410, tel que vous l'avez établi et commenté avec votre érudition ordinaire, et si le texte qui l'accompagne méritent la publicité. Je m'empresse de répondre affirmativement quant à votre excellent travail, l'utilité de la publication du texte intégral me paraît moins justifiée, soit à cause des extraits nombreux que votre étude en renferme, soit parce que ce texte, établi au jour le jour et sans ordre de matières, est peu intelligible pour le lecteur. Toutefois, malgré ce défaut de méthode, la comptabilité en est très complète et très exacte, et la rédaction précise de chaque article n'en serait pas désavouée par nos comptables les plus scrupuleux. Le trésorier qui a écrit ce journal de recettes et de dépenses n'a omis aucun chiffre, aucun renseignement essentiel et n'a rien noté d'inutile.

Ce qui frappe le plus dans le compte trésoraire de 1410, c'est la somme considérable qui y figure au chapitre des recettes en vue de l'armement de Toulon; les fortifications de cette ville avaient déjà

une importance réelle, et les détails que l'on trouve au chapitre des dépenses, à ce sujet, sont la preuve qu'on ne négligeait rien pour les maintenir en état et même les perfectionner.

Vos éclaircissements, qui ne sont pas un des moindres mérites de votre œuvre, jettent sur cette matière une clarté qui fait tout à fait défaut au texte latin dont la technicité serait, sans vos explications précieuses, lettre close pour le lecteur. Il en est de même des termes sous lesquels sont inscrites les recettes affectées aux fortifications. Vos commentaires apprennent qu'on les nommait vingtains, (*quoique dépassant et de beaucoup la 20e partie des impôts communaux*) *et qu'à Toulon et dans la Provence entière, on les levait pour être uniquement employés à des travaux de fortifications et d'armements. Je ne puis indiquer ici, mon cher ami, tout ce que votre étude contient d'intéressant sur ces travaux, leurs objets parfois très curieux, surtout quand vous prenez la peine de bien nous les faire connaître, leur exécution, leurs prix, et, dans un autre ordre d'idées, les impôts qui procuraient les fonds nécessaires à leur paiement.*

On voit par votre budget que ces impôts ou vingtains *frappaient la consommation, qu'ils étaient, suivant l'expression moderne, indirects, comme ceux qui, sous le nom de rêves (octroi) servaient à faire face aux dépenses des troupes et des écoles communales, aux honoraires des médecins, aux frais de procédure, etc., etc.*

L'impôt indirect était perçu entièrement au profit de la ville.

Quant à l'impôt direct, il l'était au profit du Comte ou de ceux à qui il voulait bien l'attribuer.

C'était un impôt comtal par sa destination. Mais que l'on ne croie pas que le Comte eût le droit de le prélever arbitrairement.

Vous avez très bien dit comment les représentants du Pays en déterminaient eux-mêmes le chiffre total et le taux de l'assiette, et vous avez bien voulu me laisser le soin d'en louer la répartition équitable. Le principe qui la déterminait est appelé, dans les actes des États de Provence « Æqualitas *», et, avant qu'on eut découvert toute la valeur du mot* Égalité, *on le nommait, en français,* Egalisation. *En vertu de cette égalisation, la Provence, sauf une partie du sol à laquelle des droits fonciers et locaux de juridiction valaient, quels qu'en fussent les maîtres, la franchise de certaines taxes, la Provence, dis-je, était imposée par feu, proportionnellement à la population et à la richesse de la terre, et chaque feu supportait une égale quotité d'impôts. L'égalité de contribution foncière existait donc en notre pays, dès le XIVe siècle! Ceci est très remarquable et prouve, comme tout votre budget du reste, que si, depuis quatre siècles et demi, il y a eu progrès en fait d'impôts, c'est malheureusement dans les quotités des contribuables et non dans le système.*

Veuillez agréer, mon cher ami, la nouvelle expression de mes vieux et sympathiques sentiments.

L'Archiviste des Bouches-du-Rhône,

Louis BLANCARD.

ÉCONOMIE POLITIQUE AU MOYEN AGE.

ÉTUDE

SUR

LA COMPTABILITÉ COMMUNALE

DE

LA VILLE DE TOULON

En 1410.

En classant les archives municipales de la ville de Toulon, j'ai découvert un compte-trésoraire du XVe siècle, qui m'a paru renfermer les éléments d'une étude intéressante sur la comptabilité communale de cette époque.

Ce vieux document, qui a traversé quatre siècles et demi, sans perdre un seul de ses feuillets, est aussi complet, aussi intact, qu'il l'était le jour même où le trésorier Louis Salvator, son rédacteur, le déposa entre les mains des syndics de la communauté de Toulon, pour être soumis à l'examen des auditeurs des comptes.

J'ai copié, d'un bout à l'autre, sans omettre une virgule, ce compte-

trésoraire, qui comprend tout l'exercice 1410-1411 (1), et, en réunissant sous des titres collectifs les divers articles de même nature, je suis arrivé à établir une sorte de budget, divisé, comme le sont nos budgets actuels, en chapitres et sous-chapitres.

Le tableau récapitulatif, que je transcris ci-après, permet d'embrasser d'un seul coup d'œil l'économie de ce budget; il indique, d'une part, les revenus de la communauté et, de l'autre, les dépenses qui lui incombaient.

L'emprunt par souscription publique et les taxes sur les objets de consommation, étaient, comme de nos jours, la suprême ressource des magistrats municipaux.— Quant aux dépenses, il n'en était pas de plus importante que celle de l'impôt. Il est vrai que la communauté payait en bloc et directement au comte souverain de Provence les redevances de toute nature qu'il était en droit d'exiger de chacun des habitants.

(1) L'année administrative, et par suite l'année comptable, commençait le 24 juin, et finissait le 23 juin de l'année suivante. Le conseil communal et tous les fonctionnaires municipaux étaient élus le 15 juin, pour entrer en exercice le 24, jour de la fête de Saint Jean-Baptiste.

COMPTE TRÉSORAIRE

DE

LA COMMUNAUTÉ DE TOULON

1410-1411.

Recettes.

Emprunt par souscriptions	50 florins	» s	» d.
Taille de 1 denier par livre	384	9	6
Impôt d'un tournois par feu	23	14	8
Rêves de la communauté	1023	»	»
Arrérages des tailles et des rêves	78	»	1
Vingtain du blé et des légumes	33	»	»
Vingtain du foin	6	8	»
Vingtain du vin	80	»	»
Vingtain de l'huile	120	14	6
Vingtain du poisson	75	»	»
Vingtain *logatarie*	59	14	»
Recettes diverses	24	»	»
Total des recettes	1958 florins	12 s.	9 d.

Dépenses.

Impôt de 18 gros par feu	168 florins	» s.	» d.
— de 2 florins par feu	225	»	»
— de 4 florins par feu	452	»	»
— de 1 tournois par feu	22	9	4
Taille de 1 denier par livre et de 4 sous par feu	24	8	»
Rêves et vingtains (frais d'adjudication)	9	10	6
Vingtain du blé	9	5	10
Vingtain de l'huile	26	6	4
Total des impôts	937 florins	8 s.	» d.

Remboursement de sommes empruntées à divers habitants	127 florins	11 s.	4 d.

Fortifications.	Remparts de la ville	221 florins	13 s.	8 d.
—	Tour de Saint Michel	5	11	5
—	Tour de Maître Ricard	»	8	»
—	Tour de Nielle	3	14	»
—	Château de Pierre Blanqui	2	3	4
—	Château d'Albert de Voute	»	10	8
—	Château d'Antoine Andrée	»	4	»
—	Château de Dolmet	»	15	»
—	Pont de maître Ricard	3	12	2
—	Pont de Saint-Michel	3	8	»
—	Pont-levis	5	7	»
—	Porte de Saint-Michel	»	4	»
—	Porte de la Mer	5	10	8
—	Palissade	14	4	9
Total des dépenses relatives aux fortifications.		268 florins	14 s.	8 d.

A reporter	1334	2	»

Report...........	1334	2	»
Bombardiers, arbalettes, traits............	67 florins	2 s.	8 d.
Colhard (baliste ou catapulte)..............	66	10	9
Gardiens de la Bade (vigie) et du cap Sépet...	53	13	5
Réception du Roi et autres frais............	11	11	11
Salaire du Maître des écoles...............	5	»	»
Salaire des Médecins.......................	82	8	»
Salaires de l'ouvrier. (*Operarius*)...........	3	11	»
Robes des syndics.........................	72	9	1
Frais de procédures.......................	94	6	8
Frais de voyage des syndics................	20	11	8
Frais de copies et salaires des notaires.......	44	2	8
Papiers et parchemins.....................	1	12	8
Dépenses diverses, détaillées...............	43	2	4
Dépenses diverses, non détaillées...........	51	8	3
Total des dépenses........	1953 florins	» s.	4 d.

BALANCE DES COMPTES.

Recettes............	1958 florins	12 s.	9 d.
Dépenses...........	1953	»	4
Excédant de recettes.	5 florins	12 s.	5 d.

ÉCLAIRCISSEMENTS ET NOTES.

Recettes

Emprunt par souscriptions... .... 50 florins.

La communauté de Toulon fut mise en demeure, le 1er juillet 1410, de payer un premier à-compte de 50 florins, sur la contribution de 18 gros par feu, qui venait d'être imposée par le grand sénéchal de Provence, pour la défense du pays (1). Or, l'année comptable était commencée depuis quelques jours à peine (le 24 juin), et les taxes locales n'avaient encore rien produit. Les syndics, ou pour être plus exact, le syndic Léon Hubac, spécialement chargé des questions financières, fit un appel aux habitants notables de la ville et obtint immédiatement le prêt de la somme exigée.

Voici les noms de ces prêteurs, avec l'indication des sommes qu'ils s'empressèrent de verser entre les mains du trésorier, le jour même où le syndic Léon Hubac fit appel à leur dévouement.

Olivier Maurel, 4 florins; Maître Jean de Gardanne, 4 florins; Guillaume de Coreis (Cuers), 5 florins; Jacques Bernard, 3 florins; Vincent Symon, 4 florins; Marin Jansolin, 4 florins; Jacques Vital, 4 florins; Pierre Ripert, 4 florins; Johan de Marseille, 4 florins;

(1) *Pro solvendo focagium decem octo grossorum pro quolibet foculari ordinatum per dominum senescallum, in suo consilio, per defensionem hujus patrie Provincie et pro solvendo armigeros et balistarios.*

Jehan de la mer, 3 florins; Johan de Coreis, 4 florins; Jacques de Raymond, 3 florins; Raymond Gantelme, 5 florins.

Taille d'un denier par livre et de quatre sous par feu (1) 384 fl. 9 s. 6 d.

Pour rembourser l'emprunt de 50 florins, payer le surplus de la contribution de 18 gros par feu, s'élevant à 168 florins, et pour acquitter diverses autres charges communales, le conseil vota la levée d'une taille de 1 denier par livre, et de 4 sous par feu. Trois collecteurs (Pierre Julian, Jean Salvator et Guillaume de Cuers), commencèrent sans délai le recouvrement de cette taille, et versèrent avant la fin de l'année, en plusieurs à-comptes, dans la caisse du trésorier Louis Salvator, la somme totale de 384 florins, 9 sous 6 deniers.

Impôt d'un sou tournois par feu. .. ... 23 florins 14 s. 8 d.

L'ancien droit de 6 sous par feu, dû par les Toulonnais dans les six cas impériaux, avait été remplacé, en 1314, par un impôt annuel d'un sou par feu (2).

Le nombre des feux qui s'était élevé en 1314 à 700, était réduit en 1410 à 382, si l'on s'en rapporte au chiffre de la perception. Le florin

(1) *Ego, dictus thesaurarius, recepi a Petro Juliani, collectore cum circumspecto viro magistro Johanne Salvatorio talhie noviter ordinate ad rationem untus denarii pro libra et solidorum quatuor pro foco, pro solvendo decem octo grossos pro quolibet foculari ordinatos per dominum senescallu per defensionem hujus patrie et pro solvendo armigeros et arbilestarios et pro aliis oneribus dicte civitatis supportandis.* (8 juillet 1410).

(2) Voyez mon Histoire de Toulon au moyen age. Pages 78 et 79.

valant 16 sous, nous trouvons dans 23 fl. 14 s. 8 d. le chiffre de 382. (23 fl. × 16 s. = 368 s. + 14 s. = 382 s.)

Cependant, il faut tenir compte des exemptions d'impôt accordées aux syndics, aux conseillers et à quelques autres fonctionnaires, aux nouveaux citoyens, qui jouissaient de la même faveur pendant un an, et enfin aux personnes indigentes. On peut donc calculer le chiffre de la population sur 400 feux (maisons ou foyers) ce qui donnerait 3,200 habitants, en supposant que chaque famille était composée de huit personnes.

Rêves de la communauté............ 1,023 florins.

La *Rêve* était un impôt sur les denrées de consommation, que l'on peut comparer à nos droits d'octroi; le vin, le pain, l'huile, la viande, le poisson, le miel étaient imposés. Chaque année la communauté exposait aux enchères la ferme des rêves, et l'adjugeait au soumissionnaire qui avait fait les offres les plus avantageuses. L'adjudicataire versait le prix convenu dans la caisse du trésorier, et c'était à lui ensuite de percevoir, d'après un tarif approuvé par le conseil, la taxe imposée sur chaque objet.

Arrérages de la taille et des rêves......... 78 florins.

Ces arrérages furent payés par Jean Salvator, père du trésorier et ancien collecteur de la taille. Jean Salvator avait été également chargé de percevoir le reliquat du fermage des rêves.

Vingtains.......... 375 florins, 4 sous 6 d.

Quand le produit de la taille et des rêves ne suffisait pas pour cou-

vrir les charges de la commuuauté, le conseil votait une imposition d'un vingtième sur les diverses récoltes. C'est ce que l'on appelait le vingtain. Cette imposition donna les résultats suivants, en 1410.

Vingtain du blé et des légumes.....	33 florins	» s.	» d.
— *du foin*.................	6	8	»
— *du vin*.................	80	»	»
— *de l'huile*...............	120	14	6
— *du poisson*..............	75	»	»
— *de la logatarie*..........	59	14	»
Total.........	375 florins	4 s.	6 d.

Il est assez difficile d'expliquer ce que pouvait être le vingtain sur la *logatarie*, à moins que ce ne fut un droit perçu sur les loyers (1). En effet, M. Raynouard, dans son *Lexique roman*, (T. IV. p. 92), traduit LOGUATARIA, par *louage*, *location*.

Recettes diverses............. 24 florins.

A la suite d'une transaction conclue entre les syndics et Olivier Bordon, ce dernier fut reconnu débiteur de la somme de 24 florins, qui figure dans le compte trésoraire sans autre indication.

---

(1) *Vingtenum logatarie.* — Dans une charte du 26 novembre 1396, on trouve l'indication d'un droit de rêve sur les locations. « *Quod omnis personna dicte civitatis recipiens loquerium bonorum et possessionum solvat pro libra qualibet denarios octo.* » (Archives communales de Toulon. Série CC. art. 471).

Dépenses.

Paiements des divers impôts....... 867 fl. 9 s. 4 d.

1° Imposition de *4 florins par feu*, pour le don gracieux de cinquante mille francs, voté au roi de Sicile, comte de Provence, par le conseil des Trois-Etats (1)...... 450 florins.

Le *feu* ne s'entend plus ici, comme nous l'avons vu jusqu'à présent, d'une maison, d'un foyer, et par extension d'une famille, mais bien d'une division de la valeur territoriale, ainsi qu'on l'entendit jusqu'à la Révolution.

Après avoir décidé que le *feu* représenterait, en Provence, une valeur convenue de 1,000 livres, par exemple, on calculait, au moyen des estimations du cadastre, quelle pouvait être la valeur totale du territoire de chaque commune. Si cette valeur était estimée à 100,000 livres, c'est-à-dire, cent fois mille livres, la commune était *affouagée* (c'était l'expression adoptée) à 100 feux.

En supposant qu'en 1410, la valeur convenue du feu était de 1,000 livres (2), on trouverait, pour la valeur totale du territoire de la Provence, les terres adjacentes exceptées, une somme de 12,500,000 livres, puisqu'elle comprenait 12,500 feux. Et, en effet, l'assemblée des Trois-Etats ayant voté un don gracieux de 50,000 francs, on décida

(1) *Pro solutione doni quinquaginta milium francorum donatorum domino regi nostro per consilium trium statuum Provincie, Massilie ultimato celebratum.* (COMPTE TRÉSORAIRE. Quittances des 10 mars et 26 août 1410).

(2) En 1780 la valeur du feu était fixée à 50,000 livres. (CORIOLIS. *Traité sur l'Administration du comté de Provence.* Tome 1er, p. 78.)

que chaque feu paierait 4 francs, ce qui donne le chiffre de 12,500 feux pour toute la Provence.

La communauté de Toulon, qui comptait 112 feux et demi, eut à payer 450 francs, réduits en florins par une faveur spéciale. (1).

2° Imposition de *2 florins par feu* pour le don gracieux voté à la reine Yolans.... 225 florins.

Pendant l'absence de Louis II, comte de Provence et roi de Sicile, qui faisait la guerre en Italie, la reine Yolans obtint des Etats un nouveau don gracieux. Le contingent de la communauté de Toulon fut de 225 francs, à raison de 2 francs pour 112 feux et demi. La reine voulut bien accepter le paiement en florins (2).

3° *Salaires payés au commissaire député* chargé de poursuivre le recouvrement du don gracieux..... 2 florins.

Il paraît que la communauté s'était mise en retard pour le paiement du don gracieux (3).

4° Imposition de *XVIII gros par feu*, pour la défense du pays (4). 168 florins.

(1) .. *Quatuor francos pro foco quos placuit eidem domine regine reducere francos ad florenos*. (Compte trésoraire. 26 août 1410).

(2)... *Solvit mihi Leoni Hubaqui, sindico dicte universitatis, pro portando Aquis ad dominam reginam Yolans, florenos ducentos vigenti quinque per universitatem Toloni eidem donatos in consilio generali trium statuum Provincie, ad rationem pro quolibet foco duorum francorum pro foco, quos placuit, etc.* »

(3) *Solvit Johanni de Oleriis, commissario ad hanc civitatem per dominum thesaurarium Provincie super ultima solutione doni L mille francorum, florenos duos pro suo salario.*

(4) *XVIII gros per fuoc per paguar los gens d'armas et d'apé per defension del dich pays... Confessy d'aver agut et resanput de la universitat de Tolon L flor en amermament de major soma que devon per CXII fuocs, seguon que disen.......* (Quittance du 16 juillet 1410.)



Louis II d'Anjou, qui ne cessait de demander des troupes et de l'argent à la Provence, pour reconquérir le royaume de Naples, venait de quitter le port de Marseille avec sept galères, plusieurs bâtiments de transport et huit mille hommes de troupes, lorsqu'il fut attaqué, le 18 mai 1410, par une escadre de quinze navires génois ou napolitains; il perdit six galères, et la dernière sur laquelle il était put se réfugier comme par miracle, dans un port d'Italie.

L'imposition de XVIII gros par feu, avait pour objet l'armement de cette escadre qui périt avant même que l'on put opérer le recouvrement des sommes votées. Le 16 juillet 1410, le trésorier de la communauté fit un premier versement de 50 florins, mais ce ne fut que le 12 décembre qu'il parvint à payer le solde des 168 florins formant le contingent de la ville de Toulon.

5° Droit *d'un sou tournois par feu*..... 22 fl. 9 s. 4 d.

Par suite de la cession faite au chapitre de la cathédrale, le 23 février 1400, ce vieux droit fut acquitté par le trésorier entre les mains du prévot Gilibert de Ferratorio (1).

(1) *Ego Gilbertus de Ferratorio, prepositus ecclesie Tolonensis, confiteor habuisse et realiter recepisse viginti duos florenos et septem grossos* (9 s. 4 d.), *quolibet florino pro sex decim solidos computato, in quibus universitas hominum civitatis Tolonensis mihi tenetur annis singulis in festo sancti Michaelis pro turone argenti olim debito domino nostro regi.* (Quittance du 12 octobre 1410.)

Frais de perception des tailles, rèves et vingtains 69 fl. 14 s. 8 d.

1° Taille d'un denier par livre et 4 sous par feu.	24 fl.	8 s.	» d.
Salaires des deux collecteurs, Jean Salvatorio et Pierre Julien, 23 fl. 6 s. Confection des écritures, 1 fl. 2 s.			
2° Frais d'adjudication des rèves..............	9	10	6
La plus grande partie de cette somme (8 florins) est payée au prévôt de la cathédrale, pour le droit d'encan, qui a été cédé, comme le droit de tournois, au chapitre de Toulon par le comte de Provence.			
3° Le vingtain sur le blé, le poisson, etc.......	9	5	10
Ces vingtains ont été mis en adjudication et on a payé une prime aux personnes qui ont fait monter les enchères (1).			
4° Vingtain sur l'huile.......................	26	6	4
Total.............	69	14	8

Ce vingtain n'est pas exposé aux enchères ; il est perçu par deux collecteurs, qui reçoivent des salai-

(1) *Solvit pro super inquantum dato illis qui augmentaverunt vingtena bladorum, logateriorum et pissium, florenos novem, sol. quinque et den. decem.*

M. Guichard fait mention d'une prime de ce genre dans son *Essai sur le Cominalat de Digne*. « On employait, dit-il, pour exciter les habitants à surenchérir un singulier moyen : on offrait une prime de tant de sols par livre à tous ceux qui surenchérissaient, et ils acquéraient, en surenchérissant, un droit proportionnel au chiffre des livres dont ils élevaient l'enchère. » (Tome I. p. 372).

res, à charge par eux de louer une boutique et des jarres (1).

Remboursement des emprunts.......... 127 fl. 11 s. 4 d.

Le 12 juillet 1410, sur les premières recettes effectuées, le trésorier rembourse les 50 florins empruntés à divers habitants le 1er juillet, pour payer l'imposition de XVIII gros par feu..............	50	»	»
Il paie ensuite des à-comptes à divers autres prêteurs, ci-après désignés :			
P. Sinhier, sur 44 florins.............	25	»	»
J. Salvatoris, sur 44 florins.............	30	13	»
V. Symon, sur 44 florins..............	4	10	8
G. de Salicis, sur 24 florins.............	1	8	»
B. de Soliers.........................	9	12	»
M. Jansolem..........................	4	10	8
A. Facil.............................	»	21	»
Total.............	127	11	4

Fortifications........................ 268 fl. 14 s. 8 d.

1° Remparts. Réparation des mantelets, corri-

(1) *Petro Valbelle et Fulconi de Gardana, pro resta salarii eis debiti colligendo vintenum oley et pro loquerio botique et jarrarum.* (Compte trésoraire.)

dors, verdesques et châteaux (1). Brèches, créneaux (2). Barbacane (3), etc., etc.............. 221 13 8

Il serait trop long de donner ici le détail des dépenses faites pour ces travaux, mais il n'est pas sans intérêt de connaître le prix de la main d'œuvre et des principaux matériaux.

La journée d'un maçon coûtait 5 sous, 4 deniers; (4) celle d'un tailleur de pierres, également 5 sous 4 deniers (5); la journée d'un charpentier, 4 sous (6); la journée d'un homme conduisant une charrette, 2 sous, 3 deniers (7); enfin, la journée d'un manœuvre et de son cheval, 4 sous, 8 deniers, ce qui

(1) *Pro resta octo dietarum factarum in corritoriis, verdesquis et mantelletis, 20 solid... Pro pretio duorum palmorum positorum in verdesquis Bertrandi Dolmeti, 5 solid. 4 den. — Pro pretio decem septem trabium ab eo habitarum et positarum in verdesquis, et castelletis pro dicta fortificatione, ad rationem novem grossorum pro qualibet, videlicet, 12 flor. 12 solid.*

(2) *Pro sex dietis factis in merleto et fracha menii turini versus molendinum Bertrandi Folrani, 2 flor.*

(3) *Pro pretio viginti quinque modiorum calcis, septem barcatis arene et portu ipsorum, pro faciendo barbacanam ante domum Episcopalem, quedam merleta et stanquas forsatorum, etc., etc. 10 flor., 12 solid. 8 denar.*

(4) *Solvit anth. Facili, muratori, pro tribus dietis factis per eum in stanqua forsati retro domum nobilis petri de Valbella, 1 flor* (valant 16 sous.)

(5) *Solvit magistro Hugoni Lombardi, peyrerio, pro sex dietis per eum factis in stanqua portalis nobilis Petri de Valbella. 2 florinos.*

(6) *Solvit mag. Petro Juliani, fusterio, per una dieta pro eum facta. 4 solid.*

(7) *Solvit pro una dieta facta carigando carretam. 2 sol. 8 den.*

Report............	221	13	8

met celle du cheval à 2 sous, puisque le conducteur était payé 2 sous 8 deniers (1).

Une douzaine de planches d'une longueur de douze palmes, 1 florin 5 sous; l'unité 1 sou, 9 deniers (2); six planches de bois de mélèse, 14 sous; l'unité 2 sous, 4 deniers (3); cent clous de demi grosseur, 1 sou, 8 deniers (4); 31 livres et demie de fer carré, 15 sous, 9 deniers, soit 6 deniers la livre; (5) douze barques de sable, 7 florins, 8 sous (6); quarante muids de chaux, 20 florins (7).

2° Tour de Saint-Michel (8)..................	5	11	5
Tour de Ricard (9)........................	»	8	»
Tour de Nielle (10)........................	3	14	»

(1) *Solvit pro duabus dietis quibus vacavit cum suo roncino ad tirandum lapides. Solid. 4 den.*

(2) *Pro pretio unius duodene tabularum longitudinis XII palmorum pro mantelletis factis in meniis. 1 fl. 5 solid.*

(3) *Pro sex tabularum de melve. 14 solid.*

(4) *Pro uno centenario agutorum. 1 solid. 8 den.*

(5) *Pro XXXI libris et media ferri cadrati capti inter quatuor vias. 15 solid. 9 den.*

(6) *Pro duodecim barcatis arene aportate pro meniis domus Arquerii. 7 fl. 8 s.*

(7) *Pro pretio XL modiorum calcis emptorum pro reparando menia de Mari ante domum Arquerii. 20 floren.*

(8) *Pro decem octo cabrionis positis superiori solerio turris Sancti Michaelis 20 solid. Pro decem scodhinis 10 s. Pro dietis factis in agredario turris Sancti Michaelis 22 sol. 10 d.; pro clavaone 8 s. 10 d.; pro pretio unius trabe, etc.*

(9) *Pro una trabe posita in turri mag. Jacob Ricard. 8 solid.*

(10) *Mag. Stephano Gris, pro se et suo famulo, pro labore eorum passo in agredariis, mantelletis et turri Nielli 2 fl. 4 s. pro una trabe posita in turri Nielli.*

Report.... ...	231	15	1
3° Château de Pierre Blanqui (1).............	2	3	4
— de Albert de Volta (2)	»	10	8
— d'Antoine André (3)..............	»	4	»
— de Dolmet (4)....................	»	15	»
4° Pont de Me Ricard (5)....	3	12	2
Pont de la porte Saint-Michel (6)..........	3	8	»
Pont-levis (7)......................	5	7	»

La maison de Me Ricard, surmontée d'une tour, était adossée aux remparts et avait accès sur les fossés. On y avait établi un pont aux frais de la communauté.

5° Porte de Saint-Michel (8)..................	»	4	»
Porte de la Mer (9)..............	5	10	8

(1) *Pro una trabe de quercie (quernus) posita in castello Petri Blanqui, etc.*

(2) *Pro una trabe de quercie posita in castello magistri Alberti de Volta. 10 s. 8 d.*

(3) *Pro duobus cabrionis positis in castro Anthonii Andree. 4 s.*

(4) *Pro pretio trium tabularum de pino positarum in castello Bertrandi Dolmeti. 15 s.*

(5) *Pro duobus cabrionis triginta palmorum positis in vergis pontis magistri Ricardi. Item pro duobis peciis de rove positis, etc. 3 fl. 12 s. 2 d.*

(6) *Pro uno cabriono de melene longitudinis XIIII palmorum posito in ponte Sancti Michaelis, grossos quator, etc.*

(7) *Petro de Colungis et Joh. Vial, ferratoris, pro fustaminibus per eos ferratis in opus poncium levadissiorum. 2 fl. 8 s.... Pro sex dietis factis in pontibus levadissiis. 1 fl. 8 s.*

(8) *Solvit Anth. Bolibardi, pro una dieta per eum facta portale Sancti Michaelis. 4 solid.*

(9) *Pro fustamine posito in agredariis portalium de Mari et Sancti Michaelis et pro dietis factis in eisdem agredariis. 5 fl. 10 s. 8 d.*

Report...........	254	9	9
6° Palissade (1).............................	14	4	9
Total de l'article des fortifications.....	268	14	8

Les réparations exécutées aux portes de Saint-Michel et de La Mer sont sans importance. Une plus grande dépense est faite pour réparer la palissade du port. On comprend que cette partie des fortifications, constamment battue par la mer, était plus exposée à des dégradations que les autres. En un seul jour, au mois d'avril 1411, on fut obligé de remplacer 211 pieux.

Construction d'un Colhardus (Couilard)..... 66 fl. 10 s. 9 d.

Le *Colhardus,* Colhard ou *Couilard* en français, était un engin de guerre qui lançait de grosses pierres. Le prince Louis Napoléon en fait mention en ces termes dans ses *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie.*

« En Orient, comme en Europe, les grosses machines de siége étaient toutes à fronde, mues à bras ou à contrepoids, mais leurs noms ont varié avec les pays, les époques et les détails de construction. Ainsi celles qu'on appelait *trébuchet, pierrier, mangonneau*, furent appelées au XIVe siècle, *machina clypeus*, par Valturius, et, en France, *engins à verges* ou *couilards.* On nous dispensera d'expliquer la conformité d'idée qui leur a fait donner ce dernier nom. » (2).

(1) 16 avril. *Solvit Petro de Alpibus et Anthonio Boreli pro plantando ducentos undecim palmos plantatos in palaxiata et pro metreta vini. 9 fl. 8 d. etc.*

(2) *Étude sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, par L. N. Bonaparte. Paris 1846. 4 vol. in-4. Tome II, p. 36.

Le même auteur donne ensuite, d'après Gilles Colonna, mort en 1318, la définition suivante de ces engins.

« Les machines pierrières se réduisent à quatre genres et, dans toutes ces machines, il y a une verge qu'on élève et qu'on abaisse au moyen d'un contrepoids, à l'extrémité de laquelle est une fronde pour jeter la pierre. Quelquefois le contrepoids ne suffit pas, et alors on y attache des cordes pour faire relever la verge. Le contrepoids peut être ou fixe ou mobile. On dit le contrepoid fixe, quand une boîte est fixée invariablement à l'extrémité de la verge, et remplie de pierres ou de sable, ou de tout corps pesant (1). »

Le colhard construit, en 1410, par les Toulonnais, avait un contrepoids fixe, une boîte qui est désignée sous le nom de *caysia* dans le compte trésoraire de Louis Salvator.

On trouve, dans le même compte, des renseignements intéressants sur cet engin, qui n'est pas très connu.

1° La verge du colhard était formée du tronc d'un arbre qui devait avoir une grande dimension, si on en juge par son prix ; il est payé 20 sous, alors qu'un chêne-rouvre et un hêtre ne coûtent que 8 sous les deux :

« *Solvit Anthonio Fornerii, pro pretio unius arboris ab eo capte, de qua fieri debet virga colhardi, solidos 20.— Solvit Olivario Muti, pro pretio unius rove et unius faars positorum in colhardo. Sol. 8.* »

2° La fronde et le contrepoids, posés aux deux extrémités de la verge, sont ensuite indiqués : « *Solvit Anthonio de Soleriis, juniori,* PRO FRONDA *pro colhardo. fl. 1 sol. 8.— Solvit magistro Steph.*

(1) GILLES COLONNE *De Regimine Principum*. Liv. III. partie 3. p, 604. Rome 1607.

Gris, fusterio, pro quinque cabrionis XII palmorum positis in CAYSIA COLHARDI. »

3° Les montants du colhard et la charpente accessoire (*Pes colhardi*), nécessitaient une grande quantité de bois : « *Solvit Johanni Cavallerie, fusterio, pro una dieta facta per eum, cum sua asina, eundo que, sicut fustum qui debet sustinere colhardum.— Guilhelmo Aycardi, pro pretio unius rove et unius faars positorum in colhardo. – Michaelono de Sparonauto, pro una duodena tabularum pro colhardo. Magistro Stephano Gris, pro una pessia de pino duarum canarum et medie posita in colhardo, etc.* »

La dimension de cette dernière pièce de bois, deux cannes et demie, fait supposer que le colhard avait au moins cinq mètres de hauteur. Du reste, on peut se former une idée de la grosseur et de la lourdeur de l'engin, par les moyens employés pour le transporter. « *Solvit nobili Vincenti de Sancto Petro, pro duobus diebus quibus vacaverunt sui boves tirando pedem colhardi 12 s.; Nobili Johanni Bernardi pro tribus diebus quibus vacaverunt sui boves ad trandum pedem colhardi, 15 s., pro illis de Revesto, pro bovis qui juvarunt ad tirandum colhardum, 1 fl. 8 s.; Johanni de Valentia, duobus diebus et media vacatis pro trando pedem colhardi, 15 s.* »

4° La main d'œuvre assez considérable indique également les fortes dimensions de l'engin. Indépendamment du maître colhardier, qui a surveillé l'ouvrage pendant 18 jours, les ouvriers charpentiers et autres y ont consacré une trentaine de journées. « *Solvit magistro Michaelo de Sparonauto, magistro colhardi, in diminutione XVIII dietarum per eum factarum in colhardo, 2 fl. 8 s.; pro resta dietarum sibi debita, 3 fl.; pro ben asouida del colhart (sic), 12 s. 4 d.; solvit Johani Cavalieri, fusterio, pro resta XVII dietarum*

per eum vacatarum in colhardo, 8 *s*.— *Item, pro una dieta*, 4 *s*. *pro duabus dietis factis per eum cum Michaele, in colhardo*, 8 *s*.; *pro quatuor dietis*, 12 *s*.; *solvit Anthonio Bolibardi, fusterio, pro tribus dietis*, 12 *s*.; *solvit magistro Petro Juliani, fusterio pro una dieta facta per suum filium*, 2 *s*. 8 *d*.; *solvit Petro Audiffreni pro tribus dietis*, 12 *sous*; *Johani de Massilia qui juvavit ad dreysandum colhardum*, 1 *fl*. 4 *d*.; *pro dando potum* (à boire) *qui juvarunt ad dreysandum peonum colhardi*, 2 *s*. 10 *d*. »

5° *Le fer et les clous*. Un seul maître ouvrier est employé aux ferrures du colhard. « *Solvit magistro domino Pelati, fabro, in diminutione ferri per eum operati pro colhardo, floren*. 6.— *Item* 5 *fl*. 14 *s*. 11 *d*.—*Item* 9 *s*. » Les clous sont achetés par le maître colhardier « *Solvit magistro Michaeli de Sparcnanto, magistro colhardi, pro tribus libris agutorum per eum captorum pro dicto colhardo*, 4 *s*.; *pro duabus libris grossorum agutorum*, 2 *fl*. 8 *d*.; *pro una libra*, 1 *s* 4 *d*.; *pro tribus libris*, 4 *s*.; *pro* 200 *agutis*, 5 *s*. 4. *d*. »

6° *Le treuil et les cordes*. Pour bander la machine, c'est-à-dire pour abaisser la verge, on se servait d'un treuil et d'une grosse corde. Ces deux objets sont mentionnés dans le compte de la dépense. « *Pro duabus grosses torteyrieras positis in colhardo* (1); *pro una grossa corda pro dicto colhardo*, 7 *s*. 8 *d*. » Et plus loin : « *Solvit Petro de Lavissia et famulo nobilis Joh. Bernardi et Joh. Amati, qui fuerunt ad curandum turnum colhardi*. »

D'autres objets sont également indiqués : de l'étoupe, *sparsina*;

(1) « La tourteiriero, dit le docteur Achard, dans son *Dictionnaire provençal français*, est une charrette qui est attachée à une barre pour tirer et serrer les marchandises dont on la charge. » Tome II, p. 617.

des filets, *libani;* des cordes, *larderii*, et enfin on paie l'ouvrier qui a creusé la fosse, *cavam*, dans laquelle le colhard a été érigé : « *Solvit cuidam fangiatori, qui fecit cavam in qua fuit erectus colhardus.* »

Le total de la dépense faite pour acheter les matériaux et construire l'engin s'élève à la somme de 66 fl., 10 s. 9 d.

Armes et armements	67 fl.	2 s.	8 d.
250 traits d'arbalètes (1)	2	8	»
300 traits id	4	»	»
Une caisse de traits	8	»	»
Une autre caisse de traits	8	6	8
Paiement de 50 arbaletriers qui ont gardé la ville (2)	20	»	»
Dépenses faites pour le maître armurier et bombardier (3)	24	4	»
Total	67	2	8

(1) *Pro pretio ducentorum quinquagenta viratonorum*, 2 *fl.* 8 *s. Trecentorum viratonorum*, 4 *fl. Pro una copia viratonorum saudatorum qui perducti fuerunt de Pinayrole*, 8 *fl. Pro pretio caysie viratonorum*, 8 *fl.*, 6 *s.* 8 *d.*

(2) *Ego thesaurarius tradidi manualiter pro expensis quinquaginta arbalistariorum custodiendorum dictam universitatem, florenos auri viginti.*

(3) *Solvit magistro Anthonio Ansoni pro expensis quos iniit cum magistro bombardo et armeurerio, pro emendo causis sibi necessariis pro universitate*, 23 *fl. Solvit magistro Ansoni, misso ad querendum unum armeurerium*, 1 *fl.* 4 *s.*

Salaires et frais d'administration....... . 296 fl. 8 s. » d.

1° Vigies et portes..... 53 fl. 13 s. 5 d.

Arène, Moysini et Merle, gardiens ou guetteurs des vigies de la Bada et de Sepet (1).................... 32 fl. 10 s 5 d.

Maurel, surveillant des vigies (2). » 14 »

Rigon de Marseille, gardien des portes (3). .... 20 5 »

53 13 5

2° Frais de séjour à Toulon du roi et du grand sénéchal..... 11 fl. 12 s. 2 d.

Le grand sénéchal de Provence est venu à Toulon, on lui a offert un muid de vin et une charge d'avoine; mais comme il n'a pas pu faire usage de ces dons, la communauté en a employé le montant à payer divers fournisseurs: 1 fl. 4 s. au boulanger; 12 s. au marchand de poisson; 9 s. 4 d. au boucher; 10 s. pour une mesure de vin; 15 sous 10 d. d'avoine, etc. (4)............. .... 5 8 10

(1) *Solvit Anthonio Agrene, facienti scubiam de Bada, pro isto mense. fl. 2. sol. 8, etc.*

(2) *Solvit Olivario Maurelli, pro pane et vino portatis ad visitandum dictam scubiam de Sepet. 14 solid.*

(3) *Rigono de Massilia, in diminutione XL floren. sibi debitorum tam pro XII mensibus. vacatis per eum pro scubiis et clavibus portalium, quam etc. 20 flor. 5 solid.*

(4) 27 septembre 1410. *Et quia dictus dominus senescallus non jacuit in presente civitate et non potuit bibere vinum sibi presentatum nec civata predicta non fuit omnino comesta, ideo dicta pecunie summa fuit soluta prout infra: Mobilie, panaterio, grossos quindecim. Item peyssoneriis, grossos novem. Item Jacobo cortali pro carne, grossos 7*

Report.	59	6	3
Mais s'il n'a pu consommer le vin qui lui était offert, le sénéchal a sans doute accepté un dîner, car la communauté a dû rembourser le prix d'un plat d'étain qui a été perdu à cette occasion...........	»	2	8
Ces plats d'étain disparaissaient bien vite, parait-il, quand il y avait grand gala à l'hôtel-de-ville. Les 7 et 17 février 1411, après le départ du roi qui était venu à Toulon, se rendant à Rome (1), le trésorier passe en dépense 1 fl. 3 s. pour le paiement de cinq plats que l'on n'a pas pu retrouver (2)..........	1	3	»
D'autres objets ont également disparu et sont remplacés: un baril, 5 s. 4 d.; un trépied, 8 s.; et même un canot prêté à la communauté par Jean de Marseille, 3 fl.; Enfin, le syndic Léon Hubac se fait rembourser une somme de 1 fl. 4 d. empruntée dit-on, au roi, par le propriétaire du canot (3)........	4	13	8

3° Écoles, 5 florins.

(1) *Dum dominus rex noster ivit Romam.* (Quittance du 17 février 1411.)

(2) 7 février 1411. *Pro pretio duarum stagnatarum perditarum in adventu ultimo facto per dominum nostrum regem, solidos 5, denarios 4. Pro uno plato stagni perdito in dicto adventu. sol. 8, den. 4; pro pretio unius stagnati. sol. 2, den. 8: pro una stagnata perdita in dicto adventu. sol. 2, den. 4.*

(3) *Item. Solvit pro una barila perdita in adventu nostri regis. 5 fl. 4 d.*

17 fév. 1411. *Pro uno trepede perdito dum dominus rex noster ivit Romam. 8 s. Solvit Johanni de Massilia, pro uno carabo perdito in adventu domini nostri regis per eum mutuato 3 fl. Item. pro mutuo per eum facto domino nostro regi, collecto per me Leonem Hubaqui, de mandato domini Joh. Dragone* (conseiller qui accompagnait le roi) *1 fl. 4 d.*

Report.........			65	9	7
Le conseil alloue gracieusement 5 florins à Maître Etienne, maître des écoles (1)........			5	»	»
4° Médecins, 82 florins, 8 s.					
Me Albert de Volta, médecin, reçoit par an à titre de pension ou salaires (2)...	20 fl.	» s.			
Me Antelme Johan, physicien, qui s'est rendu à Avignon pour prendre part avec d'autres médecins à une consultation, reçoit (3)	2	8			
Me Pierre de Noal, autrement dit Gaudin, licencié en médecine, se fait payer une somme de 60 florins qui lui est due pour les motifs contenus dans un acte public (4)............................	60	»			
			82	8	»

5° Ingénieur, 3 fl. 11 s.

Les ingénieurs ou directeurs des travaux sont dé-

(1) 27 septembre 1410. *Solvit magistro stephano, magistro scolarum, solidos quatraginta in diminutione quinque florinorum sibi graciose per sindicos, juxta commissionem eis factam per consilinm dicte civitatis, donatorum. 2 fl. 8 s.* 14 février 1411. *pro resta quinque florenorum. 2 fl. 8 s.*

(2) *Solvit magistro Alberto de Vouta, medico, pro sua pensione hujus anni, fl. 20.*

(3) 26 juillet 1410. *Solvit magistro Ancelmo Johanni, phizico, pro palpatione per eum facta in Avinione cum certis aliis medicis. fl. 2. sol. 8.* (Dans les paiements faits à maître Albert de Volta, on lui donne indifféremment le titre de physicien ou de médecin.)

(4) *Solvit magistro Petro de Noal, alias Gaudini, licentiato in medecina florenos sexaginta sibi debitos causa contenta in publico instrumento scripto manu mei Leoni Hubaqui. fl. 60.*

Report........... 153 1 7

signés dans les chartes du moyen âge sous le titre d'ouvriers. Rigon de Marseille reçoit, le 7 février 1411, onze sous : *in diminutione majoris summe debite eidem pro facto barbacane qui fuit operarius in ea*. Et, plus tard, Johan de Valence, *operarius* des fortifications de la ville, reçoit trois florins. 3 11 »

6° Robes des syndics, 72 fl. 9 s. 1 d.

Il était alloué 60 florins aux trois syndics pour acheter le costume officiel, les *robes*, qu'ils devaient revêtir le jour de leur installation (1).

Cette somme était payée directement aux fournisseurs : le drap à Luc Rodelhat, *draperius* ; les fourrures à Jehan Amat, *baxiator*, et la façon à Me Jehan Verion, tailleur (2)........................ 60 » »

Il était dû, sur l'année précédente, le costume du messager, et le solde du prix des robes des derniers syndics (3)................................ 12 9 »

7° Voyages des syndics, 20 fl. 11 s. 8 d.

(1) *Los sendegues an de gages LX flor. antretotres, deque fan raubas, los quals viestam lo jorn de San Johan, aquel jorn los sendegues de l'an passat presentan al baille los sendegues novels.* (Livre rouge. fol. 55.)

(2) *Solvit Luqueto Rodhelati, draperio, pro resta raubarum sindicorum. 22 fl. Solvit Johanni Amati, baxiatori, in diminutione baxiatoris pannorum raubarum sindicorum. 3 fl. Solvit mag. Johan, Verioni, sartori. fl. duos et medium sibi debitos* pro *facienda raubarum, etc.*

(3) *Solvit Guilhelmo de Coreis tam pro resta raubarum syndicorum quam pro rauba Hugonis Martini, nuncii curie regie. 11 fl. 8.*

Report.........	229	4	8
Lorsqu'un syndic était député par le conseil, il recevait pour ses frais de voyage, 12 sous par jour, soit, au pouvoir actuel de l'argent, 12 fr environ.			
Le 26 août 1410, le syndic Léon Hubac est envoyé à Aix, pour acquitter le contingent de la communauté dans le don gracieux de 50,000 francs; il reçut 2 fl. 4 sous (36 sous) pour trois jours (1)..............	2	4	»
Il fallait une journée pour faire le trajet de Toulon à Aix. Le 12 décembre, le même syndic reçoit 1 fl. 8 s. pour deux journées employées par lui en allant et en revenant (2), et 3 fl. 9 s. 4 d. pour solde d'un autre voyage...............................	5	1	4
M. Léon Hubac, notaire et syndic était toujours député quand il s'agissait d'une affaire contentieuse ou de comptabilité. Il fit plusieurs voyages pendant cette année; son collègue, le noble Johan de Pertuis ne fut désigné qu'une seule fois, mais pour assister au conseil général des Trois États; il reçut le 10 mars 1411, pour solde de ses frais de voyage (3)....	13	6	4

(1) *Solvit mihi Leoni Hubaqui, sindico dicte universitatis, misso Aquis ad assignandum ultimam solutionem doni quinquagenta millia francorum facti domino nostro regi, videlicet: pro tribus diebus, ad rationem duodecim solidorum pro qualibet die. 2 fl. 4 d.*

(2) *Habui ego Leo Hubaqui a dicto thesaurario pro duabus diebus per me vacandis eundo et redundo. 1 fl. 8 s.*

(3) *Solvit nobili Johanno de Pertusio, pro resta sibi debita pro annata facta ad consilium generalem trium statuum, Aquis ultimo celebratum, ubi stetit, per viginti novem dies, et pro certa littera habita a domina regina super impositione oley. 13 fl. 11 s. 4 d.*

Report.......	250	»	4

Comptabilité......... 44 fl. 2 s. 8. d.

Cette somme est allouée en grande partie aux notaires qui ont rédigé les mandats de paiement, les quittances publiques, ont dressé les comptes des collecteurs et les livres du trésorier. Le traitement de ces derniers n'y figure que pour 4 florins : « *Solvit sibi thesaurario, pro labore sui officii thesaurarii, florenos quatuor.* »......... .... 44 2 8

Fournitures de bureau...... 1 fl. 13 s. 8 d.

Le cahier de papier de 20 feuillets coûtait 1 sou 4 deniers, soit un denier la feuille. « *Pro uno caterno paperici, 1 s. 4 d. Pro quatuor foleys, 4 d.* » Il y avait une qualité supérieure de papier *de plano* dont le prix était deux fois plus élevé : « *Pro uno caterno paperici de plano*, 2 s 8 d. », et enfin l'ordinaire, mais plus grand, qui se payait 1 s. 8 d. le cahier.— Une feuille de parchemin coûtait autant qu'un cahier de papier de 20 feuilles. « *Pro uno pergameno*, 1 s. 4 d. ».— La cire gommée se détaillait à 6 sous. « *Pro cera gomata, solidos sex.* » Cette cire servait à cacheter les lettres : « *Pro papiro, pro pargameno, et pro cera ad clavandum et pro salario nuncii*, 6 s. 2 d. »... .. .. 1 13 8

Si on compare le prix du papier avec celui d'une journée d'ouvrier, en 1410, on trouve que le papier

Report..........	296	»	8

était très cher, toutes proportions gardées. A cette époque la journée d'un maître charpentier était payée 4 sous, soit trois cahiers de papier à 1 s. 4 d. Aujourd'hui, avec la journée d'un maître ouvrier, on aurait au moins dix mains de papier cloche.

Total des salaires et frais d'administration....	296 fl.	» s.	8 d.
Frais de procédure................	94 fl.	6 s.	8 d.

La communauté avait, à cette époque, un bon nombre de procès ; elle y dépensait près de cent florins par an. Les frais de procédure n'étaient pas très élevés, mais tout se payait. En voici un aperçu :

Pro pretio litterarum revarum, 6 fl. Pro littera obtenta in causa Petri Boerii, a domino primarum appellationum judice, 2 fl. 14 d.; pro una comparutione, 4 den.; pro compositione in causa magistri Ansonis, 15 s. 8 d.; item clerico qui scripsit litteras revarum, 4 s.; pro instrumento compromissi, 1 fl. 4 s.........................	10	9	2
Solvit mihi Leoni Hubaqui, misso iterato Aquis pro questione de Garda tam pro solvendo visionem cause, quam domino Anthonio Suavis, advocato dicte cause, quam pro meis expensis...........	7	10	8

Pro portu littere citatorie facte contra Petrum Gayrardi, 4 s.; pro citatione certorum testium, 4 s.; solvit domino judici, pro certis causis, 8 s.;

Report.... ...			
solvit magistro Johanni Feraudi, notario de Aquis, pro copia inquisitionis facte contra Joh. de Mari, 3 fl. 10 s 8 d.................................	4	10	8
Solvit domino Anthonio Suavis (1), advocato nostro, super questione de Garda, 10 fl.; Item mag. Arnaudi, procuratori nostro, super ipso facto, 5 fl. Item. Pro mihi Leoni Hubaqui, 3 flor..........	18	»	»
Autres frais................	53	8	2

Dépenses diverses. . ... 94 fl. 10 s. 7 d.

Ces dépenses sont très variées, et le nombre en est grand. Nous ne mentionnons que celles qui se rattachent à un fait intéressant.

17 juillet 1410. Vin fourni à la société de Saint-Maximin, 2 s. 8 d. (2). (une députation sans doute).

26 août. Louis Buster est envoyé à Marseille, auprès du sénéchal pour lui parler de certaines galères ennemies, 10 s. 8 d. (3). L'année suivante, pendant le mois de mai, des galères sont également signalées.

(1) Cet avocat si bien nommé, *Suavis*, était un jurisconsulte distingué ; il fit partie, en 1415, du parlement établi par Louis II, en qualité d'avocat et de procureur fiscal. (Bouche, t. II p. 437.)

(2) *Solvit Fulconi Tacilis grossos duos quos expendivit in vino pro societate de Sancto Maximinio.*

(3) *Solvit Ludovico Busterio, misso Massiliam ad dominum senescallum, pro certis navibus galearum inimicorum.*

18 mars 1411. Loyer d'une maison pendant un certain temps, 6 florins (1).

3 juin. Achat d'une boute de vin blanc offerte au seigneur évêque, 6 florins (2).

8 juin. Pierre Amat est envoyé à Aix auprès de la reine, pour porter la nouvelle de la défaite de Ladislas (3), 12 sous.

18 juin. Au noble seigneur Amélin, juge de la cour royale, pour certains services rendus à la communauté (4).

De l'ensemble des comptes que nous venons d'analyser, il résulte que plus de la moitié des dépenses, 1,063 florins, sur 1,953, étaient affectés au paiement des dons gracieux offerts au roi par les Etats, ou des contributions imposées pour la levée des troupes (frais de perception et remboursement des emprunts compris); que les fortifications et les besoins de la défense enlevaient près de 400 florins, les procès 94, et que le surplus, soit 453 florins, était employé aux frais de députation, en costumes pour les syndics, et salaires aux médecins, notaires, trésorier, maître des écoles, etc., etc.

Pour payer ces dépenses obligatoires, le conseil communal avait imposé, selon l'usage, une taille sur les biens fonds, des rêves sur les objets de consommation et des vingtains (des vingtièmes) sur les principales récoltes du territoire, vin, olives, blé, légumes, etc.—

(1) *Solvit Ant. Rollandi causa loquerii unius domus. Sex floren.*

(2) *Pro pretio unius bote de vini albi empte et presentate domino episcopo Tolonensi. fl. sex.*

(3) *Solvit Petro Amati, misso Aquis ad dominam reginam pro portanda nova de deffarda Ladislay.*

(4) *Nobili viro domino Amelino, judici curie regii civitatis Toloni, certis causis per eum factis pro dicta universitate. fl. 5.*



Comme toujours, les rêves avaient produit la plus forte somme 1,023 florins, la taille et les vingtains avaient fourni le reste, par portions à peu près égales.

En fin d'exercice, toutes les dépenses payées, le vérificateur des comptes (*l'auditeur*) constata un excédant de recettes de 5 florins, 12 sous, 4 deniers, qui fut versé par le trésorier Louis Salvator à son successeur, le jour même de l'installation du nouveau conseil, soit le 24 juin 1411.

19 décembre 1874.

OCTAVE TEISSIER.



LES CARTONS

D'UN

ANCIEN BIBLIOTHÉCAIRE DE MARSEILLE.

VARIÉTÉS

BIO-BIBLIOGRAPHIQUES, HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

A mon ami M. F. MIREUR,

Archiviste du département du Var, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques.

Savez-vous rien de plus attrayant que la découverte de vieux papiers? Le temps a sur eux imprimé son cachet; une teinte jaunâtre se mêle aux couleurs diverses de la poussière qui s'y est incrustée et qui fait corps avec le papier même. L'œil n'est pas toujours satisfait du mélange de ces teintes indécises; mais on sent le cœur palpiter, un je ne sais quoi vous attire et on se laisse entraîner à la poursuite de l'inconnu. Qui sait? A travers ces épaves du passé, l'observateur peut-être découvrira quelque curiosité historique; ces notes à demi effacées vont peut-être ressusciter une époque, faire revivre un caractère, reconstituer la physionomie et les mœurs d'un autre âge.

Le document écrit est, plus encore que le livre, un témoignage essentiellement personnel: il porte en lui comme une émanation de l'homme qui n'est plus, et c'est ce côté intime de la vie qu'il nous révèle qui fait l'attrait et le piquant de la découverte.

Ils sont bien rares ces pieux chercheurs de souvenirs disparus, et la foule — qui ne sait pas — raille volontiers leur passion toujours instructive et souvent féconde! Mais pour les curieux des choses de l'esprit, quelle bonne fortune que la rencontre d'un de ces amis éclairés des manuscrits et des livres qui, après le plaisir d'en posséder éprouvent, comme disait un des leurs et le plus charmant (1)— la joie plus douce d'en parler!

(1) Charles Nodier.

Un bibliophile, aimable autant qu'érudit, me montrait naguères les trésors de sa bibliothèque. Je fus séduit par une collection portant pour titre : **Jauffret**, littérateur, naturaliste, bibliographe, *et je ne pus retenir une demande indiscrète. Comme je n'avais pas affaire à un bibliomane de la famille peu prêteuse des Guilbert de Pixérécourt, toujours prêt à s'écrier avec le maître :*

Ah ! que je plains le sort de tout livre prêté !
Quand il n'est pas perdu, toujours il est gâté,

J'obtins sans peine d'emporter ces précieux manuscrits. Avec l'autorisation de leur intelligent et généreux propriétaire, je les restitue aujourd'hui au public des curieux, à qui ils m'ont paru revenir de droit.

Mais, avant tout, il est nécessaire de rappeler en peu de mots ce que fut leur auteur.

Jauffret (Louis François) *naquit, au siècle dernier, à La Roque-Brussanne, petite localité du département du Var (1). A vingt ans, il était avocat d'avenir au parlement de Paris et s'était déjà fait un nom comme publiciste. Ayant ensuite abandonné la presse, il se voua tout entier aux lettres et aux sciences et eut l'honneur d'avoir pour amis, — et pour collaborateurs dans quelques unes de ses œuvres, — Florian, Berquin, L. de Jussieu, G. Cuvier, Lacépède, David, Michaud, Méhul, Berton, etc. Erudit, naturaliste, journaliste et poète, ses succès dans des genres très divers attestent la variété de ses aptitudes et l'activité de son organisation privilégiée. Tandis que la science lui doit d'estimables travaux, des créations utiles, il a enrichi notre littérature d'œuvres de mérite, et ses fables resteront, même après celles de La Fontaine.*

Jauffret vécut longtemps à Paris dans cette société d'hommes d'élite où son nom était entouré de la plus honorable considération ; puis, vers 1810, il entra dans l'université et devint successivement proviseur des colléges de St-Etienne et de Montbrison. Il venait de renoncer à cette carrière pour se fixer en Provence,

(1) Né le 4 octobre 1770, mort à Marseille le 11 décembre 1840.

lorsque, par une coïncidence des plus heureuses, la bibliothèque de Marseille se trouva vacante. Elle ne pouvait être mieux confiée qu'à cet homme de science et de goût, et la ville de Marseille s'honora par ce choix intelligent. C'est là que Jauffret passa la dernière et non la moins laborieuse partie de son existence, au milieu des livres, ses vieux amis.

A Saint-Étienne, Jauffret avait eu pour élève Jules Janin, et il est intéressant de voir quel sympathique souvenir l'écolier avait conservé du maître.

« Je me rappelle en ce moment, écrivait Janin à un savant universitaire, — notre principal, M. JOFFRAY, plein de mérite et de bonté; il m'entourait de ses meilleures tendresses Il avait été envoyé dans ce beau collége avec mission d'effacer les traces de la guerre ancienne Il avait remplacé le tambour brutal par la cloche aux sons bienveillants; il avait enfermé dans le vestiaire l'uniforme des soldats de collége et il nous préparait à la vie honnête et bourgeoise de nos bons parents. Or, le jour même où ce brave homme ouvrait le collége ressuscité, mon père était à plaider dans quelques villes voisines, et j'avais résolu de me présenter au collége. M. JOFFRAY me voyant assez embarrassé vient à moi et me demande le nom de mon père.— Oui-dà, reprit-il, et sans autre présentation, nous recevrons le fils — M. JOFFRAY écrivait des fables charmantes que je récitais par cœur après une ou deux lectures. Il les avait dédiées à Son Altesse royale Madame la Dauphine, et le *Journal des Débats* était rempli d'une louange méritée de ces fables; la louange était signée du nom de M. Dussault (1). »

Le même souvenir ému se retrouve dans les lignes suivantes. Elles nous furent adressées à propos de la lettre qu'on vient de lire et dont nous avions demandé communication à l'illustre écrivain qui n'en avait conservé ni copie ni exemplaire imprimé.

(1) Lettre datée de Passy, 20 septembre 1872, publiée dans le *Mémorial de la Loire*, sous le titre de *Lettre*, et reproduite après la mort de Janin dans plusieurs journaux sous ce titre: *Une page inédite de Jules Janin.*

« Mon cher camarade,

« Il est fort doux de rencontrer ces heureuses mémoires, qui vous font remonter à vos belles années Vous vous rappelez à merveille ces œuvres fécondes, et me voilà bien content de vous avoir remis sur la voie d'un incident à défigurer le nom de mon cher maître Jauffret. Il a été pour moi le meilleur de tous les hommes, et je ne sais comment témoigner à sa chère mémoire toute la reconnaissance méritée. Un autre accident, c'est le manque absolu de la copie et de la reproduction de cette lettre heureuse, qui nous a ramenés les uns près des autres. Enfin je la regrette moins depuis que je la sais surchargée de fautes d'impression.

« Maintenant que nous voilà retrouvés dans les contentements des premiers jours, j'espére un peu, mon cher camarade, que nous ne quitterons plus la voie où nous venons d'entrer. Je suis bien sincèrement, avec mes amitiés dévouées, votre obéissant serviteur,

« JULES JANIN.

« Passy, 15 octobre 1872. »

J'obéis en quelque sorte à un vœu de l'éminent critique en publiant ce travail dont plus d'un chapitre avait paru l'intéresser ; et je n'ai qu'un regret, celui que la mort nous l'ait enlevé avant la réalisation de son désir.

ROBERT REBOUL.

VICISSITUDES

D'UN LIVRE ET D'UN AUTEUR.



I.

La Révolution venait de s'accomplir. Sous l'influence de ce soufle régénérateur, les études scientifiques prenaient une nouvelle activité, l'Institut s'organisait. Le gouvernement de l'époque, jaloux d'encourager l'essor de l'esprit humain qui, selon l'expression si juste de Mme de Staël, se conserve par les sciences, secondait de tout son pouvoir ce mouvement qu'il eut en quelque sorte le mérite de faire naître.

C'est à ce moment que Jauffret se trouvait à Paris. Il suivait le courant qui entraînait la jeunesse contemporaine et cultivait avec passion les sciences naturelles. Au *Café des Arts*, où il déjeunait d'habitude, se réunissait tous les jours une société choisie qui faisait des questions d'art et de science ses plus chers délassements Là se rencontraient Dussault, Mehul, Cuvier, David, Berton, Geoffroy-Saint-Hilaire. Jauffret était le commensal et l'ami de ces jeunes gens, et dans leurs savantes causeries, ses observations n'étaient pas les moins intéressantes et sa voix la moins écoutée.

On dissertait, un jour, sur le *Dictionnaire d'histoire naturelle* de Valmont de Bomare, et l'un des auditeurs, Cuvier, faisait avec raison remarquer

que cet ouvrage, excellent à son apparition, n'était plus en rapport avec les découvertes de la science et qu'il serait nécessaire de le reprendre et de le compléter. Mais qui aurait assez de confiance en lui-même pour tenter une si grosse entreprise et assez de capacité et d'énergie pour la mener à bonne fin ? C'est alors que, pour la première fois, fut mis en avant le projet de publier, en collaboration, un uouveau dictionnaire des sciences naturelles. Jauffret, qui avait été le promoteur de la proposition, se chargea d'en tracer le plan.

Quelques jours plus tard, le project était lu et acclamé, et Cuvier félicitait l'auteur au nom de la science. Mais des difficultés nombreuses se présentèrent, il fallait s'assurer le concours de savants rédacteurs et d'un éditeur habile. Jauffret fut au devant de ces obstacles et sa persévérance sut les aplanir.

Le travail fut ainsi distribué :

Brongniart (Alexandre), professeur d'histoire naturelle à l'École centrale des Quatre-Nations : la minéralogie et la géologie.

Cuvier (Georges) : les articles généraux de l'histoire naturelle et spécialement de la zoologie, l'anatomie, la physiologie, l'histoire naturelle des reptiles et des vers.

Duméril (Constant), professeur à l'École de médecine : l'histoire des insectes.

Dumont (Charles), membre de plusieurs sociétés savantes : l'histoire des oiseaux.

Fourcroy : la chimie dans ses applications à l'histoire naturelle, aux autres sciences et aux arts.

Geoffroy Saint-Hilaire (Étienne), professeur au Muséum : l'histoire des mammifères.

Jauffret (Louis-François), secrétaire perpétuel de la Société des Observateurs de l'homme, professeur d'histoire naturelle à l'École centrale de Versailles et au Prytanée : l'histoire naturelle de l'homme et des animaux.

Jussieu (Laurent de) : la botanique, la description des plantes.

Palisot de Beauvois, Desportes, Duchesne, Jaume, Saint Hilaire, Mirbel, Petit-Radel, Poyret, Macré : adjoints à de Jussieu, pour les détails sur les plantes.

Lacépède : l'histoire des poissons.

Lacroix : l'astronomie et la physique.

Lamarck : l'histoire des mollusques, des radiaires et des polypes.

Mirbel, aide naturaliste au Muséum et professeur de botanique au Lycée républicain : la physique végétale.

Tessier de l'Institut, du Conseil général d'Agriculture : l'agriculture.

Les prescriptions suivantes furent rédigées par M. Jauffret. Nous les transcrivons sur l'original autographe signé seulement par Cuvier.

Chaque auteur remettra, d'ici à deux mois, la liste de tous les mots qu'il croit devoir entrer dans la partie dont il s'est chargé.

Les trois rédacteurs particuliers réuniront ces listes et y ajouteront, autant qu'il leur sera possible, les mots omis.

Il leur sera accordé un mois pour cette opération.

Le rédacteur général réunira le tout par ordre alphabétique et divisera la liste totale des mots en vingt parties à peu près égales, qui formeront autant de volumes.

Il sera immédiatement procédé à la rédaction des articles. Le premier volume, auquel on aura pu travailler pendant tout ce temps, devra être livré dans six mois à dater du jour où les opérations auront commencé, et les autres sans interruption, de manière qu'on puisse imprimer vingt feuilles par mois.

Les mots portant articles seront :

1° Les noms de règne, de classe, d'ordre, de genre, de système ;

2° Les termes anatomiques, physiologiques, botaniques, chimiques

et cristallographiques nécessaires à l'intelligence de l'histoire naturelle proprement dite;

3° Les articles relatifs à la philosophie et à l'histoire de la science, tels que ceux *méthode*, *rapports*, etc., etc.

Les articles de règne, de classe, d'ordre comprendront les observations générales relatives à ces grandes divisions; ceux de règne seront terminés par le tableau de leurs classes; ceux de classe par le tableau de leurs ordres, et ces derniers par celui de leurs genres.

Il sera fait un choix des espèces les plus communes, ou les plus utiles, ou les plus curieuses par leur caractère, leurs habitudes ou leurs propriétés; on en fera l'histoire au long. Les autres ne seront indiquées qu'en gros.

Les auteurs s'efforceront d'employer un style simple et clair, d'éviter les termes techniques qui ne seront pas indispensables.

Chaque auteur signera ses articles d'une marque dont l'explication sera en tête du premier volume.

Chaque auteur corrigera au moins une épreuve de ses articles.

Chaque espèce aura pour synonyme le nom linnéen, si Linnéus en a parlé, et la meilleure figure.

G. Cuvier.

Ensuite il intervint entre M Jauffret et l'éditeur le traité que l'on va lire, et qui est une pièce importante pour l'histoire de la propriété littéraire :

Entre les soussignés : Louis-François Jauffret, secrétaire-perpétuel de la *Société des Observateurs de l'homme*, demeurant à Paris, rue de Seine, hôtel de la Rochefoucault, division de l'Unité, et Nicolas Levrault, libraire à Paris, y demeurant, quai Malaquais, tant en son nom que comme stipulant pour les citoyens Levrault ses frères, par

lesquels il s'oblige de faire ratifier les présentes, — a été fait le traité suivant :

Article 1er. — Le citoyen Jauffret, désirant, d'intelligence avec plusieurs naturalistes connus, entreprendre un nouveau *Dictionnaire d'histoire naturelle*, dans le genre de celui de Valmont de Bomare, mais dans lequel seront contenues toutes les découvertes faites depuis vingt ans, et qui offrirait les améliorations faites à la nomenclature par les naturalistes modernes, vend, cède et garantit aux citoyens Levrault, frères, la propriété absolue de cet ouvrage.

Art. 2. — Le citoyen Jauffret s'engage à faire coopérer à la rédaction du Dictionnaire les citoyens dont les noms suivent : les C. C. Jussieu, Cuvier, Fourcroy, Brongnart (*sic*), Lacépède, Lamarck, Lacroix, Dumont, Duméril, Beauvais (*sic*), Duchesne, Mirbel, Tessier, Daudin.

Le citoyen Jauffret remettra entre les mains des citoyens Levrault, dans les... mois qui suivront la signature du présent traité, les engagements écrits des savants dénommés, pour la confection du Dictionnaire, et confirmatifs de l'engagement personnel du citoyen Jauffret.

Les articles de chaque auteur du Dictionnaire seront signés en toutes lettres sur le manuscrit et de lettres initiales dans l'impression.

Le plan détaillé du Dictionnaire sera mentionné à la fin du présent traité.

Le citoyen Jussieu aura la direction de la partie botanique ; le citoyen Cuvier, celle de la zoologie ; le citoyen Brongnart, celle de la minéralogie; le citoyen Fourcroy, celle de la chimie.

Art. 3.— Les citoyens Levrault, frères, authorisent dès à présent le citoyen Jauffret à offrir pour ce travail particulier, et indépendam-

ment de la rétribution fixée pour tous les collaborateurs, au citoyen Jussieu et au citoyen Cuvier, six mille livres, chacun, au citoyen Brongniart, quatre mille livres, et au citoyen Fourcroy, trois mille livres.

Art. 4.— Le citoyen Jauffret s'engage à diriger l'entreprise, à lier entre elles les différentes parties du manuscrit en état d'être imprimé; à cet effet, il sera chargé de la correspondance avec tous ses collaborateurs. Pour prix de ce travail particulier, les frères Levrault s'engagent à payer au citoyen Jauffret quatre mille livres, indépendamment de la rétribution à laquelle il aura droit de prétendre pour la portion de manuscrit qu'il pourra fournir personnellement.

Art. 5.— Ces différents engagements, indépendamment du montant des feuilles, forment un total de vingt-trois mille livres dont un tiers sera payé dans l'intervalle d'un mois.

Art. 6.— L'ouvrage devra avoir de dix-huit à vingt volumes in-8°, même caractère que celui employé dans la dernière édition in-8° de Valmont de Bomare.

Art. 7.— Les citoyens Levrault, frères, s'engagent de payer la feuille de copie de cet ouvrage à raison de trente francs la feuille, et de solder le montant de chaque feuille à la fin de chaque mois. Les feuilles de copie que fourniront les citoyens Lacépède et Lamarck leur seront payées quarante francs.

Art. 8.— Le citoyen Jauffret s'engage, tant en son nom qu'en celui de ses collaborateurs, auxquels il en fera la condition expresse, à ne publier ni imprimer, en aucun temps, aucune partie séparée de l'ouvrage en question.

Art. 9.— Chaque auteur remettra, d'ici à deux mois, la liste de tous les mots qu'il croit devoir entrer dans la partie dont il sera

chargé. Les trois rédacteurs particuliers réuniront ces listes et y ajouteront autant qu'il sera possible, les mots omis Il leur sera accordé un mois pour cette opération. Le rédacteur général, le citoyen Jauffret, réunira le tout par ordre alphabétique et divisera la liste totale des mots en parties à peu près égales, qui formeront autant de volumes.

Art 10.— Le citoyen Jauffret aura six mois pour disposer son travail et faire la table générale. Il fournira ensuite une feuille par jour.

Art. 11 – Si, dans le courant de l'impression de l'ouvrage, le citoyen Jauffret était un mois sans donner de copie, les citoyens Levrault, frères, resteraient maîtres absolus de l'entreprise, et le citoyen Jauffret serait tenu non-seulement de leur restituer toutes les avances qu'il en aurait reçues, mais en outre de leur payer une indemnité, à dire d'experts, qui, dans tous les cas, ne pourrait être moindre de trois mille livres.

La présente clause ne pourra valoir dans le cas où cette interruption du travail du citoyen Jauffret aurait pour motif une cause majeure, telle qu'une maladie grave constatée, soit de son côté, soit du côté des auteurs.

Art. 12.— L'ouvrage, quoique fait sur le plan de celui de Bomare, sera absolument neuf, et ne sera point pris en partie dans ce dernier auteur. Le citoyen Jauffret répond personnellement de toutes les réclamations qui pourraient arriver à cet égard.

Art. 13.— Dans le cas d'une seconde édition, le citoyen Jauffret, tant en son nom qu'en celui de ses collaborateurs, s'engage à faire revoir par eux cette seconde édition et à y faire les améliorations jugées convenables.

Art. 14.— De leur côté, les citoyens Levrault, frères, s'engagent à

payer pour cette révision aux citoyens Cuvier et Jussieu, chacun, trois mille francs; aux citoyens Fourcroy, Brongnart et Jauffret, chacun, deux mille francs, et en outre à payer les additions qui pourraient être faites à raison de trente francs la feuille. Ces sommes seront payées moitié à la publication de la seconde édition, moitié six mois après la dite publication.

Fait double à Paris, le dix ventôse an neuf.

Approuvé l'écriture : NICOLAS LEVRAULT.

Approuvé l'écriture : L. F. JAUFFRET.

Ce traité avait soulevé de nombreuses discussions. Levrault plaidait au nom de ses intérêts personnels et pécuniaires; M. Jauffret répliquait au nom de la science, le seul mobile qui l'avait porté à cette entreprise. Cependant l'on était parvenu à s'entendre et tout paraissait marcher à souhait, lorsque surgirent de nouvelles difficultés qui nous sont révélées par la lettre suivante de Jauffret adressée à Nicolas Levrault.

« Citoyen, lorsque j'ai été chez le citoyen Cuvier pour lui remettre les deux mille francs que vous savez qu'il a demandés pour se livrer à l'entreprise du Dictionnaire, j'ai eu avec lui une explication sur vos intentions ultérieures.

« Je lui ai dit que les deux mille fr. que je lui portais étaient pris sur les dix-huit cents francs que vous deviez me payer au bout de trois mois; que ces dix-huit cents francs que je devais recevoir à cette époque et qui m'auraient servi à faire quelques avances aux collaborateurs et à m'aider un peu moi-même, non-seulement ne me rentreraient pas, mais que j'avais été obligé d'en donner personnellement un reçu, comme si j'avais dû les employer à mon usage; que non-seulement ces deux mille francs que je lui portais seraient imputés sur la

somme à recevoir comme provisoire au bout de trois mois, mais que vous deviez les imputer sur le paiement des premières feuilles de l'ouvrage, ce qui me mettrait, moi, dans le cas de faire aux collaborateurs l'avance d'un volume tout entier de rédaction.

« Le citoyen Cuvier a refusé dès lors les deux mille francs, et m'a déclaré qu'il ne les accepterait que si le payement de cette somme ne nuisait en rien, du moins pour le moment, ni à l'indemnité qui m'est légitimement due à moi-même, ni au paiement des collaborateurs pour les premières feuilles qu'ils donneront.

« J'ai donc mis cette somme de deux mille francs à part; et, me mettant à réfléchir sur tout ce que j'ai fait jusqu'à ce jour et sur ce que l'avenir me promet, si je poursuis cette entreprise ainsi que je l'ai commencée, j'ai voulu m'expliquer franchement avec vous afin de ne pas agir en aveugle, et vous compromettre par la suite mal à propos en me compromettant moi-même.

« Autorisé à choisir des coopérateurs sur une liste donnée, j'ai choisi les plus savants et les plus célèbres. J'ai réussi à les résoudre à travailler. Si j'avais consulté uniquement mes intérêts, si j'avais été moins séduit par l'éclat et l'avantage d'une honorable association, j'aurais pris des collaborateurs subalternes, et certes alors je ne me serais pas plaint.

« Mais est-il juste que j'aie mis tant de zèle et d'activité à monter l'entreprise aussi en grand qu'elle pouvait l'être, et d'une manière qui a surpassé mes propres espérances, pour être au bout du compte victime de mes démarches et de mes succès mêmes? Est-il juste que non-seulement je ne touche rien des six premiers mois, mais que je donne à un autre deux mille francs imputables sur le payement des premières feuilles? Est-il juste que je fasse ainsi, moi étranger à la propriété

de l'ouvrage, les avances de deux mille francs, c'est-à-dire d'un volume tout entier? Est-il juste que, si un homme tel que M. de Jussieu me demande une avance quelconque, je sois réduit à lui montrer vos lettres où vous traitez les éditeurs de votre ouvrage comme des écoliers ne seraient pas traités par leur régent? Est-il juste enfin que je joue vis-à-vis des quinze ou vingt collaborateurs le rôle d'un commis qui, s'il a six francs à payer, est obligé d'aller les demander au chef, s'il ne veut pas les avancer du sien?

« Je vous fais ces réflexions pour vous mettre à votre aise, et parce que dans notre dernier entretien vous m'y avez mis moi-même en me disant de renoncer à l'ouvrage si je croyais qu'il fût au-dessus de mes facultés pécuniaires, et que l'exigence des collaborateurs me forçât de prendre avec eux des engagements que je ne prévisse pas pouvoir remplir.

« Si je croyais que l'entreprise dont il s'agit vous tînt à cœur, je vous dirais franchement quels sont les moyens de la faire aller bien et vite; mais j'imagine et, en relisant vos trois dernières lettres, j'en suis entièrement persuadé, que cette entreprise vous sourit moins que dans les premiers moments. Je pense que vous l'appréciez moins, et qu'en définitive vous désirez que je l'abandonne, si je ne puis me résoudre à en faire les avances de temps et d'argent. Là-dessus je n'ai rien à dire. C'est à moi d'attendre votre décision, étant bien persuadé comme vous, qu'à laisser là la besogne, il vaut mieux que ce soit plus tôt que plus tard.

« Le citoyen Cuvier m'attend demain et désire une réponse claire et précise. Veuillez bien prendre ma lettre en considération et me faire une réponse que je puisse lui montrer. Je désirerais aussi que vous

pussiez me donner un rendez-vous pour l'après-midi ou venir passer la journée d'aujourd'hui avec moi.

« Je vous prie de croire à mon sincère dévouement.

L. F. JAUFFRET (1). »

Cette lettre produisit un bon effet. Cuvier et de Jussieu concilièrent le différend. Quelques jours après, Cuvier écrivait à M. Jauffret pour lui donner rendez-vous chez le plus jeune des frères Levrault, « attendu, disait-il, que la seule difficulté qui reste à lever entre vous, étant la forme de l'engagement », il serait facile de s'entendre.

En effet, l'entente eût lieu et, dès ce moment, le Dictionnaire était remis dans la bonne voie. Les auteurs travaillaient sans relâche avec ardeur et confiance. Palisot de Beauvois écrivait à M. Jauffret :

« J'ai l'honneur de saluer mon ami M. Jauffret et de le prévenir que je viens d'envoyer à M. Jussieu l'entier complément de la lettre A et toute la lettre B pour la partie du Dictionnaire dont je me suis chargé. Je me recommande à lui auprès de MM. Levreaux *(sic)* : 1° pour l'impression de mon ouvrage (2); 2° pour les livres suivants dont j'ai besoin pour travailler et qui seront à compte de ce qui me reviendra : *Dillenius musc.*, éd. 1768; *Les Champignons* de Bulliard; *La Cryptogamie* d'Hoffmann, 1 petit vol. in-12; Hedwig, *Fundamenta historiæ naturalis muscorum frondosorum*, 3 ou 4 vol. in-folio. Bulliard et Hedwig sont des objets assez chers; mais si MM. Levreaux ne voulaient pas en faire les avances, cela pourrait entrer dans notre

(1) Sans date.

(2) *Flore d'Oware et de Benin*, 2 vol. in-folio.

marché pour mon ouvrage, car ils me sont indispensables pour travailler au Dictionnaire.

« Salut, estime et amitié.

PALISOT-BEAUVOIS. »

« A Monsieur Jauffret, secrétaire perpétuel de la Société des observateurs de l'homme, hôtel La Rochefoucault, rue de Seine. » (sans date).

Une grande partie des matériaux devant entrer dans le Dictionnaire des sciences naturelles avait été coordonnée par M. Jauffret; la copie était toute disposée pour l'impression. Enfin le premier volume, in quarto, parut en 1804, et les quatre autres successivement jusqu'en 1806, époque à laquelle une circonstance fâcheuse obligeait M. Jauffret à s'éloigner de Paris. Il en témoignait ses regrets à l'un des frères Levrault, dans la lettre qui suit :

« Monsieur et ami,

« Des circonstances particulières, dont je vous ai déjà donné connaissance, m'engageront vraisemblablement à faire bientôt un voyage à Lyon et en Provence, si cette absence peut toutefois se concilier avec vos intérêts, relativement à la besogne dont je me suis chargé pour l'entreprise du Dictionnaire des sciences naturelles. Ne serait-il pas possible de trouver quelqu'un qui pût se charger de faire cette besogne? Je resterais seulement chargé de la rédaction de l'histoire naturelle de l'homme, pour laquelle je m'entendrais avec Cuvier. Je mettrais mon successeur au courant, et lui donnerais une note exacte des manuscrits déjà fournis et de ceux à fournir. Si M. Deleuze (1) consentait à me remplacer, je le serais trop avantageusement pour que

(1) Joseph-Philippe-François Deleuze, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle, né à Sisteron, en 1753, mort le 31 octobre 1835.

mon absence pût vous nuire ; que si vous ne trouviez pas un homme tel qu'il vous le faut et tel que je vous le désigne, je sacrifierais sans peine mes intérêts aux vôtres. Je resterais à Paris, prêt à tout faire pour le succès d'une entreprise dont je sens toute l'importance pour vous et tout l'honneur pour moi-même. Ainsi j'attends et votre réponse et le résultat de vos démarches, pour me déterminer à un départ dont il résulterait en vain beaucoup d'avantages pour moi, s'il pouvait vous faire le moindre tort.

« Vous savez combien je vous suis dévoué ; je n'ai pas besoin de vous le redire.

L.-F. Jauffret (1). »

Nos documents ne nous ont rien appris sur le résultat de cette lettre ; le départ de M. Jauffret interrompit la publication, mais les manuscrits furent sauvés et recueillis par les frères Levrault.

En 1816, le *Dictionnaire des sciences naturelles* fut repris et mené à bonne fin, sans la participation de M. Jauffret, mais avec ces mêmes matériaux que les frères Levrault avaient eu soin de conserver, — matériaux qui contenaient, je crois, la copie et les notes fournies personnellement par M. Jauffret (2). Le prospectus (3) qui annonçait la reprise de la publication men-

(1) Sans date.

(2) Une lettre, en date « de Paris, 23 nivôse, 6 heures du soir », adressée à M. Jauffret par son domestique, à Lyon, poste restante, semblerait favoriser cette supposition. Il y est dit : « Je me suis occupé de toutes vos commissions..... quant *au papier* (sic) de la « société, M. Leblond les a chez lui, vu qu'il les a *choistes* lui-même et je lui ai fait « *porté* chez lui. Ce qui était du dictionnaire, je les ai remis à MM. Levrault... Nous avons « reçu trois lettres pour vous... une de M. Dejussieu ; elle contient deux petits morceaux « de copies sur l'histoire naturelle....... »

(3) Rédigé par Defrance, Cuvier, Brongniart, 1816, Imp. de Lenormant, in-4°.

tionnait les noms de tous les premiers collaborateurs à l'exception d'un seul, et c'était celui du promoteur de l'œuvre, de M. Jauffret !

II.

Le *Dictionnaire des sciences naturelles* ne fut pas la seule entreprise bibliographique à laquelle se dévoua Jauffret.

En 1790, il crée et il rédige, avec le concours de Guichard, Drouet, Bouchard et autres, la *Gazette des Tribunaux*, dont la collection forme sept volumes in 8°, imprimés par Perlet. C'est à partir de cette époque qu'il eut de nombreux rapports avec Perlet, éditeur du journal qui commença à paraître en 1789, sous ce titre : *L'Assemblée Nationale*, et qui fut repris ensuite sous cet autre titre : *Journal de Perlet*, avec la collaboration de M. Lenoir-Laroche et de M. Jauffret.

Les divers travaux entrepris par M. Jauffret et Perlet ne furent pas couronnés d'un brillant résultat. L'auteur se plaignait fort de l'éditeur. Parmi ces plaintes, il en est une qui est arrivée jusqu'à nous, et qui nous a paru intéressante à plus d'un titre ; elle nous révèle une question de plagiat et de littérature légale. Le 14 octobre 1805, M. Jauffret écrivait à Madame M. (Masson ?) cette lettre curieuse, datée de Paris :

« Madame, c'est encore vous qui serez la dépositaire des peines que j'éprouve en ce moment au sujet de mes relations avec M. Perlet, que vous avez renouées d'une manière qui paraissait devoir être avantageuse à lui comme à moi. J'ignore si, dans le temps, il vous communiqua toute l'étendue de ces relations nouvelles. A l'époque où je fis avec M. Perlet le traité qui m'imposait plusieurs travaux différents, j'avais quelques travaux commencés et d'autres dont on me deman-

dait la continuation. M. Perlet désirait d'abord acquérir de M. Le Clère le fonds de tous mes ouvrages précédents ; mais le haut prix que M. Le Clère exigeait et les conditions qu'il imposait détournèrent M. Perlet de cette acquisition. Il fut arrêté entre nous que, au lieu de continuer *les Voyages de Rolando* (1), nous entreprendrions des ouvrages neufs

« M. Perlet m'annonça que, dans ces entreprises, il serait aidé par les fonds que fournirait, concurremment avec lui, un associé qui est son parent. Il me fit dîner chez lui deux ou trois fois avec ce parent. Ce fut en sa présence et en présence de Madame Perlet que je fis part de différents plans d'ouvrages auxquels je me proposais de travailler en temps et lieu. Ces divers plans, auxquels je devais attacher quelque importance, parurent entrer si bien dans les vues de tous, que l'on m'engagea à tout quitter pour les exécuter simultanément. Il fut arrêté que je céderais à M. Perlet *La Corbeille de Fleurs et le Panier de Fruits ou la Récolte de chaque mois offerte aux demoiselles.* Cette conception était évidemment de moi. Le prospectus qui fut publié en est la preuve évidente, et les dispositions du traité le prouvent encore mieux. Je cédai aussi un ouvrage dont le manuscrit n'était pas achevé, intitulé : *Dialogues des enfants, à l'usage des hommes*, l'un de mes ouvrages pour lequel j'ai une affection particulière. J'en avais donné le manuscrit quelque temps après; mais nous l'ajournâmes pour ne pas retarder le travail de la *Corbeille* et du *Panier*, dont nous étions convenus d'avoir toujours deux mois d'avance, et de plus, pour ne pas retarder l'exécution d'un voyage en France que je devais

(1) Cours d'éducation professé par M. Jauffret, au Louvre, dans la salle des *Ducs et Pairs*, et publié en 6 vol. in-18. fig. de Tardieu, Paris, Le Clère, 1800-1802.

faire et publier successivement, sous le titre de *Voyage en France*, par *l'Ami des Enfants* (1). Il était convenu que je voyagerais réellement pendant l'espace de quatre années, que je recueillerais partout des notes et renseignements sur les productions de la nature et de l'art, que je rédigerais les matériaux, que l'ouvrage qui en résulterait me serait payé à raison de soixante francs la feuille, et que les frais de voyage seraient compris dans les frais de rédaction, c'est-à-dire que j'appliquerais le bénéfice de mon travail à voyager. Seulement M. Perlet s'engageait à me faire une première avance pour que je pusse voyager pendant les deux premiers mois.

« Pendant mon voyage, il était convenu que je tiendrais note des personnes qui pourraient par la suite acheter le *Voyage en France*, et de plus que je chercherais à préparer des abonnés à un journal intitulé *Le Courrier des Familles* (2) que nous aurions entrepris après la terminaison du *Voyage en France*.

« Je voyais M. Perlet et Madame Perlet elle-même montrer surtout un grand zèle pour l'exécution de ce voyage (3). Je me décidai à l'entreprendre au commencement de juin dernier, quoique à cette époque

(1) Même après Berquin, dont il fut l'ami, M. Jauffret avait reçu ce titre d'*ami des Enfants* de la part de ses nombreux lecteurs.

(2) Ce courrier a été publié à Marseille, en 1831, in-8°, papier fort. On y trouve des fables, des poésies, des anecdotes, des dialogues, des pièces en un acte, des proverbes et des observations littéraires sur quelques fables de Florian.

(3) Perlet écrivait à M. Jauffret, à Lyon, « Monsieur et ancien ami, je ne sais point en peine de la manière dont vous ferés vos relations pour le voiage. J'ai la plus haute idée de ce travail et de l'intérêt qu'il inspirera.

« Bonjour et bonne amitié. « PERLET.

« Paris, Ier juillet 1806. »

il eut été plus convenable à mes intérêts de rester à Paris, où je laissais en souffrance une affaire importante.

« Avant mon départ j'avais laissé en avance, comme le traité l'exigeait, de quoi remplir pendant deux mois la *Corbeille* et le *Panier*; le traité désignait pour la correction des épreuves un de mes anciens collègues, dont personnellement j'avais toujours reçu des témoignages d'amitié, et qui occupe une place au cabinet des Estampes de la Bibliothèque impériale. J'avais autrefois connu en lui du zèle et assez de moyens, et je le croyais propre à satisfaire les vues de M. Perlet et les miennes.

« Ma libération avec M. Perlet devait marcher de front avec l'exécution de chacune de ces entreprises. Le prix du manuscrit de la *Corbeille* et du *Panier* est ainsi stipulé : cinquante francs la feuille d'impression, dont trente francs en argent et vingt francs en quittances à compte de la somme que je lui dois; somme qui provient d'anciennes impressions faites pour mon compte du temps des assignats, à l'époque où j'étais rédacteur en chef du *Journal de Perlet*.

« Dans le principe, j'avais cru pouvoir procurer gratuitement à M. Perlet les dessins de la *Corbeille* et du *Panier*; une demoiselle, qui n'aurait rien exigé, en effet, a fait les deux premiers : la *Primevère* et la *Violette*. Mais on m'observa qu'elle n'allait pas assez vite. Madame Perlet fit faire des dessins par un dessinateur actif. Le bien de l'entreprise me fit approuver cette mesure, et j'aimai mieux désobliger une famille que de compromettre les intérêts de Madame Perlet.

« Le cousin de M. Perlet, étant correspondant des théâtres, m'invite à le charger des pièces que je pourrais composer. J'y consens, et je lui laisse en partant le manuscrit d'une comédie en un acte (1).

(1) *Le Bureau de l'hymen*, en prose, non représentée et restée inédite. Elle est spirituelle.

« MM. Bruni, Plantade, Méhul, Villoteau ayant composé des airs pour plusieurs de mes romances (1), j'en laisse un certain nombre à M. Perlet, et M. Villoteau, dont M. Perlet a l'adresse, se charge spécialement, sans aucun intérêt, de lui en fournir une tous les mois.

« Le traité me réservant vingt-cinq exemplaires de la *Corbeille* et de mes autres ouvrages, j'en dispose d'une vingtaine en faveur de parents et amis (2), et j'en donne la liste à M. Perlet pour en faire l'envoi comme aux abonnés.

« Je donne communication à M. Perlet d'un registre contenant quinze cents adresses de familles avec lesquelles j'ai été en relation.

« Le traité, relativement à la *Corbeille*, stipule une augmentation dans le prix de la rédaction proportionnée à l'augmentation des abonnés. Cette disposition est une preuve de mon droit à l'exploitation personnelle de l'ouvrage, à l'inspection des registres au moins toutes les années.

« Je partis, et pendant deux mois je parcourus les départements de l'Ain, du Rhône et du Léman. Je vins faire un petit voyage à Paris pour des affaires personnelles, et je reçus de M. Perlet un assez bon accueil; mais, dès ce moment-là, Madame Perlet me témoigna une froideur très-marquée.

« Je repartis après avoir composé des numéros de la *Corbeille* pour deux mois; je dis à M. Perlet que je ne lui demandais point d'argent pour cet objet, ni pour la continuation du voyage, mais que je le

(1) On doit à M. Jauffret un recueil de *Romances historiques et pastorales*, avec la musique de Méhul et de Berton. Paris, Cousineau, 1795, in-8., fort rare, traduit en allemand.

(2) Parmi ces amis, nous voyons figurer madame Campan, madame la comtesse Fourcroy, M. Delalot, l'abbé Sicard, etc.

prierais de payer deux cents francs pour moi à la fin de septembre; il m'assura qu'il le ferait.

« Voulant revoir mes articles la veille de mon départ, le neuf août dernier, je les retiens en assurant à M. Perlet qu'il les recevrait le lendemain matin par M. Le Blond (1), à qui je remis en effet le paquet en montant en voiture, avec l'invitation de le porter sur-le-champ à son adresse; il paraît que M. Le Blond eut la négligence de garder le paquet trois ou quatre jours, et cette circonstance, qui, dans le fond, n'a pu procurer à M. Perlet qu'une inquiétude passagère, puisque enfin, avant le quinze août, la copie était entre ses mains et qu'elle n'était nécessaire que pour les numéros du quinze septembre, a suffi pour faire former à M. et Madame Perlet le projet de s'approprier entièrement l'entreprise, en chargeant un ami de la rédaction. Chose inconcevable, chose inouïe! M. Miger a été investi de la rédaction absolue. On ne manquait pas encore de copie, car on a envoyé chez lui non-seulement ce qui existait alors, et qui aurait suffi pour imprimer trois numéros, mais encore celle que j'envoyais de la route dans des lettres que je prenais la peine d'affranchir; le tout arrivait chez le nouveau rédacteur qui, pour avoir droit à l'agréable rétribution de cinquante francs par feuille, substituait sa copie à la mienne, sous le prétexte que mes morceaux étaient destinés à un trop jeune âge et que *la Corbeille et le Panier* devaient être lus par les jeunes dames plutôt que par les jeunes demoiselles.

« Qu'on juge de mon étonnement lorsqu'on me fait lire dans les départements la *Corbeille* de la nouvelle fabrique! J'écris à l'instant à

(1) Auteur, avec M. Duchesne, du *Portefeuille des Enfants*, « ouvrage très-important, qui suffirait pour mériter la reconnaissance des pères de famille. » *Notice sur Duchesne*, par le baron Silvestre, Paris, 1827, in-8., p. 13.



M. Perlet, et je fais malheureusement passer mes lettres par M. Le Blond. M. Le Blond était absent, M. Perlet ne reçoit pas mes lettres; d'ailleurs son parti était pris.

« M. Perlet, dès l'instant qu'il a inséré dans la *Corbeille* des morceaux d'un rédacteur étranger, en a suspendu l'envoi à tous mes parents et amis qui étaient portés sur son registre. Surpris de cette mesure, j'accours à Paris. Je viens chez lui jeudi dernier et j'y trouve précisément le nouveau rédacteur. On me reproche mon silence, et je n'ai pas de peine à me justifier. Je donne à M. Perlet les dernières lettres que je lui adressais sous l'enveloppe de M. Le Blond. L'une de ces lettres contenait des renseignements importants sur notre entreprise du *Voyage en France*. Je dis à M. Miger que, sans vouloir l'exclure de la rédaction, je crois juste qu'il ne soit plus rien inséré dans la *Corbeille de fleurs et le Panier de fruits* que de mon consentement; que je lui demande à voir les articles qu'il pourra faire, lui assurant que je serais bien aise qu'il jette les yeux sur les miens; que l'intérêt du journal est tout ce qui doit nous occuper Il paraît y consentir et M. Perlet aussi. Je demande où l'on en est, où est ma copie; je demande à voir les épreuves courantes; on me fait des réponses évasives, et l'on m'ajourne au lendemain matin. Le lendemain, je me présente de nouveau chez M. Perlet. Il me remet encore au lendemain sous prétexte qu'il est fort occupé. Même course le jour suivant. La veille, M. Miger avait dîné chez M. Perlet, et l'on avait décidément arrêté de m'exclure; M. Perlet me reçoit avec froideur; je lui fais observer que la romance qu'il se propose de faire paraître le quinze est insignifiante, soit par les paroles, soit par la musique; je lui dis d'en substituer une à mes frais, pour le bien du journal et pour ma propre réputation. Il m'objecte que M. Miger y tient. Je vais donc chez M. Miger

pour le prier d'en faire le sacrifice. Il me dit que le jeune homme qui a fait la musique est un de ses amis ; que sa mère est la bienfaitrice de la famille. En ce cas, lui dis-je, il faut tâcher au moins d'y substituer d'autres paroles ; M. Miger fait moins de difficultés, parce qu'il paraît être moins lié avec l'auteur des paroles. Il me promet d'en parler à M. Perlet et au musicien, et qu'il m'écrirait si cela pouvait se faire et ce qui aurait été arrêté avec M. Perlet pour la suite de la rédaction. Je me soumettais à toutes ces démarches assez humiliantes pour éviter un éclat qui n'aurait pas convenu à mon caractère pacifique.

« Si du moins, en faisant l'adoption de cette romance, dont les paroles et la musique sont si peu de chose, M. Perlet n'en avait pas eu d'autres ! Mais alors même, il en avait deux ou trois, dont une de M. Méhul : le nom de ce célèbre compositeur aurait fait du bien à la *Corbeille* et je ne conçois pas qu'on ait pu ne pas le sentir.

« J'attendais la réponse de M. Miger avec impatience. Je l'ai reçue, et je ne la conçois pas encore. La voici :

« Mon ami, j'ai vu Perlet et sa femme et leur ai parlé comme je te
« l'avais promis. Mais ils ne veulent rien entendre sur cet article.
« Leur parti est pris, et ils ont absolument renoncé à ton travail. Ils
« m'ont même défendu de te montrer les épreuves et ont insisté pour
« que toute participation quelconque de ta part à cet ouvrage cessât
« entièrement. Malgré ma bonne volonté, je ne puis faire que cela ne
« soit pas ainsi (1).

« Quant à la romance, Perlet m'a témoigné qu'il voulait qu'elle fut
« conservée; je ne lui ai pas dit un mot du projet de changement

(1) La conduite de M. Miger nous paraît bien équivoque. Avait-il oublié que, pendant la Révolution, M. Jauffret lui procura du travail pour vivre, en l'employant dans ses diverses entreprises littéraires ? C'est ce qui est prouvé par les reçus de M. Miger conservés dans les cartons du bibliothécaire.

« dont tu m'avais parlé ; il m'a prévenu à cet égard sur toute démar-
« che que j'aurais pu faire auprès du musicien, en me disant que la
« proposition que tu lui avais faite lui avait fort déplu, et qu'il n'y
« consentirait jamais.

« Je suis fâché de n'avoir pas à t'annoncer de meilleures disposi-
« tions ; mais je te prie de croire qu'il n'a pas dépendu de moi de les
« changer.

« Salut amical. MIGER. »

« Cette lettre est datée du douze octobre. Or, maintenant, j'ose vous le demander, que puis-je et que dois-je faire vis-à-vis de M. Perlet et de sa femme ? Doit-il dépendre d'eux de s'approprier ainsi un ouvrage que je leur ai cédé, qui a paru, qui paraît sous mon nom, et de m'exclure même de sa rédaction ?

« Je leur ai fait dire que, plutôt que de l'abandonner, je consentirais à la faire gratuitement, ou du moins entièrement en déduction de ce que je dois. Cette proposition, si favorable pour eux, ne prouve-t-elle pas que je m'intéresse au succès de l'ouvrage ? Et n'ai-je pas à répondre au public, aux mères de famille de tout ce qui peut y entrer ? Si quelques phrases, quelques articles équivoques ou inconvenants se glissent dans ce journal, n'est-ce pas moi qu'on accusera ? Et si une fois je perds cette confiance que l'on a dans la profonde moralité de ce que j'écris, pourrais-je encore écrire ? Et si je suis forcé d'abandonner ce genre d'écrire, pourrais-je m'acquitter de ce que je dois, pourrais-je même vivre ?

« Doit-il dépendre de la volonté d'une des parties d'annuler un traité aussi détaillé que celui qui nous lie, M. Perlet et moi ? Que ferais-je maintenant des matériaux de mon voyage ? Les préfets des départements que j'ai visités sont instruits de nos projets. Beaucoup de per-

personnes les connaissent. Pouvais-je croire que les engagements pris par M. Perlet seraient si peu stables ?

« J'ai écrit à M. Perlet que j'avais découvert à Lyon qu'un littérateur s'occupe d'un voyage en France, mais fait dans le cabinet d'après les statistiques des départements et les voyages qui existent. Que veut-il faire d'après une telle découverte ? Je lui proposais, à son choix, ou de hâter nos opérations ou de faire aussi un voyage en France d'après les voyages et matériaux existants, ou de nous associer avec l'entreprise qui est en concurrence avec la nôtre. Que dois-je faire du manuscrit de mes *Dialogues des enfants à l'usage des hommes*, que j'apportais à M. Perlet, dans la vue qu'il fut imprimé pour l'époque du jour de l'an ? Lié par mon traité avec lui, je ne puis le vendre à un autre. Encore une fois, que dois-je faire ?

« Sous mille rapports, il est essentiel, il est urgent que M. Perlet s'entende avec moi. Chaque jour de retard nuit à mes intérêts et j'ose dire aux siens. J'ai pour *la Corbeille et le Panier* des morceaux que j'ai d'autant plus soignés que le jour de l'an approche. J'offre de les lui lire chez vous, madame, avec les divers autres manuscrits et matériaux que j'apporte. Je n'espère plus qu'en vous et en M. Masson, pour éclairer M. Perlet sur ses véritables intérêts. Il ne peut pas dire qu'un rapprochement entre nous ne soit juste Celui qui travaille actuellement à *la Corbeille* et au *Panier* le désire lui-même, d'après ce qu'il m'écrit. Et si, enfin, madame Perlet détourne son mari de toute relation ultérieure avec moi, encore faut-il nous entendre sur les modifications à faire au traité qui nous lie !

« Daignez, madame, de concert avec M. Masson, interposer votre médiation dans cette affaire. J'ose vous le demander comme une suite

du premier service que vous m'avez rendu. Je crois au succès de vos démarches.

« J'ai l'honneur, etc.

L.-F. JAUFFRET. »

Rien ne nous fait entrevoir la solution de ce conflit. Mais nous savons que *La Corbeille de fleurs et le Panier de fruits* (par M. Jauffret) forme vingt-trois cahiers réunis en deux beaux volumes in-8°, de 392 pages chacun, avec vingt-quatre planches coloriées, gravées par Maradan. Le volume de fleurs contient douze romances gravées avec la musique de Méhul, Berton et Villoteau. « On y a réuni tout ce qu'il y a de plus beau en fruits et en fleurs avec « leurs descriptions botaniques et usuelles, et diverses anecdotes remar- « quables sur les fleurs et les fruits qui composent cette collection (1). »

Le Catalogue des livres d'Hippolyte Le Bas, *peintre aquarelliste*, mentionne un volume sans nom d'auteur, avec ce titre : *Le Panier de fruits ou descriptions botaniques et notions historiques des principaux fruits cultivés en France*, Genève, 1819, in 8°, avec vingt-quatre planches. A la suite de ce volume on trouve les pièces suivantes : *L'enfance de Massieu*, *sourd-muet de naissance, élève de l'abbé Sicard; la Semaine des trois jeudis* ; *De la parure et de la Mode* ; *Dictionnaire des mots dont le sens a changé* ; *Histoire d'une femme en voyage*.

On ne comprend guère ce mélange de pièces si diverses; et il y a là bien évidemment une contrefaçon et un plagiat. *La Corbeille et le Panier* de M. Jauffret parut en 1806-1807 et n'a pas été réimprimé. *L'Enfance de Massieu* est inédite, elle devait être placée en tête d'un ouvrage de M. Jauffret sur l'intelligence des sourds-muets de naissance, dont le manuscrit avait été confié au libraire Galland pour l'éditer. Ce manuscrit dut passer en Suisse, et l'on trouva bon de se l'approprier. C'est un de ces actes d'indélicatesse malheureusement trop fréquents dans l'histoire littéraire, et qui le plus souvent ne trouvent leur châtiment que dans la conscience publique.

(1) Guérard. *France littéraire*, article Jauffret.

L'ABBÉ RIVE

ET SES MANUSCRITS.



Quel a été le sort des manuscrits de l'abbé Rive ? Nos recherches n'ont pu nous l'apprendre. La ville de Marseille devait en faire l'acquisition pour la bibliothèque, et c'eût été un dépôt fort précieux qui aurait peut-être éclairci bien des points de la science bibliographique.

Ces manuscrits ne pourriraient-ils pas dans un galetas ou ne seraient-ils pas perdus dans quelque collection particulière ? Auraient-ils eu le même sort qu'une partie de ceux qu'avait réunis Peyresc ? On sait que la nièce de ce *procureur général de la littérature française* employait à ses papillotes les papiers de son parent.

M. Joseph Elzéar Morénas, orientaliste, avait hérité des manuscrits de l'abbé Rive, son oncle. Dans le but de les vendre, il en avait dressé un catalogue qui parut à Paris, chez Gueffier, (en 1817), in-8° de 23 pages. En 1820, il les avait offerts à Dibdin, au prix de six mille francs. Plus tard il aurait consenti à les céder à un libraire pour dix mille francs. La bibliothèque de la chambre des députés devait les acquérir pour huit mille francs ou pour une pension viagère de six cent cinquante francs. Tout cela resta à l'état de projet.

Morénas mourut le 26 septembre 1830. Il laissa pour héritière sa sœur à

laquelle il transmit tous les papiers du *dogue* de La Vallière. Mlle Morénas était, à cette époque, auprès de son cousin, M. Floret, préfet du département du Var, homme instruit et connaissant la valeur des ouvrages de l'abbé Rive. M Floret proposa à la bibliothèque de Marseille, par l'intermédiaire du bibliothécaire, M. Jauffret, l'achat des manuscrits. Cette idée méritait un sérieux examen et un rapport fut présenté au Maire. Nous publions ici ce rapport qui, nous en sommes certain, éveillera l'attention des chercheurs et intéressera les bibliographes.

« *A Monsieur le Maire de Marseille,*

« Marseille, 29 avril 1833.

« J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, le rapport que vous m'avez demandé, sur la proposition faite par le Préfet du Var de céder à la ville de Marseille les manuscrits de feu l'abbé Rive. Je l'ai rédigé avec quelque étendue et de manière à prouver les avantages de l'acquisition de ces manuscrits, si elle peut être faite à des conditions qui mettent le prix en proportion avec la valeur intrinsèque des manuscrits offerts.

« Quelques ouvrages anglais et français dont j'ai fait des citations ne se trouvent pas, dans ce moment, à la bibliothèque de Marseille, mais je les ai eus sous mes yeux, et je réponds de leur exactitude; ces citations tiennent à des recherches antérieures qui me sont propres.

« Veuillez, etc. L.-F. JAUFFRET. »

RAPPORT SUR L'ACQUISITION DES MANUSCRITS DE L'ABBÉ RIVE.

M. le Préfet du Var propose à la ville de Marseille l'acquisition des manuscrits de l'abbé Rive, dont une notice détaillée, que j'ai eu l'honneur de vous communiquer, vous a fait connaître le nombre et l'importance.

L'acquisition de ces manuscrits ne pourrait qu'ajouter un nouveau lustre à la bibliothèque de la ville, et serait, de la part du conseil municipal, composé d'hommes éclairés et si dévoués au pays, un hommage rendu à la mémoire d'un illustre compatriote; mais cette acquisition serait peut-être blâmée; elle le serait indubitablement si elle imposait à la ville des sacrifices qui fussent hors de proportion avec la valeur réelle des manuscrits offerts.

L'abbé Rive a laissé la réputation d'un homme à passions ardentes, mais en même temps celle d'un des premiers bibliographes de l'Europe.

Né à Apt, département de Vaucluse, le 19 janvier 1730 (1), Jean-Joseph Rive entra fort jeune dans l'état ecclésiastique, professa d'abord la philosophie au séminaire de Saint-Charles d'Avignon, devint curé de Molléges, diocèse d'Arles; mais il quitta ensuite nos contrées pour aller à Paris, rendez-vous de tous les talents supérieurs, où son goût prononcé pour la bibliographie lui procura la connaissance du duc de La Vallière.

Celui-ci ne tarda pas à apprécier l'étendue de son savoir, et l'abbé Rive, à la fin de l'année 1768, devint son bibliothécaire en titre.

Plusieurs savants bibliographes, plusieurs amis de l'histoire littéraire avaient continué de se réunir chez le duc de La Vallière. Quand ils agitaient entre eux des questions obscures, celui-ci leur disait qu'il allait leur lâcher son dogue, et il leur envoyait l'abbé Rive, qui les contredisait tous. Il se fit ainsi beaucoup d'ennemis, qui, par la suite, lui causèrent beaucoup d'ennuis.

Après la mort du duc de La Vallière, la duchesse de Châtillon,

(1) Le 19 mai, suivant Morénas.

devenue héritière de sa riche bibliothèque, ne voulut point confier à l'abbé Rive la description des livres rares et des manuscrits de cet immense dépôt littéraire. Elle chargea de ce soin MM. Guillaume de Bure, Nyon et Van Praët, qui publièrent, en 1783, le catalogue instructif devenu depuis un des meilleurs ouvrages de bibliographie générale (1).

L'abbé Rive en conçut un mortel dépit, et s'en vengea par des critiques virulentes et, il faut l'avouer, le plus souvent fausses. MM. Van Praët et de Bure y répondirent avec autant de modération que de justesse dans les avertissements et les suppléments de leur catalogue.

Ce fut pendant cette espèce de lutte corps-à-corps entre de savants bibliographes, que le marquis de Méjanes (2), qui avait consacré bien des années et une fortune considérable à former une des plus belles bibliothèques de France, la légua à la Provence, pour être rendue publique dans la ville d'Aix avec des fonds pour l'augmenter et l'entretenir.

L'administration de la Province s'occupa de choisir un bibliothécaire digne d'un si riche dépôt et l'abbé Rive, en qualité de provençal et d'ancien bibliothécaire du duc de La Vallière, dut obtenir la préférence. Il la méritait sous plus d'un rapport.

Malheureusement des obstacles sans cesse renaissants empêchèrent pendant longtemps l'abbé Rive d'exercer les fonctions d'un emploi

(1) *Catalogue des Livres de la bibliothèque de feu M. le duc de La Vallière*, Paris, 1783 et 1788, 10 vol. in-8. La bibliothèque de Marseille possède ce catalogue avec le volume de supplément, par de Bure, portant quelques notes manuscrites de l'abbé Rive.

(2) Jean-Baptiste-Marie Piquet, marquis de Méjanes, naquit à Arles. le 5 août 1799, et mourut à Paris, le 5 octobre 1786.

que l'archevêque d'Aix (M. de Boisgelin), président des États, était allé en personne lui offrir pendant son séjour à Paris.

Ces obstacles, dont il n'est pas indifférent de connaître les causes, durent influer sur le caractère naturellement irascible de l'abbé Rive, et lui rendre odieux surtout les deux ordres privilégiés qui ne voulaient contribuer en rien aux frais de construction des bâtiments de la bibliothèque.

L'Assemblée générale des communes de Provence, tenue à Lambesc le 14 décembre 1786, avait accepté avec enthousiasme le legs de la bibliothèque Méjanes, aux clauses et conditions exprimées dans le testament (1).

Mais, par la délibération qui fut prise le 13 décembre 1786, les procureurs du pays devaient pourvoir aux dépenses de l'établissement de la bibliothèque sans emprunt et sans accroissement d'impositions. Les fonds devaient être pris uniquement sur ceux des *cas inopinés*, c'est à-dire sur ceux qu'on appelle aujourd'hui les *dépenses imprévues*.

On ne tarda pas à reconnaître cependant que le magnifique présent que la Province venait de recevoir devait occasionner quelques sacrifices au pays.

L'assemblée des Etats de Provence, tenue le 30 janvier 1788, commença par imposer sur les habitants une somme de soixante mille livres (dix-neuf livres, dix sous par feu) pour les frais de construction des bâtiments de la bibliothèque et autres objets y relatifs.

(1) Ce testament et son codicille ont été reçus par Me Rouen, notaire à Paris, les 26 mai et 18 septembre 1786. *Notice sur la bibliothèque d'Aix, dite de Méjanes*, par E. Rouard, Paris, 1831, in-8.



Là-dessus des dissentions domestiques s'élevèrent entre les ordres. Le Tiers-Etat demanda, non sans de justes motifs, que le clergé et la noblesse contribuassent aux frais de l'exécution. Il fit plus : il osa faire de sa demande le sujet d'une condition sans laquelle il renonçait au don.

Le motif principal que le Tiers-Etat fit valoir, dans sa délibération, fut l'excès de la dépense que l'acceptation de la bibliothèque Méjanes allait faire peser sur lui : *ne renonçant à ce bienfait*, dit-il, *que par l'impuissance absolue dans laquelle il se trouve de supporter au-delà du tiers de la dépense projetée.*

Un *Mémoire sur la bibliothèque du pays* parut vers cette époque. Il fut attribué à un avocat distingué (1) de la ville d'Aix, qui avait annoncé, quelques mois auparavant, par un prospectus, les *Fastes de Marseille depuis sa fondation jusqu'à nos jours* (2). L'abbé Rive avait fait une critique juste, mais amère, de ce titre fastueux ; et, dans un pamphlet imprimé, il avait relevé plusieurs expressions du mémoire de Bouche avec tant d'acrimonie, que celui-ci, qui depuis fut nommé député à l'Assemblée constituante, revint à la charge et s'exprima en ces termes dans un autre écrit au sujet de la bibliothèque Méjanes :

« Mon opinion n'est point certainement contre l'établissement d'une

(1) Charles-François Bouche, petit neveu de Honoré Bouche, auteur de la *Chorographie de Provence*.

(2) Cet ouvrage est resté manuscrit. Il faisait partie de la collection de M. Roux-Alphéran. Celui-ci en avait proposé la publication à M. de Montgrand, maire de Marseille, en octobre 1829 ; mais, à cause des réflexions philosophiques de ce livre, ce projet n'eut pas lieu. *Noticc historiqae sur la vie et les travaux de Roux-Alphéran*, par M. Mouan, Aix, Illy, 1859, in-8., avec portrait ; excellent et curieux travail.

bibliothèque publique, quoique je ne voie pas l'avantage qu'en retireront les 800,000 provençaux qui demeurent loin de la ville d'Aix, et qu'on fera contribuer aux dépenses que cette bibliothèque occasionnera. Je la désire comme particulier; mais, comme citoyen, je dois désirer qu'elle ne soit point construite pour le lustre d'une seule ville, aux dépends des pauvres, des petits, des gens de la campagne et de tous ceux qui ne savent pas lire, dans l'étendue du pays et comté de Provence. »

L'abbé Rive répliqua à ce nouveau mémoire. Il s'en prit non-seulement à l'avocat Bouche, qu'il appela dès-lors un *causidique déclamateur*, mais à l'archevêque d'Aix, qu'il ne nommait plus que *le Mitrophore*. Il publia des pamphlets contre tous ceux qui entravaient, selon lui, l'ouverture de la bibliothèque de Provence : des *Lettres violettes et noires* (1) contre MM. de Courseilhes, de Boisgelin et de Bausset; des *Lettres purpuracées* (2) contre les administrateurs du pays, *la Ligue monacale* (3) contre les Chartreux et les Dominicains d'Aix, enfin *la chasse aux bibliographes* (4) contre tous ses adversaires de Paris et de la Provence.

(1) *Lettres violettes et noires ou anti-épiscopales et anti-grand-vicariales, pour servir de supplément aux deux historiens modernes de Provence, par l'ex-oratorien Papon et par le jurisconsulte Bouche, touchant les administrations de Jean-de-Dieu de Boisgelin, archev. d'Aix, et d'Emmanuel François de Bausset de Roquefort, évêque de Fréjus. A Dicaïopolis* (Nîmes), *chez Agathon Eleuthère*, 1789, in-8. de 96 p. suivies de deux autres pour l'*Errata*. Tiré à 250 ex. dont 10 sur papier de Hollande.

(2) *Lettres purpuracées ou lettres consulaires et provinciales, écrites contre les consuls d'Aix et procureurs du pays de Provence. A Dicaïopolis, chez Agathon Eleutère.* (Nîmes, chez Coste-Belle) 1789, in-8. de 117 p. même tirage que les précédentes.

(3) *La ligue Monacale anti-Eléemosynaire. A Charitopolis, chez Jehan le compâtissant*, in-8., 74 pages.

(4) *La chasse aux bibliographes et antiquaires mal-advisés, suivie de beaucoup de*

Cette polémique n'avançait pas les affaires de la bibliothèque. Elle rendit, au contraire, l'abbé Rive si odieux aux uns, si redoutable aux autres, que l'administration aurait volontiers consenti à acheter la retraite du malin bibliographe par un sacrifice annuel ; mais celui-ci, qui n'avait quitté Paris qu'avec la certitude de finir ses jours en Provence, tenait à l'honneur d'y rester. Il tenait encore plus au projet de vendre à la ville d'Aix ou à la Province sa bibliothèque particulière, composée d'ouvrages rares et de singularités bibliographiques. La cession de tous les manuscrits en aurait fait partie ; ses propositions n'étaient pas inacceptables : il ne demandait à la Province qu'une rente viagère qui aurait été convenue de gré à gré.

Par le fait, si les procureurs du pays avaient accueilli cette offre, l'acquisition de la bibliothèque et des manuscrits de l'abbé Rive aurait été faite à bon marché, car il était infirme et ne survécut pas de trois ans à l'offre de la cession qu'il avait faite de ses manuscrits et de ses livres.

notes critiques sur l'histoire de l'ancienne typographie, et sur diverses matières bibliologiques et bibliographiques, ainsi que de plusieurs éclaircissements sur la réformation des lettres en France, sur diverses parties de son droit public et de celui de la Provence, concernant principalement les affaires présentes, c'est-à-dire, la contribution commune des trois ordres aux charges publiques de l'État, concernant également la manière très-reconnaissante, très-loyale et très-juste dont son administration se conduit par rapport à la bibliothèque que le marquis de Méyanes lui a léguée, et envers son premier bibliothécaire qui, sur ses fortes instances, a bien voulu sacrifier le séjour de Paris à son désir, par un des élèves que M. l'abbé Rive a laissés dans Paris. A Londres (Aix) *chez N. Aphobe*, *M.DCC.LXXXIX*, 2 vol. in-8. Quelques exemplaires portent seulement : *La chasse aux bibliog. et ant. mal-advisés, par un des élèves de M. l'abbé Rive, Londres, chez N. Aphobe*, *1788*. — Tiré à 150 ex. sur papier ordinaire et à 50 sur papier de Hollande.

On repoussa ses propositions. On lui coupa les vivres, dans toute l'acceptation du mot. Non que l'on mit en doute ses talents et ses connaissances, mais parce qu'il s'était fait des ennemis de tous les administrateurs de la Province.

On trouve dans un registre manuscrit de la bibliothèque de Marseille, intitulé : *Journal de correspondance des Procureurs du pays, en 1789,* une réponse adressée à l'abbé Rive par M. Roman Tributiis, alors assesseur d'Aix, qui se termine par cette phrase : « Enfin, vous demandez votre logement pour cette année, et le vœu des Etats a été précisément de suspendre, pour cette année, vos appointements et votre logement. Je ne puis que déplorer leur aveuglement que j'ai vu prêt à se porter jusqu'à l'excès de barbarie de répudier la bibliothèque. »

L'abbé Rive mourut à Marseille le 20 octobre 1791. Sa bibliothèque particulière y fut mise en vente; et le catalogue qui en fut dressé alors par le docteur Achard, catalogue composé de 2,553 articles, donne une idée avantageuse des richesses que présentait cette collection.

Il paraît que l'éditeur de ce catalogue, M. Achard, aurait voulu acquérir les manuscrits de l'abbé Rive, qui furent pendant quelque temps entre ses mains. Il nous l'apprend lui-même, dans un *Avis de l'éditeur*, imprimé en tête du catalogue des livres de la bibliothèque de l'abbé Rive. « Nous aurions désiré, dit-il, de posséder les manuscrits curieux que l'abbé Rive a laissés sur cette matière intéressante (la bibliographie), mais son héritier les a mis à un prix qui ne nous a pas permis d'en faire l'acquisition (1). »

(1) *Catalogue de la bibliothèque des livres de feu l'abbé Rive, mis en ordre par C.-F. Achard*. A Marseille, de l'imp. de Rochebrun et Mazet. M.DCC.XCIII. L'an 2e de la Rép. française, in-8.



Croyant en trouver un parti plus avantageux, M. Morénas les fit transporter à Paris; et ce fut vers cette époque, selon toute apparence, que fut imprimée chez Gueffier une notice de ces manuscrits dont j'ai eu l'honneur de vous adresser une copie.

M. Morénas, orientaliste distingué, ne put parvenir à tirer de cette partie de la succession de son oncle l'avantage qu'il s'en promettait. Les manuscrits de l'abbé Rive ne pouvaient convenir qu'à une grande bibliothèque ou à quelque bibliographe de profession; les Van Praët, les De Bure, les Daunou connaissaient trop la vie littéraire de l'abbé Rive pour rechercher avec empressement ses productions, presque toujours empreintes d'un sentiment d'animosité contre eux-mêmes. La passion fait souvent croire un peu trop vite ce qu'elle fait ardemment souhaiter, et, dès qu'un écrivain a la réputation d'avoir été haineux et passionné, il ne peut plus exciter la même confiance, ses assertions ne doivent plus être admises qu'avec doute et circonspection.

En 1820, un bibliographe éminent, Thomas Dibdin, ministre anglican à Kensington, bibliothécaire de lord Spencer, vint à Paris où l'avait déjà précédé la réputation de sa *Bibliotheca Spenceriana* (1). M. Morénas pensa un moment qu'il allait enfin conclure avec lui le marché le plus avantageux; mais ce marché n'eut pas lieu.

L'auteur anglais, qui publia en 1821, à Londres, une relation de son *Voyage bibliographique en France* (2), nous apprend lui-même, dans cet ouvrage, dont il n'existe que des traductions partielles, les motifs qui le firent rompre (3). Il commence par parler de feu l'abbé

(1) London, 1814-1815, 4 vol. gr. in-8.

(2) Traduit par Licquet et Crapelet, Paris 1825, 4 vol. in-8. et fac-simile.

(3) *A bibliographical, antiquarian and picturesque tour in France and Germany, by the Rev. Tho. Frognall Dibdin. London, 1821*; 3 vol. gr. in-8. avec gravures d'après les dessins de Georges Lewis.

Rive, « ce fameux bibliographe » qu'il appelle le redoutable *Ajax flagellant de la gent bibliographique*, et en même temps l'être le plus suffisant du monde. Aussi nous le peint-il comme tenant un fouet d'une main et un miroir de l'autre. Ce début sur l'abbé Rive est relatif à une visite que lui fit de *grand matin*, et bien avant qu'il eût commencé son déjeuner, devinez qui ? Pas moins que le neveu de l'abbé Rive C'était Morénas qui venait proposer à Dibdin d'acheter les manuscrits de l'abbé. M. Dibdin alla les visiter ; mais, comme on demandait six mille francs, l'affaire n'eut pas lieu ; et cette entrevue ne produisit au voyageur anglais que la permission de faire dessiner le portrait de l'abbé Rive sur une miniature que possédait M. Morénas. Il l'a fait graver et en a enrichi son ouvrage.

Il finit l'article de cet abbé par en faire un éloge qui serait bien mérité, nous dit Gabriel Peignot, s'il se bornait à vanter ses connaissances bibliographiques.

Voilà donc les manuscrits de l'abbé Rive encore une fois repoussés. Dibdin fait l'éloge de leur auteur. Il n'a aucun motif d'en vouloir à l'abbé Rive personnellement. Il se fait, au contraire, un plaisir de faire dessiner son portrait et le fait graver avec soin pour enrichir son ouvrage. Il va visiter avec M. Morénas les caisses qui renferment ces manuscrits précieux. Il les reconnaît et les examine avec intérêt ; mais il refuse pourtant d'en faire l'acquisition parce que M. Morénas lui a demandé six mille francs.

Ce n'était assurément ni l'estime pour l'abbé Rive qui manquait à Dibdin, ni des moyens suffisants pour payer même largement ses notes manuscrites ; mais, à ses yeux très-exercés, les six mille francs demandés étaient une somme hors de proportion avec la valeur intrinsèque des manuscrits offerts.

Ce fait, qui a reçu de la publicité à Paris et à Londres, n'a certainement pas été connu de M. le Préfet du Var lorsqu'il a proposé à la ville de Marseille, au nom de Mlle Morénas, sa parente, les manuscrits de l'abbé Rive dont elle est l'héritière, à un prix plus élevé que celui dont le chiffre avait effarouché le bibliothécaire de lord Spencer.

Il paraît aussi que Mlle Morénas l'a ignoré elle-même ; car, si elle avait lu la publication du *Voyage bibliographique, archéologique et pittoresque* de Dibdin et celle de l'ouvrage de Gabriel Peignot, qui a pour titre : *Lettre sur un ouvrage anglais relatif à la bibliographie et aux antiquités, récemment publié à Londres*... (1), elle aurait bien pensé qu'une négociation sur les manuscrits de l'abbé Rive ne pouvait être entamée avec la ville de Marseille qu'au moyen de conditions absolument nouvelles.

M. Floret, préfet du Var, par une lettre toute récente qu'il vient de m'écrire, me donne à cet égard pleine et entière certitude. « J'ignorais, me mande-t-il, et Mlle Morénas ne connaissait point le fait rapporté par le voyageur anglais Dibdin et par le bibliographe Peignot Je sens bien que leur opinion est faite pour vous empêcher d'adopter les bases de traité présentées par ma parente ; cependant il est vrai qu'elle a été sur le point de céder à la bibliothèque de la Chambre des Députés les manuscrits de l'abbé Rive à des conditions meilleures que celles que vous me faites pressentir.

« J'attendrai, Monsieur, que vous me fassiez connaître les dispositions de M. le Maire de Marseille. Je ne doute point que le rapport que vous lui ferez ne soit consciencieux et dicté par le respect que vos propres connaissances doivent vous inspirer pour les travaux de l'abbé

(1) Paris, A. A. Renouard, 1822, in-8.

Rive. Je ferai part de vos propositions à ma parente, et j'aurai ensuite l'honneur de vous faire connaître sa détermination. »

Dans l'état où cette affaire se trouve aujourd'hui, la Commission que le Conseil municipal a nommée pour lui en rendre compte aura à donner son avis sur les questions suivantes :

L'acquisition des livres et manuscrits de l'abbé Rive est-elle désirable pour la bibliothèque de Marseille ?

Doit-on traiter de cette acquisition avant que les manuscrits aient été apportés à Marseille, et qu'ils y aient été reconnus et examinés ?

Comment parvenir à s'entendre avec l'héritière de l'abbé Rive pour fixer la véritable valeur des manuscrits qu'elle veut céder ?

La première de ces questions ne peut être résolue que d'une manière affirmative. En effet, l'abbé Rive est un provençal illustre qui, sous le rapport bibliographique, a certainement une réputation européenne. Il a pu se faire de son vivant beaucoup d'ennemis par son irascibilité naturelle, mais ses ennemis mêmes ont été forcés de lui rendre hommage sous le rapport du savoir.

L'article qui lui est consacré dans la *Biographie universelle* a été rédigé par un homme aussi distingué par l'étendue de ses connaissances que par la gravité de son caractère, qui, au milieu de ses fonctions civiles et politiques, n'a jamais négligé la culture des sciences et des lettres, par M. Daunou qui, longtemps bibliothécaire du Panthéon (Sainte-Geneviève), aujourd'hui directeur des Archives du Royaume, était mieux qu'un autre à même d'apprécier le mérite de l'abbé Rive et la valeur de ses ouvrages imprimés et manuscrits. Il ne le flatte pas ; il le juge même sévèrement ; mais il convient de son mérite supérieur dans la connaissance des livres. « Il y aurait de l'injustice, dit-il, à ne point reconnaître dans l'abbé Rive un bibliographe

très-instruit et très-exercé. Il a recueilli beaucoup de faits. Il en a même observé quelques-uns. Il a éclairé par des rapprochements nouveaux certains détails de ce genre d'érudition. »

Le savant bibliographe Peignot rend également hommage aux connaissances profondes de l'abbé Rive sous le rapport bibliographique. Dibdin lui-même, tout en refusant d'acheter ses manuscrits au prix de six mille francs, n'en fait pas moins un éloge complet de l'abbé Rive; et tout porte à croire qu'il aurait fini son marché avec M. Morénas si celui-ci avait voulu être plus accommodant sur le prix.

Mais, la question de la convenance une fois résolue affirmativement à l'égard de ses manuscrits, la ville doit-elle en traiter avant qu'ils aient été transportés dans Marseille et qu'ils y aient été vérifiés et reconnus? Je ne le pense pas.

Mille circonstances peuvent avoir contribué depuis quarante ans à l'altération de ce dépôt délaissé par l'abbé Rive. Son passage par différentes mains, sa translation d'un pays dans un autre ont pu éparpiller d'une manière plus ou moins sensible les cartes sur lesquelles sont écrites les notes du savant bibliographe Il convient avant tout de constater l'état de conservation et d'intégrité dans lequel se trouve le dépôt après un laps de temps si considérable.

Cette reconnaissance, pour être consciencieuse, doit être faite sur les lieux et à tête reposée. M. le Préfet du Var l'a senti lui-même, aussi a-t-il offert à l'administration de faire transporter les manuscrits de l'abbé Rive à Marseille chez M. Floret, son frère, notaire royal de cette ville, où des commissaires nommés par elle pourraient en prendre connaissance.

En bonne règle, ce ne devrait être qu'après cette reconnaissance de l'état des manuscrits que l'on pourrait faire équitablement une

offre estimative de leur valeur. Il est essentiel de savoir si les cartes sur lesquelles l'abbé Rive a écrit ses notes indicatives correspondent exactement aux matières que l'héritier a indiquées sur la notice ; si ces cartes, sur lesquelles j'ai déjà par devers moi quelques données, forment entre elles une suite, ou n'en forment aucune ; si elles sont toutes également autographes; si elles n'offrent pas de répétitions inutiles; enfin si elles pourraient supporter l'épreuve d'une vérification consciencieuse sous le rapport des indications bibliographiques. A cet égard je ne m'en rapporterais pas à mes seules lumières ; je désignerais à Marseille des hommes de savoir et de probité qui me seconderaient dans l'examen et la reconnaissance de tous ces manuscrits qui, si j'ai de bonnes informations, doivent être renfermés dans quatre ou cinq caisses.

Mais, une fois cette reconnaissance faite, comment parvenir à s'entendre avec l'héritière de l'abbé Rive, pour fixer la valeur aux manuscrits qu'elle veut céder?

Il me semble qu'à cet égard, dans l'intérêt de l'héritière comme dans celui de la ville, on devra au besoin s'en rapporter à des arbitres nommés de part et d'autre pour fixer la question du chiffre.

D'après mes données actuelles, le chiffre ne devrait pas dépasser une somme de trois mille francs, une fois donnée, ou une pension viagère de trois cents francs; mais il serait possible aussi que, par suite de l'examen que j'aurai fait des manuscrits, mon évaluation se portât un peu au-dessus, comme il serait possible aussi qu'après cet examen, elle restât un peu au-dessous.

M. le Préfet du Var a agi, ce me semble, dans les vrais intérêts de sa parente, quand il a eu l'idée de proposer à la ville de Marseille les manuscrits de l'abbé Rive. Il n'est pas probable que la bibliothèque

de la Chambre des députés voulut s'en charger. Ils conviennent surtout à la bibliothèque de Marseille, parce que l'abbé Rive est une de nos illustrations provençales, parce qu'il a été bibliothécaire de Provence, enfin parce qu'il est mort à Marseille, où ses livres ont été vendus et où ses manuscrits devaient l'être.

Si, par l'exagération de ses prétentions, M[lle] Morénas laissait échapper encore une fois l'occasion de les y placer à des conditions raisonnables, il serait dans l'ordre des choses possibles qu'elle ne la retrouvât plus à l'avenir.

L.-F. JAUFFRET,
Bibliothécaire de la ville de Marseille.

Ce rapport avait été communiqué par M Jauffret à son ami M Hesse, savant bibliographe, employé chez Panckoucke, l'éditeur des classiques latins. Nous en avons la preuve dans une lettre, en date à Paris du 19 juillet 1836, où M. Hesse donne de ce rapport l'appréciation suivante: « Je m'empresse de vous restituer votre rapport sur les manuscrits de l'abbé Rive. Je l'ai lu avec le plus grand intérêt, et vous dis les plus sincères remercîments de sa communication. C'est une pièce vraiment importante pour l'histoire littéraire, qui ne devrait pas être perdue pour ceux qui font de la bibliographie une étude. »

Un auteur estimé, M. le docteur Barjavel, nous apprend (1), qu'une partie des cartes autographes de l'abbé Rive fut acquise, vers 1837, par la bibliothèque royale de Paris, ainsi qu'un grand nombre de lettres à lui adressées par plusieurs savants de l'Europe et les planches en cuivre de son Essai sur l'art de vérifier l'âge des miniatures ; que lui-même avait acquis quelques-

(1) *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse*, Carpentras, 1841, 2 vol. in-8.

uns des manuscrits de l'abbé Rive et son buste en plâtre plus grand que nature, exécuté par Alexandre Renaud.

Les manuscrits du fougueux abbé ont été dispersés, on le voit, en diverses mains, et il serait difficile, croyons-nous, de les réunir. C'est une véritable et double perte pour la science bibliographique d'abord et ensuite pour la biographie de celui que Camille Desmoulins appelait le *vénérable bibliothécaire des ci-devants États généraux*.

Dans une lettre que le regrettable M Le Roi, conservateur de la bibliothèque de Versailles, adressait à M. Léon Techener (1), on lit ces curieux détails :

« Lorsque l'abbé Rive fit paraître son prospectus de l'*Essai sur l'art de vérifier l'âge des miniatures peintes dans les manuscrits depuis le quatorzième siècle jusqu'au dix-septième siècle*, le roi Louis XVI fut l'un des rares souscripteurs à cet ouvrage.

« L'abbé Rive envoya à ses souscripteurs vingt-six planches fort bien exécutées, mais sans texte. L'exemplaire du roi était renfermé dans un carton, portant écrit sur le plat : *Pour le Roi, exemplaire de l'Art de vérifier l'âge des miniatures, par M. l'abbé Rive.*

« Cet exemplaire est possédé aujourd'hui par la bibliothèque de la ville de Versailles et porte encore l'étiquette révolutionnaire : 1 VOL. L. CAPET. C. (*Cabinet*) *n° 2789*. Lorsque les planches de l'abbé Rive passèrent sous les yeux du roi, il se plaignit de ne point y trouver de texte, et il enjoignit à Campan, secrétaire du cabinet de la reine, d'écrire à l'abbé Rive pour réclamer ce texte. Celui-ci répondit une lettre dont Campan crut devoir mettre un extrait en tête du recueil des planches, afin, probablement, d'expliquer pourquoi ces planches n'avaient pas de texte.

(1) Voy. *Bulletin du bibliophile*, année 1872, p. 518.

« Voici cet extrait :

« *Fragment d'une lettre de M. l'abbé Rive à M. Campan, du 30*
« *mars 1787.*

« Vous me parlez, Monsieur, des ordres que vous avez reçus des
« augustes souscripteurs qui ont daigné favoriser mon *Essai sur l'art*
« *de vérifier l'âge des miniatures*, de me demander le texte des
« planches que vous avez entre les mains. Vous ne pouviez m'en in-
« timer de plus respectables et de plus imposans. Mais vous ignorez
« où mon pauvre corps se trouve. J'ai presque tout le côté droit
« paralysé depuis le 19 août 1786. Ma tête est libre; elle l'a toujours
« été depuis le premier instant de mon accident. Je veux tout finir
« avec un secrétaire et un faiseur de recherches qui travailleroient
« sous ma direction ; mais je n'ai que douze cents livres de rente via-
« gère, et je suis soumis à l'intérêt de deux mille livres tous les ans
« pour les divers emprunts que j'ai faits pour me donner tous les
« livres dont j'ai besoin.

« Les Etats de Provence viennent de me faire l'honneur de me
« mettre à la tête d'une bibliothèque de soixante mille volumes qui
« leur a été léguée. Ils m'ont accordé deux mille livres d'émolumens,
« et quatre cents livres pour mon chauffage. Les émolumens payeront
« chaque année les intérêts de ma dette ; mais dans les seize cents
« livres qui me resteront trouverai-je de quoi payer tous les bras qui
« sont nécessaires à mes infirmités et à mon travail ?

« Voilà, Monsieur, des raisons plus que suffisantes pour justifier
« mon retard, et si je ne suis pas assez heureux pour recouvrer ma
« santé, je ne peux vous dire dans quel tems vous aurez le discours
« que vous me demandez. Ma maladie m'a déjà coûté plus de six
« mille livres, et ce fonds étoit destiné à son impression.

« Il seroit peut-être indiscret, Monsieur, de vous prier d'intéresser
« mes augustes souscripteurs à secourir par quelque bénéfice, ou
« quelque pension, un homme de lettres, prêtre, âgé, dont les longs
« travaux en bibliographie ont peut-être quelque célébrité dans le
« monde savant. »

Les ouvrages imprimés (1) de l'abbé Rive, tirés à un petit nombre d'exemplaires, deviennent de plus en plus rares et ils sont très-recherchés. On les rencontre peu dans le commerce de la librairie, et plusieurs d'entre eux sont inconnus des bibliographes même ou inexactement cités. Nous pensons rendre service aux amateurs de la science littéraire en en donnant la nomenclature d'après les notes de Jauffret et la notice de M. Morénas

1. *Lettres philosophiques contre le système de la nature* (en 1770 et 1771, Paris, dans le *Portefeuille hebdomadaire*, t. 3 et 4).

2. *L'accomplissement de la prophétie politique, faite en 1772, ou les vrais principes de gouvernement dans les corps politiques, contre les erreurs et les bassesses des nomoclastes ou briseurs des lois, composés en février de 1772 et imprimés pour la première fois, en octobre de 1789, par M. L R.* (L'abbé Rive). *A Nomopolis* (Nîmes), *chez Aristotechne, 1789*, in-8°, 24 pages.

Tiré à 20 exemplaires sur papier de Hollande.

3. *Eloge à l'allemande des réflexions sur les nouveaux sermons de M. Bossuet par l'abbé Maury, par M.* *** (l'abbé Rive). *A Eleuthéropolis, chez N. Aléthophile, l'an des préjugés littéraires.*

1773 (Paris, Merlin) in-8°.

(1) Pour les manuscrits v la Notice de M. Morénas.

4. *Notices historiques et critiques de deux manuscrits, uniques et très-précieux, de la bibliothèque de M. le duc de La Vallière, dont l'un a pour titre : la* Guirlande de Julie, *et l'autre :* Recueil de fleurs et insectes peints par Daniel Rabel en 1624. Paris, Didot l'aîné, 1779, in-4°, 20 pages.

Il en a été tiré deux exemplaires sur papier in folio

5. *Notice d'un manuscrit de la bibliothèque de M. le duc de La Vallière, contenant les poésies de Guillaume de Machau, accompagnée de recherches historiques et critiques pour servir à la vie de ce poète.* S. l. ni d. ni nom d'imprimeur. Paris, in-4°, 27 pages.

Cette notice a été tirée à 24 exemplaires, tous sur papier de Hollande ; il faut y joindre, pour l'*errata*, une feuille imprimée après coup

6. *Lettre de M. l'abbé Rive à M. de Laborde sur la formule* Vos Dei gratiâ. Paris, Pierres, in-4°, 8 pages, datée du 25 janvier 1779.

Tirée à 50 exemplaires, tous sur papier de Hollande.

7. *Eclaircissements sur les cours d'amour.*

Il n'en a été imprimé que neuf feuilles. Une critique violente contre l'abbé Mercier de Saint Léger fut la cause du refus de l'imprimeur Pierres d'en continuer l'impression.

8. *Notices historiques et critiques de deux manuscrits de la bibliothèque de M. le duc de La Vallière, dont l'un a pour titre :* le Roman d'Artus, comte de Bretaigne, *et l'autre :* le Rommant de Parthenay ou de Lusignan, *par M. l'abbé Rive. On trouvera, dans la première, des nouvelles conjectures sur l'époque de l'invention des cartes à jouer ; et, dans la seconde, la date précise de la trans-

lation du chef de s. Louis de l'abbaye de s. Denis dans la Sainte-Chapelle, dont Baillet n'a pas été bien certain. Paris, Didot l'aîné, 1779, in-4°, 36 pages, sur papier fort.

9. *Recueil d'estampes représentant les grades, les rangs et les dignités, suivant le costume de toutes les nations existantes, avec des explications historiques et la vie abrégée des grands hommes qui ont illustré les dignités dont ils étoient décorés ; ouvrage dédié à la noblesse et divisé en cinq classes : la première, destinée aux souverains de toute la terre ; la seconde, à l'église dans toutes les religions ; la troisième, à l'état militaire de chaque nation ; la quatrième, à la magistrature ; la cinquième, aux gens de lettres et aux artistes* Paris, chez Duflos le jeune, graveur, 1779, in-folio.

Ce recueil devait contenir trente-six feuilles, il n'en a paru que onze.

10. *Eclaircissements historiques et critiques sur l'invention des cartes à jouer, par M. l'abbé Rive ; tirés de sa notice d'un manuscrit de la bibliothèque de M. le duc de La Vallière, intitulé le* Roman d'Artus, comte de Bretaigne. Paris, Fr. Ambr. Didot, 1780, in-8°, 48 pages.

Il y a eu trois tirages : l'un, petit in-8°, à 600 exemplaires, sur beau papier simple ; l'autre, in-8°, sur grand papier fort, à 100 exemplaires ; et le troisième sur velin, à quatre exemplaires. Le faux titre de ces *Éclaircissements* porte : *Etrennes aux joueurs de cartes*.

11. *Ode sur la naissance du Messie*, s. l. n. d., in-8°.

Parue dans le n° 360 (25 décembre 1780) du *Journal de Paris*.

12. *Ode sur l'abolition de la servitude en France, avec des notes critiques*. Bruxelles, 1781, in-8°.



Tirée à 30 exemplaires sur papier de Hollande, insérée dans le *Journal de Paris*, du 25 novembre 1780 et dans l'*esprit des journaux*, février 1781. Réimprimée sous ce titre :

Ode sur la liberté naturelle et politique pour servir à la déclaration des droits de l'homme : seconde édition, adaptée au temps présent. A Eleuthéropolis (Nîmes), *chez Agathophile.* 1789, in-8°, 16 pages.

13. *Prospectus de l'essai sur l'art de vérifier l'âge des miniatures peintes dans des manuscrits depuis le XIV*e *jusqu'au XVII*e *siècle inclusivement.* Paris, Didot l'aîné, 1782, in-8°, trois feuilles.

Tiré à 300 exemplaires

14. *Essai sur l'art de vérifier l'âge des miniatures peintes dans les manuscrits depuis le XIV*e *siècle jusqu'au XVII*e. 26 tableaux peints et rehaussés d'or, gravés au simple trait imprimés au bistre, in-folio (1).

Il y eut 40 souscripteurs au prix de 600 francs.

15. *Explication des six figures du sépulcre du Cestius, avec des notes critiques* Paris, Didot l'aîné, 1783, in-folio.

Tiré à 130 exemplaires, sur très-beau papier.

Le catalogue de la bibliothèque du comte Charles de l'Escalopier fait mention (n° 5526) d'un exemplaire sous ce titre :

Histoire critique de la pyramide de Caïus Cestius, avec une dissertation sur le sacerdoce des septemvirs épulons, et des notes

(1) Une notice intéressante sur cet ouvrage se trouve dans le *Bulletin du Bibliophile*, nov. 1847.

pour servir à l'éclaircissement du texte. Paris, Didot l'aîné, 1787, gr. in-fol.

16. *Diverses notices calligraphiques et typographiques, par l'abbé Rive, pour servir d'essai à la collection alphabét que de notices calligraphiques de manuscrits de différents siècles et de notices typographiques de livres du XVe siècle qu'il doit publier incessamment en XII ou XI volumes in-8°.* S. l. n. d., in-8° de 16 pages. Paris, chez la veuve Vallade, 1785.

Tiré à 100 exemplaires sur papier de Hollande et un autre sur velin, in 4°.

17. *La chasse aux bibliographes et antiquaires mal-advisés...* Aix, 1789, 2 vol. in-8°.

18. *Lettres violettes et noires.* . Nîmes, 1789, in-8°.

19. *Lettres purpuracées...* Nîmes, 1789, in-8°.

20. *Lettre vraiment philosophique à l'évêque de Clermont, sur les différentes motions qu'il a faites dans notre auguste Assemblée nationale, depuis la fin de septembre dernier jusqu'à présent, dans laquelle on trouvera la discussion critique de plusieurs autres motions de divers honorables membres et le* CURA UT VALEAS *du sacerdotisme présent. A Nomopolis* (Aix) *chez le compère Eleuthère,* 1790, in-8°.

Tirée à 250 exemplaires, dont 200 sur grand papier bâtard de Dauphiné, et 50 sur très beau papier d'Annonay.

21. *Lettre au célèbre Camille Desmoulins, sur l'inscription en faux qu'il a glissée à la page 483 de son n° XXIV, contre une assertion de Pline, le naturaliste, touchant le changement de sexe, suivie d'un post-scriptum sur deux décrets très-peu pressants de la*

séance du 8 mai au soir, dans notre auguste Assemblée nationale. S. l. (Aix), 1790, in-8° de 15 pages.

Tirée à 200 exemplaires, dont 100 sur papier d'Annonay et 100 sur papier bâtard de Dauphiné.

22. *Opuscule de l'abbé Rive intitulé : la Ligue monachale...* 1790, in-8°.

23. *Chronique littéraire des ouvrages imprimés et manuscrits de l'abbé Rive, des secours dans les lettres que cet abbé a fournis à tant de littérateurs françois ou étrangers de quelque rang et profession que ce soit, de la confiance dont divers illustres amateurs l'ont honoré en lui remettant divers ouvrages très-savants à faire imprimer, avec ses corrections et ses notes, et des jugements que divers journaux françois aussi, ou étrangers, ont porté sur ses ouvrages. A Eleuthéropolis* (Aix), *de l'imprimerie des anti-Copet, des anti-Jean-de-Dieu, des anti-Pascalis, ces anti-redoutables fléaux de la régénération françoise et de la vraie liberté nationale, l'an second du nouveau siècle françois* (1791) in-8° de 233 pages.

Il faut y joindre : une *Addition*, (4 pages), pour la note 10 qui est pour la page 230 de la *Chronique littéraire* contenant l'éloge que Sénebier, bibliothécaire de Genève, fait de *la Chasse aux Bibliographes* ; d'autres *Additions* (8 pages) pour la même note.

24. *Lettre des vénérables frères anti-politiques, c'est-à-dire, des hommes vrais, justes et utiles à la patrie, à M. le Président du département des Bouches-du-Rhône, appelé Martin, fils d'André, antérieure à l'incarcération du scélérat Pascalis, suivie d'un post-scriptum qui a été écrit après cette incarcération.* Aix, 13 décembre 1790, in-8°, de 13 pages.

25. *Lettre des vénérables frères anti-politiques et de l'abbé Rive,*

présentée à MM. les Commissaires du Roi dans le département des Bouches-du-Rhône, avec une autre lettre du même abbé Rive aux mêmes commissaires, suivie de la lettre écrite à Camille Des-Moulins. Aix, 1791, in-8° de 44 pages.

26. *Lettre de l'abbé Rive aux Vrais Amis de la Constitution établis à Aix, imprimée le 3 février de l'an 1791, et suivie de l'extrait de Des-Moulins, qui est dans les trois lettres de cet abbé. Chez les frères anti-politiques, ces vrais amateurs de la vérité, de la justice et de l'utilité patriotiques.* In-8°, de 16 pages.

S. d sans ind. de ville ni d'imp.

27. *Lettre de l'abbé Rive à son très-cher et très-illustre ami Camille Des-Moulins, sur l'extirpation du fanatisme créé par les despotes depuis que le despotisme s'est perché sur les thrônes. A Eleuthéropolis, chez N. Aphobe, ce jeudi 31 mars 1791* (Aix), in 8°, de 27 pages.

28. *Défense de la commune, du maire, de l'officier municipal et du greffier de Velaux, contre les surprises des plus insignes malévoles faites au district administrationnel d'Aix, et par celui-ci, au Directoire du département des Bouches-du-Rhône, suivie des pièces justificatives ; par les vénérables frères anti-politiques et leur chef, de la même ville.* Aix, Mouret, frères, en avril 1791, in-8°, de 15 pages.

29. *Au très-intègre et très-respectable tribunal judiciaire de Marseille l'abbé Rive, martyr de la liberté nationale et des nouvelles lois de l'empire françois.* Marseille, F. Brébion, 1791, in 8°, 55 pages.

30. *La chasse aux anti-Bayard, anti-Alphane et aux mitrophires, par M. le chevalier de Saint-Prés-Verprés*, s. l. n. d., in-8°, 16 pages.

31. *Mémoire présenté en manuscrit par l'abbé Rive, bibliothécaire en chef des anciens Etats de Provence, le 30 juillet de l'an 1790, aux Messieurs du Directoire du département des Bouches du-Rhône ; imprimé aujourd'hui avec une légère correction d'environ trois mots peu essentiels et avec additions de différentes notes, et présenté de nouveau, par le même, à tous les honorables membres du même département.* A Aix, chez les frères Mouret, 1790, in-8°, de 19 pages.

32. *Les Décuirassés, ou les trois Corps administratifs d'Aix, prétendant faussement et très-mal à propos ne pouvoir être attaqués devant les tribunaux, sans un décret préalable du Corps législatif.* Marseille, F. Brébion, 1791, in-8°.

33. *Lettre de l'abbé Rive à son très-cher ami et très-vénérable vice-président des anti-Politiques, pour servir de préliminaire justificatif à la défense précédente, suivie de pièces justificatives de la commune et des officiers municipaux de Velaux.* A Aix, chez les frères Mouret, 1791, in-8°, de 32 pages.

34. *Extrait des registres des délibérations de la Société des anti-Politiques, séante à Aix, département des Bouches-du-Rhône.* (Aix), s. d. in-8°, de 8 pages.

35. *Notice d'un manuscrit de la bibliothèque de La Vallière, cité au tome second de son catalogue sous le numéro 2768 ; par feu l'abbé Rive. Le Roman de fortune, ou les cinq livres de la consolation de la philosophie de Boèce, mis en rimes par un jacobin de Poligny en Bourgoigne, in-fol. B. V.* Marseille, Joseph Achard, fils et Cie, sans date, in-4°, de 18 pages. (1)

(1) Nous devons la communication de cette dernière notice au docteur Achard, bibliothécaire de la ville de Marseille.

CONVERSATION

AVEC

UN SOURD-MUET DE NAISSANCE.



M Jauffret et un éminent prélat, son frère, évêque de Metz, vivaient dans la plus étroite intimité avec l'abbé Sicard, le successeur de l'abbé de l'Épée. Frappés de l'intelligence remarquable d'un de ses élèves, Jean Massieu, sourd muet de naissance, ils s'étaient attachés à la destinée de ce phénomène, qui fit l'admiration des savants de l'Europe et qui restera comme un témoignage glorieux des services rendus à l'humanité par ces deux illustres instituteurs Ils en avaient étudié la naissance, le développement, le caractère et les mœurs, les qualités et les défauts, dans le but d'offrir au monde savant un cours complet et analytique d'observations physiques et morales sur un sourd-muet de naissance

L'un d'eux, le bibliothécaire, s'était plus spécialement voué à observer Massieu ; l'autre, l'évêque de Metz, avait borné ses observations aux questions religieuses.

Encore enfant, Massieu était déjà *un personnage* Il avait étonné son maître par ses vastes connaissances et son esprit ingénieux et élevé. Une anecdote peu connue et fort curieuse va nous le montrer en police correctionnelle.

Parmi les événements, — dit M. Jauffret (1), — qui doivent entrer dans l'histoire des tribunaux et caractériser notre siècle aux yeux de la postérité, on doit ranger, sans doute, la cause portée au tribunal de police correctionnelle de Paris, par Jean Massieu, sourd-muet, âgé de dix-neuf ans, plaignant, contre un voleur qui lui avait escroqué son portefeuille. Ce sourd-muet, natif de Bordeaux, élève de l'abbé Sicard, successeur de l'abbé de l'Epée, sans avoir besoin d'autre défenseur que lui-même, se présente devant le juge, écrit le sujet qui l'amène et demande justice avec toute la fierté que donne l'innocence et toute l'ingénuité d'un sauvage qui, pénétré des droits sacrés de la nature, demanderait vengeance d'un homme qui les aurait violés à son égard. Cette pièce unique, depuis l'existence du monde, cette pièce, que l'on doit s'empresser de consigner partout comme un monument de la perfection de l'esprit humain, est trop précieuse pour ne pas la présenter à nos lecteurs dans toute sa pureté. La voici telle qu'elle a été écrite devant le magistrat, par le sourd-muet; elle fera connaître les détails de l'événement :

« JEAN MASSIEU, A SON JUGE.

« Monsieur,

« Je suis sourd-muet; j'étais regardant le soleil du Saint-Sacrement, dans une grande rue, avec tous les autres sourds-muets. Cet homme m'a vu ; il a vu mon habit; il a vu un petit portefeuille rouge dans la poche droite de mon habit; il s'approche doucement de moi; il prend ce portefeuille. *Mon* hanche m'avertit; je me tourne vivement vers cet homme, qui a peur. Il jette le portefeuille sur la jambe

(1) *Gazette des Tribunaux et Mémorial des corps administratifs*, Paris, Perlet, 1792.

d'un autre homme qui le ramasse et me le rend. Je prends l'homme voleur par sa veste ; je le retiens fortement ; il devient pâle, blême et tremblant. Je fais signe à un soldat de venir ; je montre le portefeuille au soldat, en lui faisant signe que cet homme a volé mon portefeuille. Le soldat prend l'homme voleur, et le mène ici. Je l'ai suivi ; je vous demande de nous juger ; je jure Dieu qu'il m'a volé ce portefeuille ; lui, n'osera pas jurer Dieu.

« Je vous prie de ne pas ordonner de le décapiter, il n'a pas tué ; mais seulement, dites qu'on le fasse ramer. »

N'est-ce pas un vrai drame, avec un admirable exposition, une mise en scène parfaite, avec une grande profondeur dans l'observation ? Après avoir lu cette pièce, continue M. Jauffret, on se demandera peut-être quel est le plus admirable, du sourd-muet rendu à la société, ou de l'être intelligent, qui, par une suite de découvertes et de procédés ingénieux, est parvenu à développer, dans cette statue animée, la raison que le défaut d'un sens y tenait captive ! De tout temps il a existé des sourds-muets, de tout temps ces malheureux ont été le rebut de la société dont ils étaient séparés par un intervalle immense. L'abbé de l'Epée seul a commencé, et l'abbé Sicard a achevé de combler cet intervalle et de rendre à l'existence sociale, non le seul Massieu dont il vient d'être question, mais une foule de tout sexe, qu'on lui envoie de toutes les parties de la France et de l'Europe. Heureux ceux qui peuvent aller entendre ce nouveau Prométhée et voir des pierres s'animer à la chaleur du feu sacré dont il les pénètre ! Heureux moi même, si les bornes et le genre de cet ouvrage me permettaient d'entrer dans quelques détails sur la manière dont l'abbé Sicard opère ces merveilles ! ce tableau rapide suffirait pour faire partager mon enthousiasme à ceux qui me lisent et pour leur faire

sentir le prix du trésor que la France possède en la personne de cet instituteur célèbre.

On n'a rien exagéré en avançant que Massieu était un phénomène, profondément instruit. Plusieurs sociétés savantes de Paris le reçurent au nombre de leurs membres, et c'est là un fait sans précédent.

On lui demandait un jour, devant M. Jauffret : qu'est-ce qu'un sens ? Il répondit : *C'est un porte-idée.* – Qu'est-ce que l'éternité ? *C'est un jour sans hier ni demain.* — Qu'est-ce que Dieu ? *C'est l'être nécessaire, le soleil de l'éternité* — Qu'est-ce que l'ouïe ? *C'est la vue auriculaire.* — Qu'est-ce que la reconnaissance ? *C'est la mémoire du cœur.* La première fois qu'il fut introduit dans la *Société des observateurs de l'homme,* il témoigna en portant la main sur son cœur et avec une figure rayonnante de joie que sa nomination le flattait singulièrement, et, saisissant tout de suite une plume, il écrivit ces mots : *Je veux étudier beaucoup pour me rendre digne de cet honneur.*

Voici les fragments de la conversation de M. Jauffret, évêque de Metz, avec Massieu, – autographes des deux causeurs que nous reproduisons conformes à l'original :

DEMANDE. Vous avés donc fait tout récemment votre première communion ?

RÉPONSE. Oui, avec beaucoup de plaisir, j'en suis très-content.

D. — Y avoit-il longtemps que vous désiriés ce bonheur ?

R. — Oui, il y avoit deux ans.

D. — Je ne vous demande pas des explications sur le sacrement de l'eucharistie ; je sais que vous êtes assés instruit sur toutes les vérités chrétiennes pour faire le catéchisme aux autres ; mais je voudrois savoir quelle sensation produisit en vous l'annonce de cet

auguste sacrement la première fois qu'il vous fut expliqué. Quel âge aviés-vous alors ?

R. — J'avois vingt ans. Quand on m'a expliqué bien cela, j'en étois étonné ; je craignois de mourir sans avoir communié, ou reçu cet auguste et saint sacrement. J'y pensois souvent pour être sauvé après ma mort. Celui qui n'a pas fait sa première communion et qui est mort ne peut pas être sauvé dans le ciel. Je n'aime jamais être avec les personnes terrestres, mais je seroi toujours avec les personnes célestes, appelées saintes ou citoyennes habitantes du ciel.

D. — Les petits enfans sont cependant sauvés sans avoir communié?

R. — Oui ; mais non, après l'âge de sept ans passés.

D. — Pourquoi donc ne fait-on pas faire la communion après l'âge de sept ans passés, d'autant plus qu'alors les enfans sont encore près de l'âge d'innocence ?

R. — Si les enfans ont l'âge de discrétion on leur *faire* faire la communion ; pour cela, on doit les instruire bien des vérités mystérieuses de la religion chrétienne. Ces enfants, qui ont passé l'âge de sept ans, doivent aller à confesse, et être instruits bien de la religion, pour pouvoir faire la première communion, pour aimer et bien servir Dieu.

D. — Vous dites que la première fois que l'on vous parla du sacrement de l'eucharistie vous en fûtes étonné ! Mais vous rappelés-vous si cet étonnement étoit celui de la joye ou de la crainte ?

R. — Cet étonnement étoit celui de la joie ; mais celui qui n'a pas fait la pénitence et qui ne s'est pas préparé à communier mourroit bientôt s'il avoit communié mal.

D. — Quand on vous dit qu'en communiant vous receviés le corps et le sang, l'âme et la divinité de Jésus-Christ sous les espèces sacra-

mentelles, fûtes-vous persuadé tout à coup ?

R. – Non.

D. — Quelles raisons vous ont-elles persuadé de la vérité de ce sacrement ?

R. — Je crus que Jésus-Christ entreroit dans mon cœur, sur la parole du prêtre tenant la place de Dieu.

D. — Quand vous le crûtes ainsi, comment conceviés-vous que le Fils de Dieu, créateur du ciel et de la terre, pourroit venir habiter en vous (Dieu et homme tout ensemble) ?

R. — Je concevois cela avec crainte, avec respect, avec humilité, avec ardeur, avec amour.

D. — Avant que vous fussiés instruit de ce mystère, aviés-vous assisté à la messe ?

R. — Oui ; mais je ne sçavois pas ce que c'étoit que la messe.

D. — A quel âge avés-vous été instruit des premiers élémens de la religion ?

R. — A l'âge de seize ans au plus.

D. — Avant cet âge, n'aviés-vous aucune idée de Dieu ?

R. — Avant de venir à l'institution des sourds-muets, j'étois un homme sauvage.

D. — N'en aviés-vous aucune idée ?

R. — Non. Dieu n'a pas idée, parce qu'il est invisible. Le mot *idée* veut dire image naturelle d'un objet vu déjà dans l'esprit.

D. — Mais Dieu existant partout, n'a-t-il pas mis dans toutes les âmes une image, un souvenir, une pensée de lui-même ? Est-il possible que, jusques à seize ans, vous n'eussiés jamais eu l'idée d'une puissance invisible quelconque ?

R. — Oui, oui, à quinze ans. J'ai appris le mot Dieu ; je l'ai écrit souvent ; j'ai été instruit que c'étoit Dieu qui avoit créé le monde.

D. — Avant quinze ans, vous ne saviés rien de cette grande vérité?

R. -- Non. Je ne sçavois ni écrire ni lire.

D. — Vos parens ne vous avoient rien appris de Dieu ?

R. — Ils ne pouvoient pas me faire entendre et parler ; ils ne pouvoient pas m'instruire Je ne comprenois pas ceux qui parloient et écrivoient.

D. — Ne les aviés-vous jamais vus prier ?

R. — Oui. Tous les dimanches et les fêtes je les ai vus aller à l'église et prier le matin et le soir. Alors je les ai imités : je priois comme eux. Je remuois mes lèves *(sic)*, et poussois le *brut*.

D. - Cela ne vous donnoit-il aucune idée d'un maître suprême, devant qui ils fléchissoient le genou et paroissoient en supplians, en adorateurs ?

R. — Non ; mais ils ont levé la main vers le ciel, ont fait le signe de la croix, et ont remué le doigt index qui disoit *commander* aux plantes de croître.

D. — Vous croyés donc qu'il y avoit une vertu, un ordre, un commandement attaché à la prière ?

R. — Avant de venir à l'institution des sourds-muets, je ne sçavois ni lire, ni écrire, ni communiquer mes idées aux étrangers. Je ne comprenois pas les entendans parlants ; mais je faisois les signes manuels à mes parents et à mes frères et sœurs, sourds-muets et parlants, que je comprenois mieux que les autres ; je n'étois pas instruit de la religion, je ne connoissois pas Dieu. Alors j'avois treize ans et neuf mois.

D. — Vous rappelés-vous bien de l'époque qui a précédé le temps de votre instruction par M. Sicard ?

R. — Oui.



D. — En voyant la lune, ne vous étoit-il jamais venu dans l'idée qu'elle étoit animée ?

R. — Non.

D. — Cependant l'imagination des enfans y trouve quelque chose de semblable à la face de l'homme !

R. — Non.

D. — Et le soleil levant ou couchant, n'avoit-il jamais excité votre admiration ?

R. — Oui.

D. — N'aviés-vous jamais cru que ce bel astre étoit d'une nature supérieure à la vôtre ?

R. — Non. (Le soleil est plus grand que la terre.)

D. — Quand vous voyés mourir quelqu'un, croyés-vous le revoir encore ?

R. — Non, jamais ; mais à la fin du monde je le reverrai (je crois).

D. — Mais je parle du temps où vous n'étiés pas encore instruit des vérités de la religion (avant vos quatorze ans). Je demande si vous aviés alors quelque idée de l'immortalité de l'âme ?

R. — Non, je ne sçavois pas *cela*. Je sçavois que le corps dans la terre devenoit poussière de terre.

D. — N'aviés-vous pas peur des ombres, des revenans, des esprits ?

R. — Oui.

D. — Vous aviés donc quelque idée que les morts laissoient après eux des ombres, des images fugitives d'eux-mêmes, quelques restes en un mot ?

R. — Non de jour ; oui de nuit, dans le lit je ne pouvois pas dormir bien, je m'y mouvois souvent peureusement.

D. — Cette peur dans la nuit augmentoit-elle *quand vous aviés vu*

mourir quelqu'un, que vous aviés vu enterrer quelqu'un ou que vous aviés vu le cimetière ou des tombeaux ouverts ?

R. — Oui, quand j'avois vu mourir quelqu'un seulement.

D. — Mon frère, qui rédige en ce moment *le Courrier des enfans*, a formé le projet d'élever, dans la solitude la plus profonde, quatre enfans pris à la mamelle, nourris par des sourdes-muettes, pour découvrir s'ils n'auroient aucune idée de Dieu, de la providence, de l'immortalité de l'âme Il voudroit suivre ces enfans jusqu'à l'âge de quinze ans, sans qu'ils pussent communiquer avec les hommes. Que pensés-vous d'un pareil projet ? Croyés-vous que ces enfans s'élèveroient eux-mêmes à la connoissance de Dieu, ou d'un Dieu, ou de plusieurs Dieux, ou de plusieurs puissances invisibles ?

R. — Si votre frère avoit élevé dans la solitude la plus profonde les enfans nourris de lait par des sourdes-muettes, s'il leur avoit découvert l'idée de Dieu, ces enfans auroient l'idée de Dieu, de la Providence, de l'immortalité de l'âme, et ils croiroient qu'il n'y a qu'un seul Dieu. Je crois que les enfans, sans être élevés par lui, n'auroient aucune idée de Dieu, et qu'aucun enfant ne s'élève par lui-même à la connoissance, et qu'il a besoin d'un autre pour être élevé, pour être conduit à la connoissance. Il y a un enfant divin qui s'élève par lui-même sans avoir la connoissance, non un enfant humain.

D. — Je craindrois de vous fatiguer, si je continuois à vous proposer des questions ; je ne veux pas vous retenir davantage pour aujourd'hui. Je suis bien content de votre visite. Vos réponses me sont très-précieuses ; s'il vous est agréable, nous aurons encore une entrevue jeudy prochain. Je vous attendrai à déjeuner à neuf heures du matin, si cela vous est agréable.

R. — Non, je ne suis pas fatigué.

MASSIEU. — Je vous demande si vous me comprenez quand j'ai répondu à vos questions ?

JAUFFRET. – Oui, très-bien.

MASSIEU. — Je vous en remercie bien.

JAUFFRET. — Je vous attends à l'heure dite. Voilà qui est convenu.

Nous n'avons pas retrouvé la suite de cette intéressante conversation, qui aurait ajouté un chapitre complet, et plus intime, à un livre peu connu, ayant pour titre : *Recueil des définitions et réponses les plus remarquables de Massieu et Clerc, sourds muets, aux diverses questions qui leur ont été faites dans les séances publiques de M. l'abbé Sicard, à Londres, avec des notes et une traduction anglaise, par J.-H. Sievrac. A Londres, imprimé pour Massieu et Clerc, par Cox et Baylis*, 1815, gr. in-8° (1) Que sont devenues l'histoire de Massieu, et ses réponses aux demandes si nombreuses et si variées, que possédait M. Jauffret ? Il ne reste de tout cela, dans les cartons du bibliothécaire, que les lignes suivantes, écrites au dos d'un discours sur l'homme. M. Jauffret dit à Massieu :

« Mon cher Massieu, je vous fais présent de quelques numéros de mon *Courrier des Adolescens*, et d'un ouvrage que j'ai fait, intitulé : *Voyage au Jardin des plantes*. — Nous allons déjeuner au café où je vais ordinairement, rue Tournon. — Faites-moi la réponse vous-même, qu'est-ce que la vérité? » Massieu écrit : *C'est la conformité de la diction, de la parole et de l'écriture aux idées des objets réels.*

Les savants, les curieux et tous ceux qui s'intéressent aux choses de l'intelligence regretteront avec nous la perte de l'ouvrage de M. Jauffret sur Massieu. Il y travaillait encore en 1822, ou du moins il ne l'avait pas perdu de vue, si nous en jugeons par un de ses articles intitulé : *Considérations sur l'intelligence des sourds-muets de naissance* (2), où il nous dit :

(1) Ce recueil a été publié par M. Lafont de Labédat.

(2) Voy. *La Ruche Provençale, recueil littéraire*, T. V. p. 64, première revue fondée à Marseille par M. Jauffret et autres, en 1819, et dont il parut 6 vol. in-8.

« Pour bien savoir ce qu'est un sourd-muet privé d'instruction, il s'agissait uniquement de recueillir des faits, en procédant à l'observation de quelques sourds-muets de naissance. Il me sembla utile de me lier avec Massieu, principal élève de mon illustre ami, M. l'abbé Sicard, afin de lui faire plusieurs questions sur l'état de ses facultés à l'époque où il habitait encore la maison paternelle. J'ai mis plusieurs années à recueillir les matériaux de l'ouvrage que je me propose de publier un jour. Ces matériaux ont au moins le mérite de l'authenticité. Je conserve, écrites de la main de Massieu, les réponses à toutes les questions que je lui ai faites, et l'histoire de son enfance, qu'il a rédigée, en 1798, d'après ma demande Ces réponses et cette histoire portent un caractère de vérité d'autant plus grand, que Massieu est depuis longtemps un de mes meilleurs amis. L'ayant vu à Paris, au mois d'août 1816, après une longue absence, il manifesta la plus grande joie, et traça ces mots sur une carte avec un crayon : *J'étois à Ostende, lorsque j'ai appris que vous étiez en Provence, et je voulois m'embarquer pour aller vous revoir à Marseille.* »

BIBLIOTHÈQUE DE MARSEILLE.

Les trésors littéraires et scientifiques de la bibliothèque publique de la ville de Marseille seront bientôt transférés dans le nouveau local qui leur a été préparé avec tant de magnificence. Avant que l'ancien établissement soit abandonné, il nous a paru opportun de publier les quelques pages qui lui avaient été consacrées par celui qui fut son hôte favori pendant plus de vingt ans, et que M le comte de Villeneuve Bargemon, préfet des Bouches-du-Rhône, appelait dans l'intimité *l'Ermite des Bernardines*.

I.

La bibliothèque de la ville occupe l'ancien couvent des Bernardines réformées. Elle a été formée par la réunion des débris qu'on a pu sauver des bibliothèques des monastères du département des Bouches-du-Rhône, à l'époque de leur suppression.

Avant la Révolution de 1789, il n'y avait à Marseille aucune bibliothèque ouverte au public studieux. La première idée d'en former une se trouve consignée dans un mémoire que l'académie de cette ville présenta au Directoire du district, en 1790. Le district et la munici-

palité réunis chargèrent l'académie de visiter les livres des couvents supprimés, et d'en déposer provisoirement le choix dans les salles de la compagnie, à l'observatoire.

Mais bientôt les académies elles-mêmes furent supprimées ; et les livres provenant des bibliothèques des monastères auraient été dispersés par le vandalisme et la cupidité, sans le zèle courageux de quelques académiciens, administrateurs du musée, au nombre desquels fut Claude-François Achard (1), docteur en médecine, à qui l'on dut naturellement confier le dépôt qu'il avait si puissamment contribué à établir et à conserver.

Le 20 ventôse an VII, *à la quatrième heure décimale*, porte le procès-verbal, les administrateurs du musée firent l'ouverture solennelle de la bibliothèque au public marseillais, en présence des autorités civiles et militaires, qu'ils avaient invitées d'avance à cette cérémonie La séance fut présidée par le commissaire du Directoire exécutif auprès du bureau central, qui prononça à cette occasion un discours approprié au temps et à la circonstance.

L'orateur rappela « l'époque encore récente où le vandalisme barbare, enfant de la tyrannie, déployait, pour l'étayer, tous ses moyens ; où tous les monuments des beaux-arts étaient mutilés ; où tous les dépôts de la science subissaient les spoliations les plus scandaleuses ; où les féroces ennemis de l humanité ne consentaient sans doute à laisser éclairer momentanément leurs forfaits par la lueur des bibliothèques incendiées que parce qu'ils espéraient que les ténèbres de l'ignorance n'en deviendraient que plus épaisses. »

La bibliothèque publique fut établie comme faisant partie du musée

(1) Né à Marseille, le 23 mai 1751, mort le 29 septembre 1809.

de la ville. Le plan qui avait été conçu alors par l'administration était de consacrer tout le bâtiment et tout l'enclos de l'ancien couvent des Bernardines à la réunion des divers établissements de sciences et d'arts, et d'en faire en quelque sorte un véritable temple élevé aux choses de l'intelligence. L'établissement du lycée vint déranger ce plan qui était largement conçu. La ville crut s'épargner des sacrifices en plaçant le collége où il se trouve aujourd'hui ; mais bientôt, il lui fallut construire, aux Chartreux, un jardin des plantes qui a coûté des sommes considérables ; et maintenant de nouveaux projets de construction pour un musée de peinture et pour un cabinet d'histoire naturelle lui feront peut-être regretter de n'avoir pas bâti, dans le temps, un lycée à Saint-Sauveur ou aux allées des Capucines, pour laisser au bâtiment des Bernardines sa primitive destination, qui en aurait fait indubitablement le plus beau musée de la France.

Le jour de l'ouverture de la bibliothèque, M. Achard prononça un discours qui retrace entièrement le beau projet dont je viens de parler. « Que nous serions heureux, dit-il, si notre galerie de tableaux était achevée, et si vous pouviez y admirer les chefs-d'œuvre des Puget, des Serres, des Parrocel et de tant d'autres maîtres de l'art, dont le souvenir seul ranimera toujours l'émulation de nos artistes ! Pourquoi ne nous est-il pas encore permis d'étaler à vos yeux les productions des trois règnes de la nature, destinées à former un cabinet dans lequel la variété des couleurs et l'arrangement des richesses des quatre parties du globe réuniront à l'instruction ce qui peut piquer la curiosité et la satisfaire ? Quand nous sera-t-il permis de guider vos pas vers ce jardin destiné à acclimater les végétaux des pays les plus éloignés ? »

On trouve un dernier hommage rendu à ce beau projet dans le

discours que prononça, en 1804, à l'Académie, un préfet dont on a vanté l'administration (1). « Mon prédécesseur (2), dit-il, avait eu le projet d'établir, dans la maison des Bernardines, le musée, le jardin de botanique et la bibliothèque publique. Mais la création du lycée dans le même local en a empêché l'exécution. Il ne fallait rien moins qu'un établissement aussi utile à Marseille et à l'instruction publique pour calmer les regrets des artistes et des savants qui avaient applaudi avec raison à cette réunion de trois grands établissements dans un seul local. »

Voici de quelle manière s'exprima à cette époque sur la bibliothèque de Marseille l'administrateur dont on vient de parler : « Il existe une bibliothèque dans cette enceinte. Elle fut ouverte un moment ; mais depuis l'établissement du Lycée, elle n'est plus accessible au public. Il faut lui pratiquer une entrée indépendante. Nous la trouverons dans le local destiné au musée ; des pièces y seront disposées pour recevoir ce qui reste du cabinet d'antiquités et des collections d'histoire naturelle. Ainsi se trouveront encore réunies sous le même toit, les archives des sciences, des lettres, de la nature, de l'histoire et des arts. »

Les travaux annoncés furent exécutés avec activité, et l'année suivante, en 1805, le premier administrateur du département proclama l'ouverture définitive de la bibliothèque ; mais il en exagéra les richesses à un tel point qu'il porta le nombre des volumes classés et inventoriés à soixante-dix mille, et à six mille environ celui des vo-

(1) *Discours sur l'ouverture de la bibliothèque et du cabinet d'histoire naturelle prononcé par M. Thibaudeau , préfet du département des Bouches-du-Rhône* , dans les *Mémoires de l'Académie de Marseille* , tome III, 1804.

(2) Charles Delacroix, père du célèbre peintre.

lumes qui restaient à vérifier. Millin, dans son voyage (1), a copié cette note inexacte, qui n'avait pour but que de faire prévaloir dans l'opinion la bibliothèque de Marseille sur celle d'Aix, laquelle, suivant M. Thibaudeau, ne contenait que soixante mille volumes. Nous verrons plus bas que si cet administrateur avait exagéré nos richesses bibliographiques, d'autres, par une erreur différente, les avaient un peu trop réduites.

L'ordre que M. Achard adopta pour le classement des livres de la bibliothèque lui fut indiqué par un mémoire systématique de M. Camus, inséré dans le premier volume des *Mémoires de la classe de littérature et des beaux-arts, de l'Institut*, qui fut publié en 1799 sous le titre d'*Observations sur la distribution et le classement des livres d'une bibliothèque*. Ce volume dut frapper d'autant plus les yeux et l'attention de M. Achard, qu'il renferme un rapport de MM. Le Blond et Mongez sur un monument antique envoyé à l'Institut national par le conservateur du musée de Marseille. En lisant ce rapport, M. Achard tomba naturellement sur les *Observations* de M. Camus. Il les lut, les médita, compara son système de classification avec ceux de tous les autres bibliographes, dont il avait une profonde connaissance (2), et dès lors il en adopta les bases les plus essentielles.

Presque tous les bibliographes avaient placé la *théologie* à la tête de leur système de classification. M. Achard y substitua la *bibliographie*, ayant vu dans les *Observations* de M. Camus que le premier besoin d'un homme qui veut faire usage d'une bibliothèque est de

(1) *Voyage dans les départements du midi de la France*.

(2) M. Achard était, en effet, un bibliographe distingué. Il est auteur d'un *Cours élémentaire de bibliographie*, Marseille, Achard fils, 1806-1807, 3 vol. in 8.

connaître les livres, et que par conséquent la bibliographie ou la connaissance des livres doit se trouver de préférence à l'entrée, et pour parler ainsi, au vestibule d'une bibliothèque.

Ainsi donc, dans l'arrangement des livres de la bibliothèque de Marseille l'introduction est la *bibliographie.* Suivent cinq classes, dont la première est l'*histoire*, la seconde les *belles-lettres*, la troisième les *sciences et arts*, la quatrième la *jurisprudence*, la cinquième la *théologie.* On conçoit que chaque classe est divisée en plusieurs sous-classes, et chaque sous-classe en différentes sections

Une fois les livres de la bibliothèque classés d'après un système, qui s'écarte fort peu de celui qui est le plus généralement adopté, il y aurait eu un véritable inconvénient à changer cet ordre, et même à chercher brusquement à l'améliorer. Ces changements, ces améliorations auraient entraîné de nouvelles études pour les employés de l'établissement et une refonte toujours pénible, toujours coûteuse des catalogues. Les avantages qui seraient résultés, pour l'exactitude de la classification, de quelques changements introduits dans le système, n'auraient pas compensé le désordre que le plus léger de ces changements eût introduit dans l'arrangement matériel des volumes. Aussi les successeurs de M. Achard ont dû respecter religieusement l'ordre systématique qu'ils ont trouvé établi dans la bibliothèque, et si l'on avait un conseil à donner d'avance aux bibliothécaires qui leur succéderont, un jour, ce serait de respecter ce qu'ils ont respecté eux-mêmes (1).

La bibliothèque ayant été formée des débris de plusieurs autres, il dut s'y trouver un nombre très-considérable de livres doubles, surtout

(1) Ce conseil a été suivi jusqu'à ce jour.

dans la classe de la *théologie ;* mais bientôt, et avant même que l'établissement fût ouvert au public, Mgr l'archevêque d'Aix demanda et obtint pour son grand séminaire quatre à cinq mille volumes de livres théologiques. Il y eut ensuite plusieurs ventes successives des livres doubles, dépareillés et en mauvais état. Ces ventes furent faites au profit de l'établissement, avec l'autorisation de l'administration et avec les formalités nécessaires. Les listes des livres vendus ayant été imprimées dans le temps, on peut encore juger de la manière dont elles furent composées.

A l'époque où la bibliothèque, débarrassée de la presque totalité de ses doubles, fut enfin ouverte au public, et qu'un premier catalogue, par ordre de matières, eut été dressé par les soins de M. Croze-Magnan (1), adjoint et postérieurement successeur de M. Achard, il fut établi d'une manière approximative que l'établissement possédait de trente à trente-trois mille volumes imprimés, et environ huit à neuf cents manuscrits.

Le *Moniteur*, qui publia, en 1818, un tableau des bibliothèques publiques de France ; M. Petit-Radel, qui en publia un autre peu de temps après dans son ouvrage sur la bibliothèque Mazarine (2), ne portèrent pas le nombre de nos volumes au-delà de trente et un mille cinq cents. Dans l'état qui me fut présenté en août 1818 par M. Achard, sous-bibliothecaire, le nombre des livres de la bibliothèque était porté à environ trente-trois mille, y compris ceux dont la munificence du gouvernement l'avait enrichie.

(1) Simon Célestin Croze-Magnan, né à Marseille, le 11 avril 1750, mort le 11 août 1818.

(2) *Recherches sur les bibliothèques anciennes et modernes, jusqu'à la fondation de la bibliothèque Mazarine.* Paris, 1819, in-8.

II

Mon premier soin, lorsque la bibliothèque de Marseille me fut confiée (1), ayant été de faire faire sous mes yeux un inventaire des livres plus exact que les précédents et de les faire estampiller aux

(1) La nomination de M. Jauffret aux fonctions de bibliothécaire eut lieu d'une manière si honorable et si flatteuse, que nous ne saurions en omettre ici les témoignages.

« *A M. Jauffret, rue Paradis, n., 59.*

« Marseille, 12 août 1818.

« Monsieur, la bibliothèque publique de cette ville vient, par la mort de M. Croze-Magnan, de perdre un directeur et un administrateur recommandé à l'estime et aux regrets de ses concitoyens, autant par ses connaissances et son mérite littéraire que par son caractère personnel. Des doutes et des difficultés qui existent sur le mode de nomination à suivre pour son remplacement ne permettent point à l'administration locale d'y pourvoir d'une manière définitive et formelle. Cependant la direction de la bibliothèque ne pourrait, sans de graves inconvénients, demeurer vacante, pendant le temps qui pourra s'écouler avant que les questions relatives à ce point soient résolues. La connaissance que j'ai, Monsieur, de votre capacité et de vos talents m'engage à vous désigner provisoirement pour prendre cette direction, jusqu'à ce qu'il y soit pourvu par une nomination régulière et formelle. Il m'est infiniment agréable, Monsieur, de pouvoir vous donner par ce choix une preuve de mon estime personnelle. Je désire qu'il puisse vous servir de titre pour fixer sur vous les suffrages de l'autorité qui aura à prononcer sur la nomination définitive à l'emploi de bibliothécaire. J'ai l'honneur, etc.

« Le Maire de Marseille,

« *Le Marquis de Montgrand.* »

« *A. M. le Préfet des Bouches-du-Rhône*, *Ministère de l'Intérieur.*

« Paris, le 21 août 1818.

« Monsieur le comte,

« Je reçois la lettre du 13 de ce mois par laquelle vous m'annoncez que la place de bibliothécaire de Marseille est vacante. Parmi les candidats désignés par M. le maire de Mar

armes de la ville, ce qui n'avait pas été fait encore, il fut constaté qu'au mois de septembre 1819, la bibliothèque possédait quarante mille six cent vingt-sept volumes imprimés et douze cent soixante-dix volumes manuscrits. Ce nombre s'est accru annuellement depuis cette époque, et par les ouvrages reçus en don du gouvernement et des particuliers, et par les ouvrages achetés sur les fonds que le Conseil municipal veut bien allouer à l'établissement.

Un tableau des livres acquis chaque année est envoyé à la mairie dans les premiers jours de décembre, et ces tableaux, toujours suivis d'une récapitulation, pouvant être consultés au besoin, on peut, en additionnant les chiffres, savoir de combien d'ouvrages la bibliothèque s'est accrue depuis ce dernier recensement. Elle possède aujourd'hui plus de 50,000 volumes ; mais ce n'est pas encore assez pour la troisième ville de France, et pour une population qui devient toujours plus éclairée et plus avide d'instruction (1).

Une bibliothèque formée, comme celle d'Aix, par les soins d'un seul particulier, fort riche et passionné pour la bibliographie, doit présenter des éditions plus recherchées, des livres mieux choisis, des reliures plus soignées, qu'une bibliothèque qui, comme celle de

seille pour occuper cet emploi, M Louis-François Jauffret mérite la préférence. Je confirme le choix qui a été fait de lui et je vous engage à prier M. le Maire de l'installer dans les fonctions qu'il est appelé à remplir. J'ai l'honneur, etc.

« Le ministre secrétaire d'État de l'Intérieur,

« LAÎNÉ. »

Par une lettre du 8 septembre 1818, le marquis de Montgrand installa définitivement M. Jauffret.

(1) La bibliothèque de Marseille possédait en 1864 60,000 volumes. C'est ce que nous dit M. J.-B. Reynier, dans l'avertissement du catalogue imprimé des livres de cet établissement. Marseille, 1864, t. 1er, in-8.

Marseille, ne fut dans l'origine qu'un amoncellement de livres provenant des bibliothèques des monastères supprimés. Nos reliures ne sont pas uniformes. La plupart étaient dans un délabrement auquel il était urgent de remédier. Les vers avaient fait d'autant plus de ravages dans l'intérieur des volumes que, depuis vingt ans, ils n'avaient pas été époussetés. Il faut savoir gré à l'administration d'avoir alloué des fonds pour la restauration des reliures et d'avoir autorisé un époussetage annuel, qui, s'il ne détruit pas tout à fait le mal, le diminue considérablement. La bibliothèque de Marseille a un tout autre aspect, depuis que l'administration s'en est sérieusement occupée.

A l'époque où le successeur de MM. Achard et Croze-Magnan entra en exercice des fonctions de bibliothécaire, il sentit qu'il devait compléter l'ouvrage de ses prédécesseurs, et rendre l'établissement plus digne de la ville qui lui en avait confié la direction.

Alors, la bibliothèque n'était encore fréquentée que par un petit nombre de personnes. Quelques lecteurs clairsemés venaient s'asseoir autour des tables, sur de vieilles chaises d'église, et désertaient bientôt une salle où ne se trouvait aucun des ouvrages dont la lecture aurait pu les y attirer. Il n'y avait aucun livre moderne de sciences, aucun livre moderne de littérature et d'histoire. On n'y trouvait encore ni les ouvrages de Cuvier, ni ceux de Delambre, ni les ouvrages de Bichat, ni ceux de Vicz-d'Azyr, ni ceux de Richerand, ni ceux de Pinel, ni la chimie de Thénard. La partie littéraire y était si arriérée, qu'on n'y trouvait pas même les œuvres complètes de J.-J. Rousseau. Les ouvrages de botanique et d'agriculture avaient été transportés chez le directeur du jardin des plantes. Les manuscrits étaient encore entassés dans les greniers, et n'avaient pas été complètement catalogués.

Le nouveau bibliothécaire reconnut que l'indifférence du public

pour la bibliothèque provenait moins de l'indifférence pour l'étude que du défaut d'harmonie entre les besoins des lecteurs et les livres qu'on leur offrait en lectures.

Dans la ville de Marseille, ville maritime et de commerce, où est établie une école secondaire de médecine, point de livres d'hydrographie, point de traité moderne de médecine, seulement des livres de théologie et des traductions surannées. Ce n'était pas le moyen d'attirer beaucoup de monde.

Ce qui attira les lecteurs, comme par enchantement, ce fut l'acquisition des livres les plus propres à satisfaire le besoin de l'instruction, et à répandre les lumières ; les grandes collections modernes de Mémoires historiques, la *Biographie universelle*, le *Dictionnaire des sciences naturelles*, celui des *sciences médicales*, commencèrent à peupler la salle. Il fallut bientôt augmenter le nombre des tables. L'administration consacra à l'établissement des allocations annuelles plus considérables. Le *Moniteur* avec ses tables alphabétiques fut acheté. Le *Journal des savants* et quelques autres journaux scientifiques tinrent les lecteurs au courant des productions modernes.

Au *Catalogue systématique*, le bibliothécaire joignit, pour faciliter la promptitude des recherches et l'activité du service, un *Catalogue par ordre alphabétique* (1), et, quelques années après, un *Catalogue par noms d'auteurs* (2). Il s'occupa de la vérification et du *Catalogue des manuscrits*, et, toujours avec l'aide du sous-bibliothécaire et de l'adjoint de ce dernier, il s'occupait encore, en 1837, d'un *Catalogue*

(1) Sept volumes in-folio.

(2) Six volumes in-folio. La copie en a été faite par M. Jacotot, neveu du professeur de chimie.

des mélanges, qui avait pour but do mettre à la disposition des lecteurs beaucoup de pièces historiques perdues dans le labyrinthe des recueils, et dont on aurait toujours ignoré l'existence à la bibliothèque, sans les investigations du bibliothécaire et sans le secours d'un catalogue spécial (1).

Dès les premiers mois de 1819, le bibliothécaire ayant su que le Ministre de la marine avait accordé à la bibliothèque de Lyon un exemplaire de chacun des atlas qui composent l'hydrographie française, il engagea M. le Maire de Marseille à en former la demande, et cette demande fut favorablement accueillie. Depuis cette époque, toutes les cartes qui ont été publiées par le dépôt de la Marine, tous les grands voyages autour du monde, le grand ouvrage sur l'Egypte, ont été accordés à la bibliothèqne de Marseille.

Le zèle du bibliothécaire (2) ne s'est pas concentré dans ses travaux

(1) Ces catalogues sont aujourd'hui plus spécialement destinés au service des employés. Le public a la faculté de disposer du catalogue imprimé dont il a paru 3 volumes comprenant l'*Histoire*.

(2) Le marquis de Montgrand écrivait à M. Jauffret, le 10 octobre 1827 : « Je vous sais bien bon gré, et notre bibliothèque vous a une grande obligation des soins que vous avez donnés, avec un succès si satisfaisant, à diriger vers elle les dons du gouvernement. La riche nomenclature des ouvrages que vous avez déjà recueillis justifie au plus haut degré sur ce point mes remerciments et mes éloges »

M. Fautrier, sous-bibliothécaire, dans une lettre du 5 février 1836, s'exprimait ainsi : « Vous ne me surprenez nullement en me faisant connaître que, dès votre arrivée à Paris, vous avez commencé les plus actives démarches pour augmenter les richesses de la bibliothèque. Depuis longtemps vous m'avez habitué à compter sur tout votre zèle lorsqu'il s'agit d'ajouter aux trésors du dépôt dont la garde vous est confiée. C'est à ce zèle éclairé et infatigable, c'est au vif intérêt que vous portez à l'établissement que nous devons une grande partie de nos collections les plus précieuses. »

Voir aussi *Histoire de Marseille*, par Augustin Fabre, T. II, page 703.

d'intérieur. Il s'est déployé d'une manière non moins active en procurant à cet établissement des dons nombreux dignes de fixer l'attention des hommes de goût (1).

Il serait trop long de parler ici des accroissements successifs (2) qui, depuis cette époque, ont porté la bibliothèque de Marseille jusqu'au point de prospérité où elle se trouve aujourd'hui. Le plus remarquable de ces accroissements a été sans doute l'acquisition faite par la ville du cabinet des médailles de M. le président Fauris de Saint-Vincens, et d'une partie de sa précieuse bibliothèque, celle qui traite de la numismatique (3).

MM. de Saint-Vincens, père et fils, avaient mis plus de cinquante ans à former cette collection de médailles et de monnaies, qui était célèbre

(1) Nous citerons : *la galerie lithographique du palais royal*, in-folio, frontispice gravé texte par Vatout et Quenon, obtenue en avril 1833, sur la demande faite par M. Jauffret et appuyée par son ami le général Baron Delort, aide de camp du Roi et traducteur d'Horace.

M. Jauffret fit don à la bibliothèque de sa bibliothèque particulière et de tous les ouvrages qui lui étaient offerts par ses amis en littérature. Parmi eux se trouve une précieuse collection de fabulistes français et étrangers, en 75 volumes.

(2) Un sentiment de modestie ne permettait pas à M. Jauffret de faire en quelque sorte son éloge en parlant de ces accroissements qui étaient son propre ouvrage. La lettre suivante est un témoignage de cette modestie :

« *A M. Fallot de Broignard, président de la Société de statistique.*

« Vous m'avez demandé quelques renseignements sur la bibliothèque de Marseille. J'ai cru ne pouvoir mieux remplir vos intentions qu'en vous adressant une copie extraite de la notice que j'ai rédigée dernièrement. Cette notice aurait pu être plus étendue, mais il est toujours pénible de parler de soi ; et je n'ai pas voulu avoir l'air de donner trop d'importance aux services que j'ai rendus. Vous savez quelle est ma devise : *Feci quod potui, faciant meliora sequentes. L.-F. Jauffret.* (25 février 1834).

(3) Cette acquisition eut lieu au prix de 76,000 fr. La plus grande partie des livres de la bibliothèque Saint-Vincens passa à celle de la ville d'Arles.

dans toute l'Europe. Il était d'autant plus désirable qu'elle ne fût point enlevée à la Provence, que presque toutes les médailles grecques et romaines qui la composent, et toutes les pièces de la collection des monnaies de France qui en font partie, ont été trouvées en Provence même, par des particuliers qui venaient les vendre à MM. de Saint-Vincens au fur et à mesure qu'ils en avaient fait la découverte.

Quoique dans ces derniers temps cette collection eût souffert quelque réduction entre les mains de son dernier propriétaire, qui, privé par la Révolution des moyens d'être aussi charitable qu'il désirait l'être, vendait de temps en temps quelques pièces d'or pour pouvoir secourir un plus grand nombre de malheureux, cependant, même dans l'état où elle s'est trouvée à la mort de M. le président de Saint-Vincens, le fils, c'est-à-dire telle que la ville la possède aujourd'hui, cette collection est encore l'une des plus complètes qui existent, dans un grand nombre de ses parties. On trouverait, en effet, bien difficilement ailleurs une plus riche collection de monnaies de France, parmi lesquelles il en est de très-singulières.

Outre une belle suite de médailles marseillaises, le cabinet de la bibliothèque possède une suite précieuse de monnaies des comtes de Provence depuis Bozon. MM. de Saint-Vincens ont laissé des dissertations imprimées sur ces monnaies, et les ont enrichies de planches gravées sinon avec élégance, au moins avec fidélité.

L'arrangement des médailles et des monnaies dans le cabinet de Marseille a été fait dans le plus grand intérêt des amateurs studieux et des simples curieux qui doivent le visiter. Toutes les richesses qu'il contient auraient été, en quelque sorte, perdues pour l'instruction, si elles avaient été enfermées dans des armoires à tiroirs. Cette forme de médailler convient à des particuliers, parce qu'elle occupe le moins

d'espace possible, et qu'un particulier dans sa maison ne peut consacrer une vaste salle à l'exposition d'une grande suite de médailles. Mais, dans un établissement public, les armoires à tiroirs auraient eu le désavantage de cacher ce qui doit frapper la vue. L'ouverture des tiroirs devant des curieux indiscrets n'aurait pas été d'ailleurs sans inconvénient. On a préféré, avec raison, d'exposer méthodiquement les médailles et les monnaies dans une suite de montres vitrées, sur chacune desquelles on a placé un numéro indicatif.

Les antiques sont placées dans des armoires vitrées. Dans l'une sont renfermées les antiquités égyptiennes (1), dans l'autre les antiquités grecques, dans les suivantes les antiquités romaines, les antiquités persanes et indiennes, les antiquités barbares (2).

On a fait une collection spéciale de tous les objets d'antiquités trouvés à Marseille dans les fouilles du nouveau port de carénage. Quelques inscriptions grecques et latines provenant de ces fouilles ont déjà fourni ou fourniront par la suite des dissertations du plus grand intérêt pour la ville de Marseille, sous le rapport historique.

Le conservateur s'occupe d'un *Catalogue raisonné de la collection*

(1) On doit aux rapports de M. Jauffret avec M. Drovetty, consul général de France en Egypte, l'envoi fait par ce dernier d'une momie de la plus grande conservation, de plusieurs stèles ou pierres tumulaires trouvées dans les ruines d'Abydos, d'une momie de chat enfermée dans sa statue en bois, posée sur un piédestal ; d'un monolithe en granit poli, formant le tabernacle d'un temple égyptien, avec la niche dans laquelle on renfermait l'animal sacré, etc.

(2) Une collection ethnographique, provenant du cabinet particulier que M. Jauffret avait formé à Paris, fut par lui donnée au Cabinet des antiques. On y remarque, entre autres objets, l'idole des anthropophages de la Nouvelle-Zélande, des rames grossièrement sculptées des naturels des îles Sandwich, la tasse dans laquelle ceux-ci boivent le *Kava*, plusieurs pièces d'étoffes en écorce d'arbre battue, la fronde des Patagons.

des médailles et des objets d'antiquités (1) qui composent le cabinet de la ville, et qu'il se propose de soumettre à M. Vitet lorsqu'il fera l'inspection des monuments et des bibliothèques du midi.

L'envoi à Paris d'un double du catalogue général des livres imprimés de la bibliothèque de Marseille fut fait, dans le temps, en exécution des ordres du ministre de l'intérieur Chaptal (2). Il était contenu en neuf volumes in-4°. L'envoi des deux derniers volumes fut longtemps retardé ; mais il eut lieu le 29 avril 1817. Cette copie fut payée six cents francs à MM. Augustin Croze-Magnan et Vasque. M. le Ministre en accusa réception et annonça qu'il en était très-satisfait.

Depuis cette époque, on a toujours adressé au ministère, de deux en deux ans, un volume cartonné en maroquin rouge, formant une série de suppléments aux neuf premiers volumes du catalogue, et contenant un état méthodique de tous les livres acquis ou reçus en don, pendant cet intervalle.

L'état des éditions du quinzième siècle n'est pas d'une grande importance. Il fut donné à M. Buchon, qui fut envoyé, sous le ministère de Martignac, pour visiter la bibliothèque. C'était au mois de janvier 1829. Je viens d'en faire une copie à laquelle je joins un état, nécessairement plus volumineux, des éditions du seizième siècle. Dans ces éditions du seizième siècle, se trouve un exemplaire bien conservé du premier livre imprimé à Marseille, en 1595 (3), par Pierre Mascaron, aïeul de l'évêque de ce nom, l'une des illustrations de cette ville.

(1) Ce catalogue était presque terminé en novembre 1839. Il fut dressé par MM. Jauffret, Achard et Feautrier, et non par ce dernier seul, ainsi qu'on l'a souvent affirmé.

(2) Arrêté du premier consul Bonaparte, relatif à la formation des catalogues des bibliothèques, du 8 pluviosé, an XI.

(3) *Obros et rimos provvenssalos de Loys de la Bellàvdiero, gentilhomme provvens-*



Ce livre curieux, imprimé du temps de la ligue, fut un de ceux qui fixèrent un moment les yeux de S. A. R. le duc d'Orléans, lorsque ce prince honora de sa présence la bibliothèque de Marseille, le 9 juin 1832. Pour perpétuer le souvenir de cette visite, nous en consignons ici la relation :

« Du collége royal, S. A R. s'est rendue, par la galerie extérieure, à la bibliothèque de la ville, où elle a été reçue par M. Jauffret, bibliothécaire, secrétaire perpétuel de l'Académie, qui a eu l'honneur de la complimenter en ces termes :

« Monseigneur,

« C'est un jour bien glorieux pour la bibliothèque de Marseille que « celui où Votre Altesse Royale daigne venir la visiter.

« Ce dépôt littéraire, si fréquenté aujourd'hui, est jeune encore « d'origine. Il n'existait pas il y a quarante ans. Les livres qui le com- « posent en grande partie furent long-temps renfermés dans l'enceinte « des monastères.

« La jeunesse studieuse n'était pas admise à les y consulter.

« Lors de la suppression des Ordres religieux, l'idée d'empêcher la « dispersion de ces livres et d'en former un dépôt central au chef-lieu « du département, fut suggérée à l'administration par quelques amis « des lettres, membres de l'Académie. Cette heureuse idée porta son « fruit, et Marseille possède enfin une bibliothèque publique.

« Né de la Révolution, cet établissement scientifique est ainsi de- « venu pour nous un de ses bienfaits. Il s'est accru d'année en année.

sau. Reviovdados per Pierre Pavl, escvyer de Marseillo, dedicados as vertvouzes et generovzes seignovrs, Lovys d'Aix, et Charles de Casaulx, viguier, et premier conssou, capitanis de duos galeros et gouvernadours de l'antiquo cioutat de Marseillo. A Marseille, par Pierre Mascaron, 1595, in-4.

« Il se perpétuera d'âge en âge, parce qu'il était appelé par le vœu de
« tous, et que le besoin de l'instruction, généralement répandu, l'a-
« vait rendu nécessaire au progrès de la civilisation (1).

« Quel accroissement ne va-t-il pas recevoir, sous le règne d'un
« Prince, ami des lettres, qu'il a cultivées lui même, et pour qui les
« beaux-arts n'ont point de secrets, ni les sciences de mystères; sous
« ce Roi, si digne de commander à des Français libres, qui a su com-
« prendre son siècle, et dont l'auguste famille est devenue l'espérance
« de la patrie, comme elle en était déjà l'orgueil et l'amour ! »

« S. A. R. a répondu, avec cette facilité qui étonne et cette bien-
veillance qui lui gagne tous les cœurs :

« J'ai beaucoup de satisfaction à visiter un établissement qui
« contribue si puissamment à répandre les lumières, et qui, par cela

(1) Veut-on savoir le nombre, l'âge, la condition des habitués de la bibliothèque à cette époque ? Voici ce que nous trouvons dans les notes de Jauffret.

Le nombre des lecteurs, à chaque séance, est de 60 à 80; de 100 quelquefois, en y comprenant les simples curieux.

10 à 15	sont âgés de	15 à 20 ans.
10 à 25	—	20 à 30 ans
25 à 30	—	30 à 40 ans.
15 à 20	—	40 à 50 ans.
5 à 10	—	50 à 60 ans.

Les lecteurs d'un âge plus avancé peuvent se diviser entre ceux qui cultivent les lettres proprement dites (ils sont en petit nombre), ceux qui cultivent les sciences physiques et mathématiques (ils sont plus nombreux que les premiers) et ceux qui cultivent les sciences géographiques et historiques.

Les lecteurs sont de toutes les conditions, négociants, marins, voyageurs, médecins, avocats, ecclésiastiques, etc.

Les voyages, histoires, mémoires historiques, romans historiques, revues littéraires et scientifiques sont ceux qui attirent le plus de lecteurs.

« même, est en harmonie avec les progrès de la civilisation. Le bien « que l'on dit généralement de la bibliothèque de Marseille fait l'é- « loge de celui qui y préside. Si de nombreux lecteurs la fréquen- « tent, cela prouve, sans doute, que le besoin de l'instruction est de- « venu plus général ; mais cela prouve encore que vous aimez à « faciliter les recherches, à communiquer vos connaissances, et que « vous avez compris tous les devoirs de la place qui vous a été con- « fiée. »

III.

Le catalogue des manuscrits comprend un fort volume in-folio. M Jauffret a joint à plusieurs articles des annotations curieuses et des remarques bibliographiques qui portent son initiale. J. Parmi ces manuscrits, les plus anciens proviennent de la bibliothèque des Chartreux : ce sont des versions diverses de la Bible. On distingue dans la série des manuscrits modernes (1):

Arceriana seu fasciculus rerum variis è libris excerptarum, cui fasciculo identidem adnectere libuit notulas et adnimadversiones è meo penu depromptas et non nullos è lucubrationibus meis. Remarques et observations littéraires dont quelques-unes sont piquantes. 5 vol. in-f° et 1 vol. servant de table, — autographes

C'est une compilation de Louis-Etienne Arcère, de l'Oratoire, né à Marseille, en 1698, mort à La Rochelle le 7 février 1782, auteur (avec le P. Jaillot) d'une bonne *Histoire de La Rochelle et du pays d'Aunis*.

(1) Sur la plupart de ces manuscrits M. Jauffret a donné des détails pleins d'intérêt dans un de ses ouvrages : *le Conservateur Marseillais*, Marseille et Aix, 1828-1830, 2 vol. in-8., sans nom d'auteur.

Athœneum massiliense, manuscrit du dix-huitième siècle, par Zacharie Artaud, prêtre, ancien bibliothécaire de l'Oratoire. Assez curieux. On y trouve des détails sur d'Urfé, Bonnecorse, Gros, etc.

Dissertations relatives à la Provence et au comté Venaissin, histoire, antiquités, par Pierre-Joseph de Haitze, né à Cavaillon, en 1656, mort à Tretz, le 25 février 1737, 9 vol. in-4°, — autographes.

Dissertations archéologiques, numismatiques, par Esprit-Claude-François Calvet, docteur en médecine, né à Avignon, le 24 novembre 1728, mort le 25 juillet 1810, 6 vol. in-4°, — autographes.

Observations astronomiques, journal de voyage, par Louis Feuillée né à Mane, en 1660, mort à Marseille le 18 avril 1732, religieux Minime, voyageur, astronome et botaniste, 10 vol. in-f°, et 1 de planches, — autographes.

Curiozes recherches de la ville de Marseille, par Prat (1613), 1 vol. in-8°.

L'abbé Garabed, prêtre arménien, fit don (en 1832) à la bibliothèque d'un manuscrit sur vélin du moyen-âge, contenant des hymnes et des prières à l'usage de l'Eglise arménienne.

On doit à M. Chavanon un manuscrit indien qui a beaucoup de rapports, pour la forme de l'écriture et pour la manière dont les feuilles de palmier ou de talipot se trouvent réunies, avec les manuscrits indiens de la bibliothèque de Lyon, et dont M. Delandine a donné une description détaillée dans le premier volume des manuscrits de ce riche dépôt. Ce manuscrit a pour titre *Awe Korol*. C'est un livre de morale et de philosophie estimé par les peuples de l'Inde.

Parmi les éditions du quinzième siècle et du seizième, nous citerons :

La Chronique de Nuremberg, ornée de gravures sur bois : *Chro-*

nicarum liber (per Hartman Schedel). Hunc librum... Anthonius Koberger Nuremberge impressit... Anno salutis nre 1493, gr. in-folio goth.

La Mer des histoires. Paris, 2 vol. gr. in-f° goth. à 2 col., fig. sur bois. On lit à la fin du deuxième volume : *Ce présent vol. fust achevé au mois de février par Vincent Cômin, marchant, demourant à l'enseigne de la Rose en la rue Neusve de Nostre-Dame de Paris, et imprimé par maistre Pierre le Rouge, libraire et imprimeur du Roy, nostre sire. L'an mil CCCC jjjjxx et Vjjj* (1488).

Incominciano le uite de sancti padri, per diversi eloquentissimi doctori vulgarizate. (A la fin) : *Impresse da maestro Antonio di Bartolomeo da Bologna : in Venetia : Negli anni del Signore corrente M. CCCC. LXXVI...* petit in-f° goth. de 261 ff. et 7 pour la table non chiffrés, à 2 col. de 47 lignes, 2e édition. La première est de 1475.

La Cronica de Espana, per Diego de Valera. Tholosa, H. Mayeu, 1489, petit in-f° goth. à 2 col.

Chronica chronicarum... gr in-f° non chiffré, imp. sur vélin, fig sur bois. Cette chronique commence à la création du monde et finit par ces mots : *L'an mil cinq cens XXI a esté entre le Roi et les Suisses faict appoictement final.*

Pauli Æmilii veronensis... Parisiis, ex officina Michaelis Vascosani, M. D. XLIIII, in-folio. Reliure à compartiments, maroquin olive, tranche dorée, médaillons ovales au milieu de chaque plat. Exemplaire du médecin Demetrio Canevari.

Le tiers (et le quart) volume de Froissart. Des croniques de France; dangleterre ; descosse ; despaigne ; de Bretaigne ; de Gascogne; de Flâdre, et lieux circonvoisins. Paris, Michel Lenoir, 1505, petit in-f°, goth.

Histoire et cronique de Messire Jehan Froissart. Lyon, Jean de Tournes, M. D. LIX, in-f°.

Le tiers livre des illustrations de Gaule, et singularitez de Troye, par Jean Le Maire. Paris, 1513, gr. in-4° goth. grav. sur bois.

Les généalogies, effigies et épitaphes des Roys de France. Poictiers, en la boutique de Jacques Bouchet, M D. XLV, p. in-f°.

Les Annales d'Aquitaine. Poictiers, de Marnef, frères, M. D. XLV, in-f°.

Chroniques et annales de France, par Nicolle Gilles. Paris Gal. du Pré, M. D. XLVII, 2 vol. in-folio.

Les antiquités, histoire et singularités de Paris, ville capitale du royaume de France, par Gilles Corrozet. Paris, G. Corrozet, 1550, in-8°.

Cronique et histoire faite et composée par feu Messire Philippe de Cômines. Paris, Guill. Thibout, 1550, petit in-8°.

Henrici II Gallicarum regis elogium, cum ejus verissime expressa effigie, Petro Paschalio autore : ejusdem Henrici tumulus, autore eodem. Lutetiæ Parisiorum, apud Michaelem Vascosanum, M. D. LX, in-folio.

Ce volume contient 19 pages pour l'*Elogium,* y compris un beau portrait d'Henri II, et 6 feuillets pour le *Tumulus ;* viennent ensuite trois traductions de l'*Elogium :* la première en français, par Lancelot de Carle, évêque de Riez, de 14 pages, suivies d'un feuillet pour le privilége ; la deuxième en italien, par Antoine Caracciol, évêque de Troyes, de 16 pages ; et la troisième en espagnol, par Garci Sylves, de Tolède, de 13 pages. Ce magnifique exemplaire, à grandes marges, lavé, réglé, est relié en peau d'agneau violette et doré sur tranches. Les plats du volume sont semés de fleurs de lis d'or et encadrés d'une bande noire avec filets d'or. Aux quatre angles de l'encadre-

ment se trouvent deux C entrelacés dans un H noir et or (chiffre de Henri II et de Catherine de Médicis). Le milieu est orné d'un médaillon ovale, aussi noir et or, qui contient les armes royales de France en or, et au dessous, à droite et à gauche, trois croissants entrelacés ; puis le chiffre de Henri et de Catherine, ci dessus décrit. Au-dessus du médaillon et sur le premier plat seulement, figure un grand cartouche encadré de noir et d'or, dans lequel on lit l'inscription suivante en lettres d'or : *Honoris et sempiternœ memoriæ Henrici II, Galliarum regis patris et mariti bene meriti ergo Carolus IX. G. R., filius et Catharina Medicea, conjunx pientiss. Hoc elogium in publicas senatus Aquensis litteras, p. c. An M. D. LXI.* Malheureusement la reliure de ce volume, offert au Parlement de Provence, a beaucoup souffert : les couleurs sont altérées et le dos, emporté, a été très-grossièrement remplacé (1)

Au 12 octobre 1838, le personnel de la bibliothèque était ainsi composé, suivant l'état que nous avons retrouvé dans le dossier Jauffret :

Jauffret (*Louis-François*), né à la Roque-Brussanne (Var), le 4 octobre 1770, ancien avocat au Parlement de Paris, littérateur et naturaliste. Nommé bibliothécaire le 12 août 1818. Depuis 1821, il exerce gratuitement les fonctions de conservateur du cabinet des Médailles et des antiques. Traitement : 2500 francs.

Achard (*Joseph-François*), né à Marseille, le 3 octobre 1780, sous-bibliothécaire depuis le 1er janvier 1810. Traitement : 1500 francs.

Feautrier (*Jean*), né à Mellezen, commune de Saint-Paul (Basses-Alpes) le 19 mars 1795, adjoint au sous-bibliothécaire, nommé le 16 avril 1833. Traitement : 700 francs.

Garnier (*Jean-François*), né à Forcalqueiret (Var), le 30 mars 1779, gardien, nommé le 16 avril 1833. Traitement : 500 francs.

Ont succédé à M. Jauffret, comme bibliothécaires :

(1) Cette note est de M. Reynier, ancien bibliothécaire.

Joseph Méry, le brillant poète, né à Marseille, le 21 janvier 1797, mort à Paris, le 17 juin 1866. Il avait pour sous-bibliothécaire M. *Louis Méry*, son frère, habile écrivain, professeur à la Faculté des lettres d'Aix. Pendant l'exercice du poète Méry, son frère le remplaçait provisoirement. Alexandre Dumas, père, se trouvant à Marseille, avait emprunté à la bibliothèque : Les *Mémoires de d'Artagnan* (1), 1704, 4 vol. in-12, et le *Tableau de la vie de Richelieu, de Colbert et de Mazarin*, qu'il ne rendit pas. En vain, M. Louis Méry écrivit plusieurs lettres au romancier pour le prier de rendre ces ouvrages. Le grand *propagateur* publia *les Mousquetaires* et son *Louis XIV;* et on a deviné la supercherie.

Joseph Autran, né à Marseille, de l'Académie française, était sous-bibliothécaire en décembre 1846. Nommé bibliothécaire en avril 1851, il démissionna le 1er avril 1852. Après lui, un sous-bibliothécaire, nommé *Félix Gaudin*, un poète aussi, administra la bibliothèque jusqu'à la nomination du bibliothécaire, M. *Jean-Baptiste Reynier*, né à Marseille, ancien professeur d'arabe (2) ; lequel a exercé ses fonctions depuis 1854 jusqu'en février 1871.

La bibliothèque est aujourd'hui confiée à M. l'abbé V. Lieutaud, érudit aussi aimable que distingué.

(1) Par Courtier de Sandras.

(2) Père de Paul Reynier, poète, mort trop tôt pour la gloire des lettres.

SOCIÉTÉ

DES

OBSERVATEURS DE L'HOMME.



Pendant son séjour à Paris, Jauffret réunissait souvent ses amis chez lui. Il habitait alors l'hôtel de la Rochefoucault (1), le même où avait vécu l'illustre auteur des *Maximes*.

Dans une de ces réunions — que rendaient si attrayantes l'aménité et l'esprit du maître de la maison — Jauffret soumit à ses amis le plan d'une société qui aurait pour but l'étude de la science anthropologique. Cette idée fut accueillie avec enthousiasme, et la *Société des observateurs de l'homme* fut fondée au mois de décembre 1799, avec le concours de tout ce que Paris comptait d'hommes célèbres (2).

(1) Rue de Seine, faubourg Saint-Germain.

(2) Nous citerons les noms suivants pris dans les registres tenus par la société : MM. l'abbé Sicard, successeur de l'abbé de l'Epée, directeur de l'Institution des Sourds-Muets.— Joseph de Maimieux, inventeur de la *Pasigraphie*.— Savinien Le Blond, inventeur d'un télégraphe, littérateur et naturaliste — Louis-François Jauffret ; André Jauffret, son frère, savant prélat ; Jean-Baptiste-Clair Jauffret, frère des précédents, philologue.— Nélamon Lerminier, médecin.— Portalis, fils.— Le duc Mathieu de Montmorency.— Patrin, minéra-



Organisée sur des bases très-larges, cette société, vrai institut scientifique, avait embrassé dans ses recherches tout ce qui peut se rattacher à l'homme, au point de vue physique, moral et intellectuel. Elle avait établi un muséum spécial appelé à devenir l'un des plus beaux musées de l'Europe. L'établissement en était exclusivement consacré à l'Anthropologie et pouvait rendre les plus grands services à la science.

Sur la proposition de M. Jauffret, secrétaire perpétuel de la société, l'illustre association des *Observateurs de l'homme*, pour me servir de l'expression de Lacépède (1), prit pour devise la sentence des sages de la Grèce, et M. Jauffret chargea Monnet de faire pour le sceau, les diplômes et l'en tête des mémoires et rapports imprimés; un dessin exprimant d'une manière symbolique le but de la réunion. « Le dessin est fait, et il honore

logiste.— Nicolas Baudin, capitaine de vaisseau, naturaliste.— Pinel, médecin aliéniste.— Rouvier, médecin, protégé de Buffon.— Moreau de la Sarthe, médecin.— André Michaux, voyageur et botaniste.— Dolomieu, géologue et minéralogiste.— Deleuze, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle.— Larcher, philologue.— Millin, archéologue.— Bougainville, navigateur.— Cabanis, médecin et physiologiste.— D'Ansse de Villoison et Coray, philologues.— Thouret, médecin, adversaire de Mesmer. — Volney, auteur des *Ruines*.— Pierre Lassus, praticien.— Papon, historiographe de Provence.— Charles, physicien.— Pfeffel, jurisconsulte et publiciste.— Ramond, auteur du *Voyage au Mont-Perdu*.— De Fleurieu, de l'Institut.— Bourlet de Vauncelles.— La Romiguière.— Sylvestre de Sacy. — Marquis de Pastoret.— Comte Faure, jurisconsulte.—Marcel, orientaliste, directeur de l'imprimerie nationale.— Bouchard, professeur de droit au collége de France.— Pierre Sue, médecin.— Palisot de Beauvois, botaniste.— Laurent de Jussieu.— Levaillant, voyageur et naturaliste. Hallé, médecin hygiéniste.—Delaunay, minéralogiste.— Butet de la Sarthe, grammairien.— Walckenaer.— Lair, agronome. — De Gerando.— Duméril, zoologiste. — Lacépède.— Les deux Cuvier. — Lamarck.— Daudin, naturaliste.— Lacroix, mathématicien. — Brongniart (Alexandre).— Etienne-Geoffroy Saint-Hilaire.— Forleuze, oculiste.— Nysten, médecin.— La Chaussée.— Bonnefoux.

(1) *Discours d'ouverture du cours de zoologie de l'an IX*. Paris, de l'imprimerie de Flassan, in-4.

celui qui l'a exécuté. Il représente le vestibule du temple de Delphes, où se trouvaient, suivant l'auteur d'Anacharsis, de petits autels et des vases d'eau lustrale, et sur les murs duquel étaient gravées des sentences remarquables, telles que celles-ci : *Connais-toi toi-même*; — *Que nul n'entre dans ce lieu s'il n'a les mains pures*. L'artiste a représenté un vénérable vieillard qui fait remarquer à un jeune homme la première de ces sentences. L'attitude des deux personnages est parfaitement saisie et forme un tableau rempli d'intérêt (1). »

La Société fut dissoute en 1805 M Jauffret avait été chargé de la publication de son histoire et de ses mémoires. Cette publication est restée à l'état de projet. Nous trouvons dans ses cartons des rapports, mémoires et observations, tous autographes, que nous analyserons, et l'introduction suivante rédigée par lui. On nous saura gré de l'avoir reproduite ; c'est vraiment un morceau curieux et important.

La *Société des observateurs de l'homme* dut s'occuper avant tout de bien mesurer la carrière qu'elle avait à suivre, de déterminer avec précision le genre de travaux qu'elle devait adopter. C'était le seul moyen de justifier son titre aux yeux du public et de montrer d'une manière sensible combien son existence peut être utile à l'avancement d'une science qu'on a toujours regardée comme la plus noble de toutes, quoiqu'elle ait toujours été la moins cultivée.

La *Société*, par son titre seul, annonce de quelle manière elle croit pouvoir arriver à une connaissance plus approfondie de l'homme. Son

(1) *Dessin pour le sceau et les diplômes de la Société des observateurs de l'homme*, par M. Jauffret, autographe, feuille in-4. A cette pièce est jointe la suivante avec une épreuve du dessin : « Jay reçu du C. Jauffret, la somme de quarante huit francs, pour le payement d'un dessin pour le frontispice des mémoires de la Société des observateurs de l'homme. A Paris, ce quinze nivose an dix. MONNET. »

plan est surtout de recueillir beaucoup de faits, d'étendre et de multiplier les observations, en laissant de côté toutes ces vaines théories, toutes ces spéculations hasardées, qui ne serviroient qu'à envelopper de nouvelles ténèbres une étude déjà si obscure par elle-même.

Elle se propose d'observer l'homme sous ses différents rapports physiques, intellectuels et moraux, en ayant soin toutefois de se renfermer dans de certaines bornes.

Par exemple, l'observation de l'homme physique embrasse l'anatomie et la physiologie, la médecine et l'hygiène : mais à cet égard la *Société* ne perdra jamais de vue que son but est de n'approfondir ces différentes sciences qu'en ce qui touche à l'histoire naturelle de l'homme proprement dite. Cette direction particulière lui offrira les recherches les plus neuves, les plus importantes, et aura l'avantage de ne pas confondre ses travaux avec ceux des sociétés spéciales de Médecine et de Chirurgie.

Ainsi, tandis que ces dernières sociétés s'occuperont de leurs recherches ordinaires et s'efforceront de perfectionner l'art de guérir, celle des *Observateurs de l'homme* jettera un regard attentif sur la physionomie des divers habitants de la terre ; elle étudiera les causes qui distinguent un peuple d'avec un autre et qui altérent en divers pays la forme et la couleur primitives de l'espèce humaine. Il est de fait, comme le dit Camper, que, même au premier coup-d'œil, non seulement le nègre diffère du blanc, mais le juif du chrétien, l'espagnol du français, le français de l'allemand, l'allemand de l'anglais ; bien plus, en se bornant à une nation particulière, et en la partageant en diverses régions, on reconnoît encore parmi les habitants de ces régions des différences marquées. Souvent les habitants d'une ville, même d'un village, ont une coupe de tête, une physionomie hérédi-

taire qui les séparent de tous leurs voisins. Ces différences n'ont pas encore été assez observées : il appartient à la Société de les constater, et de recueillir, par le moyen de ses correspondants, un assez grand nombre d'objets de comparaison, pour que les faits qu'elle publiera là-dessus n'aient rien de vague ni d'incertain.

Ce ne sera que par la réunion successive de ces nombreux objets de comparaison et par un travail complet sur l'anatomie comparée des peuples, que l'on pourra un jour caractériser d'une manière exacte les variétés de l'espèce humaine. Blumenbach, pour justifier la division qu'il a faite du genre humain en cinq races principales, a publié la description et la figure de plusieurs crânes de divers peuples, qui font partie de son riche cabinet anatomique. On doit lui savoir gré sans doute du soin qu'il a pris de rassembler ces premiers matériaux d'une histoire des variétés naturelles de l'homme, fondée sur l'observation ; mais on doit attendre et du temps et du zèle des voyageurs une plus riche collection d'objets à comparer, avant de pouvoir hasarder une classification méthodique des différentes races. L'examen approfondi de la partie osseuse de la tête humaine est sans doute fait pour donner lieu à des rapprochements intéressants ; mais ces rapprochements seront équivoques tant que l'examen ne portera que sur le crâne d'un seul individu, pris au hasard sur la totalité d'un peuple, et que les observations n'embrasseront pas la totalité des régions.

Il appartient à la *Société des observateurs de l'homme* de remarquer les grands caractères qui distinguent cet être des animaux, et qui le placent bien évidemment à la tête de tout le règne organique. Par exemple, sa station sur deux pieds à corps vertical, que Rousseau a voulu lui disputer, est trop bien démontrée par la description anatomique des parties qui la favorisent et qui la déterminent, pour que

cette description soit étrangère aux travaux d'une réunion qui a en vue de donner à l'homme tout le développement moral dont il est susceptible, en lui restituant toute sa dignité physique.

Il est impossible d'étudier le corps humain sans être étonné de cette extrême flexibilité qui le rend propre à supporter également les climats les plus opposés, tandis que des animaux remarquables par une taille gigantesque et par une force extraordinaire ne peuvent outrepasser les bornes étroites du domicile que leur assigna la nature.

C'est la convenance du climat et la qualité de la nourriture qui tiennent chaque animal attaché à son domicile primitif. Celui dont l'estomac supporte une plus grande variété d'aliments, ou qui se contente d'une nourriture simple et grossière, supporte par cela même une plus grande variété de climats ; mais qu'il est heureux pour l'homme que les animaux qui lui doivent être les plus utiles soient aussi ceux que la nature organisa de manière à occuper un plus grand nombre de latitudes ! La foible brebis habite au-delà du cercle polaire, en même temps que sous la ligne, tandis que le rhinocéros et le tigre occupent à peine quelques degrés que jamais ils n'ont pu franchir ; le lièvre et le lapin affrontent les climats glacés du nord, tandis que le monstrueux hippopotame périroit s'il sortoit du cœur de l'Afrique ; enfin le bon et fidèle compagnon de l'homme, le chien, habite avec lui sous toutes les zones, et le Patagon, comme l'Européen, lui confie la garde de ses troupeaux ; tandis que cet autre animal, que quelques naturalistes n'ont pas craint d'élever jusqu'à nous, parce qu'il a à l'extérieur une imparfaite ressemblance avec l'homme , est borné à quelques régions, et n'a pas même un domicile aussi étendu que la zibeline.

L'histoire naturelle de l'homme et des animaux, considérée sous ce

point de vue géographique, fixera les regards de la *Société*. On ne peut l'approfondir sans reconnoître dans l'homme une grande supériorité d'organisation et une sorte d'empire; sans être frappé du pouvoir qu'il a de forcer quelquefois la nature, en entraînant partout à sa suite les espèces parasites, et en parvenant à acclimater certaines espèces indépendantes à une grande distance de leurs régions natales.

S'il existe des différences remarquables de peuple à peuple, même de famille à famille, il en existe de moins sensibles sans doute, mais cependant d'aussi réelles, d'individu à individu ; et c'est l'étude approfondie de ces différences qui constitue la Physiognomonie.

La *Société* a ici deux écueils à éviter : ou ce pyrrhonisme absolu qui ne voit sur les diverses physionomies que des caractères insignifiants ; ou cette confiance excessive qui prétend en expliquer le sens et y lire aussitôt toute la destinée d'un homme. Il est sans doute avantageux pour la tranquillité publique et pour le bonheur des particuliers que la physiognomonie ne soit encore qu'une science conjecturale; que le visage humain soit une espèce de masque aux yeux de ceux qui le regardent ; et peut-être entre-t-il dans les sages vues de la nature que l'alphabet de ces caractères mystérieux qu'elle imprima sur le front de chacun de nous ne nous soit jamais révélé en entier ; mais, tout en blâmant l'imprudent désir de vouloir déchiffrer chacun de ces traits et la témérité de prétendre généraliser les inductions, la *Société* ne repoussera pas les observations sur un sujet si neuf et si intéressant ; elle se fera même un devoir de les publier lorsqu'elles auront été dictées par un zèle prudent, éclairé.

On voit déjà que l'observation de l'homme physique est intimement liée à celle de l'homme moral, et qu'il est presque impossible d'étudier le corps ou l'esprit d'une manière isolée.

Aussi les médecins que la *Société* compte parmi ses membres ouvriront pour elle une source de recherches intéressantes, en épiant sans cesse avec des yeux observateurs l'influence des affections de l'homme sur le jeu de ses organes et celle du jeu de ses organes sur ses affections ; en développant l'action continuelle de l'esprit sur le corps et celle du corps sur l'esprit ; en remarquant enfin que les passions de l'homme sont ses plus cruels ennemis, puisqu'elles seules fécondent le germe de presque toutes ses maladies.

Et qu'on ne pense pas que la morale seule puisse profiter de ces sortes de considérations ! L'hygiène et l'art de guérir n'en tireront pas de moins grands avantages. L'hygiène, qui n'est au fond que la morale mise en pratique, écartera presque tous les maux dont l'homme est menacé, en lui démontrant que chaque maladie est presque toujours le produit d'un vice ; l'art de guérir détruira, ou du moins neutralisera le plus grand nombre de ces maux, en combattant dans l'homme le mal moral, plus encore que le mal physique.

Après avoir esquissé d'une manière bien imparfaite les travaux que la *Société* a cru devoir indiquer au zèle de ceux de ses membres qui cultivent spécialement l'anatomie et la physiologie, la médecine et l'hygiène, donnons également une foible idée des travaux que se proposent d'embrasser ceux d'entre eux qui ont fait une étude particulière de l'histoire et des antiquités et ceux qui, par des voyages lointains, ont acquis ou doivent acquérir un jour des connoissances étendues sur les mœurs et les usages des divers peuples.

S'il est un spectacle digne de fixer les regards des hommes, d'exciter la curiosité des uns, d'éveiller l'attention des autres, de commander l'admiration de tous, c'est sans doute celui du genre humain, s'élevant dès les siècles les plus reculés à une supériorité d'industrie

qui place bien évidemment notre espèce au dessus de toutes les autres, ou plutôt qui en fait une espèce à part, dont la terre entière est le domaine, et à laquelle toutes les autres sont subordonnées. La *Société*, en jetant les yeux sur les diverses parties de l'ancien monde, remarquera la succession rapide et continuelle des générations qui l'ont habité tour-à-tour, ainsi que la hardiesse de l'homme qui le couvrit de monuments dont quelques-uns subsistent encore après une si longue suite de siècles : elle remontera jusqu'à ces époques où la tradition a placé le berceau des arts, des lois, et des sciences ; cherchera les traces de la grandeur humaine jusque dans les ruines qui attestent son néant ; s'efforcera de démêler l'origine et les différentes migrations des peuples ; et, tandis que ses membres voyageurs lui feront connoître les différentes nations qui occupent aujourd'hui la surface de la terre, ses membres historiens lui feront connoître celles qui y brillèrent autrefois.

Des recherches suivies, des détails étendus sur les anciens peuples, et en particulier sur ceux qui, n'ayant pas joué de premier rôle dans l'histoire, sont presque tout-à-fait inconnus, jetteront un grand jour sur l'anthropologie comparée ; et sous ce rapport la *Société* a dû les recommander au zèle de ceux de ses membres qui cultivent la science des antiquités.

En même temps que les recherches sur les mœurs et usages des anciens peuples favoriseront celles que l'on pourra faire sur les mœurs et usages des peuples modernes, les observations des navigateurs sur les habitants actuels des diverses régions pourront fournir des lumières précieuses sur les premières époques du genre humain. Quoi de plus propre, en effet, à éclaircir les points les plus obscurs de notre histoire primitive, que de comparer ensemble et les mœurs et les

habitudes et le langage et l'industrie des divers peuples, de ceux surtout qui ne sont pas encore civilisés! Et quoi de plus satisfaisant, pouvons-nous ajouter, que de se livrer à une occupation semblable, que de lier, pour ainsi dire, connoissance avec un nombre infini de peuplades, qui méritent si peu l'injurieux mépris que nous avons pour elles!

Il fut un temps où le désir d'observer l'homme n'entroit pour rien dans l'exécution des voyages qu'ordonnoient les gouvernements. Rapporter des pays lointains des animaux, des végétaux et des substances minérales, voilà quel étoit l'unique motif de toutes les expéditions scientifiques Quant aux expéditions commerciales, elles n'avoient pour but que d'aller au loin propager nos vices et déshonorer l'humanité. La fin du dix-huitième siècle a ouvert une route nouvelle, et le commencement d'un siècle nouveau favorisera l'impulsion donnée. Marchant sur les traces de Cook et de ce voyageur non moins illustre que la *Société* compte parmi ses membres, des observateurs pleins de zèle, correspondants de la *Société*, sont allés étudier l'homme sur le vaste théâtre de l'univers. Eclairés sur les fautes principales commises par les anciens voyageurs et sur les vides qu'ils ont laissés dans leurs relations, ils s'efforceront de faire ce que leurs prédécesseurs n'ont pas fait.

Les considérations sur les diverses méthodes à suivre dans l'observation des peuples sauvages, adressées par la *Société* au capitaine Baudin et aux observateurs qui l'accompagnent, contiennent un cadre dans lequel peuvent se placer toutes leurs remarques. Ces considérations leur retraceront continuellement les principaux objets sur lesquels doivent se diriger leur attention et leur zèle, notamment les observations à faire sur les signes des sauvages, tant sur leurs gestes,

avec lesquels les gestes des sourds-muets ont un si grand rapport, que sur leur langue articulée, dont les anciens voyageurs ont trop négligé l'étude, et qu'on ne peut espérer d'apprendre qu'en suivant l'ordre le plus conforme à la génération des idées.

Il appartenoit à la *Société* de jeter les premières bases d'un ouvrage dont l'importance ne peut être méconnue et dont le succès ira toujours croissant, d'un ouvrage fait pour honorer tout à la fois et la réunion qui l'aura entrepris et le gouvernement qui l'aura favorisé. On sait combien d'illustration valut à la Société royale de médecine le projet d'une topographie médicale de la France, qu'elle avoit commencé d'exécuter. La *Société des observateurs de l'homme* a conçu le projet d'un travail analogue et non moins utile, d'une *Topographie anthropologique de la France*, et par suite, à l'aide de ses correspondants-voyageurs, d'une *Anthropographie des différentes régions.*

Les observations topographiques sont d'une utilité indispensable pour déterminer d'une manière exacte l'influence du climat sur l'homme; et l'on n'ignore pas que cette différence qu'on remarque dans le physique et dans le moral des individus tient fort souvent à cette influence; que l'état du corps éprouve des variations très-grandes d'après les différentes saisons de l'année; que cette différence des saisons étant causée en grande partie par la manière dont les vents soufflent en divers temps, il en résulte que les vents ont aussi une influence marquée sur l'état du corps humain; que les habitants d'une ville située dans une plaine ou une vallée sont sujets à d'autres maladies que ceux d'une ville située sur une colline ou une montagne; que des aliments divers affectent diversement l'économie animale; et qu'ainsi des peuples pêcheurs doivent offrir des particularités qui les distinguent de ceux qui ne vivent que de leur chasse.

Outre les différentes observations que la *Société* attend du zèle des voyageurs qui correspondent dès ce moment et de ceux qui correspondront par la suite avec elle, elle leur demande encore de seconder le projet qu'elle a conçu de réunir peu à peu dans un *Muséum spécial* divers objets relatifs aux travaux dont elle s'occupe, et notamment tous les produits de l'industrie des peuples sauvages, tous les objets de comparaison qui peuvent servir à faire connoître les variétés de l'espèce humaine, ainsi que les mœurs et usages des peuples anciens et modernes.

On ne peut se le dissimuler, un établissement de ce genre, si le gouvernement daigne seconder sa formation, doit devenir un jour aussi précieux à la science que piquant pour la simple curiosité. Et pourquoi n'obtiendroit-il pas toute la faveur qu'il mérite? La *Société* le forme à peine, et déjà des particuliers généreux lui ont fait des dons. Des voyageurs, animés d'une noble ardeur pour les progrès de la science de l'homme,, des marins distingués et bienveillants, lui ont promis un tribut abondant d'objets intéressants et nouveaux. Des instructions particulières ont été données à ces dignes correspondants pour les diriger dans le choix de cès objets. La *Société* n'auroit donc plus besoin que de quelques secours du gouvernement pour être assurée de voir son Muséum, enrichi successivement des tributs d'un zèle sincère et d'une bienveillance active, tenir bientôt une place honorable parmi les établissements consacrés à l'instruction publique.

On a vu par tout ce qui précède que ce n'est qu'en recueillant une grande suite de faits, qu'en s'environnant d'une multitude d'objets de comparaison que la *Société* veut procéder à la connoissance de l'homme. Elle n'abandonnera pas cette route si sûre de l'observation, même en se livrant à l'étude des facultés de l'âme, à cette étude qui

ne fut si stérile et si déprimée pendant tant de siècles que parce qu'on négligea jusqu'à nos jours de l'appuyer sur les mêmes bases que les autres sciences naturelles, c'est-à-dire sur l'observation et sur l'expérience.

Déjà, dans la question que la *Société* a cru devoir proposer pour sujet du prix qu'elle adjugera dans le courant de l'an XI, elle a montré combien elle attache d'importance à obtenir une série d'observations bien faites sur les premiers développements des facultés de l'homme au berceau. Ce travail aussi neuf qu'intéressant, indiqué par la *Société* aux vrais amis de la philosophie, est sans doute entouré de nombreuses difficultés. Mais ces difficultés ne sont pas insurmontables ; et pourquoi d'ailleurs ne trouveroit-on pas un certain attrait dans le plaisir et l'honneur de les vaincre ? Pourquoi ne trouveroit-on pas le même charme à considérer d'un œil attentif la première lueur de l'esprit qui se développe, à tenir un journal détaillé des progrès de l'intelligence dans un enfant, à voir naître ses facultés l'une de l'autre, qu'à épier les mœurs et l'industrie d'un insecte, qu'à observer la floraison de quelque plante étrangère ? Ne seroit-ce donc que lorsqu'il s'agiroit de s'épier et de se connoître lui-même que l'homme cesseroit tout à coup d'éprouver cette curiosité impatiente qui l'aiguillonne dès que ses yeux s'ouvrent à la lumière ?

La *Société* possède dans son sein des hommes qui, ayant approfondi l'idéologie, pourront diriger avec fruit tous les travaux qu'elle jugera nécessaire d'entreprendre pour éclaircir cette science tout à la fois si noble et si dédaignée. Que de secours n'obtiendra-t-elle pas de celui de ses membres à qui l'art d'instruire les sourds-muets a de si grandes obligations ! L'observation suivie de ces êtres disgraciés de la nature, des procédés inventés pour arriver jusqu'à leur intelligence, des si-

gnes par lesquels ils suppléent à la parole, de la pénétration avec laquelle ils saisissent les idées qu'on leur présente, l'étude philosophique de ce qui se passoit en eux avant l'époque de leur instruction, l'examen comparatif du développement des facultés dans plusieurs de ces individus offriront à la Société une abondante moisson de faits aussi curieux que propres à faire connoître l'origine de nos idées, et à nous indiquer la véritable manière dont elles se ramifient.

Il appartenoit à la *Société des observateurs de l'homme* de s'entendre avec l'instituteur des sourds-muets pour faire à plusieurs de ses élèves une suite de questions à leur portée sur l'époque qui a précédé leur instruction Leurs réponses, conservées avec soin et sans altération, deviendront des matériaux précieux pour une histoire philosophique de l'esprit humain.

Un travail important que l'instituteur des sourds-muets a annoncé devoir entreprendre et dont la Société hâtera, s'il est possible, l'exécution, c'est un dictionnaire des signes. Un pareil ouvrage seroit un monument national. Comme il donneroit la traduction fidèle des signes qu'employent les sourds-muets non encore instruits, pour se faire comprendre, la lecture en seroit non-seulement utile pour correspondre avec ces infortunés et avec les peuples sauvages, mais le philosophe y suivroit avec une admirable facilité toute l'histoire de la génération de nos idées.

Un jour, la Société aura peut-être à examiner si, pour suivre d'une manière aussi neuve qu'étendue le développement progressif des facultés physiques, intellectuelles et morales de l'homme, il ne seroit pas convenable de tenter, avec l'autorisation du gouvernement, UNE EXPÉRIENCE SUR L'HOMME NATUREL *qui consisteroit à faire observer avec soin, pendant douze ou quinze années, quatre ou six en-*

fants moitié de chaque sexe, placés dès leur naissance, dans un même enclos, loin de toute institution sociale, et abandonnés pour le développement des idées et du langage au seul instinct de la nature.

Il n'est pas douteux qu'un moyen sûr d'obtenir une suite d'observations capables de concourir puissamment à nous éclairer sur le développement de nos facultés seroit de placer ainsi dès leur naissance, sous les regards de la philosophie, des enfants qui, isolés de nos mœurs, de nos institutions, de nos préjugés et même de notre langage, ne pussent agir et s'exprimer que d'après l'instinct et l'élan que la nature donne à tous les hommes.

Psammétique, roi d'Egypte, voulut autrefois, au rapport d'Hérodote, faire tenter une éducation de ce genre. Achbar, empereur du Mogol, essaya aussi, il y a quelques siècles, de faire élever des enfants loin de toute société. Depuis ces essais informes dont l'histoire n'assure même pas l'authenticité, aucune tentative analogue n'a été faite par aucun gouvernement. Une EXPÉRIENCE SUR L'HOMME NATUREL, faite dans un siècle aussi éclairé que le nôtre, auroit donc sous tous les rapports le mérite de la nouveauté.

Les nombreuses difficultés attachées à son exécution ont pu seules jusqu'à présent effrayer ceux-là même qui en ont le mieux apprécié les avantages. En effet, une pareille entreprise commanderoit le sacrifice d'une vie entière. Il faudroit, en s'y dévouant, être assez jeune pour espérer raisonnablement de la conduire à son terme, assez philosophe pour se passer pendant toute sa durée de ce qu'on nomme les agréments de la société, assez désintéressé pour immoler sa fortune à sa gloire, assez à son aise pour n'être à charge à personne, assez en garde contre les systèmes pour observer sans prévention, enfin assez ami de la vérité pour tout dire et ne rien omettre.

Mais de quel courage ne seroit pas capable celui qui pourroit ouvrir son cœur à la noble ambition de tenter pour la première fois cette grande expérience, et essayeroit par là de soulever un coin de ce voile mystérieux qui nous cache les secrets de la nature! Les hommes, avons-nous déjà dit, sont pour le moins aussi intéressants à observer que des plantes ou des insectes. Pourquoi donc n'auroit-on pas en se livrant à une étude aussi neuve et le courage d'un Commerson et la patience d'un Réaumur?

L'utilité réelle d'une EXPÉRIENCE SUR L'HOMME NATUREL, les problèmes difficiles qu'elle pourroit aider à résoudre, tant sur l'origine du langage que sur l'origine des idées même et sur les notions fondamentales de l'esprit humain la rendroient sans doute digne de la protection d'un gouvernement éclairé. Déjà bien des philosophes ont pressenti ses avantages et ont désiré qu'un observateur courageux fut autorisé à la tenter. « Après tant de siècles écoulés, dit Maupertuis dans sa lettre sur les progrès des sciences, pendant lesquels, malgré les efforts des plus grands hommes, nos connaissances métaphysiques n'ont pas fait le moindre progrès, il est à croire que, s'il est dans la nature qu'elles en puissent faire quelqu'un, ce ne peut être que par des moyens nouveaux et aussi extraordinaires que celui-ci. »

Quels que fussent les résultats d'une EXPÉRIENCE SUR L'HOMME NATUREL, ils ne pourroient être indifférents. La nullité même des résultats seroit utile à obtenir, parce qu'en éclairant sur l'infructuosité d'une éducation toute naturelle, elle nous apprendroit à chérir davantage les bienfaits des institutions sociales auxquelles l'homme seroit redevable de ce qu'il est aujourd'hui.

Ce projet d'expérience nous conduit naturellement à parler des diverses observations à faire sur les langues, objet important que la

Société a embrassé avec beaucoup d'ardeur, et qui peut lui fournir les résultats les plus précieux. La parole est après la raison la plus belle prérogative de l'homme. Si la nature lui eut refusé ce grand moyen de communication, il n'en fut pas moins venu à bout de peindre ses idées. La langue des gestes, aussi perfectionnée qu'elle peut l'être, auroit suppléé du moins en partie à la langue parlée; mais combien la parole lui est plus avantageuse, et que ses effets sont plus prompts! C'est surtout elle qui distingue l'homme de cette foule d'animaux dont il est environné. Par elle, il communique avec une incroyable rapidité ses besoins, ses craintes, ses désirs, ses lumières; par elle, il sort de la sphère circonscrite où la nature l'avoit placé, se met en rapport avec tous ses semblables, échappe avec eux à la barbarie et parvient peu à peu au plus haut degré de civilisation.

Il entre dans les attributions de la *Société* de considérer comment les langues ont pu se former, de retrouver en quelque sorte le chemin que durent suivre les premiers hommes pour combiner les éléments de la parole et les assujétir à des règles fixes. Ce seroit une erreur de croire que les mots ont été faits au hasard. Une langue dont le hasard seul auroit combiné les principes ne seroit qu'un vaste cahos.

C'est pour retrouver cette route, que suivirent les premiers inventeurs des langues, que des observations exactes et multipliées sur les premières articulations des enfants seront très-utiles à la *Société*.

La nature nous porte dès l'enfance à exprimer par des sons imitateurs les bruits qui nous frappent et les cris des animaux qui nous environnent. *Croasser, miauler, piauler, roucouler, aboyer, tinter, siffler* sont des mots qui n'ont pas été faits au hasard. On peut donc croire que tous les autres ont eu aussi primitivement leur raison, et

que cette raison seroit très sensible pour nous, si nous pouvions remonter à leur origine.

Il appartient à la *Société*, à ceux de ses membres surtout qui se livrent à l'étude approfondie des langues anciennes et modernes, de développer les grandes vues que renferme le célèbre traité du président de Brosses sur la *Formation mécanique des langues.* En lisant cet ouvrage lumineux, on croit être transporté au moment où les langues se formèrent. On voit l'instrument vocal produire des intonations imitatives, et ces intonations radiales donner ensuite naissance à une multitude infinie de mots articulés d'une manière plus ou moins forte, plus ou moins rude, plus ou moins gutturale, plus ou moins douce, suivant le caractère des peuples.

Tel étoit cependant encore le discrédit où étoit plongé l'art étymologique à l'époque où ce livre parut, que le président de Brosses n'en tira pas de son vivant toute la gloire qu'il avoit droit d'en attendre. Sa réputation s'accroit surtout depuis quelques années parce que les bons esprits semblent diriger aujourd'hui leurs efforts vers l'étude du langage, et que l'on commence à sentir que la connoissance des mots est comme la clef de la connoissance des choses.

La *Société* en continuant les recherches de cet auteur sur le mécanisme des langues, en rectifiant quelquefois ses observations, en appuyant sur des faits nouveaux et plus étendus les principes qu'il a établis, en obtenant par de nombreuses correspondances des notions bien ordonnées sur les divers idiomes des peuples les plus sauvages, espère pouvoir jeter de loin les bases d'un dictionnaire comparatif de toutes les langues connues, ouvrage dont de Brosses, Court de Sébelin et après eux le célèbre Pallas ont eu l'idée, et qui, s'il est jamais exécuté, ne pourra l'être que par les soins constants de la société la plus active et la plus laborieuse.

Il nous reste à développer en peu de mots le but que la *Société* a indiqué à ceux de ses membres qui se sont spécialement voués à l'étude de la morale et à celle de la législation.

Ces deux branches sont également étendues; elles sont également dignes de fixer l'attention et le zèle des *Observateurs de l'homme.* Il semble même que les recherches de la *Société* relatives à cette partie de ses travaux sont susceptibles d'avoir une utilité plus générale et plus prochaine et méritent par conséquent de l'occuper d'une manière spéciale.

Quand on adresse à l'homme la célèbre inscription *connais-toi toi-même,* disait Cicéron, ce n'est pas seulement pour lui ouvrir les yeux sur sa petitesse, c'est aussi pour lui faire apercevoir sa grandeur.

La *Société,* qui a adopté pour sa devise la belle inscription *connais-toi toi-même,* pourroit peut-être aussi adopter en même temps le commentaire qu'en fait le philosophe romain. Par le seul fait de sa formation, cette Société a montré d'une manière éclatante qu'elle sait apprécier la grandeur de l'homme ; elle le montrera plus évidemment encore en opposant le témoignage de tous les siècles et de tous les pays à ces principes, exclusifs de toute morale et de toute législation, qui rabaissent l'homme au niveau de la brute et lui assignent le néant pour dernier asyle.

L'homme est d'autant plus capable de s'élever à de hautes connoissances, il est d'autant plus porté à faire de grandes actions qu'il s'estime d'avantage. En effet, si je ne suis rien de plus que la brute, pourquoi consumer mes jours à des études pénibles? Pourquoi tant de recherches qui ne doivent aboutir qu'à me convaincre de la bassesse de ma nature? Si je méconnois les prérogatives de mon esprit et la céleste origine, pourquoi prendre la peine de la cultiver?

Dès que la raison n'est plus que le produit de la matière, et qu'elle est déshéritée dans l'avenir, la vertu n'est plus qu'un vain mot : c'est aux sens à gouverner l'homme.

Des recherches sur les divers systèmes des philosophes anciens et modernes montreroient, d'une manière palpable, que ceux d'entre eux qui ont méconnu la grandeur de notre nature ont été ceux dont la doctrine a eu les plus funestes résultats pour la morale publique et particulière.

Xénophane déprima l'homme. Jaloux de la réputation que les Sages de la Grèce s'étoient acquise, il voulut se faire un nom en opposant à leur doctrine une foule de paradoxes bizarres. Il s'apitoya sur la condition humaine et, comparant le bien et le mal que nous éprouvons, il estima et soutint qu'il y avoit plus d'amertume que de douceur dans cette vie. Que résulta-t-il de là ? C'est que, ne croyant plus à sa propre grandeur, il ne soupçonna plus aucun but à son existence. Le livre de la nature devint pour lui un livre inintelligible. Il osa soutenir qu'il n'y a point de mouvement, que rien ne vit, rien ne croît, rien ne meurt; que, si nous croyons voir le contraire, c'est une erreur de nos sens. Il ajouta à cela que la raison même est trompeuse et qu'il n'y a rien de réel, de constant ni de véritable.

Si Pyrrhon a adopté des principes si étranges et si absurdes, si comme Xénophane il a douté de tout, même de sa propre existence, s'il a osé enseigner que l'honneur et l'infamie des actions, leur justice et leur injustice ne dépendoient uniquement que des lois humaines, et qu'il n'y avoit aucune différence entre le crime et la vertu, à quoi faut-il attribuer ces écarts ? Au mépris qu'il fesoit de la nature de l'homme. Il ne se lassoit point de répéter les paroles d'Homère, où ce poète compare la nature humaine aux feuilles, aux oiseaux et aux

mouches, et où il décrit leurs infirmités et leurs puérilités. Il regrettoit quelquefois que l'homme n'eût pas l'insensibilité des brutes et il mettoit tous ses soins à se former lui-même à cette apathie. Il y réussit et parvint à se faire un cœur plus dur que celui des animaux eux-mêmes. Anaxarque qui avoit été son maître, étant tombé dans un fossé, y fut vu de Pyrrhon sans en recevoir aucun secours. Pyrrhon passa outre sans daigner lui tendre la main.

Démocrite, en adoptant la doctrine de Xénophane sur l'ignorance de l'homme, arriva comme lui à des résultats extravagants. Le spectacle de la société lui fesoit tant de pitié qu'il ne cessoit de s'en moquer et d'en rire. Il attribuoit l'origine du monde au concours fortuit des atomes. Il soutint la matérialité de l'âme et enseigna que la mort anéantissoit tout l'homme. En déprimant sa nature, il élevoit celle des animaux. Il étudia long-temps le chant des oiseaux et crut enfin avoir l'intelligence de leur langage. Quand à l'espèce humaine, il la trouvoit si ridicule qu'il n'approuvoit point qu'on se mariât.

Il seroit aisé d'étendre ces recherches et d'opposer aux principes de ces détracteurs de notre nature les principes bien différents des philosophes et des législateurs qui, pour rappeler les hommes à leurs devoirs, les ont d'abord rappelés à l'estime d'eux-mêmes.

La *Société* en cherchant à relever la dignité humaine, cette belle prérogative qui fut si cruellement méconnue, si insolemment outragée, pendant l'affreux régime qui pesa quelque temps sur la France, aura l'avantage de concourir, par la seule influence de ses observations, à l'extinction d'une foule d'abus que ce régime odieux fit naître, et que le gouvernement actuel n'a pu parvenir encore à détruire complètement.

Puisse cette *Société* aux succès de laquelle, on peut le dire,

l'Europe s'intéresse aujourd'hui remplir par la suite les glorieuses destinées qui semblent l'attendre, et mériter qu'on dise un jour d'elle que sa fondation fut utile tout à la fois à l'avancement de la science et au bonheur des hommes (1) !

Nous allons signaler et brièvement analyser les travaux de quelques membres de la Société.

La Romiguière, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Paris et bibliothécaire de l'Université, présente aux *Observateurs de l'homme « une petite conversation »* sur le développement des idées (2), premier jalon de ses *Leçons de philosophie sur les principes de l'intelligence ou sur les causes et les origines des idées*, publiées en 1815-1817, en 2 volumes in-8°.

Après avoir passé en revue Aristote, qu'il place à la tête des plus grands maîtres de la métaphysique, le chancelier Bacon « qui étoit absolument dégagé de tous les prestiges, de tous ces petits intérêts de gloire et de fortune, qui n'envisage que la vérité et dont les écrits échappés d'une prison semblent sortir d'un autre monde pour venir éclairer, consoler celui-ci ; » après avoir, en quelques traits, analysé Descartes, qu'il offre pour modèle, malgré quelques erreurs en physique, comme ayant le mieux suivi l'origine et la progression des idées, La Romiguière fait un tableau des philosophes du dix-septième siècle, chez lesquels il trouve « plus d'ordre et d'arrangement que d'élévation et de découvertes. »

Passant aux métaphysiciens de son temps, il en fait une critique

(1) 33 pages, in-4°, autographes, nombreuses corrections.

(2) *Des principaux auteurs qui ont fait des recherches sur la formation, la génération, les divers développements des idées.* 7 pages in-4. autographes.



sérieuse: « une qualité incontestable qui les distingue, dit-il, c'est qu'en général ils écrivent bien, et l'esprit est loin de leur manquer. Mais en général ils n'étudient pas assez avant de composer. Ils emploient tout le charme, tout le prestige du langage. Mais ils touchent éternellement la même corde, ils ne rendent qu'un son, celui de l'amour qu'Anacréon se vantoit de rendre seul sur sa lyre. Rien ne me choque tant dans les ouvrages du jour que tous ces vains ornemens du langage qui ne couvrent pas une pensée, ni que toute cette parure et toute cette élégance sous laquelle Helvétius se plait à écraser *l'Esprit*. C'étoit bien la peine d'accumuler tant de charmes, de finesse et d'argutie, pour prouver que l'âme qui les produit n'est qu'une vile matière. »

Il trouve en Charles Bonnet beaucoup plus de profondeur et de sagesse qu'en son compatriote Jean-Jacques Rousseau, moins logicien, plus paradoxal, d'abord parce qu'il est moins clair, et aussi parce qu'il ne connaissait pas assez l'ontologie et qu'il n'a pas étudié les soixante quatre manières de conclure dans Aristote.

La Romiguière formule ainsi sa conclusion : « Il faut imiter le chymiste dans la science de l'abstration, il faut amalgamer. Au contraire, beaucoup de nos analytiques décomposent si impitoyablement que tout l'esprit s'évapore sous leur plume, et qu'on n'obtient guère que le *Caput mortuum* pour résultat. Cependant cet abus mortel d'une excellente chose a passé parmi nous de la métaphysique jusques dans les ouvrages d'esprit. Sous Louis XIII, on surchargeoit la science et la littérature de citations parasites et déplacées. Le genre burlesque lui-même fut depuis adopté à la cour. De misérables jeux de mots succédèrent à ce goût trivial. La sécheresse de la métaphysique vint à son tour dévorer le charme et la fraicheur de notre élo-

quence et de notre poésie. Elle se répandit dans la morale, dans la critique, dans l'histoire. Nous l'avons vu successivement dégénérer en agrandissant son domaine, ou plutôt en usurpant celui des autres. Sous la plume de Duclos, de d'Alembert, de Condorcet, de Voltaire lui-même, ce n'étoit plus cette science sévère circonscrite dans la théodicée et la psychologie. Elle s'éloigna même entièrement de sa destination première. On eut la prétention de pouvoir détruire par elle l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme qu'elle est destinée à défendre. Elle changea de moyens et, au lieu de démonstrations exactes, elle n'employa plus que la dérision. Une épigramme devint une raison ; et c'est en se mocquant de la métaphysique du père Lami, de celle de l'abbé Cochet, de celles des protestans Abbadie et Crouzas, c'est par le ridicule que la fière ignorance jetta sur tous ces écrits estimables, qu'on dégoûta tant de monde de cette science, dont on conserva pourtant le nom ; c'est avec les mêmes armes que nous avions en main pour soutenir le ciel, qu'on l'attaqua. Il faut espérer que la saine raison mettra enfin un terme à tous ces abus, et que, quand nous aurons moins d'esprit, nous serons plus sages. »

Dans un ouvrage qui a pour titre *Dissertation sur les hydropisies articulaires suivie d'un Mémoire sur la rage,* M. Savarin de Marestan avait consigné les expériences et les observations qu'il avait faites sur des chiens enragés. Au commencement de « brumaire an XI, » il se retirait dans une campagne près de Pontoise où quelques-uns de ces animaux, atteints de la rage, avaient fait de nombreuses victimes parmi leur espèce et parmi l'espèce humaine. Non content de ses essais, il résolut d'expérimenter sur lui-même. « En conséquence, dit-il, je pris la bave d'un des chiens que j'avois renfermé, chez qui les symptômes de rage étoient très-manifestes, et je la mis

en contact avec la membrane muqueuse qui revêt intérieurement les lèvres. Les résultats de cette tentative imprudente faite sur moi-même ont été qu'au bout de cinq à six jours, une irritation d'abord médiocre s'est fait sentir dans l'intérieur de la bouche. Peu à peu cette irritation est devenue plus grande, s'est propagée tout le long du canal digestif et a même affecté le conduit aérien et les organes pulmonaires (1). » Une fièvre muqueuse, la langue recouverte pendant trente jours d'un enduit muqueux très-épais avec couleur noire, trois mois de langueur et de souffrances, telle fut la récompense d'une tentative aussi courageuse. En voici le résultat : « Le virus rabique, — dit Savarin de Marestan, — pour établir son empire et exercer ses ravages sur notre organisation, demande à être inoculé à la faveur d'une blessure plus ou moins grave ; il peut impunément être mis en contact avec des parties recouvertes d'épiderme, même avec les surfaces muqueuses, où l'absorption est relative à la sensibilité, à l'irritabilité et à la texture plus ou moins délicate de la partie. »

Nélamond Lerminier, médecin, présente à la *Société* un saisissant tableau de l'homme mourant (2). Il en explique les différentes phases physiques et morales avec un talent réel d'observation. L'auteur retrace à ce sujet les derniers moments du criminel. On nous dispensera d'en donner l'analyse.

Passons à une étude de mœurs sur les peuples de la Sibérie. Un témoin occulaire, le minéralogiste E. M. L. Patrin nous donne quel-

(1) *Observation qui tend à prouver que le virus rabique ne peut s'inoculer qu'à la faveur d'une blessure.* In-4. de 7 pages autographes, signées.

(2) *Histoire des derniers momens de la vie de l'homme, sous le rapport physique et moral.* 43 pages in-4., autographes. 8 brumaire an IX.

ques détails intéressants sur ces contrées où il avait résidé plus de dix ans (1).

Le pays est couvert de forêts marécageuses, ou de landes arides contenant le sulfate de magnésie, que nous nommons sel d'Epsom. Les montagnes fournissent au naturaliste une grande abondance de sujets minéraux et végétaux. Les habitants sont généralement libres ; ils n'ont rien de sauvage ; leurs manières sont ouvertes, prévenantes. Ils parlent peu, mais ils raisonnent avec justesse. Ils se nourrissent du lait de leurs troupeaux et ils s'habillent de leurs dépouilles. Les hommes cultivent leurs champs ; les femmes, laborieuses et sages, préparent des fourrures pour les vêtements de la famille, filent la laine et le lin et elles fabriquent des toiles et des draps grossiers.

« Dans les villes principales, les mœurs sont les mêmes que dans la Russie d'Europe. Les vice-rois sont dans l'usage de donner dans leurs appartemens des concerts et des bals, une fois par semaine. On est étonné de leur luxe, du jeu quelquefois énorme qu'ils jouent et surtout du brillant étalage de leurs femmes qui reçoivent régulièrement par la poste et très-rapidement les modes les plus fraîches de Paris et de Londres. Ces femmes en général ont de l'amabilité ; leur manière est libre, sans gêne, sans affectation ; quoique souvent peu instruites, leur conversation est légère, amusante, et le son délicieux de leur voix y répand un charme inexprimable.

« La langue Russe est douce comme l'Italien. Dans la bouche du peuple même, elle a de l'agrément ; elle est très-propre à la musique et le Russe a naturellement les organes flexibles et l'oreille juste.

(1) *Observations sur les mœurs des peuples qui habitent la Sibérie*. 4 mars 1800. 20 pages in-4., autographes.

Tous les seigneurs russes qui vont occuper des emplois en Sibérie y mènent leur musique, qui est quelquefois nombreuse et qui a des sujets distingués. Ils ont eu pour maîtres des virtuoses d'Italie ou d'Allemagne que les grands de Russie font venir à grands frais. Quand je passai à Tobolsk, j'assistai à un concert chez le vice-roi qui était alors le comte Tchitchérinn ; il avait plus de 40 musiciens qui étaient ses esclaves, ou ses sujets, comme disent les Russes qui aiment à adoucir les expressions. Et ce qui me surprit singulièrement, c'est qu'ils exécutèrent un morceau d'opéra français avec les cœurs *(sic)*.

« Dans la classe moienne des habitans des villes, les mœurs sont infiniment moins pures que dans les villages, ou plutôt elles sont très-corrompues. La passion désordonnée des femmes pour la parure ne met point de bornes aux moiens qu'elles emploient pour satisfaire ce goût dominant. On est étonné de voir des femmes du peuple vêtues des plus belles étoffes de soie de la Chine et de Perse et le front couvert de perles fines. Elles ont en général la tête et la main belles et la peau très-blanche. Elles font consister la beauté de leurs dents à les avoir d'un beau noir d'ébène et elles emploient à cet étrange embellissement une poudre qui vient de la Chine. »

Un ancien avocat au Parlement de Paris, M. Charpentier de Beaumont, neveu, s'apitoie sur la barbarie des hommes envers les animaux (1). Il présente des observations qui prouvent surtout sa sensibilité et qui ne manquent pas de justesse. « Ce n'est point respecter le créateur dans ses ouvrages, dit-il, que d'abuser, avec une froide et atroce indifférence, du pouvoir de vie et de mort qu'il nous a donné

(1) *De la cruauté envers les animaux*, 16 pages in-8., autographes, signées. Paris, 28 brumaire an X.

sur les animaux. Au nom de la douceur et de la raison qui doivent éminemment distinguer l'homme sage et religieux, qu'il me soit permis de demander :

« 1° Que l'on proscrive les combats de taureaux et tous jeux qui causent aux animaux une mort lente; 2° que, dans tous les cas où il est nécessaire de tuer les animaux malfaisants et ceux même qui ne sont pas nuisibles mais qui sont indispensables pour notre nourriture, on le fasse de la manière la plus prompte et la moins douloureuse pour eux, en leur épargnant les tourments d'une longue et cruelle agonie; 3° que l'on use de modération envers les animaux qui nous sont utiles, en ne les excédant point de travaux au dessus de leurs forces; 4° que l'on maintienne la stricte exécution des loix de police qui, comme en Angleterre, deffendent aux conducteurs de bestiaux de les maltraiter; il est même digne de remarquer que, quand nos loix s'expriment sur ce sujet, elles se servent du terme *abattre*, pour *tuer*, et de celui *toucher*, pour *frapper*, ce qui est une preuve de leur esprit de moralité. Or, il ne doit pas y avoir de la contradiction en négligeant de prévenir ou de réprimer des excès qui démoralisent les esprits; 5° que l'on ne fasse servir des animaux vivants aux expériences de physique, d'anatomie et de médecine, que pour des questions neuves, indispensables aux progrès de la science et évidemment insolubles par la seule voie du raisonnement ou de la théorie; et que dans ces cas même, s'il faut ensuite les ouvrir, on les rende inanimés sur le champ, au lieu de les éventrer tout vifs; car l'état de vie ne fait absolument rien alors pour l'observation et il suffit de les disséquer aussitôt qu'ils sont morts et par conséquent insensibles aux douleurs atroces de cette opération. Est-ce d'ailleurs à des hommes qu'il convient d'être aussi insensibles aux souffrances d'un misérable

animal, que les bêtes carnacières le sont à l'égard des autres êtres animés qu'elles dévorent ? »

L'abbé Sicard explique les moyens d'apprendre aux sourds-muets l'art de tirer des sons de l'organe vocal (1). Le Bouvier-Desmortier fait des réflexions (2) sur le traitement d'une sourde-muette, âgée de dix ans ; il explique les dangers du galvanisme dans le traitement des maladies (3). Bouchaud traite de l'antiquité et de l'universalité des principes de la morale chez les nations (4). Jauffret et Broquet dissertent, dans un rapport, sur le chinois Azam, arrivé à Paris et abandonné dans un hôpital après 6,000 lieues de traversée (5). Des considérations sur le plan du Muséum spécial de la *Société des observateurs de l'homme* et sur l'indication des principaux objets dont la collection doit former ce Muséum sont adressées au capitaine Baudin, commandant en chef de l'expédition pour les découvertes relatives aux sciences et aux arts, par J.-L. Moreau de La Sarthe, médecin (6). Philippe Pinel, professeur à l'école de médecine, fournit son lumineux rapport sur l'enfant connu sous le nom de Sauvage de l'Aveyron (7). Jean Cailleau, médecin distingué de Bordeaux, trace le plan d'un traité de médecine infantile (8) et soumet à la Société un mémoire sur cette question : *Déterminer, par l'observation journa-*

(1) 12 pages in-8., autographes.

(2) 8 pages in-8 , autographes.

(3) 6 pages in-4., autographes.

(4) 7 pages in-8., autographes.

(5) 17 pages in-8., copie.

(6) 40 pages in-4., copie.

(7) 20 pages in-4 , autographes, 8 frimaire an IX.

(8) 17 pages in-4., autographes, 15 fructidor an IX.

lière d'un ou de plusieurs enfants au berceau, l'ordre dans lequel les facultés physiques, intellectuelles et morales se développent (1). Enfin, M. Jauffret offre à la *Société* les manuscrits de Florian, en ces termes :

« Parmi les objets que la Société doit chercher à recueillir pour son Muséum spécial, il en est une sorte qu'elle ne doit pas omettre, et dont la collection sera un jour fort curieuse et fort intéressante, c'est une suite de manuscrits d'hommes célèbres. Plus un homme a eu de réputation et plus nous sommes jaloux de voir après sa mort quelques-uns des objets qui lui ont appartenu Nous nous consolons en quelque sorte de son trépas, en regardant ou son portrait ou son buste ou les livres qu'il a feuilletés Mais ses manuscrits ont et doivent avoir un prix plus grand encore à nos yeux. L'écriture plus ou moins formée, plus ou moins menue, plus ou moins serrée, la composition plus ou moins facile, plus ou moins nette, sont autant d'indices du caractère d'un auteur, de la trempe de son esprit Des brouillons d'ouvrages devenus célèbres ont, de plus, l'avantage unique d'être des leçons vivantes de goût, et, sous ce rapport, leur conservation est très-désirable

« Un jour sans doute la Société possèdera plusieurs objets de ce genre ; en attendant je lui ferai hommage de quelques manuscrits de Florian que j'ai été chargé de mettre en ordre après sa mort. Ils ont du prix, en ce qu'ils sont écrits de sa main, et qu'on peut juger par les nombreuses ratures qu'ils présentent combien son style, qui est si simple, lui coutait cependant de travail. Ils ont du prix, en ce que la plus part ont été écrits dans sa prison, et qu'on y trouve le brouillon

(1) 147 pages, in-4., autographes, 11 germinal an X.

de la pétition qu'il écrivit au Comité de salut public pour se plaindre de son arrestation et solliciter sa délivrance. Ils ont du prix, en ce que, dans le nombre, se trouve aussi un sermon sur la mort, coup d'essai de Florian, qui composa ce morceau quand il était encore page. On y voit le germe de son talent et de cette teinte de mélancolie qu'il a répandue ensuite dans ses ouvrages les plus agréables. Puisse la Société recevoir ces manuscrits avec reconnaissance et en recueillir bientôt de plus précieux encore (1) ! »

(1) 4 pages in-8., autographes.

PARTICULARITÉS

SUR QUELQUES VOLUMES AYANT APPARTENU AU GÉNÉRAL BUONAPARTE.



Avant son départ pour l'Egypte, Buonaparte reçut de sa sœur Pauline une collection de livres qu'elle avait spécialement formée pour son frère, et que celui-ci emporta lors de son expédition. Ces livres, un moment égarés, furent, en partie, retrouvés par M. Jauffret. L'intérêt qui s'attache aux objets ayant appartenu à un grand homme lui fit examiner avec soin ces ouvrages et il y consacra les pages suivantes.

I.

Les livres qui avaient composé la bibliothèque particulière de Buonaparte, pendant son séjour en Egypte, furent un moment déposés à la bibliothèque de Marseille, au retour de l'expédition Ces livres étaient presque tous dans les caisses qui avaient servi à les transporter, lorsque l'administrateur (1) qui, à cette époque, était à la tête du

(1) Thibaudeau, ancien conventionnel.

département des Bouches du Rhône les demanda, dit on, pour les posséder temporairement à sa maison de campagne. En vain les estimables bibliothécaires qui m'ont précédé firent, par la suite, des démarches pour faire réintégrer cette collection à la bibliothèque de la ville; toutes leurs tentatives, toutes leurs recherches et celles de l'administration n'aboutirent qu'à constater l'impossibilité de retrouver ce qui avait été perdu.

La direction de la bibliothèque m'ayant été confiée en 1818, je m'occupais de faire la reconnaissance des livres imprimés et des manuscrits qui la composent quand je découvris, par hasard, sur une tablette supérieure et derrière un premier rang de volumes in-8°, trente-quatre petits volumes format in-18, reliure uniforme, dorés sur tranches (1) et portant au dos un chiffre particulier composé d'un B et d'un P entrelacés, chiffre dont je cherchais la signification. Le plus ancien des employés, M. Josse, était présent; il me dit que ces volumes avaient fait partie de cette collection venue d'Egypte, dont la presque totalité se trouvait perdue et qu'ils étaient, avec quelques volumes in-4° de voyages, tout ce qui en restait à la bibliothèque de Marseille (2).

(1) Format cazin, reliés en veau jaspé, plats encadrés à petits points, dorure en plein sur le dos. Des 34 volumes de cette collection, il ne reste plus aujourd'hui à la bibliothèque de Marseille que 19 volumes, qui sont les suivants : *Cours d'étude*, par Condillac, t. I, III, IV, V et VI. *Œuvres diverses d'Arnaud*, 7 vol.— *Essais*, par Bacon, 2 vol.— *De l'influence des passions*, par Mad. de Staël, t. II.—*Les amours de Henri IV, roi de France*, t. II.— *Zélie dans le désert*, par Mlle D... 3 vol.— Voy. *Catalogue de la bibliothèque communale de Marseille*, t. III, p. 193, et *Notice sur quelques volumes ayant appartenu au général Bonaparte*, par Ad. Carpentin, Marseille, typ Arnaud, 1860, in-8., de 14 pages.

(2) Voy. *Notice des livres qui ont été apportés d'Alexandrie et qui formaient la bibliothèque d'Egypte*, par Achard, Marseille, Achard, 1805, in-8.

Je parcourus alors avec attention ces trente-quatre petits volumes, parmi lesquels je remarquai les *Essais de morale et de politique* de Bacon, chancelier d'Angleterre, et *L'influence des passions sur le bonheur des individus et des nations*, par madame la baronne de Staël.

Comme j'avais, par simple curiosité, un de ces volumes et que je lisais la première page qui s'était offerte à mes yeux, un étranger me fait appeler. Je ferme aussitôt le livre, et j'allais marquer avec le signet l'endroit où j'en étais resté; mais tout-à-coup je m'arrête et je me dis : si par hasard Buonaparte avait lu cet ouvrage et placé lui-même le signet à quelque endroit remarquable! il serait curieux de le connaître. Je laissai donc les choses dans l'état où je les avais trouvées, et, dès que l'étranger se fut retiré, je vins continuer l'examen des deux ouvrages.

Je remarquai qu'au tome premier des *Essais de morale et de politique* de Bacon le signet se trouvait à la page 28. Cette page est ainsi conçue :

C'est une étrange passion que celle de vouloir dominer sur les autres en perdant sa propre liberté. On ne monte point sans peine aux grandes dignités. On parvient par le travail à de plus grands travaux, aux dignités par les dignités.

Il est difficile de se soutenir dans les grands emplois, on n'en est point privé sans essuyer une chute, ou pour le moins une éclipse, qui est toujours une chose triste. Cùm non sis qui fueris, non es. Cur velis vivere ?

On ne peut pas toujours se retirer quand on le veut; souvent on ne le veut pas quand on le pourrait. La plupart des hommes ne peuvent souffrir une vie privée, malgré la vieillesse et une mauvaise

santé, qui demandent cependant l'ombre et le repos. Ils ressemblent à ces vieux bourgeois qui, n'ayant pas la force de se promener dans la ville, s'asseoient encore devant leur porte et se donnent en spectacle, quoiqu'ils courent risque de se faire moquer d'eux.

Ceux qui sont dans les grands emplois ont besoin de l'opinion des autres pour se trouver heureux : s'ils jugent par ce qu'ils sentent eux-mêmes, ils ne trouveront pas qu'ils le soient. Mais s'ils font attention à ce que les autres pensent et combien l'on souhaite d'être à leur place, ils se trouveront heureux par cette opinion d'autrui et pendant qu'ils sentent peut-être en eux-mêmes qu'ils ne le sont pas ; car ils sont les premiers à sentir leurs douleurs, quoi qu'ils soient les derniers à sentir leurs défauts. Les hommes au grand pouvoir ne se connaissent pas ordinairement, parce qu'étant occupés et distraits par les affaires, ils n'ont pas le tems de penser aux soins que demandent le corps et l'esprit.

Le signet du second volume s'est trouvé placé à la page 124, qui contient ce qui suit :

La coutume des triomphes chez les Romains n'était point un vain spectacle, mais un établissement noble et prudent, qui renfermait en lui ces trois points essentiels : la gloire et l'honneur des généraux, l'augmentation du trésor public et des gratifications pour les soldats. Mais peut-être que cet honneur éclatant du triomphe ne convient pas dans les états monarchiques, si ce n'est en la personne des rois ou de leurs fils. C'est ainsi que les Romains en usèrent dans le tems des empereurs qui se réservaient et à leurs fils, l'honneur du triomphe pour les guerres qu'ils avaient achevées en personne et n'accordaient aux généraux que la robe et quelques autres marques du triomphe.

Pour finir ce discours, personne (comme l'Ecriture-sainte le dit) ne peut ajouter, par ses soins, une coudée à sa stature ; mais dans la fabrique des royaumes et des états, il est au pouvoir des princes et de ceux qui gouvernent d'augmenter et d'étendre leur empire ; car, en introduisant avec prudence des lois et des coutumes semblables, ou peu différentes de celles que nous avons proposées ici, il est sûr qu'ils jetteront sur leur postérité une semence de grandeur. Mais ordinairement les princes ne pensent pas à ces choses et laissent à la fortune d'en décider.

DES TROUBLES ET DES SÉDITIONS.

Il faut que ceux qui ont en main le timon du gouvernement sachent prévoir les tempêtes d'état ; elles sont ordinairement plus à craindre lorsque les choses approchent de l'égalité, comme les tempêtes naturelles sont plus fréquentes vers les équinoxes ; et de même encore qu'il y a quelquefois des coups de vent creux et que la mer s'enfle secrètement, quelquefois aussi l'état s'émeut et se trouble, sans qu'on en connaisse la cause.

Toute la suite de ce chapitre *des troubles et des séditions* est d'une haute importance et paraît avoir fixé, d'une manière particulière, l'attention de Buonaparte. On y trouve, entre autres passages, le suivant qui a pu lui donner l'idée de ménager également par la suite les divers partis :

Il est certain aussi (comme Machiavel le remarque) que lorsque les princes, qui doivent être les pères communs, se joignent à une faction, l'état est en danger de périr, de même qu'un bâteau qu'on aurait trop chargé d'un côté. L'exemple sur ce point d'Henri III,

roi de France est très-notable ; il se joignit au commencement à la Ligue, pour entretenir les protestans, et bientôt après la Ligue se tourna contre lui.

On ne doit point mépriser les mécontentemens, parce qu'ils ont subsisté long-tems sans éclater. Si toutes les vapeurs ne produisent pas un grand orage et qu'elles paraissent quelquefois se dissiper, il est sûr cependant qu'elles tomberont en quelque endroit, et, suivant le proverbe espagnol, à la fin un rien rompra la corde.

J'ai remarqué que, dans le second ouvrage, celui de Madame de Staël, *sur l'influence des passions*, le signet du tome premier se trouvait placé au milieu du chapitre *sur l'ambition,* page 96 du volume. On y lit :

Il ne faut qu'ouvrir l'histoire pour connaître la difficulté de maintenir les succès de l'ambition. Ils ont pour ennemis la majorité des intérêts particuliers, qui tous demandent un nouveau tirage, n'ayant point eu de lots dans le résultat actuel du sort. Ils ont pour ennemis le hasard, qui a une marche très-régulière quand on le calcule dans un certain espace de tems et avec une vaste application ; le hasard qui ramène à peu près les mêmes chances de succès et de revers et semble s'être chargé de répartir également le bonheur entre les hommes. Ils ont pour ennemis le besoin qu'a le public de juger et de créer du nouveau, d'écarter un nom trop répété, d'éprouver l'émotion d'un nouvel événement ; enfin, la multitude, composée d'hommes obscurs, veut que d'éclatantes chutes relèvent de tems en tems le prix des conditions privées et prêtent une force agissante aux raisonnemens abstraits qui vantent les paisibles avantages des destinées communes.

Les places éminentes se perdent aussi par le changement qu'elles

produisent sur ceux qui les possèdent. L'orgueil ou la paresse, la défiance ou l'aveuglement naissent de la possession continue de la puissance. Cette situation, où la modération est aussi nécessaire que l'esprit de conquête, exige une réunion presque impossible, et l'âme qui se fatigue ou s'inquiète, s'énivre ou s'épouvante, perd la force nécessaire pour se maintenir.

Ces passages sont trop frappants pour n'avoir pas fixé, dans le temps, l'attention de Buonaparte. Il aura dû les remarquer et, par suite, il aura placé le signet à la page qui les contient. Il m'est comme démontré que le hasard n'aurait pu rencontrer aussi juste. Ce qui me prouve que cela a dû être ainsi, c'est que les trente-quatre volumes qui nous restent de la bibliothèque de Buonaparte en Egypte n'ont point été lus depuis le retour de l'expédition. Ils ont été depuis cette époque oubliés sur des tablettes, derrière un premier rang de livres qui les masquait entièrement. Je les ai retrouvés couverts de poussière et non encore estampillés. Echappés, je ne sais comment, à la perte ou à l'enlèvement des autres volumes de la collection, ils ont été ignorés jusqu'à ce jour, et mon premier soin, en les inventoriant, a été de tenir note de la page où se trouvait placé le signet dans les deux ouvrages remarquables dont j'ai donné plus haut le titre.

Il me reste à parler du second volume du traité de Madame de Staël sur *l'influence des passions*. Dans ce volume j'ai trouvé le signet placé à la seconde page du chapitre VII, intitulé : *De l'esprit de parti* ; on y lit ce qui suit :

Il faut avoir vécu contemporain d'une révolution religieuse ou politique, pour savoir quelle est la force de cette passion. Elle est la seule dont la puissance ne se démontre pas également dans tous les temps et dans tous les pays. Il faut qu'une sorte de fermenta-

tion, causée par des événemens extraordinaires, développe ce sentiment dont le germe existe toujours chez un grand nombre d'hommes, mais peut mourir avec eux, sans qu'ils aient jamais eu l'occasion de le reconnaître.

Des querelles frivoles, telles que des disputes sur la musique, sur la littérature, peuvent donner quelques idées légères de la nature de l'esprit de parti; mais il n'existe tout entier, mais il n'est l'action dévorante qui consume les générations et les empires, que dans ces grands débats, où l'imagination peut puiser sans mesure tous les motifs d'enthousiasme et de haine.

*Pendant les siècles déchirés par les querelles religieuses, on a vu des hommes obscurs, sans aucune idée de gloire, sans aucun espoir d'être connus, employer tous les moyens, braver tous les dangers pour servir la cause qu'ils avaient adoptée. Un beaucoup plus grand nombre d'hommes se mêle aux querelles politiques, parce que, dans les intérêts de ce genre, toutes les passions se joignent à l'esprit de parti et décident à suivre l'un ou l'autre étendard; mais le pur fanatisme, dans tous les tems et pour quelque but que ce soit, n'existe que dans un certain nombre d'hommes qui auraient été catholiques ou protestans dans le XVI*e *siècle, et se font aujourd'hui aristocrates ou jacobins.*

L'exaltation de ce qu'on appelle la philosophie est une superstition comme le culte des préjugés; les mêmes défauts conduisent aux deux excès contraires; et c'est la différence des situations ou le hasard d'un premier mot, qui, dans la classe commune, fait de deux hommes de parti, deux ennemis ou deux complices.

Le reste du chapitre contient d'autres passages qui ne sont pas moins remarquables. La marge d'une des pages du chapitre paraît

être tachée de café. On sait que Buonaparte en prenait beaucoup. Cette tâche contribue donc à me faire croire que ce chapitre a été lu attentivement par le personnage historique qui, déjà sans doute, méditait en Afrique le rôle extraordinaire qu'il devait jouer en Europe.

II.

Je venais de lire l'article précédent à deux de mes confrères (M. le docteur Lautaud, secrétaire perpétuel de la classe des sciences de l'académie de Marseille, et M. Hubaud, trésorier de la même académie). Ils me demandèrent à voir les livres dont j'avais parlé. Ils trouvèrent, après les avoir parcourus, mes conjectures très-probables. Un troisième ouvrage dont je ne m'étais pas encore occupé nous ayant paru, par son titre, avoir pu fixer l'attention du grand personnage, nous remarquâmes tous les trois à quelle page du livre se trouvait placé le signet ; et l'un de nous lut ce qui suit à la page 118 du tome II, *Des visions philosophiques*, de Mercier (1) :

LES LUNETTES, SONGE 18.

J'avais vu un de ces fripons ambulans qui se vantent de prédire l'avenir. Tandis qu'il mentait impudemment et qu'il exerçait sur des âmes livrées à la curiosité et à la terreur cet ascendant singulier que les plus vils des hommes savent prendre sur la faiblesse des hommes supérieurs ordinairement inquiets sur leur destinée,

(1) Ces deux tomes étaient reliés en un seul volume.

je me disais : ce fourbe est un imposteur, mais si sa science n'est pas vraie, ne serait-il pas utile de pouvoir deviner quelque chose des événements futurs ? La prudence n'est-elle pas déjà une manière d'apercevoir ce qui peut nous être dommageable, et les pressentimens secrets ne sont-ils pas un sens intérieur qu'un plus haut degré d'attention pourrait perfectionner ? Le passé, le présent ne vaut rien pour nous, en comparaison de cet avenir qui devient le but de nos pensées et de nos travaux ; mais tandis que les tems passés viennent se réunir comme en un seul point dans le foyer de notre mémoire, l avenir est comme un mur impénétrable, où se brise la perspicacité. Ne serait-il pas à désirer que nous pussions entrevoir une partie de nos destinées futures, afin de mieux prêter le flanc aux événemens qui nous attendent ?

Dans la suite de cette vision, le dieu de l'Inde et de la terre de Xuixoto, vaincu par l'importunité des hommes qui désirent connaître leur destinée, leur fait distribuer des lunettes à deux verres, lesquelles avaient une double vertu. Elles montraient, d'un côté, la somme du bonheur dont on pouvait jouir, et de l'autre, on voyait toute l'étendue du malheur qu'on avait à craindre. Ce qui suit se trouve textuellement dans la vision :

On honorait Misnar comme le plus vaillant capitaine de l'Inde ; au milieu de la foule empressée, l'admiration, le respect que son nom inspirait lui permirent un libre approche. Il fut un des premiers qui obtinrent ce dangereux présent. Il le reçut avec un sourire ironique, comme indifférent ou supérieur à sa propre destinée. Misnar attacha ses regards du côté du bonheur. Il vit la victoire enchaînée à son char, des villes soumises, des peuples vaincus ; des poètes empressés à recueillir ses hauts faits, pour

les transmettre à la postérité. Misnar aurait vécu long-tems heureux et satisfait; mais il voulut connaître la suite de ses triomphantes destinées. Quel changement! Un roi jaloux le dépossède et l'exile et ceux qu'il a comblés de faveurs le déchirent à l'envi. Les statues qui lui furent érigées sont abattues; les inscriptions déchirées. Misnar demeure immobile d'étonnement. On le vit pendant des années entières insensible aux palmes qui ombrageaient son front. Parmi les fêtes brillantes instituées en son honneur, il entendait une voix qui murmurait à son oreille : TU MOURRAS DANS L'EXIL ET DANS L'OUBLI. *Combien de fois il maudit l'instant où il avait désiré un tel avenir!*

En lisant, en Egypte, cette vision, Buonaparte a-t-il déjà cru lire sa propre histoire? Tout ce qu'on peut conjecturer, c'est qu'elle était de nature à faire, sur lui particulièrement, beaucoup d'impression; car il avait, comme on sait, un secret penchant à croire aux présages.

INDEX

DES NOMS ET DES MATIÈRES.

A

B

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

V

W

X

ERRATA.

—

Page 133 — 2e ligne : *au lieu de* Jaume, Saint-Hilaire, *lisez* : Jaume Saint-Hilaire.

154 — Note : *au lieu de* Guérard, *lisez* : Quérard.

161 — 2e § 6e ligne et page 262 : *au lieu de* Courseilhes, *lisez* : Crouseilhes.

171 — 2e § dernière ligne : *au lieu de* Etats généraux, *lisez* : Etats de Provence.

174 — 13e ligne : *au lieu de* Vos Dei gratiâ, *lisez* : Nos Dei gratiâ.

176 – 17e ligne : *au lieu de* du Cestius, *lisez* : de Cestius.

177 — 7e ligne : *au lieu de* en XII ou XI volumes in-8°, *lisez* : en XII ou XV volumes in-8°.

203 — Note 2, 2e § : *au lieu de* Fautrier, *lisez* : Feautrier.

212 — 16e ligne : *au lieu de* H. Mayeu, *lisez* : H. Mayer.

215 — Note 1, et pages 262 et 268 : *au lieu de* Courtier de Sandras, *lisez* : Courtilz de Sandras.

216 — Note 2, avant-dernière ligne et page 230, 2e §, 1re ligne : *au lieu de* Nélamon Lerminier, *lisez* : Xilamon Lerminier.

217 — Suite de la note, 2e lig. : *au lieu de* Rouvier, *lisez* : Bouvier.

9e ligne : *au lieu de* Bourlet de Vauncelles, *lisez* : Bourlet de Vauxcelles.

11e ligne : *au lieu de* Bouchard, *lisez* : Bouchaud.

16e ligne et page 264 : *au lieu de* Forleuze, *lisez* : Forlenze.

Note 2 dernière ligne : *au lieu de* Flassan, *lisez* : Plassan.

255 — 2e ligne et page 267 : *au lieu de* Lautaud, *lisez* : Lautard.

264 — *Au lieu de* Fallot de Brognact, *lisez* : Fallot de Broignard.

267 — *Au lieu de* Maradon, graveur, *lisez* : Maradan, graveur.

TABLE.

—



LE MONASTÈRE

DE LA

VISITATION

DE DRAGUIGNAN.

ÉTUDE D'HISTOIRE LOCALE.

Aux Membres de la Société d'Études archéologiques & scientifiques [1].

Messieurs,

Depuis que j'ai l'honneur d'être membre de la Société d'études, je n'ai rien fait pour justifier et mériter ce titre, et, plus d'une fois, j'ai entendu les reproches de l'amitié qui se déguisaient mal sous la forme d'une pressante invitation à verser mon tribut dans notre fonds commun de connaissances archéologiques. Est-ce à dire qu'il fallait à mon amour-propre le stimulant de vos confraternelles instances pour me décider à prendre la plume et à vous offrir un travail dont l'exécution me pesait comme le pensum à l'écolier ? Non, Messieurs, à Dieu ne plaise que je comprenne si peu le charme attaché aux occupations qui nous rapprochent et dont votre bienveillance double l'attrait. Creuser dans le passé, pour lui redonner la vie et la fécondité : la vie en rebâtissant par la pensée nos vieux remparts, nos anciens édifices et en les repeuplant de nos ancêtres ; la fécondité, en ressuscitant ces types d'énergie, de dévoûment et de sacrifice, si dignes d'être proposés pour modèles à une génération qui désapprend chaque jour l'abnégation, la vie domestique et l'esprit de famille ; — faire parfois sourire ses lecteurs en leur citant les traits de naïveté de nos pères dans leur langage, mais surtout

(1) Cette dédicace lue, en séance, aux membres de la Société, explique dans quelles circonstances l'étude qu'elle précède a été conçue et c'est pour cela que nous avons jugé à propos de ne pas l'en séparer.

mettre en relief ces hommes vertueux par principe, sachant affirmer leurs croyances, pratiquement fidèles à leurs convictions, et dont l'obstination n'était d'ordinaire que l'excès d'une fermeté honorable bien propre à nous faire rougir de nos perpétuelles défaillances ; — et, pour arriver à ce but, regarder nos aïeux à travers ces murs enfumés auxquels de patientes recherches dans de poudreux écrits finissent par donner la transparence du cristal; — non ce n'est point là un pénible devoir et celui qui le trangresse est, à mon sens, assez puni en s'imposant la privation d'une si pure jouissance.

Pourquoi donc ce retard que j'ai mis à satisfaire non point votre impatience, mais votre longanimité ? C'est qu'il est difficile dans le ministère actif des paroisses d'être le maître de sa journée, et ma conscience de prêtre me commande souvent de sacrifier au devoir du moment les délassements intellectuels, qui sont cependant par eux-mêmes, si bien en harmonie avec notre vocation.

Aujourd'hui je viens enfin vous soumettre une étude par trop dépouillée de la perfection que vous seriez en droit d'exiger après les atermoiements par lesquels je semblais me jouer de votre attente ; mais qui, faute d'autre mérite, a celui de m'amener à tenir mes engagements envers vous sans me soustraire au milieu dans lequel doit se plaire un ecclésiastique, même parmi ses rares loisirs.

Notre histoire locale est riche en souvenirs religieux ou, pour mieux dire, elle se confond dans son ensemble avec les actes extérieurs, avec l'expansion de la foi chrétienne de nos devanciers. Construction, réparation, réédification de l'église paroissiale, fondation, dotation et entretien de couvents et chapellenies, tels sont les principaux objectifs de leurs délibérations dans les conseils dont les registres empruntent leur épigraphe au livre des psaumes (1). Comme l'on est heureux de voir ces hommes ardents et austères, cons-

(1) *Ad Dominum, cùm tribularer, clamavi et exaudivit me.* Ps. 119.—Délibér. municip. en tête des délibér. de 1589. Cette inscription n'est pas la seule, de bien s'en faut, qui prouve la foi et la piété de nos aïeux.

tamment préoccupés de la vie religieuse et morale de la Cité ! Comme on leur pardonne volontiers de mettre un peu trop la main à l'encensoir, à raison de leur zèle et de leur générosité pour l'exercice et la splendeur du culte divin ! Quel empressement à donner droit de cité aux ordres monastiques ! Les Franciscains sont déjà parmi nous du vivant même de leur patriarche, le séraphique François d'Assise (1); les Dominicains, moins d'un siècle après la mort de leur glorieux instituteur (2); les Augustins dans l'année même où le pape Alexandre IV les érige en ordre solennel (3). Près de quatre siècles plus tard, rien ne sera venu ralentir cette ardeur et, lorsque naîtra l'ordre de la Visitation, Draguignan aura, près de dix ans avant la mort de l'illustre fondatrice, Jeanne Frémiot de Chantal, un monastère de Visitandines avec une compagne de cette sainte, une compatriote de saint François de Sales pour première supérieure.

C'est de ce dernier établissement que j'ai voulu écrire, Messieurs, en vous dédiant ce modeste travail. Laissez moi vous en dire les raisons, si cet exposé ne doit pas condamner votre patience à une épreuve plus rude que l'attente dont il a été le trop peu digne objet

La première de ces raisons se trouve dans la faiblesse de mes connaissances archéologiques. Complètement ignorant de la diplomatique, je ne pouvais affronter les cartulaires qui sont pour moi à l'état de lettre close ; je me suis donc replié sur une époque plus récente qui nous a laissé des documents plus faciles à consulter. Néanmoins je m'empresse d'ajouter que mes efforts,

(1) Un livre de raison relativement moderne qui était, avant 1789, entre les mains des Cordeliers, portait qu'ils furent établis par saint François lui-même qui passa par Draguignan et qu'un des compagnons de ce saint mourut en cette ville. Si cette affirmation n'est pas authentiquement établie, elle ne renferme rien d'improbable, car il est avéré que saint François d'Assise est revenu d'Espagne en passant par le Languedoc et la Provence et qu'il a fondé des maisons sur sa route.

(2) En 1303.

(3) En 1256, d'après les annales de l'Ordre.

même dans de telles limites, seraient restés infructueux et que j'aurais travaillé dans le vide, si je n'avais eu, pour me guider de ses judicieux conseils et me laisser puiser dans la riche cassette de ses notes, le confrère à l'érudition duquel les concours publics ont rendu hommage en la couronnant (1) Qu'il me permette de lui dire merci, en protestant que, si je veux rester son disciple, j'ai l'ambition d'égaler son amour passionné pour notre patrie commune et les traditions locales.

En second lieu, le sujet lui-même m'a paru digne d'obtenir une plaee dans votre bulletin. Sans compter qu'il est strictement contenu dans le cadre de nos études, il en prime beaucoup d'autres par l'importance du rôle indirect et caché que le couvent des Visitandines de Draguignan a dû jouer dans l'histoire de la Provence. Nul, en effet, n'ignore l'influence de la mère et de l'épouse dans l'éducation du fils et dans les conseils de l'époux. Or, c'est chez les Visitandines de Draguignan qu'ont été élevées les jeunes filles appartenant aux familles les plus marquantes, je ne dis pas de la Cité, mais de toute la région, et nous pouvons affirmer que la foi dont s'honoraient nos ancêtres fut maintenue et développée dans les cœurs par les soins des religieuses de sainte Marie autant que par les pères de la Doctrine Chrétienne. Ce foyer de piété, de mœurs pures, d'urbanité et de distinction dans les manières ne vaut-il pas la peine d'être étudié dans ses détails ?

Une autre raison, celle de l'actualité, n'a pas été étrangère à mon choix. L'ordre de la Visitation a été mieux connu de nos jours soit par le chef-d'œuvre de M. l'abbé Bougaud, vicaire général d'Orléans, qui en a raconté les origines avec un talent inimitable dans son *histoire de sainte Chantal*, soit principalement par l'expansion de la dévotion si catholique, si française et si

(1) M. Mireur, archiviste du département du Var, à qui nous devons surtout les documents extraits des registres du notaire Malespine et de précieuses indications pour les archives municipales.

provençale au sacré Cœur de Jésus, qu'une humble Visitandine reçut, il y a deux cents ans, la mission divine de propager.

Or le monastère de Draguignan ayant été, dans nos contrées, comme le porte-étendard de cette nouvelle forme d'une dévotion aussi ancienne que le christianisme, j'ai pensé qu'un travail tendant à le sauver de l'oubli pourrait être accepté avec quelque bienveillance par des esprits jaloux de ne rien laisser échapper de ce qui honore leur pays.

Et puis, n'y a-t-il rien de chevaleresque et de magnanime dans ces deux actes de fermeté et de virile énergie qui marquent, l'un la fondation, l'autre la suppression du monastère; dans la résistance de la première supérieure aux mesquines tracasseries suscitées par l'intérêt privé et dans le refus unanime opposé par les dernières sœurs à l'ordre inique de se rallier au schisme et à la constitution civile du clergé ?

A ce titre seul, les Visitandines de Draguignan ont bien mérité de passer à la postérité et de vivre dans notre souvenir.

Enfin, Messieurs, l'histoire du couvent de la Visitation tient à celle de notre société par deux de ses phases : il fut question de le construire sur l'emplacement où l'hôtel de Raimondis, jusqu'à ce jour siége de nos réunions, étale encore, avec ses murs près de crouler, les derniers restes de son orgueilleuse opulence ; et aujourd'hui nous voici pour la première fois dans une des salles de ce palais épiscopal que Martin du Bellay, évêque de Fréjus, éleva sur un local possédé par les Visitandines pendant un court espace de temps. Vous connaissez à fond l'histoire de l'hôtel de Raimondis, grâce au chroniqueur dont je me suis déjà réclamé ; il m'a semblé qu'une étude dont plusieurs pages traiteront du sol que nous foulons à cette heure devait figurer dans nos annales.

Il me reste à dire un mot du plan que j'ai suivi dans cette notice. J'ai cru qu'un certain mélange de l'ordre chronologique et de l'ordre analogique était le meilleur moyen de revêtir d'une idée d'ensemble chaque partie de ce travail. Je vous entretiendrai donc d'abord de la fondation du monastère et

de l'arrivée des religieuses à Draguignan ; secondement de l'acquisition du local, de ses transformations et de ses agrandissements ; troisièmement, des fastes ou des événements mémorables qui s'y sont passés ; quatrièmement, des personnes qui l'ont habité ; cinquièmement, de sa suppression. Les documents que j'ai eu le bonheur de rencontrer seront souvent cités avec le style que l'on retrouve dans les mémoires et les plaidoyers des siècles derniers ; il n'est point déplaisant de peindre les événements avec les couleurs dont usèrent les contemporains ; c'est même là une obligation pour un archéologue qui doit, en face des pièces authentiques, dépouiller tout amour-propre d'écrivain.

Heureux serai-je, Messieurs, si la simplicité d'un récit fidèle vous intéresse, si plusieurs d'entre vous, retrouvent dans les nomenclatures arides que ce genre de travail impose, des noms chers à leurs familles et portés encore aujourd'hui avec un noble orgueil ; heureux surtout, si mes lecteurs, ne perdant pas de vue le côté moralisateur de nos études, moins spéculatives qu'on ne le pense, décernent aux humbles Visitandines de Draguignan cet éloge trop prodigué, hélas ! de nos jours aux héroïnes de théâtre : elles valaient mieux que nous !

16 mars 1875.

LE MONASTÈRE

DE LA

VISITATION DE DRAGUIGNAN.



CHAPITRE I.

LA FONDATION ET LA PRISE DE POSSESSION.

Ce fut en 1610 que saint François de Sales jeta les premiers fondements de l'ordre de la Visitation et préposa sainte Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal au monastère d'Annecy qui fut le berceau de cette institution naissante. Notre cité, si religieuse à cette époque, ne put résister longtemps au désir d'attirer dans ses murs une congrégation dont la renommée proclamait partout l'esprit d'aménité et de mansuétude qui en est resté comme le cachet spécial et la note caractéristique ; et, fidèle à ses traditions, Draguignan voulut, dès l'année 1621, avoir son monastère des *Nonnains de Sainte-Marie,* qui eût été le

onzième de l'univers, en rang chronologique, si le vœu alors exprimé eût aussitôt reçu sa réalisation (1).

Cette année-là, en effet, plusieurs gentilshommes demandaient au Conseil de ville un local pour y établir des religieuses (2) et, bien que l'ordre de la Visitation ne soit point nommé dans la requête et dans la délibération qui la suit, les intentions des pétitionnaires ne sauraient être douteuses, quand on voit à leur tête Pierre de Laurens, (3) père du conseiller de Laurens, qui moins de dix ans après venait à bout de ce pieux dessein.

M. Mireur a raconté, dans sa monographie de *L'hôtel de Raimondis* comment le Conseil, par sa délibération du 20 mai, accueillit favorablement cette demande, et désigna, comme emplacement au nouveau monastère, les terrains de la rue de l'Observance occupés aujourd'hui par la teinturerie Vial et l'hôtel de Raimondis jusqu'à l'horloge, avec faculté d'exproprier les possesseurs, en prenant ces propriétés à l'estime. Que se passa-t-il dans l'année qui suivit cette concession gracieuse? Nous l'ignorons, et il nous est impossible d'expliquer pourquoi le fougueux capiscol Gansard, qui voulait construire là son hôtel, attendit l'expiration de l'an et jour pour répondre par une sommation à la signification de la décision communale (4). Peut-être ce temps fut-il employé à *travailler* l'opinion de Messieurs du Conseil qui, dans les vingt-quatre heures et sans autre information, se rendant

(1) Il n'a été, par le fait que le 50me. En 1848, 205 monastère de la Visitation avaient été fondés.

(2) Archives communales. Délibération du 20 mai 1621.

(3) La famille de Boisgelin descend, en lignée féminine, de Pierre de Laurens.

(4) Cette sommation est du 21 mai 1622.

aux réclamations de Gansard, révoquèrent la donation (1) par une nouvelle délibération motivée, reprochant à Laurens d'avoir eu pour but, par sa demande, d'empêcher les embellissements de la ville.

La suite de cette histoire nous donnera une idée plus juste de la piété et du patriotisme de la famille de Laurens.

Ce premier insuccès n'engendra pas le découragement, et, en 1625, les religieuses adressèrent à la communauté de Draguignan la demande formelle de venir s'établir dans la cité. Les rôles étaient-ils intervertis et l'érection de cette maison, sollicitée naguère par les dracénois, était-elle devenue une nécessité pour l'Ordre qui se développait avec une rapidité merveilleuse? Nous ne le pensons pas. Le monastère d'Aix, d'où devait sortir la ramification de Draguignan, avait à peine un an d'existence en 1625 et ne devait point encore être à même de fonder une colonie. Une raison plus plausible de cette demande ressort des constitutions de l'Ordre ; on ne partait pas, dit le Coutumier, sans qu'on eût reçu au préalable la permission du prélat et des magistrats du lieu où l'on devait s'établir (2). Cette démarche n'était donc de la part des Visitandines que l'accomplissement d'une formalité requise pour répondre à l'appel qui leur était adressé et une précaution contre le mauvais vouloir qu'aurait pu rencontrer une fondation faite par surprise. Nous verrons plus bas que cette précaution, loin d'être inutile, fut cette fois insuffisante contre les oppositions qu'elle était destinée à éviter.

Le Conseil délibéra de demander préalablement à l'*abesse* ce qu'elles désiraient faire.

(1) Délibération du 22 mai 1622.

(2) Coutumier, art. 11 des fond. M. Bougaud, t 2, p. 175.



Cette ignorance de nos conseillers, si versés d'ordinaire dans les choses d'église, est de tous points excusable. Dans le court espace de temps qui s'était écoulé depuis son origine, l'ordre de la Visitation avait subi une double transformation : créé d'abord pour être un ordre actif, destiné au soulagement des malades, il était bientôt devenu, en s'implantant à Lyon, un ordre cloîtré et contemplatif ; il devenait, pendant les négociations que nous suivons, un ordre enseignant. Le Conseil, que plusieurs documents nous montrent préoccupé de dissiper les ténèbres de l'ignorance, dut être charmé de pouvoir doter le pays d'un établissement qui serait, pour le sexe faible, une école de vertus, de bonne éducation et d'instruction solide. Mais il paraît que de nouvelles difficultés surgirent ; c'est là ce qu'insinue un manuscrit du siècle dernier, où le conseiller de Laurens et sa femme sont désignés comme les principaux agents, la cheville ouvrière de la fondation. Faute de la correspondance officielle entre la commune et l'ordre de la Visitation, citons cet auteur anonyme qui se fait bien excuser l'emphase de son style à raison de l'amour non équivoque qu'il porte à son pays : (1)

« Monsieur de Laurens, originaire de Draguignan, conseiller au Parlement et Madame son épouse, tous deux illustres par leur naissance et plus encore par leur piété, conçurent... le pieux et louable dessein d'établir à Draguignan un monastère de la Visitation. Eh mon

(1) Ce manuscrit conservé à la maison-mère d'Annecy qui a bien voulu nous en donner copie, n'a pas l'approbation de l'Ordre, dans ce sens qu'il a été écrit par une main séculière, quoique l'auteur s'exprime comme s'il était membre du couvent. Mais ce qui garantit l'exactitude des faits qu'il relate, c'est sa parfaite conformité avec la notice moins amplifiée que l'Ordre conserve comme une pièce authentique et que nous avons aussi sous les yeux; elle est l'œuvre de Marie-Isabelle de la Luxière, seconde supérieure du couvent de Draguignan et sœur aînée de la fondatrice.

Dieu ! pourquoi n'aime-t-on pas ainsi son pays ? Pourquoi ne s'empresse-t-on pas à l'envi d'y multiplier les moyens de salut et d'y introduire la sainteté pour y accroître le nombre des saints ?...

« M. de Laurens, animé de l'Esprit-Saint et pressé par les instances de sa pieuse femme, ne s'accorda aucun repos jusqu'à ce qu'il vît l'exécution de son pieux dessein accomplie. Ses lumières, son crédit, son pouvoir, ses facultés, tout fut mis en usage pour conduire sans délai son entreprise à une heureuse fin.......

« Il s'assura d'abord du consentement de Monseigneur Barthélemy de Camelin, alors évêque de Fréjus ; il obtint le consentement du Conseil de la ville; il pourvut à une maison convenable pour recevoir les religieuses à leur arrivée et il trouva le moyen, ou par ses propres dons, ou par ceux de sa charitable épouse, ou par ceux de la communauté, de fournir à leurs besoins..... O Draguignan, ville fortunée, que tu es heureuse, si tu reconnais le présent que le ciel te prépare ! »

Enfin tous les obstacles parurent levés en 1632, et, le 21 avril de cette année, il fut délibéré, à la pluralité des voix, par le Conseil de la communauté de recevoir les dames de Sainte-Marie et de les gratifier de 800 écus payables dans six ans, sans intérêts, pour être employés au bâtiment qu'elles prétendaient faire, « pendant lequel temps de six années, leur sera baillé, tous les ans, trente écus pour un logement, en tant qu'elles l'habiteront en y faisant fonction de leur profession et non autrement, et seront en tout état soumises aux fermes, impositions, rèves et autres charges à l'égal des habitants, avec exemption de tailles pour la maison et le jardin tant seulement. » La délibération leur imposait aussi l'obligation d'élever les jeunes filles *tant riches que pauvres*. (1)

(1) Archives municipales. Délibérat. fol. 623.

Dès ce jour, il n'y eut plus qu'à préparer l'installation; les Visitandines se firent précéder par une *sœur tourière*, *très-habile et entendue en toutes sortes de choses.* (1)

Madame de Laurens donna une somme de 1200 livres, plusieurs meubles et autres choses nécessaires (2) et, vers la fin de juin, les fondatrices, après avoir reçu la bénédiction de l'archevêque d'Aix, prenaient la route de Draguignan. C'étaient : la mère Anne-Marguerite de la Luxière, supérieure, professe du couvent d'Annecy ; la sœur Marie-Marguerite Beau, assistante ; sœur Marie-Gabrielle de Vitalis, sœur Anne-Marie Tiran, sœur Marie-Magdelaine Bonfils, sœur Magdelaine Jasseau, domestique ; sœur Marie-Antoinette de Quiquerant, novice et Mademoiselle de Glandevès, prétendante. Elles furent accompagnées de la supérieure du monastère d'Aix, de M. Bouche, prêtre (3), de Madame la conseillère de Laurens, de Madame la présidente de Bouc, sa belle-sœur et de la fille de cette dernière. (4)

Elles eurent la consolation de visiter en passant la Sainte-Baume et la basilique de Saint-Maximin, s'occupant moins d'admirer la magnificence de l'édifice que de vénérer le chef de Sainte-Madeleine et les reliques dont la basilique était alors enrichie et qui leur furent montrées *avec beaucoup d'honnêteté.* (5)

Voulant continuer de sanctifier leur voyage, elles eussent désiré

(1) Relation faite par les Visitandines.

(2) Ibid.

(3) Probablement le célèbre historien de Provence, le seul prêtre de ce nom que nous sachions avoir vécu de ce temps. Il est d'ailleurs certain qu'Honoré Bouche est venu à Draguignan.

(4) Les deux relations.

(5) Relation faite par les Visitandines.

gravir jusqu'au sanctuaire de Notre-Dame-de-Grâce de Cotignac (1) qui n'était qu'à une demi-lieue de leur route ; mais elles ne purent vaincre la résistance des muletiers qui conduisaient leurs litières. Le plus opiniâtre dans ce refus vit, à deux lieues de là, son équipage suspendu sur un précipice et fut obligé de couper les traits qui retenaient le premier mulet ; on avait eu le temps de retirer les deux religieuses de la litière avant que l'attelage eût roulé dans l'abîme.

La frayeur des voyageuses fit bien vite place à l'action de grâces envers Marie qu'elles avaient invoquée au moment du danger, et elles étaient encore sous les premières impressions de la reconnaissance, lorsqu'elles mirent pied à terre pour saluer la Mère de Dieu dans un autre de ses sanctuaires. Elles venaient d'arriver à leur destination et elles entraient dans la chapelle de *Notre-Dame de Populo* alors desservie par les RR. PP. Minimes. C'était le soir du 1er juillet. Aussitôt la ville entière est en mouvement ; on accourt à la rencontre des filles de Sainte-Marie. Le corps de ville, accompagné d'un peuple sans fin (2), suit M. l'Official, spécialement mandé par l'évêque de Fréjus. Après qu'elles ont achevé dans l'église Notre-Dame les prières marquées par leur statut, on organise une de ces processions aux flambeaux que notre époque a remises en grand honneur et Messieurs les consuls sont les premiers à escorter ces humbles filles, une torche à la main, de Notre-Dame jusqu'à la collégiale. (3)

(1) Ce lieu de pélerinage devint surtout célèbre quelques années plus tard par la visite qu'y accomplit le jeune roi Louis XIV avec Anne d'Autriche qui attribuait à la protection de Notre-Dame-de-Grâce la cessation de sa longue stérilité.

(2) Relation anonyme.

(3) « Payé aux recteurs de la chappelle Corpore Christi de ceste ville... ung escu vingt soubz pour le déchept des flambeaux fournis à Messieurs les consuls qui sont été bruslés à



A leur arrivée dans la collégiale, toutes les cloches furent mises en branle, tandis que le *son puissant et aigu des orgues perçait les airs* (1). Sur l'ordre de l'official, on ouvrit la boîte du Saint-Clou que l'on conserve dans cette église (2) et, quand les religieuses l'eurent vénéré et baisé, la procession les conduisit en leur maison provisoire dont elles prirent possession.

l'arrivée des sœurs religieuses Sainte-Marie. » (Archiv. comm. Compte trésoraire de 1632 à 1633.)

(1) Relation anonyme. L'orgue était donc placé dans notre église paroissiale avant que le sculpteur Tiran le décorât du buffet que nous avons vu jusqu'en 1865.

(Voir l'*Histoire de l'Église paroissiale* par M. R. Poulle.)

(2) Il est facile de comprendre comment les clous, exposés à la vénération des fidèles comme instruments de la passion, sont au nombre de plus de quatre. On les a multipliés en forgeant des *fac simile* dans lesquels on introduisait soit un fragment, soit de la limaille d'un clou authentique. Rien n'empêche aussi d'admettre, avec le continuateur de Moréri (édition de 1698), qu'on vénère comme les clous qui ont percé la chair sacrée du Sauveur ceux qui joignaient les différentes pièces du bois de la croix. M. Poulle a donné, dans son ouvrage cité plus haut, d'intéressants détails sur le Saint-Clou ou *Sant-Clavel* de Draguignan.

Voici quelques autres indications inédites que nous avons pu recueillir. Au XVI[e] siècle, le Saint-Clou était à Draguignan depuis un temps indéterminé, puisque Calvin, en attaquant dans son *Institution chrétienne* l'authenticité de cette relique, en constate l'existence parmi nous comme un fait acquis. C'est par erreur qu'on la fait *accepter* par le conseil de ville le 14 septembre 1538. Ce qui a pu donner le change, c'est qu'une délibération en date de ce jour (fol. 130) dit en mauvais latin mêlé de patois que, désormais *(a ceptero)*, le *Sant-Clavel* ne sera plus montré au peuple que le Vendredi-Saint. Probablement il s'était produit ce jour-là, où l'on célèbre une fête de la Passion, l'Exaltation de la Sainte-Croix, quelque abus ou quelque désordre, à l'ostension de la relique.

Lorsque l'évêque de Fréjus, Barthélemy de Camelin, fit sa visite à Draguignan, le 28 mai 1621, il consigna ce qui suit dans l'inventaire de la collégiale dressé sous ses yeux : « ... Un grand reliquaire d'argent en forme de tour pyramide, montée sur quatre lyons d'argent, où l'on tient le Saint-Clou, servant de custode. »

Soixante-sept ans plus tard, sans doute sous l'influence de l'école hypercritique fondée

Cette maison, que rien ne désigne dans les délibérations du Conseil, ni dans les chroniques de l'époque, n'était autre que le modeste édifice qui a servi d'hôtel de la préfecture jusqu'en 1848. La pièce authentique du renouvellement du bail en 1635 ne laisse aucun doute à cet égard. Nous croyons que cette pièce a assez d'importance pour être insérée dans le corps de notre récit : — « 8 mai 1635.

« Hellye de Baraud, écuyer, s[r] de S[t]-Lure, habitant au château de Fervin en Peigol, procureur fondé de haut et puissant seigneur Mgr

par le docteur Launoi (mort en 1678), l'évêque Luc d'Aquin rédige ainsi son inventaire de janvier 1688 : « . . .. le tabernacle dans lequel nous avons trouvé un ciboire d'argent...... un ostensoir d'argent en forme de tour dont la coupe et le couvercle servent de ciboire, lorsqu'il est démonté. » C'est évidemment le même reliquaire ; mais il ne renferme plus la relique, que le prélat avait sans doute englobée dans la sentence publiée à la suite du procès-verbal de visite, où *défense est faite à* L'ÉCONOME DU CHAPITRE *et à tous autres prêtres de reposer jamais aucune relique dans le tabernacle, ni d'en exposer à la vénération du peuple qui ne soit bien autentiquée.*

Néanmoins le Saint-Clou resta pour les fidèles un objet de vénération ; en 1691, il continuait d'être exposé (voir M. Poulle) et en 1702, Hercule de Fleury, évêque de Fréjus, ordonnait aux chanoines de *faire fermer dans un reliquaire décent le Saint-Clou.*

C'est la dernière pièce officielle où il soit question du Saint-Clou. Une chronique, dont nous n'avons pu vérifier la sincérité, veut que, vers l'année 1752 — alors que le continuateur de Moréry répétait dans les diverses éditions de son dictionnaire la phrase insérée dans l'édition de 1712 : *il n'y a pas de Saint-Clou à Draguignan* — Monseigneur du Bellay s'empara de la relique et que, ne voulant ni la mettre en des mains profanes, ni la laisser exposer à la vénération, il en fit faire, pour son palais, un passe-partout dont il se réserva l'usage. Nous ne savons au juste ce qu'il faut accepter de cette histoire qu'une personne, aimant les traditions locales, nous a assuré tenir des Visitandines et de M. l'abbé Brun, dracénois, mort curé de Draguignan en 1834. Il existe, de fait, un passe-partout de l'évêché, aux armes de M. du Bellay, ouvrant toutes les portes du palais, quoique chacune ait une serrure différente. Ce petit chef-d'œuvre est entre les mains d'un membre de la famille Latil à laquelle Mgr du Bellay vendit son palais en 1772.



Jean-Frédéric de Foix, comte de Cursson et autres places, arrente au monastère de la Visitation Sainte-Marie représenté par Anne de la Lussière, supérieure, la maison qui appartient au dit seigneur, rue Saint-François où *elles sont de présent depuis 1632*, pour trois ans à partir de Saint-Michel prochain, moyennant 30 escus sive 90 livres de loyer annuel.

« En cas de vente, les religieuses sortiront six mois après sans dommages intérêts.

« Fait au parloir. — Présents : Etienne d'Hautier du Coulet, adt, consul et Jacques Simian, procureur, consul. (1) »

Le cadastre établit d'une manière certaine que la maison possédée par le comte de Foix est bien l'ancien hôtel de la préfecture ; l'expropriation de la famille Fouque de Lagarde l'avait mise entre les mains de ce haut personnage.

Le lendemain de l'arrivée, on célébrait la grande fête patronale de l'Ordre, la Visitation de la Sainte-Vierge. Le grand vicaire présida à tous les offices dont la solennité fut rehaussée par *une harmonieuse musique.* (2) Puis, le silence se fit autour du nouveau monastère. Aucun événement remarquable ne signala le séjour des sœurs dans leur maison provisoire, sinon l'entrée en religion de cinq filles d'une vertu éprouvée (3) et l'admiration que conçut pour la ferveur de cette communauté naissante un homme de qualité dont nous n'avons pas

(1) Malespine notaire. — Archives déposées aujourd'hui chez M. D. Laugier, notaire à Draguignan.

(2) Les deux relations.

(3) Les relations ne nous ont pas conservé leurs noms : il est à croire que deux sœurs du conseiller Laurens sont ici désignées ; car deux filles de l'écuyer Pierre Laurens, Diane et Marguerite entrèrent à la Visitation de Draguignan.

retrouvé le nom. — Edifié de voir que, malgré l'exiguïté de leurs ressources, les religieuses entretenaient jour et nuit la lampe du Saint-Sacrement, il parvint, en mettant tout en œuvre, à leur faire obtenir, comme aux autres couvents, une veine de bonne eau, *ce qui n'était pas une petite faveur en Provence, où les bonnes eaux sont extrêmement rares.* (1)

Nous allons voir dans le chapitre suivant que la prise de possession du local définitif ne fut ni aussi solennelle ni aussi paisible.

(1) Relation des Visitandines.

CHAPITRE II.

LE LOCAL.

Nous connaissons tous les deux courants qui, semblables au flux et au reflux, viennent agiter une localité que les circonstances vont gratifier d'un établissement nouveau. C'est d'abord une explosion de joie, un enthousiasme excité soit par l'amour pour son pays que l'on est fier de ne pas voir rester en arrière dans la voie du progrès, soit par la perspective des avantages que va recueillir la population entière. Mais l'égoïsme et l'intérêt personnel ont bientôt refroidi cet élan généreux; chacun se met à supputer ce qu'auront à gagner ses immeubles et son commerce du voisinage ou de l'éloignement des constructions en projet, et le mécontentement règne là où naguère s'épanouissaient d'unanimes et fraternelles acclamations.

S'agit-il d'une route, d'une voie ferrée, par exemple ; le pays est en liesse quand se promulgue la loi qui l'a concédée ; puis ceux que le tracé laisse à distance se regardent comme les déshérités, tandis que ceux dont il traverse les champs exaltent la valeur réelle ou fictive de leur patrimoine, s'attachant à retirer d'un ruban de terrain le prix intégral d'une propriété enrichie déjà par la plus-value qu'apporte la facilité de l'exploitation.

Le Sage a eu raison de dire qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. L'établissement des Visitandines à Draguignan nous montre les

mêmes agitations, le même revirement d'opinion que nous sommes tentés de prendre pour l'apanage exclusif de notre époque.

Cette digression va, si nous ne nous trompons, éclairer de leur vrai jour les faits qui suivirent l'intallation provisoire des *Nonnains de Sainte-Marie* dans la maison du comte de Foix.

Elles y étaient depuis près de deux ans, lorsque le 9 mai 1634, la dame conseillère de Laurens dont *les charités pour la maison étaient presque quotidiennes* (1) remontra au conseil que les religieuses ne trouvaient à bâtir nulle part; qu'elles avaient voulu s'établir à la rue des Augustins dans la maison et le jardin de Barcillon (2), ou à la rue de Saint-François au logis du *Cheval et cavale blanche*, ou encore dans l'enclos et le jardin du *sieur Durand de la Moutte* (3) et que partout elles avaient trouvé *rebut et résistance*, qu'en conséquence elles requéraient l'assistance de la communauté pour se faire autoriser à bâtir dans l'un de ces emplacements et acquérir à l'estime le local qui leur serait concédé. Le même jour, il fut répondu à cette requête par une délibération qui désignait l'enclos et le jardin du quartier de la *Moutte* et déclarait ne leur accorder assistance pour aucun autre local. (4)

D'où provenait cette restriction presque comminatoire de la part d'un conseil qui avait si bien fêté l'arrivée des religieuses? Sans doute, il pouvait objecter, comme il ne manqua pas de le faire, que la rue

(1) Relation des religieuses.

(2) Probablement la maison Bernard-Roque qui avait alors sa façade tournant vers l'avenue de Trans et précédée d'un jardin. Bien des gens appellent encore place des Augustins celle qui est voisine de cette maison.

(3) C'est le local occupé actuellement par la maison du Bon-Pasteur.

(4) Archiv. comm. délibérat. fol. 739.



des Augustins et la rue Saint-François étaient les plus aptes aux embellissements et les plus taillables au profit de la ville, puisqu'elles étaient en face des principales avenues. Mais fallait-il compter pour rien, même en dehors de toute pensée religieuse et morale, les nombreux avantages matériels attachés à la création d'un pensionnat? La ville ne devait-elle pas, sur cette considération, faire certains sacrifices dont elle serait amplement dédommagée? N'était-ce pas dans un but semblable que le collége avait été construit à l'une des portes de la ville en 1578 et qu'il y fut maintenu quand les Pères de la doctrine chrétienne vinrent, en 1644, lui donner une seconde naissance? Ces réflexions ne durent pas échapper à nos aïeux; aussi pensons-nous qu'il faut chercher ailleurs le motif de l'opposition que nous voyons poindre en 1634 et qui éclata en 1637 contre les Visitandines.

La rue Saint-François, plus spécialement visée par les prohibitions du conseil, était habitée par des commerçants que favorisait l'existence d'un certain nombre d'hôtelleries; ces citoyens alarmés s'étaient empressés d'agir auprès du conseil, dans lequel ils avaient certainement des amis, des parents et des alliés sans doute, afin de ne pas être troublés dans leur paisible possession. Et fidèle à ses errements, le conseil qui, en 1622, avait baissé pavillon à la voix impérieuse de Gansard, cédait maintenant devant les exigences non moins redoutables du *populaire*. Nous sommes bien forcés d'avouer que la conduite du conseil à l'égard de pauvres filles cloîtrées ne nous paraît rien moins que chevaleresque; cette attitude, prélude d'une opposition plus ouverte, avertissait bien les Visitandines du peu de fond qu'elles pourraient faire sur l'assistance de leurs protecteurs-nés.

Cependant d'*excellents sujets étaient venus augmenter la commu-*

nauté naissante et, d'après l'avis de sainte Chantal, il fallait songer à bâtir un monastère régulier. (1)

Madame de la Luxière, après avoir traité vainement pour l'enclos de la *Moutte*, recourut à son fidèle soutien, à la famille de Laurens dans laquelle un évènement prodigieux suscita à l'ordre de la Visitation un nouveau protecteur. Le lieutenant de la sénéchaussée, Jean de Laurens, cousin du conseiller, avait un fils, âgé de deux ans, que la maladie conduisit jusqu'aux portes du tombeau. Madame de Laurens, désolée de ce que tous ses enfants mouraient à cet âge, ne voulait recevoir aucune consolation ; déjà le pauvre petit agonisant avait été abandonné et recouvert du suaire, lorsqu'une sœur tourière de la Visitation ranima la confiance de cette famille chrétienne, proposa d'implorer l'assistance de l'évêque de Genève, non encore canonisé, et appliqua une de ses reliques sur le corps de l'enfant qui, dans le même moment, ouvrit les yeux, appela distinctement sa mère et fut en peu de temps parfaitement guéri (2). Pour payer sa dette de reconnaissance, le lieutenant de Laurens employa toute son activité à trouver le local où s'élèverait le monastère des filles de François de Sales. — Il habitait la rue Saint-François ; par ses instances et grâce au crédit que lui donnait sa haute position, un de ses voisins fut gagné à la cause dont il s'était constitué le défenseur, et le 3 août 1637, Jacques Baudrier, des Arcs, vendait de gré à gré *au monastère, représenté par Anne-Marguerite de la Lussière*, la maison servant de logis contiguë à celle des hoirs de Loys Laurens *avec un jardin et l'écurie attenante* (3). C'est la maison qui appartient aujourd'hui à

(1) Vie de la sœur Marie-Marguerite de la Luxière (*Année sainte*).

(2) Relation des Visitandines.

(3) Minutes du notaire Malespine, chez M. D. Laugier.

M. le président Verrion. On s'était passé de l'expropriation refusée, et l'immeuble fut payé 4,200 livres. (1) On fit en toute hâte les aménagements indispensables et, à la fin du mois, les religieuses occupaient le nouveau local. Ce fut là le signal d'une véritable levée de boucliers.

Le 30 août, le conseil se réunit pour délibérer sur une double protestation dont il est saisi : celle des Cordeliers invoquant une constitution de Clément VIII, qui défendait aux religieux de s'établir dans une ville à une certaine distance d'un couvent d'un autre ordre et celle des habitants de la rue Saint-François, qui redoutaient la dépréciation de leur quartier par suite de la suppression de l'hôtellerie. Séance tenante, il est décidé que les consuls se transporteront au nouveau monastère et déclareront aux religieuses qu'elles ne peuvent bâtir là leur couvent, sous peine de voir résilier les conditions auxquelles elles avaient été reçues en 1632. (2) C'était ajouter une clause arbitraire à un contrat synallagmatique, librement consenti de part et d'autre.

Immédiatement les commissaires se rendent au parloir et, après avoir signifié le but de leur démarche, ils engagent les religieuses à se retourner vers l'emplacement Gansard ou vers l'enclos de la Moutte. C'était beaucoup de les avoir laissées, seules et sans une assistance moralement promise dès le début, parvenir à trouver un local ; mais vouloir les en éloigner quand elles en avaient pris possession à l'amiable, leur offrir dérisoirement l'enclos de la Moutte ou l'emplacement Gansard : l'enclos de la Moutte pour lequel Madame de la Luxière avait inutilement traité ; l'emplacement Gansard que le conseil leur avait refusé quinze ans auparavant, sous le même prétexte que ce serait

(1) Ibid.

(2) Archiv. comm. fol. 42 et suiv. (M. R. Poulle, *Histoire de l'Église paroissiale*)

nuire aux embellissements de la ville; voilà ce qui nous paraît pour le moins souverainement discourtois. Heureusement nous avons dans notre histoire locale des pages qui témoignent d'une plus grande noblesse d'âme dans nos édiles ; une fois n'est pas coutume, dit un vieil adage, mais ce jour-là, l'autorité pusillanime se mit à la remorque d'une coterie tapageuse et mérita d'être flagellée par le vers de Juvénal, si applicable dans l'espèce :

Dat veniam corvis, vexat censura columbas.

En présence de ces procédés, Madame de la Luxière ne put contenir son indignation et, si nous nous en rapportons au procès-verbal des commissaires, elle leur répondit avec *hauteur et mespris, leur disant pour toute sorte de compliment que leur corps avait acheptè la maison Baudrier et que s'il ne l'avait pas fait, qu'elle le ferait à cause que la ville ne le vollait pas.* C'était dire, sans aucune périphrase (le langage diplomatique n'était pas encore créé), que les consuls méconnaissaient la tutelle dont ils étaient investis et qu'il faudrait désormais trouver les intérêts du couvent dans le contrepied des propositions faites par le conseil. Les commissaires crièrent au scandale et dressèrent leur procès-verbal *pour servir de mémoire et d'enseignement à la postérité.* (1)

La postérité ne s'est guère inquiétée de cette querelle et si nous en ressuscitons aujourd'hui les détails oubliés, ce n'est pas pour condamner, mais pour louer la mâle énergie d'une simple femme qui sut allier une fermeté, dont des hommes furent incapables, à une sainteté angélique dont les annales de la Visitation nous ont transmis le sou-

(1) Archiv. municip.

venir. (1) Mais les consuls parlaient pour leurs contemporains qui ne les entendirent que trop. Déjà le couvent avait été attaqué par les mécontents ; mais après le rapport des consuls, les manifestations affectèrent la gravité d'une émeute, et le 4 septembre, les religieuses furent obligées de présenter aux consuls la sommation suivante :

« Les religieuses exposent que, depuis environ trois semaines, elles ont reçu diverses ataques par de jeunes gens et des personnes sucittés par certains personages ennemis de leur repos et divertis pour leur assalhir leur monastère à coup de pierres, brisant les portes et fenestres, ce qui les auroyt contraintes de fere plainte à la Cour, laquelle par son arrest, entre autres, il vous est notement enjoinct de prendre garde à fere cesser les dicts désordre et trouble, à peyne d'en respondre et des inconvénients en votre propre, au mespris duquel arrest, ayant les dictes dames changé de logement et remises à la rue de Saint-François, en la maison qu'elles y ont acquise de Jacques Baudrier, au lieu que les dicts troubles dussent avoir cessé, au contrère, à la satisfaction daulcuns leurs voizins, les dictes dames sommes continuellement excédés ; même hier, ayant reçu diverses attaques en divers temps et infinitté de coups de pierre entre leurs portes et fenestrages de leur dicte maison, à la veue et rizée des dicts voizins, ayant abatu les vitres, crié plusieurs injures et menasses à lescandalle publiq, ce que ne peut estre ignoré par vous dicts Messieurs ny par personne sans y avoir esté proveu ny aporté aulcun remède ; et d'aultant qu'il ya toustes contraintes des dicts excès et qu'il pourroyt arriver de plus

(1) Nous ne nierons pas cependant que la réponse de la mère de la Rivière se ressentit de son naturel : née avec un caractère vif et prompt, est-il dit dans les annales de la Visitation, la douceur et l'humilité lui coûtèrent d'étranges combats, et ce ne fut qu'au prix de continuelles violences qu'elle posséda son âme et parvint à l'éminent degré de perfection où nous l'avons vue arriver.



grands inconvénients mesme sur la menasse qui se forme de brusler et abattre la dicte maison, à ceste cause, les dictes dames prient, requièrent vous dits sieurs viguier et conseul de voulloyr provyr et fere cesser les dicts deshordres à ce que les dictes religieuses puissent demeurer en repos, professer leur religion et servir Dieu, à faulte de quoy, protestent de tous les inconvénients.

« Signé : Anne-Marguerite de la Luxière, supérieure. »

Les consuls répondent qu'ils n'ont rien vu et qu'ils feront ce que leur charge les oblige de faire (?)

Les consuls n'avaient rien vu ! ils le disent, il faut le croire ; mais leur était-il permis d'ignorer de pareils faits ? Quoi qu'il en soit, il y avait là de quoi réfléchir et imposer silence aux excitations de l'amour-propre, qui avait supplanté la pusillanimité comme principal moteur de l'opposition faite au monastère. Des personnes d'*autorité* et de *condition* s'interposèrent ; le conseil se réunit le 16 septembre et, après avoir révoqué, en principe, les clauses de 1632, il nomma une commission chargée de traiter. Les dames de la Visitation *maintinrent leur dire*. Sur quoi, le conseil à l'unanimité, moins le sieur de Brovès, retira à ses mandataires le pouvoir de transiger. Mais sur les nouvelles instances de personnages considérables, l'affaire fut reprise le surlendemain et la justice parla enfin plus haut que la passion. Les commissaires furent autorisés à traiter aux conditions suivantes : 1° les religieuses garderaient et occuperaient la maison Baudrier ; 2° elles ne pourraient s'étendre ni au-dessus de cette maison, ni au-dessous de la rue qui séparait les propriétés privées de celles de l'hospice Saint-Esprit (c'est aujourd'hui la ruelle du Palais) ; 3° elles ne seraient exemptes de taille que *jusqu'à concurrence de deux livres* (1)

(1) Arch. com délibérat. fol. 53. — On sait que l'appréciation du cadastre diffère de l'estimation réelle.



La paix fut signée à ces conditions un peu dures, il est vrai ; car ces limites étaient bien étroites et, pendant plus de cent ans, les religieuses n'eurent pour chapelle qu'une salle au premier étage où les gens du dehors n'arrivaient que par un escalier assez rude. (1)

Mais enfin, elles n'étaient point délogées ; il appartenait au temps de sceller la réconciliation par des concessions nouvelles que les convenances et la situation honorablement prospere du couvent arracheraient aux administrateurs à venir.

Quant à l'opposition des Pères Cordeliers, il n'en fut plus question ; elle avait été produite, sollicitée peut-être pour les besoins de la cause; mais le gallicanisme parlementaire avait depuis longtemps habitué les esprits à regarder comme de nul effet et non reçus en France les actes du Saint-Siége. Il régnait, à ce sujet, une incontestable bonne foi. Plus tard, les Visitandines, dans leur démêlé avec M. du Bellay, purent reconnaître la sagesse des prescriptions Pontificales en matière de biens ecclésiastiques et les ennuis réservés à ceux qui s'en écartent

A partir de ce jour, l'opposition cessa d'avoir les proportions qu'elle avait prises et se réduisit à quelques vexations de la part de voisins mal-endurants. Ainsi, le 8 avril 1639, les religieuses font sommation à Marguerite Blancarde et à Jean Collomp, son fils « *qui continuent de les troubler, comme ils ont accoustumé, ayant voulu rompre... les estages et potances, qu'elles ont fait dresser pour leur bâtisse, ayant dict et crié autheman et le voulloir et le fere avec reniement du Saint nom de Dieu, protexté de jetter les massons par terre et autres injures.* » Collomp et sa mère répondent que les religieuses ont renversé, puis rebâti un mur mitoyen dans leur fonds à eux et

(1) Manuscrit composé par M. Muraire, père, en 1797.

qu'elles l'ont *aussé par esmullation* jusqu'au second étage pour *obster le jour*. Il est facile de comprendre que les religieuses voulaient non ôter le jour, mais donner à leur local la clôture canonique. Elles offraient d'ailleurs d'indemniser leurs voisins de tous dommages-intérêts. (1)

Ces rapports de mauvais voisinage ne pouvaient avoir un terme que par l'annexion des maisons au monastère ; peut-être même était-ce là le but des opposants. Le 1er septembre 1648, le monastère acheta la maison de Jacques Laugier, qui a été successivement depuis la révolution, la maison de Sassy, Bosc et Pascal (2) ; puis, vers 1686, la maison des hoirs de Jacques Collomp, *hoste du Cheval Blanc*, l'*hôtel de France* actuel (3). Déjà en 1653, la maison qui avait commencé avec de faibles ressources, avait acquis, grâce à une sage économie, trois jardins dans le quartier du *Combard* et les avait réunis en un seul ; la ruelle qui les séparait des lieux cloîtrés a pris de là le nom de rue de la *Visitation*. Il fut question de la supprimer en 1715, pour englober dans une seule enceinte toutes les possessions du monastère ; l'évêque de Fréjus, Monseigneur de Fleury, transmit cette demande au conseil de ville ; elle y fut accueillie avec une grâce et un empressement qui font contraste avec les événements de 1637 (4). Cependant l'affaire n'aboutit pas à cause de l'opposition de plusieurs intéresssés. En 1743, la dame Thérèse de Raymondis d'Esclans, épouse de Henri

(1) Notaire Malespine — M. D. Laugier, dépositaire.

(2) Notaire Pascal — M. Laugier, dépositaire.

(3) Nous n'avons pas retrouvé l'acte de vente ; mais un supplément au cadastre, daté d'août 1686, met cette maison sur la cote du monastère. — En 1688, l'évêque Luc d'Aquin ordonne de murer ou de griller les fenêtres de la maison *nouvellement acquise*.

(4) Délibérat. comm. registre de 1714 à 1717 fol. 84 et suiv.



de Laurens, vendit au monastère la maison du lieutenant Laurens (1) et dix ans après, Etienne Pierrugues, aubergiste, cédait aussi sa maison qui devenait en 1755 l'église du couvent. (2)

Si le lecteur veut nous suivre dans une visite au monastère ainsi complété par ces acquisitions successives, nous sommes, lui dirons-nous, en 1768: Voyez-vous cette porte surmontée d'une large coquille et qui donne à la façade le cachet d'une construction sérieuse ? Six fenêtres grillées achèvent de fournir à l'édifice son caractère claustral ; pénétrez en dedans, vous trouverez un vestibule pavé de marbre, à votre gauche un vaste parloir, et devant vous la clôture qui vous défend de monter par un large et doux escalier dans les salles où se font les exercices religieux et scolaires. Pour surprendre quelque chose de cet intérieur, il vous faudra revenir dans la rue Saint-François, juger de la grandeur de la salle de communauté située au premier étage, par la largeur de la façade qui sera, un jour, celle de la maison Verrion ; puis vous passerez dans la ruelle du Saint-Esprit pour vous trouver en face de la belle exposition au midi dont jouissent les cellules et le local du pensionnat ; afin de loger toute cette famille, la maison Baudrier s'est allongée de tout ce qui sera plus tard la maison Vallavieille ; le jardin n'est ni diminué par les constructions qui seront, un jour, affectées aux remises de l'*hôtel de France*, ni rendu moins riant par l'ombre sévère qu'y projettera le temple de la Justice. Remontez maintenant la rue Saint-François, ce protée de nos rues, à laquelle les vieillards du dix-neuvième siècle conserveront son vrai nom et que les autres venus après appelleront, suivant leur âge, la rue

(1) C'est aujourd'hui la maison Giraud.

(2) Aujourd'hui maison Parian.

de la Préfecture, la rue Impériale ou la rue Nationale ; dépassez les fenêtres grillées et vous serez devant une porte en pierres dures taillées en diamant ; c'est celle de la chapelle de la Visitation où nous allons entrer. Vous n'y admirerez pas d'autre décoration que celle de la renaissance ; nous sommes à une époque où gothique et barbare sont synonymes ; mais du moins, tout y sera d'une exquise propreté. Dans cette église qui a, dans œuvre, cinquante quatre pieds de long, sept de large et trente-trois au moins de hauteur (1), deux fenêtres au fond encadrent une bonne copie du tableau de Carle Vanloo représentant la Visitation de la Vierge (2) ; c'est le retable d'un bel autel de marbre à quatre gradins ; le sanctuaire dont les murs sont recouverts, dans le haut, d'un brillant vernis et dans le bas d'une boiserie bleu et or, est pavé de marbre et séparé du reste de l'église pavée en dalles, par une balustrade en fer ouvragé. Deux jolies chapelles stuquées et dorées, sont dédiées l'une au Sacré-Cœur, dont le culte sera la gloire de l'Ordre, l'autre à ses deux fondateurs François de Sales et Jeanne de Chantal représentés sur le même tableau (3). A votre droite (si vous êtes en face de l'autel), un grand arceau fait communiquer l'église avec le chœur des religieuses au dessus duquel est une tribune pour les malades (4); au milieu du chœur une grande

(1) L'église de la Visitation à Grasse (aujourd'hui chapelle de M. Artaud) a 10m90 de hauteur et les sœurs de Grasse ayant envoyé leurs tentures en 1755 aux sœurs de Draguignan pour la solennité de la bénédiction de l'église, elles se trouvèrent trop courtes et ne purent être employées. (Circulaire du 16 février 1755.)

(2) Ce tableau placé, après la suppression du monastère, au fond de l'abside de l'ancienne église paroissiale, est aujourd'hui dans la chapelle de l'Observance.

(3) Ce tableau est aujourd'hui dans l'église du couvent de Sainte-Marthe.

(4) Circulaires envoyées du monastère de Draguignan aux maisons de l'ordre en 1755, 1764 et 1768.

pierre ovale désigne l'ouverture du caveau destiné à la sépulture des sœurs (1).

C'est là cette dernière demeure pour laquelle, pendant plus de cent ans, furent leurs aspirations : reposer auprès du sanctuaire, à l'ombre de ces murs, témoins de leur vie de prière et de dévoûment, ce fut le plus cher de leurs désirs. Et quand cette espérance leur fut donnée, oubliant les luttes qu'il leur avait fallu soutenir pour triompher des obstacles, elles effacèrent de leurs annales la relation de tous les faits dont la mémoire eût entretenu ou ravivé l'aigreur dans les esprits et que notre devoir d'historien nous a défendu de taire. *Ce fut ici que les difficultés furent grandes* (2) ; elles n'en ont pas dit davantage à ce sujet, et ce silence charitable plaide leur cause mieux que tous les documents dont nous avons invoqué l'autorité.

(1) Nous n'avons pas pu savoir si les ossements ont été enlevés de ce caveau ; la pierre qui en ferme l'entrée est bâtie depuis quatre vingts ans et, si les sépultures ont été touchées et enlevées, c'est par le premier acquéreur de la maison Giraud ; ce qui ne paraît pas croyable, car il la garda peu de temps. Il y avait aussi des sépultures sous la nef, mais il n'en reste plus aucune dans cet hypogée transformé en cuve et en cellier.

(2) Relation des Visitandines.

CHAPITRE III.

LES FASTES.

Les événements qui se sont passés dans le monastère de la Visitation de Draguignan sont peu importants en apparence et le récit n'en est pas fait pour exciter la curiosité dont les Ursulines de Loudun furent l'objet, moins encore la sympathie quelque peu hétérodoxe qui s'attache à l'abbaye de Port-Royal. Cette absence d'histoire est cependant ce qu'il y a de plus souhaitable pour une plume chrétienne qui trace la monographie d'un couvent; c'est l'éloge de la communauté dans tout le cours de son existence. N'est-ce pas pour vivre inconnues et oubliées que ces filles, sorties, pour la plupart, de familles notables, allaient couler leurs jours derrière une grille qui les abritait contre le bruit, les vanités et la gloire du monde? Et dire qu'un couvent n'a pas d'histoire, n'est-ce pas proclamer la régularité constante, la ferveur persévérante des âmes qui l'habitent et leur fidélité à la vocation qui les y amena?

Ces réflexions, si elles n'ont pas le mérite de la nouveauté, ont, du moins, si je ne me trompe, leur place bien marquée dans ces pages. A une époque où l'on refait l'histoire parce que, selon une parole célèbre, elle était à refaire, — et où on la refait consciencieusement au moyen des monographies qui apportent les documents et les preuves à l'appui, — nous voudrions que les Sociétés d'archéologie conspi-

rassent à nous donner la nomenclature des couvents qui n'ont pas d'histoire.

On a souvent répondu à ceux qui reprochent à l'Église Catholique la décadence des ordres monastiques et les abus de la Commende ; l'éloquente philippique écrite à ce sujet par le comte de Montalembert, dans sa préface des *Moines d'Occident*, a fermé la bouche et aux catholiques qui n'ont rien à y ajouter, et à leurs adversaires qui n'ont rien à y répondre. Mais tout n'est pas dit sur ces pieux asiles que la Révolution française surprit après de longues années dans l'état de ferveur qui les animait au moment de leur fondation. Tel fut le couvent de la Visitation de Draguignan et si, en le signalant à l'attention de nos bienveillants lecteurs, nous apportons notre modeste pierre à l'édifice que nous voudrions voir s'élever en l'honneur des ordres religieux, nous croirons avoir fait une œuvre de quelque utilité, ne fût-ce qu'en rendant plus odieuses les spoliations de 1790 qui trouvent encore de nos jours des avocats et des imitateurs.

Notre rôle se borne donc ici à constater cette fidélité à la règle que les indifférents appellent monotone et que les chrétiens appellent édifiante. Nous nous appuyons sur trois sortes de documents : les visites épiscopales, les circulaires écrites par la communauté des sœurs et les témoignages venus du dehors.

§ I. — LES VISITES ÉPISCOPALES.

Les procès-verbaux de visite des évêques de Fréjus fournissent la plus touchante preuve de leur sollicitude pastorale pour la maison et des vertus qui attiraient cette protection toute spéciale.

En 1641, Pierre de Camelin, qui était venu célébrer pontificalement à Draguignan les offices de la Semaine-Sainte et du jour de Pâques,

se rend le lundi suivant à la Visitation, qu'il fait passer avant tous les autres monastères. et, tandis qu'il confirme seulement dans d'autres chapelles, il marque sa bienveillance aux filles de Saint-François de Sales en célébrant la messe dans leur pauvre oratoire avant d'administrer le sacrement de confirmation (1).

En janvier 1667, Zongo Ondedei après avoir fait l'office pontifical, le jour des Rois, dans l'église collégiale visite le couvent de la Visitation et, trouvant la mère de Glandevès (2) trop âgée pour remplir les fonctions de sa charge, il la dépose « désirant, dit l'ordonnance, par une affection paternelle que nous avons pour toutes les filles de la communauté, leur procurer tout ce que nous avons jugé utile et nécessaire pour le bon estat et conduite de leur maison tant pour le spirituel que pour le temporel. »

En 1688, Luc d'Aquin célèbre, le 29 janvier, la fête de Saint-François de Sales dans la chapelle du couvent et, après avoir assisté à la messe de son grand-vicaire et confirmé, il déclare que « la maison est bien réglée à la réserve des fenestres de la maison nouvellement acquise » et il ordonne de « faire boucher de la hauteur de six pieds, chaux et plâtre, celles qui regardent la rue, si mieux elles n'aiment y faire mettre du fer maille et verre dormant de la même hauteur. » Le procès-verbal ajoute : « aïant trouvé la communauté des religieuses en une parfaite paix et union, les aïant toutes ouïes en particulier

(1) Il serait intéressant de savoir pourquoi P. de Camelin, natif de Fréjus, priva, cette année-là, sa cathédrale et ses compatriotes de la pompe que sa présence devait ajouter aux solennités Pascales. Ce fut, peut-être, en forme de dédommagement que, l'année suivante, il procura aux Fréjusiens l'illustre Père Lejeune, de l'Oratoire, pour prédicateur de la station quadragésimale. (Voir *le P. Lejeune, sa vie*, etc. par l'abbé G. Renoux.)

(2) Sans doute celle qui arriva comme prétendante avec les fondatrices en 1632

dans le chœur, ce qui nous a servi d'une grande consollation, et aïant fait rassembler toute la communauté, nous les avons exhortées de vivre toujours dans cette parfaite paix et intelligence et de garder régulièrement les règles de leur institut. »

En février 1715, Hercule de Fleury, le futur cardinal-ministre, reconnaît avec satisfaction que « la sentence de visite par lui rendue en 1702 et les réglements sont observés avec assez de fidélité » par les Visitandines pour qu'il ne soit pas besoin de les leur rappeler.

Pierre de Castellane visite deux fois le monastère. En avril 1717, il dit des religieuses de la Visitation : « Elles sont exactes à leurs principaux devoirs. » Il les exhorte ensuite à la fréquente communion et leur défend d'introduire dans la maison des costumes mondains pour les pensionnaires au temps du carnaval.

Ces deux injonctions réclament un petit commentaire. La première sied bien à Pierre de Castellane, le zélé adversaire de l'erreur janséniste dont un prélat voisin, tristement célèbre, Jean Soanen, évêque de Senez, inoculait les doctrines et le rigorisme dans les couvents de son diocèse. Quant à la seconde, pour bien la comprendre, il faut savoir que, d'après les règlements de la Visitation, observés encore aujourd'hui là où les exigences des familles ne les ont point fait tomber en désuétude, les pensionnaires devaient avoir un costume *mi-religieux et mi-mondain.* Pour procurer à leurs élèves quelques distractions innocentes, les Visitandines leur faisaient probablement représenter, le jour du mardi-gras, quelques pièces de théâtre, comme nous le voyons pratiquer dans plusieurs maisons d'éducation.

En 1731, le même prélat visite encore la maison et, après avoir recommandé l'éloignement du parloir et l'assistance ponctuelle à l'office, il défend de vendre en détail à la porte du monastère les produits du jardin.

Voilà à quoi se résument les réprimandes encourues par cette communauté dans l'espace de plus de cent cinquante ans ! Qu'il y a loin de ces légères imperfections aux désordres que des esprits prévenus se promettent de surprendre en forçant les grilles d'un cloître ! Et combien cette sollicitude du pasteur à éloigner les plus légers abus nous démontre qu'il n'y avait rien de plus grave à réprimer ! (1)

Martin du Bellay succéda en 1739 à Pierre de Castellane ; les procès-verbaux de visite de ce prélat ne mentionnent point le couvent de la Visitation ; mais on a longtemps conservé à Draguignan le souvenir de son affection et de son dévoûment pour cette maison. Comme il résidait à Draguignan, on peut dire qu'il exerçait une surveillance continuelle sur la communauté pour la maintenir dans sa ferveur première.

Voici ce qu'écrivait de Monseigneur du Bellay la mère Garciny, le 16 février 1755, aux couvents de son ordre :

« Nous ne devons pas vous laisser ignorer toutes les bontés que notre digne Prélat a pour nous ; depuis qu'il a établi son séjour dans cette ville, où il a fait bâtir une maison magnifique, il nous fait la grâce de nous venir voir de temps en temps et, à nos principales fêtes, il a la bonté de venir dire la messe chez nous ; il eut la complaisance de bénir lui-même notre église et le lendemain, qui fut le jour de la Présentation, nous eûmes le bonheur de renouveler nos vœux entre ses mains ; c'est lui qui nous a donné en deux différentes occasions de quoi faire bâtir notre église ; de sorte qu'après avoir fait une dépense d'environ dix mille écus, nos fonds sont à peu près les mêmes qu'au-

(1) Tous les procès-verbaux de visite d'où nous avons extrait ces citations sont déposés aux archives de l'évêché de Fréjus.



paravant. Il nous a donné en premier lieu six mille livres des biens des Ursulines de cette ville dont le couvent a été supprimé depuis quatre ou cinq ans ; il nous a encore donné vingt-et-un mille cinq cents livres des Bernardines de Lorgues dont le couvent a été pareillement supprimé (1). Nous entrons avec plaisir dans ce détail non seulement pour vous instruire de ce qui nous regarde, mais encore afin que vous partagiez les sentiments de reconnaissance et la singulière vénération que nous avons pour lui. » (2)

On lit dans une lettre collective de la communauté écrite quatre ans plus tard, en 1759 :

« Notre digne Prélat continue à nous honorer de ses bontés. Sa Grandeur se prête à tous nos besoins avec un zèle infatigable. Il nous donne en toute rencontre des preuves non équivoques de son affection pour nous. Il prend lui-même la peine de faire l'examen et les réceptions de nos sœurs prétendantes et novices. Nous avons aussi la consolation de lui voir donner tous les ans les Saints-Ordres dans notre église. Il fait toutes ces cérémonies avec une décence et une dignité qui ravit et qui touche tous les assistants. » (3)

Enfin en 1764 la mère de Saint-Paul de Thomassin écrivait :

« Nous avons éprouvé en tout temps les bontés de Mgr l'évêque de

(1) Cette somme consistait en un capital placé sur la ville de Paris. (Archiv. municip., déclarat. des religieuses en 1790.)

(2) Circulaire conservée à Annecy.

(3) Circulaire conservée chez les Visitandines de Poitiers.— Mgr du Bellay fit, à Draguignan, l'ordination des Quatre-Temps de Pentecôte dans la collégiale en 1752 et dans l'église de la Visitation en 1753, 1755, 1756, 1757, 1758, 1759, 1761, 1762. Il donna aussi les Ordres dans la chapelle de son palais le 22 mars et le 20 décembre 1760. Il faisait ordinairement à Fréjus les ordinations des Quatre-Temps de l'Avent et du Carême. (Archives de l'évêché.)

Fréjus. Elles se soutiennent avec prédilection. Nous lui en devons et nous lui en rendons une vive reconnaissance. » (1)

Ici cependant une tâche pénible vient s'imposer à nous et il nous faut rendre compte d'un procès que les religieuses eurent à soutenir contre Mgr du Bellay, et qui, de prime abord, semble leur faire encourir le reproche d'ingratitude. Qu'on nous permette de remonter à l'origine de ce démêlé; le simple exposé en sera suffisant, pensons-nous, pour faire partager à nos lecteurs notre appréciation, qui consiste à absoudre les personnes et à condamner les préjugés sous l'empire desquels elles agissaient.

Les Ursulines avaient à Draguignan un couvent qui fut supprimé, faute de revenus suffisants, en 1750, en vertu d'une ordonnance rendue par Mgr du Bellay, le 16 octobre, après arrêt du Conseil du Roi. Les religieuses furent réparties dans le couvent de la Visitation de Draguignan et dans ceux des Ursulines de Lorgues, de Barjols et d'Aups. Leur couvent et leur jardin furent donnés aux religieuses de la Visitation. On avait fait évaluer ces deux immeubles avant la suppression et les experts les estimèrent à 18,198 livres dans le cas où une communauté en ferait l'acquisition pour y habiter et seulement à 9,000, s'ils étaient acquis par un particulier, attendu l'inutilité de la plus grande partie des bâtiments et les changements qu'il faudrait y faire.

On put bientôt se rendre compte du but qui avait inspiré cette distinction. Mgr du Bellay, qui fuyait les fièvres paludéennes régnant alors à Fréjus, se présenta, en qualité de simple particulier, comme acquéreur du local que les Visitandines n'habitaient pas et dont, disent-elles

(1) Circulaire conservée aussi à Poitiers.

dans un mémoire postérieur, elles n'avaient pas même reçu les clefs, et le 3 août 1751, sans même observer les formalités exigées par la loi civile pour la vente des biens ecclésiastiques, il acheta le couvent et le jardin en faisant réduire à 6000 livres la somme de 9000 portée dans l'estimation, en considération : 1° de ce qu'il fallait restituer à la commune les 1800 livres qu'elle avait fournies pour l'établissement des Ursulines ; 2° de ce que le fonds serait mis à la taille ; 3° de ce que la concession d'eau pourrait être révoquée (ainsi qu'elle le fut quand Mgr du Bellay eut cessé d'en jouir).

Le couvent des Ursulines devint, entre ses mains, le somptueux palais épiscopal dont nous admirons encore aujourd'hui les proportions grandioses. Ce fut là la résidence ordinaire de l'évêque de Fréjus et Mgr du Bellay, en donnant sa démission en 1766, voulut perpétuer cet état de choses qu'il avait fondé. Dans ce but, il offrit sa maison de Draguignan au roi, sous la forme d'une vente qui dissimulait une vraie donation et le roi, à son tour, la donna à Mgr de Beausset, nouvel évêque de Fréjus. C'était un expédient honorable pour laisser à l'Eglise ce qui avait appartenu à l'Eglise.

Mgr de Beausset y habita pendant deux ou trois ans ; il eut ensuite le dessein d'y placer le séminaire diocésain; mais à cette nouvelle, les habitants de Fréjus prirent l'alarme et en écrivirent à Mgr du Bellay. Celui-ci ne vit pas de bon œil son successeur faire peu de cas d'une résidence qui lui avait été si chère. En conséquence, il exposa au Roi que le but pour lequel il avait vendu sa maison de Draguignan à Sa Majesté n'était pas rempli et, par un arrêt du Conseil du 22 novembre 1772, il obtint l'annulation du contrat. Rentré en possession de sa maison, il la vendit à M. Latil, bourgeois et receveur du tabac, au prix de 25,000 livres.

Sur ces entrefaites, les Visitandines attaquèrent la validité de la vente qu'elles avaient passée en 1751 avec Mgr du Bellay. Elles invoquaient certains défauts de forme dont le double rôle de donateur et d'acheteur, rempli par le prélat, n'était pas le moindre. Mgr du Bellay fit appel, pour se défendre, à cette causticité dont le souvenir s'est perpétué parmi nous et qui, dit-on, l'avait empêché de devenir prélat de cour. Nous avons entre les mains un exemplaire des mémoires qu'il produisit à ce sujet et tout ce que nous en dirons, c'est qu'il n'est pas tendre à l'égard des Visitandines. C'était d'ailleurs l'usage autrefois de se déchirer à belles dents au Palais, tout en conservant, au fond du cœur et dans les relations ordinaires de la vie, l'estime due à ses adversaires; les exagérations des avocats sont prises pour ce qu'elles valent par un lecteur intelligent et c'est là ce qui les décharge du péché de calomnie auquel ils n'échapperaient pas souvent, à ne considérer que les termes de leurs factums. Cependant nous devons ajouter que les mémoires de la sœur économe de la Visitation, agissant au nom de la communauté, sont de beaucoup plus mesurés que ceux de la partie adverse : ils plaident la question du droit sans aucune incrimination. (1)

Mgr du Bellay obtint au mois de juillet 1774 de nouvelles lettres

(1) Seize ans plus tard, les Visitandines, pour obéir aux injonctions de la Constituante, durent décliner, devant les officiers municipaux, la provenance de leurs ressources. Elles répondirent par un simple exposé chronologique de leurs diverses acquisitions et créances. Cependant elles interrompent cette impassible énumération lorsqu'elles en viennent au capital de 21,500 livres que *feu Mgr l'illustrissime et digne prélat Martin du Bellay, alors évêque de Fréjus, par un effet de la bonté dont il honorait cette communauté*, obtint pour leur maison, quand les Bernardines de Lorgues, à qui il appartenait, furent supprimées. (Archiv. municip.) Le procès ne leur avait point enlevé la mémoire du cœur.



patentes portant confirmation et approbation du contrat de vente passé par les religieuses en sa faveur le 3 août 1751, et de celle faite par lui au sieur Latil, *nonobstant le défaut de formalités* lors de la première de ces ventes. Les lettres furent enregistrées au Parlement d'Aix le 15 mai 1775, malgré l'opposition des religieuses qui furent condamnées aux dépens.

Qui pouvait les avoir ainsi poussées à attaquer une vente dont, en fin de compte, elles avaient bénéficié quoique faiblement? Mgr du Bellay insinue plus d'une fois dans ses mémoires qu'une main étrangère se cache sous le manteau des demanderesses; tantôt il paraît suspecter la probité et la religion des instigateurs qui ne seraient que des impies déguisés en frères; tantôt, affectant de mettre les religieuses au défi de produire en leur faveur l'opinion de Mgr de Beausset, leur évêque actuel, il semble provoquer un manifeste de son successeur. Nous croyons, en effet, que Mgr de Beausset voyait avec peine un bien ecclésiastique passer en des mains séculières et que, fortes de son approbation quoique muette, les religieuses devaient agir avec d'autant plus d'ardeur qu'elles craignaient d'avoir été, en 1751, les complices inconscientes d'un acte arbitraire et spoliateur.

D'autre part, Mgr du Bellay pouvait invoquer pour lui la pratique générale en France, les arrêts, les lettres patentes, les transformations dispendieuses qu'il avait fait subir à la maison, sa propre bonne foi et celle de son acheteur qui était en possession depuis plusieurs années.

Aussi, comme nous l'avons déjà dit, faut-il imputer ce regrettable différend aux préjugés gallicans qui avaient, depuis longtemps en France, obscurci les vraies notions de la propriété ecclésiastique. En vertu de ces maximes, les évêques et l'autorité civile étaient omnipotents dans une matière réservée en dernier ressort au Souverain Pontife.

Chose étrange ! dans un pareil conflit, on cite Julien, Pastour, Dunod et pas un seul texte du droit canonique ou des congrégations romaines. Et après avoir violé la forme et méconnu la juridiction légitime, on ne respecte plus même le fond de la loi ecclésiastique. Mgr du Bellay en faisait lui-même l'aveu, lorsqu'il écrivait sur un ton ironique aux Visitandines le 23 décembre 1773 :

« Je suis très-fâché, mesdames, de la perplexité où vous êtes depuis trois mois. C'est absolument ma faute ; et si j'avais suivi, en 1751, le désir de la Commission à la tête de laquelle était le cardinal de Tencin, le bien des Ursulines de Draguignan aurait passé en entier à un autre monastère d'Ursulines. Je l'aurai tout uni aux religieuses Ursulines d'Aups, et vous seriez tranquilles aujourd'hui et elles très-reconnaissantes. »

Et, de fait, ce qui nous a permis de raconter, sans crainte de troubler les âmes simples et droites, les principaux détails de ce procès, c'est qu'ils font ressortir la sagesse des sauvegardes dont l'Eglise a entouré son temporel. C'est grâce à la maxime : *Ces canons ne sont pas reçus en France*, que la propriété ecclésiastique a été discréditée et que le signal de la spoliation, générale aujourd'hui, a été donnée par la fille aînée de l'Église. Mgr du Bellay fut, bien à son insu, en 1751, un précurseur de Talleyrand, proposant à la Constituante la sécularisation des biens du clergé, et, en obligeant des religieuses Ursulines à devenir les pensionnaires des Visitandines, il faisait des règles, approuvées solennellement pour chaque Ordre par le Siége Apostolique, le même cas que les administrateurs subalpins, alors qu'ils ont traité en pays conquis les couvents de la péninsule italique.

Puissent ces considérations contribuer à développer une aversion sans retour pour le gallicanisme en ceux qui n'en ont pas vu sans

quelque regret disparaître les dernières traces sous les coups du Concile du Vatican !

§ II. — LES CIRCULAIRES.

Le style c'est la communauté, pouvons-nous dire sans crainte de dénaturer l'apophthegme de Buffon. Et de fait, les communautés ont un esprit, comme elles font un corps ; cet esprit a une idée dirigeante et par là même un langage qui sera celui de tous les membres de ce corps. Que cette idée dirigeante, qui a présidé à la fondation de l'Ordre, disparaisse, et aussitôt la communauté perd ce style qui la caractérisait et que le premier supérieur lui avait, pour ainsi dire, inoculé. Nous en avons la douloureuse preuve, en compulsant les registres des abbayes vouées à la décadence par l'introduction de la Commende ; leurs délibérations, incolores de langage, aussi bien qu'étrangères à toute pensée de zèle, se bornent à constater l'état financier de la maison et à verbaliser sur les élections exigées par la loi pour la validité des actes.

Ici, rien de semblable ; lorsque les religieuses écrivent, c'est pour communiquer à leurs sœurs ce qui s'est passé d'édifiant dans leur monastère ; une solennité religieuse, une faveur spirituelle obtenue du Ciel ou de l'Eglise, une mort précieuse devant Dieu, tels sont les sujets des circulaires dont quatre nous ont été conservées. Elles sont respectivement datées des années 1755, 1759, 1764 et 1768. La première nous a été communiquée avec un bienveillant empressement par les dames Visitandines d'Annecy, et c'est à leurs indications que nous devons d'avoir retrouvé la deuxième et la troisième dans le monastère de Poitiers et la quatrième dans celui de Dijon. Elles portent toutes le cachet d'affabilité et de douceur que saint François de Sales

avait voulu imprimer à l'Ordre. Un aristarque y trouverait, sans peine, à reprendre la redondance des descriptions, le minutieux détail des décorations, les hyperboliques compliments prodigués aux orateurs plus dévoués qu'illustres, dont la voix célébrait les saints patrons de l'Ordre ; mais c'est là précisément ce qui nous peint la communauté dans son vrai jour, ce qui la fait paraître uniquement pleine de son objet. En faut-il davantage pour établir combien s'abusent les détracteurs de la vie claustrale, quand ils ne veulent voir derrière ces grilles que l'oisiveté avec les vices qu'elle engendre ?

La première circulaire raconte les fêtes célébrées pour la béatification de sainte Chantal. Faute d'église convenable, les Visitandines de Draguignan avaient été privées de solenniser cet événement en même temps que leurs sœurs, et, lorsque, au mois de novembre 1755, leur église fut achevée, elles ne purent bénéficier du bref pontifical accordant une indulgence plénière pour le *triduum* qui se célébrerait à cette occasion, dans l'année de la béatification. Un rescrit de prorogation fut obtenu par l'entremise de la supérieure des Visitandines de Rome et l'évêque de Fréjus fixa la fête au 3 février 1755.

Celui qui aurait vu, en ce jour, l'animation des habitants de Draguignan, n'aurait certes pas reconnu en eux les héritiers des opposants de 1637, mais bien les fils de ceux qui, en 1632, avaient reçu les *Nonnains de Sainte-Marie* avec des transports de joie. La fête du couvent devenait la fête de la cité ; le canon, les boites, une énorme quantité de fusées, portent jusque dans les airs l'explosion de l'enthousiasme général.

Dans l'église, illuminations splendides, parures riches et gracieuses. Signalons parmi les ornements sacerdotaux qui furent réservés pour cette solennité, *une chasuble en broderie d'or relevé et à fleurs na-*

turelles (1). Aujourd'hui encore ce chef-d'œuvre de broderie qui a échappé au vandalisme et à la rapacité révolutionnaires, excite l'admiration des connaisseurs ; on le montre, non sans une légitime fierté, dans la sacristie de notre église paroissiale et le prêtre s'en revêt aux jours des plus grandes solennités. (2)

Nous renonçons à reproduire avec la circulaire le détail des cérémonies et l'analyse des sermons où furent préconisées les vertus de sainte Chantal ainsi que la merveilleuse diffusion de son Ordre. Bornons-nous à signaler l'office pontifical qui eut lieu le 4 février, au milieu d'un concours prodigieux du clergé séculier et régulier ainsi que du peuple. Et puis, nous souvenant que nous écrivons pour une Société archéologique, ne manquons pas de consigner ici les noms qui nous ont été transmis par la main pieuse à laquelle nous devons ce récit.

Nous trouvons là le nom de M. de Brovès, vicaire général de Fréjus qui préside à l'ouverture et à la clôture de la fête ; de M. Taxil, promoteur du diocèse, qui fait la lecture du Bref de béatification ; du P. Mourard, recteur du collége ; de M. Chautard, bénéficier de l'église cathédrale, de M. Vaille, confesseur du couvent, qui prononcent à tour de rôle le panégyrique de sainte Chantal, les 4, 5 et 6 février ; de M. Ferréol Lombard, sacristain de la collégiale, frère de la supérieure déposée (3) de la Visitation, qui fait l'office du second jour.

(1) Circulaire du 16 février 1755.

(2) Grâce aux intelligentes réparations dont il a été l'objet, cet ornement pourra être conservé encore longtemps dans l'état de fraîcheur qui lui a été rendu.

(3) Les règles de la Visitation, comme de beaucoup d'autres ordres, veulent que la supérieure, élue pour trois ans, ne puisse être réélue qu'une fois et qu'au bout de six ans de charge, elle ne puisse absolument redevenir supérieure qu'après un intervalle de trois ans.

La mère Garciny, qui écrit cette circulaire, constate sans y songer la ferveur de sa communauté, quand elle ajoute à la suite de la narration : « Dieu veuille que ses vertus (de sainte Chantal), qu'on nous a proposées en public et que nous avons eu soin de méditer en particulier, soient pour nous un nouveau motif de les imiter ; et que le zèle qu'elle a eu pour nos saintes observances ranime le nôtre et nous empêche de nous relâcher en quoi que ce soit. »

Pour ce qui la regarde, on reconnaîtra bien une fille de sainte Chantal dans ce qu'elle dit d'elle-même : « Nous voici à la fin de notre triennal ; nous voyons arriver avec plaisir le terme d'une charge que nous reconnaissons être beaucoup au-dessus de nos forces ; nous sentons toute notre faiblesse et nous prions le Seigneur de nous donner une supérieure qui répare nos fautes. »

Notons aussi dans cette circulaire l'intéressant détail qui suit : « Le père d'une de nos dernières Professes nous a donné une horloge qu'on sait, par tradition, avoir été à notre saint fondateur ; ce qui nous la fait regarder comme une relique. » (1)

La seconde circulaire est datée de 1759, elle a pour objet de notifier l'élection de la mère Marie-Julie de Saint-Paul de Thomassin. Cette supérieure aussi distinguée par ses mérites que par son origine avait été appelée du second monastère d'Aix-en-Provence dans celui de Draguignan à la suite des cruels ravages que la mort avait exercés en 1749 dans cette dernière maison. Un mal insidieux fondit sur le monastère et enleva, dans deux mois, neuf religieuses à l'affection de

(1) Deux horloges ou pendules à poids figurent dans l'inventaire dressé par la municipalité en 1791 ; mais aucune des deux ne se retrouve dans l'acte de vente des biens mobiliers des couvents.



leurs sœurs qui furent toutes sous le coup de l'influence morbide, tandis que la santé publique de la ville était parfaite. Le chroniqueur, après avoir peint les angoisses et la désolation extrême de la communauté, relate que le fléau s'arrêta, le jour où les religieuses firent le vœu de nourrir un pauvre des mets de leur table, tous les samedis de l'année, en l'honneur de la Sainte-Vierge. (1)

L'épreuve avait été d'autant plus grande pour les sœurs, qu'elles perdirent plusieurs sujets de mérite, surtout parmi les anciennes. Elles furent obligées d'aller chercher ailleurs une supérieure, parce qu'il n'y avait parmi elles que deux religieuses éligibles, les autres, quoique au nombre de plus de vingt, étant trop jeunes, d'après les constitutions de l'Ordre, pour remplir cette charge. (2)

Madame de Thomassin, que Mgr du Bellay avait obtenue, à force d'instances, de l'archevêque d'Aix, ne se contenta pas de porter des consolations dans cette maison ; elle la remit dans l'état de prospérité dont ces événements calamiteux l'avaient fait un instant déchoir. Elle s'appliqua d'abord à développer la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. Déjà, depuis le 18 février 1739 (3), la pratique de ce culte était établie dans la chapelle de ce monastère ; mais il prit, sous le supériorat de

(1) Relation anonyme. — La maison avait plusieurs autres dévotions à Marie qui lui étaient spéciales. Tous les jours après vêpres, l'hymne *O gloriosa Domina* était récitée, en mémoire des difficultés vaincues lors de l'acquisition du local. Tous les ans, le 12 septembre, les sœurs jeûnaient, communiaient et allaient en procession vers un autel élevé dans la maison en l'honneur de la Sainte-Vierge, à un point où le tonnerre était tombé, à pareil jour, de l'an 1638 ou 1639, sans causer du mal à personne. — Depuis l'an 1759, elles communiaient tour à tour et récitaient le Rosaire chaque samedi. (Relation anon. — Circulaire 1764.)

(2) Manuscrit Muraire dont nous parlons au § III.

(3) Renseignement fourni par Madame la Supérieure de la Visitation de Grasse.

Madame de Thomassin, une remarquable extension. Elle obtint du Souverain Pontife pour chaque premier vendredi du mois, jour maintenant dédié d'une manière universelle au Sacré-Cœur, une indulgence plénière, en dehors de celles qui étaient déjà concédées à l'Ordre tout entier. Ce fut elle aussi qui fit ériger dans l'église l'autel du Sacré-Cœur dont nous avons parlé en décrivant le local.

Portant ensuite son zèle sur le temporel de la maison, elle agrandit l'édifice, releva les plafonds de la boulangerie qui avaient menacé d'écraser les sœurs sous leurs ruines et créa le parterre. Elle appliqua à ces dépenses les fortes pensions qu'elle recevait de sa famille. (1)

La circulaire constate l'empressement avec lequel les chanoines de la collégiale et les musiciens de la ville apportent leur concours aux solennités du couvent, *M. de Brovès, vicaire-général, se donnant lui-même la peine de chanter des litanies et des motets en musique.*

La circulaire de 1764, signée de la mère Saint-Paul, raconte à peu près les mêmes faits que celle de 1759, écrite au nom des sœurs, avec cette différence que les accents de la reconnaissance pour les bienfaits reçus y sont remplacés par l'expression de la plus profonde humilité. La mère Saint-Paul y signale aussi le zèle du P. Mourard pour la maison. « Il joint, dit-elle, aux vertus d'un parfait directeur le plus grand désintéressement. Le seul chagrin qu'il nous donne, c'est de mettre en défaut notre reconnaissance. »

Enfin, la circulaire de 1768 décrit avec le plus minutieux détail les fêtes splendides auxquelles la canonisation de sainte Chantal donna lieu. Tout ce qui y est relaté sur les ornements dont l'église entière fut revêtue justifie la réputation de richesse et de bon goût dont

(1) Résumé de la circulaire de 1759.



jouissait la sacristie des Visitandines ; preuve évidente de la piété profonde de ces saintes filles, qui consacraient à la décoration des autels tout ce qui leur venait de la générosité de leurs parents et qui doublaient la valeur des vases sacrés en y enchâssant leurs bijoux. (1)

Deux Grands-Augustins, les Pères de Villehaute et Segondi prirent avec M. Roque, bourgeois, la direction des décors. Toute la rue Saint-François fut parée d'une belle tapisserie de haute-lisse représentant les scènes de l'Ancien Testament (2). Le portrait de la sainte était, sur la façade, suspendu dans un arc-de-triomphe. Une apothéose à effet avait été préparée dans le sanctuaire pour représenter, au moment où serait lue la bulle de canonisation, sainte Chantal introduite dans le ciel par saint François de Sales. M. Désaugiers, musicien du chapitre de Fréjus, dont le fils devint le célèbre disciple de la muse badine, composa la musique des motets et en dirigea l'exécution. Un ornement complet, soie et or, fut brodé pour la solennité (3). L'église tout entière fut tendue de satin cramoisi.

La fête s'ouvrit le 10 octobre au soir et dura huit jours. Une procession solennelle l'inaugura ; tout le clergé séculier et régulier, tous les magistrats *politiques et de justice* y assistaient ; les consuls en chaperon soutenaient le dais sous lequel était portée une relique de sainte Chantal. Le cortége se rendit, en parcourant la ville, de la Collégiale à la Visitation où M. Lombard, sacristain, *fulmina la Bulle*. A partir de ce moment, et tous les jours de l'Octave, « le concours fut

(1) Circulaire de 1755.

(2) C'était une imitation de ce qui se pratique à Rome le jour de la Fête-Dieu où l'on tend, sur le passage de la procession, les superbes tapisseries des Gobelins.

(3) Comme la chasuble de 1755, cet ornement est venu enrichir la sacristie de l'église paroissiale qui en pare ses ministres aux grandes fêtes.

si grand que, bien que la garde fût triplée, il n'était presque pas possible de parvenir à la porte de l'église. Toute la contrée accourut à cette fête. » L'office fut célébré, le lundi 11 octobre, par M. d'Entrecasteaux, vicaire-général de Mgr de Beausset et le discours fut donné par M. d'Audiffret, un des chanoines de la Collégiale « dont les quinze lustres n'avaient point affaibli les talents. »

Le mardi, les frères Prêcheurs officient et un jeune religieux de leur Ordre, le P. Roque, prononce le panégyrique. Le mercredi, c'est le tour des Pères Augustins et le P. de Villehaute montre qu'il a autant d'onction en chaire que de goût pour les décors. Le jeudi, les Observantins chantent l'office et leur gardien, le P. Martini prononce le discours. Le vendredi, les Conventuels tiennent le chœur et le P. Trouin, docteur en théologie, occupe la chaire. Le samedi, le sermon est donné par le P. Ignace, de Grasse, de l'Ordre des Capucins, qui officient ce jour-là. Le Dimanche, viennent les Pères Minimes, qui ont chargé le P. Le Roux de payer son tribut d'éloquence à la Sainte. Enfin, le lundi 17, les Pères de la doctrine Chrétienne célèbrent la clôture; le panégyriste est l'humble et savant P. Martin, le mathématicien justement estimé, le prêtre zélé que le chapitre de la province devait députer à Paris pour travailler aux nouveaux statuts de la congrégation.

Le lendemain, une messe de *Requiem*, dont la musique était composée par Désaugiers, vint terminer cette octave ; il fallait bien penser aux sœurs qui n'étaient plus. Telle fut la part prise par le monastère et la ville de Draguignan à ces dernières joies de l'Église de France, qui devait, moins d'un quart de siècle après, se couvrir d'un long voile de deuil.

§ III. — LES TÉMOIGNAGES VENUS DU DEHORS.

La description si minutieuse des fêtes qui suivirent, à Draguignan, la béatification et la canonisation de sainte Chantal nous amenait naturellement à supposer que des solennités semblables avaient dû être célébrées lorsque François de Sales fut placé sur les autels. Notre hypothèse est devenue une certitude, le jour où nous avons trouvé, dans les archives municipales, la note de la menue dépense occasionnée par le feu de joie que l'on brûla en 1662, année de la béatification de l'évêque de Genève (1). Deux choses résultent de ce document : la première, c'est que les honneurs rendus à François de Sales par l'Église de Rome eurent leur écho dans notre cité ; la seconde, c'est que les magistrats et la population prirent part aux pieuses joies des Visitandines, montrant ainsi que toute trace des démêlés de 1637 avait dès lors disparu et que le droit de cité était pleinement acquis aux religieuses.

A ce document, qu'une réflexion incidente nous a fait citer avant son rang chronologique, nous joignons, sous le titre du présent paragraphe, une double pièce notariée qui a trait aux premières années du monastère, la narration anonyme déjà citée plusieurs fois et la consciencieuse mais trop courte notice que M. Muraire, homme de loi à Draguignan, écrivit, en 1797, sur les maisons religieuses de cette ville que la révolution venait de supprimer.

La première pièce dont nous parlons nous apprend que le couvent de Draguignan ne fut point à l'abri des empiètements du pouvoir civil dans le domaine religieux. Le 22 février 1641, les Visitandines adres-

(1) *Descharge* (en faveur du trésorier) *de six livres qui sont été payées pour de poudre fornie pour le feu de joye à la feste du bienheureux François de Salle en l'année soixante deux.* (Arch. municip., comptes trésoraires de 1663, fol. 44. V°.)

sent une sommation à Pierre Magniol à l'effet d'assister à la prise de voile de sa sœur Honorade, qui devait avoir lieu le lundi suivant, jour de saint Mathias. Magniol répond qu'*il ne consent nullement que le voile soit baillé à sa dite sœur pour être religieuse dans le dit monastère, ains empêche formellement et proteste de tout ce qu'il peut et doit protester.* Il paraît que la protestation de Pierre Magniol fut accueillie par le Parlement et que le bras séculier fit sortir Honorade du couvent, car, le 9 avril de la même année, elle constitue procureur au Parlement à l'effet de supplier la Cour de la vouloir rétablir dans le monastère de la Visitation de Draguignan *dont elle fut tirée de l'autorité de la dite Cour par M. Arnaud Bermond, seigneur de Pennafort, conseiller, commissaire député à cet effet,* attendu qu'*elle veut vivre et mourir en la dite religion.* (1)

Ce fait démontre le mal fondé du préjugé qui peuple les couvents de filles enfermées, malgré leur volonté, derrière une grille, dans l'unique but de décharger leurs parents du soin de les établir et de les doter. Nous n'avons pu découvrir si le Parlement fit droit à une si légitime demande.

La notice anonyme et le manuscrit de M. Muraire s'accordent à nous dire la plus parfaite régularité qui avait toujours régné dans le couvent. Une des preuves qu'ils en donnent, c'est que jamais les religieuses ne voulurent franchir leur clôture, même dans le cas de force majeure, qu'elles auraient pu invoquer cependant en diverses circonstances. En 1707, c'était l'invasion du duc de Savoie et l'hiver rigoureux qui répandaient partout une extrême misère, dont la communauté se ressentait gravement. Puis vint le mémorable hiver de 1709 où le froid fut si grand pendant quarante jours, nous dit le chroniqueur

(1) Notaire Malespine, archives de M. D. Laugier, notaire.



dans son style ampoulé, que, « si la foi n'avait appris que le monde doit périr par le feu, on aurait dit qu'il allait périr par le froid »(1). Alors les sœurs ne reçoivent plus leurs rentes ; deux années se passent sans que la ville leur verse sa subvention annuelle ; leurs parents les supplient de rentrer au sein de leurs familles, où elles trouveront au moins de quoi se nourrir ; rien ne les détermine à franchir la barrière de leur chère solitude. Ce fut Mgr de Fleury qui mit fin à leur détresse et pourvut aux premières exigences de leur entretien.

En 1720, ce fut la menace de la peste (2), qui fut bientôt suivie du désastre qu'amena la banqueroute de Law. La communauté avait acheté des actions qui furent payées en billets ; les billets furent ensuite interdits et les sœurs furent réduites à une pénurie telle que les plus exactement pensionnées par leurs familles étaient obligées de porter des souliers troués et de rapiécer leurs voiles, pour fournir à la communauté de quoi subsister (3). Mgr de Castellane les secourut dans cette nouvelle épreuve. Enfin, en 1746, la nouvelle invasion des Impériaux les trouva aussi inébranlables dans leur fidélité à la règle. (4)

M. Muraire termine son récit par ce jugement d'autant plus précieux qu'il ne sent en rien l'enthousiasme : « Les gens de bien regretteront longtemps la perte de cette maison qui était d'un grand secours pour l'éducation des jeunes demoiselles, et qui offrait un asile à celles qui ne voulaient pas rester dans le monde. » Nous ne saurions ajouter une autre conclusion à ce chapitre.

(1) Relation anonyme.

(2) On sait que Draguignan fut préservé du fléau et que la population a toujours attribué ce bienfait à la protection de Notre-Dame du Peuple.

(3) Relation anonyme.

(4) Les Ursulines étaient sorties en 1707 et en 1720. La banqueroute de Law les ruina au point qu'il fallut dès lors préparer leur suppression, qui s'accomplit en 1750. (Manuscrit Muraire.)

CHAPITRE IV.

LES PERSONNES.

Le monastère des Visitandines de Draguignan n'est pas resté étranger à la gloire qui s'attache aux grands noms et aux grandes vertus, et nos lecteurs pressentent, sans doute, le double intérêt caché sous les nomenclatures qu'il nous faut introduire dans ces pages : d'un côté, l'édification, les aspirations vers la vraie grandeur que fait passer dans les âmes le spectacle de l'héroïsme chrétien ; de l'autre, la joie de découvrir et de signaler quelque membre inconnu d'une famille dont la Provence est fière et dont la patiente érudition de nos amis reconstitue pièce à pièce l'arbre généalogique avec ses rameaux et ses fleurs.

La Visitation d'Annecy a publié en douze volumes un ouvrage intitulé l'*Année Sainte* ; il renferme la vie des religieuses qui, depuis la fondation de l'Ordre, ont mérité d'être proposées comme modèles à leurs sœurs. On y trouve la notice de quatre d'entre elles qui ont vécu où séjourné dans le couvent de Draguignan.

La première qui attire notre attention est la mère Anne-Marguerite de la Luxière, véritable âme d'élite, digne par ses qualités éminentes d'avoir présidé à une fondation hérissée des difficultés que nous avons fait connaître

D'une noble famille de Nantua, elle aspirait dès ses plus jeunes ans à la vie religieuse ; sainte Chantal, en allant en Lorraine, s'arrêta

chez elle et la détermina à surmonter les hésitations qui retardaient son entrée en religion. Quelques mois après, elle partait ; mais le gentilhomme qui la recherchait en mariage arrêta les gens de sa suite et se mit à les quereller, pour la forcer, par intimidation, à rebrousser chemin. Anne-Marguerite, par sa vive résistance, excita dans ceux de son cortége une ardeur qui leur fit repousser cette attaque et elle put continuer sa route ; elle avait alors dix-huit ans.

Arrivée à Annecy, elle mit à vaincre les obstacles intérieurs, que son ardente nature opposait à sa vocation, la même énergie qui l'avait rendue victorieuse des ennemis du dehors et, quelques mois après, on écrivait à sa sœur Isabelle, alors religieuse à Crémieux et plus tard seconde supérieure de Draguignan : « Vous avez une sœur toute d'or en vraie observance. » Sainte Chantal lui donna elle-même le voile et, après deux ans de profession, elle fut envoyée au monastère de Marseille. Mais, dans son passage à Aix, ses vertus et ses talents charmèrent tellement les sœurs de cette ville, qu'elles demandèrent et obtinrent de la garder dans leur monastère. Elle était assistante et directrice dans cette maison, quand elle fut appelée, à l'âge de 23 ans, à fonder celle de Draguignan.

La jeune supérieure, disent les chroniques de l'Ordre, exerça un ascendant irrésistible sur tous les cœurs. Naturellement éloquente, onctueuse et pénétrante dans ses allocutions, elle fut aimée et chérie, malgré son exacte sévérité pour l'observation de la règle, qui *fit de ce monastère un des plus fidèles de l'institut.* (1) Quelque exiguës que fussent les ressources de la maison à son début, elle ne voulut jamais avoir égard à l'importance de la dot pour la réception des su-

(1) *Année Sainte*, 8e vol. 8 août.

jets : « Tant que nous chercherons, disait-elle, le royaume de Dieu et sa justice, rien ne nous manquera » (1). Aussi bonne pour les autres qu'austère pour elle-même, elle tenait à soigner les malades de sa propre main ; tandis que, malgré la fièvre quarte dont elle souffrit pendant près d'un an, elle n'abandonna aucune fonction de sa charge et chantait même l'office avec les deux chœurs, pour suppléer à la pénurie de sœurs choristes.

Au sortir de sa charge, après six ans de supériorat, elle poussait l'humilité jusqu'à ne parler à sa supérieure qu'à genoux ou assise à terre, et cependant cette supérieure était sa propre sœur. A son lit de mort, Isabelle lui demanda une dernière parole qui fût comme le testament de son cœur : « Ma mère, répondit la mourante, vous avez votre règle, il ne faut que la bien pratiquer. »

Telle fut cette grande et énergique figure que la nature de notre travail ne nous permet pas de considérer sous son côté ascétique, dont la beauté est le secret de Dieu.

Anne-Marguerite de la Luxière mourut à Draguignan le 8 août 1639, à l'âge de 30 ans. Après son trépas, bien des personnes l'invoquèrent et gardèrent comme des reliques ce qui avait été à son usage.

Deux des compagnes de Marguerite de la Luxière sont aussi inscrites dans l'*Année Sainte*.

Anne-Marie Tiran, née à Aix, appartenait probablement à la famille de ce Jean Tiran qui avait sculpté le buffet de l'orgue de notre collégiale. Elle exerça à Draguignan les fonctions de directrice et de conseillère. Remarquable par sa belle voix et son excellente mémoire, elle le fut plus encore par l'abnégation avec laquelle elle accepta les

(1) Ibid.

plus humbles emplois ; sa mauvaise vue ne lui permit plus, dans la suite, que de remplir les fonctions de surveillante du parloir. Elle mourut à Aix, le 16 février 1675, à l'âge de soixante-dix ans, après quarante-huit ans de profession religieuse.

Marie-Suzanne Duret était la fille de l'intime ami de saint François de Sales. La mère de Chaugy, qui a écrit l'histoire des premières mères de la Visitation, aurait voulu consacrer un volume tout entier à la sœur Duret. Elle fut la confidente de sainte Chantal qui lui raconta tous les combats qu'elle avait dû livrer pour embrasser la vie religieuse. Quand elle entra au couvent d'Annecy, elle n'avait plus sa mère et pouvait apporter à la maison un riche héritage ; sainte Chantal le refusa, se contenta d'une dot ordinaire et laissa le reste à la famille de la nouvelle professe Trois ans plus tard, en avril 1635, elle l'envoya à Draguignan pour aider la mère de la Luxière dans l'affaire de la construction du monastère. Elle lui écrivit deux fois pendant son séjour dans cette ville. Ces deux lettres sont précieusement conservées à Annecy ; on a bien voulu nous en donner une copie ; la première n'a pas de date ; la seconde est du 27 juillet 1641. Dans l'une et dans l'autre, sainte Chantal donne à Marie-Suzanne des conseils pour sa propre direction et pour celle des novices qui lui sont confiées. Dans la seconde, elle reprend vivement la bonne sœur qui l'avait appelée sainte : « Avez-vous, dit-elle, si peu de respect aux choses qui concernent le culte divin, que de profaner le nom de sainteté pour une personne si éloignée des mœurs et des vertus des saints ? Oh ! de vrai, ma fille, cela me touche tout à fait ; n'y retournez, jour de votre vie. »

Après avoir passé sept ans à Draguignan, Marie-Suzanne fut rappelée à Annecy, puis envoyée à Agen, en septembre 1643 ; elle y

convertit une communauté gagnée aux erreurs du sectaire Labadie, dont elle obtint que les écrits fussent brûlés devant l'autel de l'église du monastère (1). En 1655, elle fut rappelée à Annecy, où elle mourut le 14 février 1662, à l'âge de 52 ans, après trente ans de profession.

La mère de Chaugy a composé elle-même une courte notice sur une religieuse de Draguignan qu'elle nomme Marie-Marthe de Vacas, et qui serait morte le 9 juillet 1635. Souffrant d'une maladie chronique d'entrailles, que les médecins avaient déclarée mortelle, elle avait été complètement guérie, aussitôt après avoir prié devant un portrait de saint François de Sales et s'être appliqué ses reliques. Elle édifiait déjà depuis quelque temps la communauté par l'activité qu'elle apportait à tous ses devoirs, lorsqu'un jour elle se sentit prise de remords pour avoir demandé la santé, et alla devant ce même tableau faire un acte de renoncement à sa volonté propre et d'abandon à la volonté divine. Soudain tous ses maux la reprirent et elle mourut bientôt dans des sentiments de joie qu'une âme angélique peut seule goûter.

Nous croyons que la mère de Chaugy, qui n'avait pas personnellement connu cette religieuse, a été induite en une double erreur par les manuscrits qui l'ont guidée : erreur de nom et erreur de date. Tous ceux qui ont feuilleté les écritures du XVIIe siècle savent combien facilement on peut y lire de Vacas pour de Rascas. Or le nom de Vacas est complètement inconnu en Provence, tandis que la famille de Rascas tient dans les annales d'Aix et de Draguignan une place d'honneur. Si cette sœur avait été envoyée à Draguignan d'un autre monastère, on l'aurait dit, comme cela s'est fait pour toutes celles dont la biographie nous est parvenue. Nous avons d'ailleurs l'acte de

(1) Nous ignorons à quel ordre appartenait cette communauté.



profession de Marthe de Rascas qui nous est tombé entre les mains depuis peu de jours. Il porte que « Martre (1) de Rascas, fille de Gaspard, seigneur du Cannet et de Bagarris, et de Sibille de Cabre, ayant fait vœu de virginité, a résolu de se rendre religieuse, et *ayant en admiration l'heureuse et louable vie des religieuses de la Visitation Sainte-Marie de ceste ville de Draguignan,* prie celles-ci de la recevoir. » (2)

Cet acte est daté du 27 décembre 1635 ; mais cette date, d'une incontestable authenticité, ne nous empêche pas de reconnaître en Marthe de Rascas la religieuse dont il est parlé dans l'*Année Sainte;* car la mère Isabelle de la Luxière, qui a été pendant six ans supérieure à Draguignan, dit, dans la notice sur sa propre sœur Anne-Marguerite, que la merveilleuse guérison et la mort aussi merveilleuse de Marthe de *Vacas* (d'après les copistes) avaient contribué à consoler les sœurs de Draguignan des chagrins que leur donnait l'affaire de la construction du monastère. Or nous avons vu que ces difficultés ne surgirent qu'en 1637 ; l'erreur de la mère de Chaugy est donc manifeste.

Nous avons pu retrouver, ou plutôt un trop modeste ami a retrouvé pour nous les actes de profession que nous allons relater :

En 1632, le 23 novembre, de Louise de Raphaël (ou Raphaelis) fille de Joseph, seigneur de Brovès et de Sibille de Grasse.

En 1634, le 28 août, d'Anne-Marie de Rians, fille de Pierre de Rians et de Claire de Passart.

(1) A cette époque, on disait, en Provence, Martre pour Marthe, et les gens du peuple ont conservé cette prononciation. Le village de la Martre est appelé de *Martha* en latin du moyen-âge.

(2) Notaire Malespine. — Archives Laugier.

En 1638, le 20 novembre, de Marguerite Barboussi (ou de Barboux), fille de feu Jean, bourgeois de Fréjus et de Marguerite Laurance.

En 1641, le 27 juin, de Françoise Jausserand, fille de maître Antoine Jausserand, avocat et de Louïse d'André de Draguignan.

En 1681, le 29 septembre, de Marguerite de Carles-Bertolle, fille de Jean Carles-Bertolle, capitaine d'une compagnie dans le régiment de la marine et de Claire de Maty-la-Garde, seigneur et dame de Roquebrune.

La même année, le 25 décembre, prise de voile de Claire de Laurans, sœur de noble François de Laurans, écuyer. (1)

En puisant à la même source, nous trouvons dans le monastère : en 1641, une sœur Marguerite de Baudiment ; en 1658, une sœur Anne-Françoise de Bourjac, supérieure et une sœur Marie-Anne de Baudrier; en 1660, une sœur Marie-Marguerite de Rayat (ou de Raïal), supérieure et les sœurs Marie-Séraphine du Revest, Marie-Christine de Vallier et Marie-Françoise de Pasquet ; en 1681, les sœurs Anne de Barboux, supérieure, Marie-Séraphine du Revest, Marie-Thérèse de Laurens de Vaugrenier, Marie-Gabrielle de Brovès, Marie-Thérèse-Catherine Duport ; en 1688, Marguerite-Marie de Simian ; Claire-Marguerite de Brovès ; Françoise-Magdelaine de Perrin ; en 1717, Anne-Cécile de Colonia, supérieure; Marie-Elisabeth d'Empus; Claire-Geneviève de Carle ; Marie-Louise de Meaux ; en 1719, Thérèse-Marguerite de Berlier, assistante ; Marie-Catherine de Chailan ; Claire-Marguerite de Carle ; Françoise de Bras ; en 1728, Anne-Marguerite de Meaux, supérieure ; Claire-Elisabeth de Brun ; en 1730, Claire-

(1) Tous ces actes se trouvent dans les archives de M. D. Laugier, notaire. — La famille de Laurans écrivait son nom tantôt *Laurans* et tantôt *Laurens*.



Thérése de Saint-Juers ; Anne-Françoise d'Empus ; en 1733, Claire-Magdeleine de Carles, supérieure ; Thérèse-Magdeleine Valentin. (1)

A cette pléiade nous devons joindre la mère Garciny qui avait été élève pensionnaire de la maison. Elle présida aux fêtes de 1755 ; la mère de Thomassin, qui lui succéda, l'a louée, dans une notice nécrologique, *pour avoir*, par la bonté de son caractère et la sagesse de son gouvernement, *maintenu dans cette maison la parfaite régularité qui la distingue.*

La mère Garciny mourut le 18 janvier 1760 ; moins d'un an après, le 20 novembre, la sœur Marie-Pauline de Canaux, qui avait, elle aussi, passé des rangs des pensionnaires dans ceux des religieuses, quittait, à l'âge de trente-trois ans, une vie qu'elle n'avait reçue que pour se sanctifier dans les souffrances. La mère de Thomassin nous a aussi conservé le souvenir de Marie-Anne-Françoise de Suffret, morte le 15 août 1763, à l'âge de 26 ans. La circulaire de 1768 nous apprend qu'il y avait dans la maison une autre sœur du nom de Suffret, qui était alors économe et dont le père fut un des principaux bienfaiteurs du couvent. C'est, probablement, celle qui devint la dernière supérieure.

La maison était habitée, en 1755, par vingt-six professes, deux novices et quinze pensionnaires (2) ; en 1759, par vingt-neuf professes, une dame Ursuline, vingt-deux pensionnaires ; en 1764, par vingt-six professes, deux novices, la même dame Ursuline, vingt-neuf pension-

(1) Tous ces noms se trouvent dans les actes qui font partie des archives de M. D. Laugier, dans les procès-verbaux des visites épiscopales et dans la déclaration des biens du clergé de 1728.

(2) C'est par erreur que la circulaire ne mentionne pas dans cet état au moins une dame Ursuline, en supposant que l'une des deux placées là par Mgr du Bellay, en 1751, fût déjà décédée.

naire; en 1768, par vingt-sept professes, une prétendante et vingt-quatre pensionnaires. (1)

Il existe, aux archives municipales, un projet de dénombrement de la population pour 1765; on y trouve inscrites vingt-huit religieuses, deux prétendantes, la sœur Gravier, Ursuline et vingt-huit pensionnaires parmi lesquelles trois demoiselles de Villeneuve-Bargemont, une demoiselle de Labaume-Tourtour, une de Favas, une de Jouffrey, une Chieusses de Combaud, une de Gastaud, dont le père était conseiller à la Cour des comptes, une fille de M. de Castellane, marquis de Saint-Juers, maréchal de camp et enfin mademoiselle Sophie-Elisabeth de Villeneuve-Flayosc (2), en laquelle nous devons saluer

(1) Les quatre circulaires. — Disons pour être, dans ce recensement, de la dernière exactitude que le couvent eut toujours une ou deux sœurs tourières et deux filles de service. La mère Garciny a consacré quelques lignes à la mémoire de l'une de ces tourières, Madeleine-Eugénie Meiffret.

(2) On ne verra pas sans intérêt le tableau généalogique de cette lignée dont une sainte a été le chef, et où figure la marquise de Sévigné :

Jeanne-Françoise Frémiot, épouse du baron de Chantal,
mère de
Celse Rabutin de Chantal,
père de
Marie de Rabutin, épouse du marquis de Sévigné,
mère de
Françoise-Marguerite de Sévigné, épouse du baron de Grignan,
mère de
Pauline de Grignan, épouse du marquis de Simiane,
mère de
Sophie de Simiane, épouse du marquis de Villeneuve-Vence,
mère de
Pauline de Villeneuve-Vence, épouse du marquis de Villeneuve-Flayosc,
mère de
Sophie-Elisabeth de Villeneuve-Flayosc, pensionnaire des Visitandines de Draguignan.

une descendante de sainte Chantal. Fille de Joseph-André-Ours de Villeneuve-Flayosc et de Pauline de Villeneuve-Vence, elle paraissait *très portée*, dit la circulaire de 1764, *à sacrifier les agréments dont elle était amplement pourvue pour vivre sous les lois de sa sainte grand'maman*.

La mère de Sophie-Elisabeth appartint aussi au couvent de Draguignan, sinon pendant sa vie, du moins par sa dépouille mortelle. Elle mourut dans cette ville, le 30 décembre 1776, et elle fut inhumée dans l'église des Visitandines, qui avaient demandé cette marque d'amitié à la maison des Villeneuve parce qu'elles voyaient dans Pauline un rejeton de leur fondatrice. Digne de ses ancêtres, Pauline était douée d'une intelligence peu commune ; pénétrante, très apte aux affaires, elle savait le latin, connaissait les lois et déchiffrait les vieilles écritures ; le tout pour sortir des procès innombrables que son mari avait à soutenir contre les habitants de Flayosc. (1)

Nous terminerons ce chapitre par le tableau chronologique de toutes les supérieures dont nous avons pu retrouver le nom. (2)

Anne-Marguerite de la Luxière, de 1632 à 1638.

Marie-Isabelle de la Luxière, de 1638 à 1644.

....

....

Anne Françoise de Bourjac (1658).

Marie-Marguerite de Rayas (elle signe Raïal) (1660).

Marguerite de Flotte de Lambruisse de Meaux (1662).

(1) Mémoire sur sa famille dressé par Alexandre-Gaspard-Balthazard de Villeneuve, dernier marquis de Flayosc, lors de la révolution.

(2) Lorsque nous n'avons pu déterminer l'époque précise de la durée d'un supériorat, nous donnons simplement la date des actes qui contiennent les noms des supérieures.

Marie-Marguerite de Glandevès (1667).

. . . .

Marie-Séraphine de Maynier du Revest (1675 et 1677).

Anne de Barboux (1679 et 1681).

Marie-Gabrielle de Raphaelis-Brovès (1687 et 1688).

Anne-Marie de Grimaldy de Courbons (1691).

. . . .

. . . .

Eugénie de Thomassin, fille de Jean Etienne, président à mortier (1705)

. . . .

. . . .

Anne-Cécile de Colonia (1719).

Anne-Françoise de Perrache d'Empus (1726).

Anne-Marguerite de Meaux (1728).

Anne-Cécile de Colonia, pour la 2e fois (1730).

Claire-Magdelaine de Carles (1733).

Magdelaine Valentin (1739).

. . . .

Catherine Radegonde Lombard, de 1749 à 1751.

Marie-Angélique de Garciny, de 1752 à 1758.

Marie-Julie de Thomassin de Saint-Paul, de 1758 à 1764.

Catherine Radegonde Lombard, pour la 2e fois, de 1764 à 1767.

Claire-Marie Pellicot (de Seillans), de 1767 à 1770.

Marianne-Sophie de la Bastide, de 1770 à 1777.

Il paraîtrait que, dans les années suivantes, Martine-Séraphique et Marie-Julie de Rasque de Laval, sœurs par le sang, avant de l'être par la profession religieuse, se succédaient mutuellement comme supé-

rieures à Draguignan et à Grasse, à mesure qu'elles étaient déposées dans l'un de ces deux monastères. (1)

Thérèse-Françoise de Suffret (1791).

Ce nom et cette date (2) nous avertissent que nous sommes arrivés à la fin de notre tâche et qu'il nous faut raconter les derniers jours d'une maison dont nous n'avons pu étudier l'humble histoire sans lui donner et notre estime et une place dans notre cœur.

(1) C'est ce que racontait aux sœurs du nouveau monastère de Grasse la sœur Hippolyte Clément, entrée au couvent de Draguignan en 1787, morte à Grasse en 1847. La sœur Martine Séraphique (Angélique-Gabrielle, dans le monde) était du couvent de Draguignan depuis 1753. La sœur Marie-Julie (Gabrielle-Hermine) était entrée au couvent de Grasse en 1762 Déjà dans les premières années de ces deux monastères, la mère Isabelle de la Luxière, supérieure déposée de Draguigna, en 1644, y était réélue en 1648, après avoir exercé la même charge à Grasse, pendant l'intervalle.

(2) Il est probable que les Visitandines de Draguignan, comme celles de Grasse et comme les Ursulines de Toulon, furent obligées de devancer l'époque de l'élection de leur supérieure et d'y procéder en présence du corps municipal.

CHAPITRE V.

LA SUPPRESSION.

Notre intention serait, en écrivant ces dernières pages, de rapporter froidement la manière dont furent appliquées les lois révolutionnaires aux Visitandines de Draguignan. Les excès qui souillèrent alors la France ont été tant de fois flétris, que l'on ne peut guère, sans tomber dans la déclamation banale, reprendre cette tâche et élever la voix contre le grand crime social dont nous portons encore le poids. D'ailleurs la disparition des Visitandines n'a pas laissé après elle de trace sanglante, et si elles eurent toutes la fermeté qui dispose au martyre, aucune d'elles n'eut à monter les marches de l'échafaud.

Et puis, selon l'expression de Bossuet, il est des circonstances où les choses parlent assez d'elles-mêmes et c'est pour cela que le narrateur est ici dispensé de faire ressortir le contraste qui existe entre le spoliateur et les victimes.

C'est le 2 novembre 1789 que fut décrétée la loi de sécularisation des biens du clergé. Le 13 février 1790, elle était suivie de la loi portant suppression de tous les Ordres religieux, mais laissant aux religieuses la faculté de continuer de vivre en communauté. Les Visitandines usèrent de cette latitude et reçurent même dans leur couvent

des religieuses dont le monastère avait été supprimé (1). Le 23 février, elles se soumirent à faire la déclaration de tous leurs biens, meubles et immeubles, exigée par la loi. Il fut constaté que leurs revenus s'élevaient à 10,196 livres et leurs charges à 3,200 ; la maison avait donc 6,996 livres pour entretenir une trentaine de religieuses. (2)

Ces biens furent confisqués et le gouvernement s'engagea à payer à chaque religieuse de chœur une pension de 376 livres, 6 sous, quatre deniers, et à chaque converse une pension de 188 l., 3 s., 2 d

Les Visitandines subissaient en silence la loi du plus fort et continuaient, par leurs prières, comme par l'éducation chrétienne qu'elles dispensaient à la jeunesse, de servir leur patrie bouleversée, lorsqu'un courageux acte de foi et d'adhésion à la véritable Eglise éveilla les susceptibilités d'un despotisme dont l'usurpation la plus odieuse était celle du nom de la liberté. Le 1er décembre 1791, le procureur de la commune, Jean-Baptiste Senglar, expose au conseil municipal que le sieur Escalon, aumônier des *ci-devant religieuses* de la Visitation a été obligé, ce jour-même, d'abandonner sa place, parce que ces dames exigeaient de lui qu'attendu que le terme des pouvoirs qu'il avait reçus *du sieur Beausset*, ci-devant évêque de Fréjus, étaient expirés, il en obtînt de nouveaux, non de l'évêque constitutionnel, mais du sieur

(1) Le 29 juillet 1791, sœur Saint-Pierre (Eléonore-Magdelaine Alliez), religieuse dominicaine de Fréjus, qui avait pris son *refuge* au couvent de la Visitation de Draguignan, depuis la suppression, demande à sortir et à ce que les effets de la nouvelle loi lui soient appliqués. (Archiv. municip Délibérat.)

(2) Ces revenus, sauf 50 livres, produit des jardins situés hors du cloître, au Combat, consistaient en capitaux à constitution de rente. — D'après la déclaration des biens du clergé faite en 1728, le monastère n'avait, à cette époque, que 1,020 livres de revenu net. C'est aux économies faites sur les pensions fournies aux sœurs par leurs familles et aux libéralités des évêques de Fréjus qu'il faut attribuer l'accroissement d'un capital si modeste.

Beausset. Le sieur curé (1) a prévenu, il est vrai, les vœux des habitants en le nommant vicaire de la paroisse, en reconnaissance de son patriotisme et de son mérite. Mais si le sieur Escalon est satisfait, la loi ne l'est pas encore Ces dames se livrent dans leur retraite aux travaux de l'éducation des jeunes citoyennes et, en cette qualité, elles sont réellement fonctionnaires publics. Jusqu'ici on n'avait pas exigé d'elles le serment prescrit par la loi, parce qu'on présumait qu'elles y étaient soumises ; mais ce serment doit être requis aujourd'hui qu'on ne peut plus douter de leurs opinions contraires à la constitution (2).

Sur la réquisition du procureur, le conseil décide qu'il se présentera en corps, le samedi trois du courant dans la maison des *ci-devant religieuses* pour requérir le serment et verbaliser sur la prestation ou le refus. Au jour indiqué et à dix heures du matin, le maire Cresp et les officiers municipaux sont introduits dans la salle d'assemblée. Là, dans un discours qui ne rappelle que trop *le loup et l'agneau* du fabuliste, le procureur reproche aux religieuses d'amener le trouble dans la ville par la démarche qu'elles viennent de faire ; de renvoyer leur directeur au moment où les ennemis s'agitent pour renverser la Constitution. « C'est peu pour eux, dit-il, d'entrer le fer et la flamme à la main pour remettre les Français sous la verge du despotisme ; il faut encore exciter des troubles internes ; il faut se couvrir du manteau de la religion pour faire entre-égorger les citoyens... Telles sont les insinuations perfides auxquelles vous n'avez pas su résister. »

Après ce préambule, le procureur déclare aux religieuses qu'elles sont tenues au serment constitutionnel, comme les fonctionnaires pu-

(1) M. Girard, ancien chanoine, curé assermenté.

(2) Archives municipales, délibérations.

blies; il les menace d'avoir recours *aux voies les plus rigoureuses*, si elles continuent de *conspirer*, comme elles semblent le faire, contre la paix publique ; et, dans l'attente qu'elles se soumettront à la loi, qu'elles ne voudront pas être regardées comme des *enfants dénaturés prêts à déchirer le sein de la patrie*, il requiert la prestation individuelle du serment que le maire ordonne aussitôt.

« Et de suite, la dame Suffret, supérieure du couvent, a déclaré que, n'écoutant que la voix de sa conscience, elle ne peut prêter le serment requis. Après quoi, toutes les dames ayant été interpellées individuellement de prêter le dit serment, ont toutes constamment refusé de le prêter. »

Procès-verbal de leur refus étant dressé, ces dames, avant d'y apposer leur signature, demandent de le faire précéder de quelques observations, et la supérieure écrit de sa main ce qui suit : (1)

« Après avoir de nouveau fait lecture toutes réunies dans notre salle d'assemblée du procès-verbal, et y voyant couchés des sentiments et une conduite que nous n'avons jamais eus ni tenue ;

« Qu'il soit permis, Messieurs, avant de donner notre signature, de déclarer que, bien loin de vouloir troubler le repos public, nous ne cessons de nous dire : *Soyons attentives dans nos paroles pour ne rien proférer qui en trouble l'ordre ;* nous ne nous permettons pas même la lecture des papiers-nouvelles, pour ignorer ce qu'ils contiennent, nous bornant à porter nos vœux et prières au Seigneur pour lui demander la paix dans l'Eglise et dans le Royaume.

« On nous accuse d'avoir donné congé à M. notre aumônier ; nous

(1) Nous ne faisons subir à cette transcription d'autres changements que ceux exigés par l'orthographe, dont on ne tenait pas alors un compte rigoureux dans l'éducation du sexe faible.

avons justifié notre conduite sur cet article auprès de Messieurs le maire et officiers municipaux, leur ayant dit que ce monsieur nous avait fait avertir depuis environ un mois et demi par M. le curé de cette ville, qu'il avait une place de vicaire à cette paroisse.

« Depuis que les municipalités et districts ont été établis dans cette ville, nous n'avons cessé de donner des preuves de notre soumission à la loi.

« Nous espérons que les Messieurs qui en ont rempli les places voudront justifier notre conduite sur ces articles trop longs *de* détailler ici. Mais s'il était exigé, nous le pourrions facilement.

« Nous croyons par là donner l'exemple de l'obéissance et soumission à la loi aux jeunes élèves qui nous sont confiées.

« Nous ne croyons pas aussi manquer à la loi en suivant nos opinions religieuses, puisqu'un décret de cette même loi laisse la liberté sur ces opinions.

« Voilà ce qui nous a portées à refuser de prêter ce serment qu'on demande de nous, nos consciences s'y refusent constamment.

« Nous déclarons et promettons d'être fidèles à la loi, à la nation et au Roi. Et nous signons :

« Sœur Thérèse-Françoise Suffret, supérieure.

« Sœur Martine Séraphique Rasque, assistante.

« Sr Françoise-Julie Revel.

« Sr Paule-Jéronime Tavernier.

« Sr Marie-Baptiste Testanier.

« Sr Thérèse-Félicité Raphaelis.

« Sr Claire-Françoise-Magdelaine Baudrier.

« Sr Françoise-Eulalie Chieusses-Combaud.

« Sr Marie-Victoire Lombard.

« Sr Marie-Pauline Trouin.

« Sr Victoire-Elisabeth Gravier.

« Sr Catherine-Radegonde Lombard.

« Sr Marie-Delphine Lombard.

« Sr Claire-Thérèse Hébréard.

« Sr Marie-Hippolyte Clément.

« Sr Françoise-Augustine Armand.

« Sr Marie-Thérèse-Monique Carlevan.

« Sr Marie-Gertrude Bech.

« Sr Marie-Christine Turin.

« Sr Françoise-Emmanuelle Beaumont.

« Sr Claire-Marie Pellicot.

« Sr Marie-Magdelaine Lombard.

« Sr Thérèse-Aimée Lombard.

« Sr Marie-Angélique Clérion. (1) »

Cette protestation fut mise sous les yeux du pauvre prêtre assermenté Ardisson qui, le 5 décembre suivant, déclara que, « dans sa dernière séance et la veille d'une fête du Sacré-Cœur de chaque premier vendredi du mois, la supérieure lui dit qu'elles ne pouvaient plus s'adresser à lui comme directeur, à moins qu'il ne rétractât son ser-

(1) Archiv. municip. Carton de la *Vente des biens du clergé*. Les sœurs converses et tourières n'assistaient pas à cette séance. Il y avait alors quatre tourières : Thérèse Peiran, Marguerite Pélissier, Louise Rebech et une quatrième dont nous n'avons pas retrouvé le nom ; il y avait aussi une sœur donnée : Suzanne Lions. On remarquera que les sœurs se conformèrent, en signant, au décret de la Constituante qui supprimait les titres de noblesse. La supérieure était de Suffret ; l'assistante de Rasque de Laval ; la sixième, dans l'ordre des signataires, de Raphaelis de la Baume-Tourtour ; la huitième, Chieusses de Combaud ; la onzième, Gravier de Fos.

ment. »(1) Ce qui ne contredisait nullement l'affirmation des religieuses, qui l'avaient si bien averti plus d'un mois à l'avance de leur intention à son égard, qu'au moment où la commune disait prendre ses intérêts et ceux de la loi, il était déjà installé vicaire du curé constitutionnel. Les religieuses avaient concilié, par un sage ménagement, ce qu'elles devaient à leur conscience et au caractère sacerdotal de l'abbé Escalon, dont elles évitent de s'occuper dans leur protestation ; tandis que le serment schismatique, imposé à ses lèvres par une déplorable faiblesse, porte ce prêtre au triste rôle de sycophante. (2)

Le conseil municipal saisit de cette affaire le comité du district qui, le 16 décembre, émit un avis portant « qu'il y a lieu d'interdire aux dames religieuses de la Visitation de cette ville de tenir des pensionnaires pour les instruire et éduquer et qu'elles doivent être déchues de toutes fonctions publiques, à moins qu'elles ne consentent à prêter le serment requis par les décrets dans la huitaine qui suivra la notification de l'arrêté qui interviendra. » (3)

L'arrêté ne fut jamais rendu par le directoire du département qui avait seul qualité pour cela. Peut-être même le conseil municipal rougit-il quelque peu de sa démarche et de ses imputations et le directoire départemental ne fut-il pas saisi de l'affaire ; car le 23 décembre suivant, le conseil ne doutait pas que les dames de la Visitation ne contribueraient aux distributions de secours qui seraient faites aux indigents pour les trois fêtes de Noël. (4) Sans doute, ce conseil patriote

(1) Ibid.

(2) L'abbé Escalon se réconcilia avec l'Eglise en 1802.

(3) Archiv. municip Carton de la *Vente des biens du clergé*.

(4) Archiv. municip. Délibérat.

n'aurait pas voulu pour ses pauvres d'un pain servi par les ennemies de la patrie, par des conspiratrices.

Mais les événements qui se succédaient en France terrifiaient de plus en plus les honnêtes gens qui n'eurent bientôt plus que la fuite à opposer à la tempête révolutionnaire. Toutefois les Visitandines n'avaient pas encore quitté leur maison le 9 février 1792 ; à cette date, un état rectificatif des pensions qui doivent leur être servies constate qu'elles continuent de vivre en communauté. Il nous faut aller jusqu'au 16 vendémiaire an deux (5 avril 1794 pour trouver une pièce qui constate officiellement leur sortie (1) ; mais nous n'avons pu en découvrir la date précise nulle part D'après les souvenirs des vieillards qui furent témoins de ces événements, elle s'effectua vers l'époque où s'ouvrit la Convention, ou même peu avant la consommation du régicide. Ce ne fut point sans un sentiment de profonde compassion qu'un public nombreux se porta dans la rue Saint-François à la nouvelle de la sortie des religieuses et les vit défiler sous les bras de leurs parents ; les plus âgées chancelaient en marchant sur un pavé dont leurs pieds ne connaissaient plus les aspérités depuis soixante ans. (2)

Deux ans après, cinq religieuses avaient quitté ce monde : c'étaient les sœurs Suffret, Radegonde Lombard, Turin, Beaumont et Bech que l'on ne retrouve plus sur la liste des pensionnées de l'an 2.

(1) Le 9 février 1792, la pension des religieuses de chœur est réduite à 362 livres. 2 sous. 3 deniers et celle des converses à 181 l. 1 s. 1 d. L'arrêté du 16 vendemiaire an II, tenant compte de la vente de l'immeuble faite au profit de l'Etat, alloue aux religieuses de chœur survivantes une pension qui varie de 500 à 700 l. suivant leur âge ; à deux converses une pension de 466 l. 13 s. 4 d. et à une troisième une pension de 333 l 6 s. 8 d (Archiv. de la préfect. Arrêtés du directoire du département.)

(2) Détails fournis par plusieurs témoins oculaires et, entre autres, par l'aïeule de l'auteur de ce mémoire.



Le monastère fut vendu comme bien national en cinq lots. Le premier, qui avait été primitivement l'hôtel du *Cheval et cavale blanche*, fut acheté par le sieur Louis Boyer qui le remit presque aussitôt au sieur Boivin. C'est aujourd'hui l'*hôtel de France*. La maison Baudrier, la première acquise par les Visitandines, celle de Jacques Laugier et celle de Laurens furent achetées par le sieur Veyron-Lacroix, fournisseur des armées, qui détacha d'abord de ce lot considérable l'ancienne maison Jacques Laugier, pour la vendre au sieur Sassy, puis céda tout le reste au sieur Giraud. La chapelle fut achetée par le sieur Guisol, qui la transforma aussitôt, et la construction ajoutée par les Visitandines à la maison Baudrier devint la maison Bérard, puis Vallavieille.

On nous a dit souvent, dans notre jeune âge, le respect dont furent toujours entourées, après la tourmente révolutionnaire, les religieuses qui survécurent aux malheurs de l'Eglise et de la Patrie. Citons plus spécialement la sœur Pauline Trouin, de Flayosc, qui, après avoir continué dans le monde la vie recueillie du cloître, fut trouvée morte dans son lit, le crucifix entre les mains, chez le docteur Imbert, de Villecroze, son neveu ; — la sœur Hippolyte Clément, de Draguignan, qui s'appliquait à maintenir l'esprit religieux chez ses anciennes sœurs, en réunissant chez elle celles de la ville et du voisinage, et qui renonça une seconde fois au monde, pour entrer dans le couvent de son ordre, que Grasse venait de réédifier ; — la sœur Séraphique de Rasque, qui, retirée dans sa famille, au domaine des Salles près Draguignan, refusait, par esprit de pauvreté religieuse, d'user de la voiture de sa famille et venait tous les jours à la messe, à pied, un bâton à la main à cause de son grand âge, se déchaussant pour franchir le torrent de torrent de la Riaille, non encore encaissé, quand les pluies en avaient grossi le cours. Elle mourut le seize octobre 1823, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Elle représentait dignement cette génération moralement et physiquement forte qui fut séparée de la nôtre par celle de nos mères, mais que nous avons assez connue pour l'apprécier : piété droite et solide, simplicité et dignité dans les manières, assemblage complet des vertus domestiques, sage économie de chaque jour, qui permettait, au moment voulu, une libéralité magnifique, c'est ce qu'il nous a été donné d'admirer dans les familles fondées ou ravivées au commencement de ce siècle par les élèves de la Visitation, et c'est un des motifs, nous l'avons dit en commençant, qui nous a décidé à écrire l'histoire de ce monastère. On peut dire qu'il n'a pas complètement disparu, que son esprit se perpétue dans bien des familles honorables, et il est juste de lui appliquer, en souvenir des vertus qu'il a abritées et des exemples qu'il nous a laissés, une parole prononcée au moment où nous mettions la dernière main à cette étude :

« Les couvents sont les plus belles et les plus grandes institutions du christianisme ; mais leur illustration vient moins de leur force que de leurs bienfaits. » (1)

L'abbé F. LAUGIER.

(1) Westermayer, curé de Munich. (Congrès des catholiques Allemands à Fribourg en Brisgau, 1875.)



TABLE.

OBSERVATIONS

MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A L'ÉCOLE NORMALE

DE DRAGUIGNAN

A UNE ALTITUDE DE 186^{m},50.

Années 1874-1875.

Nous reprenons la publication des Observations météorologiques relatives à Draguignan; elles embrassent les années 1874-1875.

Les tableaux qui suivent ont été dressés d'après ceux de l'Ecole normale de Draguignan, mis gracieusement à notre disposition par son Directeur. Nous avons cherché à y faire entrer toutes les indications susceptibles de rendre vraiment utiles ces recueils d'observations si recherchées de nos jours.

LE COMITÉ DE RÉDACTION.

DATE.	PLUIE en millimètres.	TEMPÉRATURES			ÉTAT hygrométrique			6 HEURES DU MATIN				
		Minima.	Maxima.	Moyenne.	à 6 h. du matin	à midi	à 9 h. du soir.	Baromètre à 0°	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.
1	»	3.3	9.0	6.15	90	89	88	750.16	4.9	N E	faible	couver
2	»	0.0	9.5	4.75	100	8	62	753.08	1 0	N E	nulle	serein
3	»	—1.7	10.1	4.25	88	58	89	751.98	— 0.8	S E	id.	id.
4	2.8	4.0	10.2	7.10	100	6	80	747.44	5.0	S S E	id.	couvert
5	»	0.3	10 2	5.25	98	34	22	746.16	2.0	O S O	faible	serein
6	»	—1.7	9.2	4.00	93	74	91	749.68	1.0	S S O	id.	couvert
7	»	—3 3	8.0	2.35	93	42	90	749.88	—1.1	N	nulle	serein
8	»	—2.8	9.1	3.10	74	38	62	750.18	—1.0	O N O	id.	id.
9	»	—4.3	9.0	2.35	58	57	70	749.80	—2.2	O N O	id.	id.
10	»	2.0	10.1	6.05	89	70	83	751.68	6.1	S O	faible	couvert
11	»	2.2	11 2	6.20	90	48	80	749.20	5.0	E N E	nulle	serein
12	»	—2.1	10.2	4.15	89	37	72	746 07	— 0.9	S S E	id.	id.
13	»	—2.	9.8	3.90	90	67	96	746.36	—0.5	S	id.	id.
14	»	—4.	11.8	3.90	100	49	68	749 32	2 0	S	id.	id.
15	»	—3.8	11.8	4.00	96	55	98	751.88	—1.2	N	id.	id.
16	9.2	2 5	10.1	6.30	75	69	91	749.26	8.5	E N E	ass.fort.	couvert
17	18.	6.6	9 5	8.50	91	94	48	742.41	8.2	N E	faible	id.
18	»	2.1	10.6	6.35	29	57	33	734.71	5.5	E	forte	serein
19	»	—2.	4.2	4.10	100	66	93	745.24	—0.1	S S O	nulle	id.
20	»	1 1	12.8	6.95	89	66	97	759.79	3.0	S O	id.	id.
21	»	0.2	12.3	6.25	80	70	90	750.61	1.5	S O	id.	id.
22	»	0.5	13.5	7 00	89	89	85	754.36	0.5	S O	id.	id.
23	»	0.0	14.2	7.10	80	38	94	754.81	1.5	S O	id.	id.
24	»	1.2	14.3	7.75	96	93	84	750.97	2.5	S E	id.	id.
25	»	0.1	10.5	5.30	85	88	85	747.32	1.5	S E	id.	id.
26	»	2.5	12.9	7.70	92	54	97	752.14	3.5	S E	id.	couvert
27	»	- 2.6	10.9	4.45	85	60	96	750.94	—0 7	S S E	id.	serein
28	»	0.0	14.4	6.70	96	48	60	740.85	0.0	S	faible	id.
29	»	2 0	10.0	6.00	85	50	97	749.79	6.0	E N E	id.	couvert
30	»	—1.0	10.8	4.90	82	71	97	748.94	0.0	N E	nulle	serein
31	»	—2.	11.8	4.90	100	69	79	744.77	0.0	S	id.	id.

Température moyenne générale du mois : 5°45.

Température moyenne du mois à { **6 heures. . 1°9** / **midi...... 8°93** / **9 heures... 5°2** }

MIDI.					9 HEURES DU SOIR.				
Baromètre à 0°.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.	Baromètre à 0°.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.
750.98	6.0	E N E	faible	couvert	752.58	5.8	N E	faible	couvert
752.98	9.0	E S E	id.	serein	753.43	0 2	S E	nulle	serein
751.48	8.5	E	id	id.	750 06	5.3	S S E	faible	couvert
746.24	7.4	S S E	nulle	couvert	746.26	6.0	N O	id.	serein
747.25	9.8	N	faible	serein	748 41	6 2	N	ass.fort.	id.
750.83	5.1	S S O	nulle	id.	752.00	8.2	N N E	nulle	id.
750.05	6 3	S S O	id.	id	750 80	8.8	S S O	id.	id.
749.70	7.5	O S O	faible	id.	750.45	9.0	N O	id.	id.
751.78	7.5	O	nulle	-id.	751.70	4.2	S O	faible	ass.cou.
751.21	9.0	E N E	faible	couvert	749.93	5.4	E N E	id.	couvert
748.28	10.8	S	nulle	serein	747.82	4.0	S S E	id.	id.
746.04	9 5	S	faible	id.	744 44	3.0	S	id.	serein
747.21	6.5	S	nulle	id.	749.33	1.5	S	nulle	id.
751.11	8.5	S	id.	id.	750.88	2.6	N	id.	id.
752.18	8.8	S O	id.	id.	751.06	4.5	S S O	id.	couvert
746.76	8.5	E N E	ass.fort.	couvert	743.75	8.5	N E	ass.fort.	id.
741.51	9 0	E N E	nulle	id.	740.40	9.5	N O	faible	id.
738.78	8.5	N O	faible	serein	743.97	2.3	S S O	nulle	serein
746.24	10 2	S O	nulle	id.	748 51	3 6	S O	id.	id.
750.64	10.5	S O	id.	id.	750.52	4.7	S O	id.	id.
751.21	10.5	S O	id.	id.	753.41	6.8	S O	id.	id.
755.78	10.0	S O	id.	id.	755.11	5.5	S O	id.	id.
752.77	10.1	S O	id.	id.	753.09	5.5	S E	id.	id.
750.57	10.0	S E	id.	couvert	749.17	5.2	S E	id.	id.
747.94	7 5	S E	id.	serein	751.78	5.8	S E	id.	couvert
752.74	12.0	S E	faible	id.	754.93	5.0	S E	id.	serein
749.29	7.2	S S E	nulle	id.	744.85	2.1	S	id.	id.
746.48	13.6	E	id.	id.	748.89	8.8	E N E	faible	id.
748.81	10.0	E N E	id.	couvert	749.89	2.8	E	id.	id.
748.04	8.8	S O	faible	serein	746.22	4.6	S O	nulle	id.
746.10	10.2	S S E	id.	id.	748.74	6.1	N O	faible	id.

Total de la pluie du mois : 30mm.

Hauteur moyenne du baromètre à 0° à { 6 heures... 749.02 ; midi...... 746 48 ; 9 heures... 749.29 }

DATE	PLUIE en millimètres.	TEMPÉRATURES Minima.	Maxima.	Moyenne.	ÉTAT hygrométrique à 6 h. du matin	à midi.	à 9 h. du soir.	6 HEURES DU MATIN Baromètre à 0°.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	Force.	ÉTAT du ciel.
1	»	0.4	12.8	6 60	52	62	93	749 4	4.0	E N E	faible	serein
2	»	—2.0	15.5	6.75	93	50	89	747.8	0.0	S S O	nulle	id.
3	»	1.0	11.2	6.10	88	74	32	748.8	7.0	E N E	id.	couvert
4	»	1.0	11.0	6.00	100	66	97	752.9	2.5	N E	id.	id.
5	»	— 2.0	12.5	5.25	88	36	65	755.3	0.0	S	id.	serein
6	»	—2.5	14.8	7.65	51	89	83	756.2	—2 0	N N E	id.	id.
7	»	—2.4	13.8	6 10	96	60	58	755 7	- 6.0	N N E	id.	id.
8	»	0.8	12.3	6.55	83	43	97	748.9	3.0	O	faible	id
9	»	1.0	12.0	6.50	88	36	51	743 0	6.2	O	forte	id.
10	0.4	— 2.8	12.5	5 25	53	32	96	742.8	—1.5	O S O	faible	id.
11	»	— 4.7	9.8	2.55	52	47	67	754.0	—2.5	E	nulle	id.
12	»	3.5	7.8	2.15	64	56	65	756.4	—1.5	S S E	id.	id.
13	»	3 0	9.4	6.20	64	51	100	757.8	3.9	E N E	faible	id.
14	»	2.4	10.0	6.20	88	69	97	755.0	6 5	E	nulle	couvert
15	50.6	5.5	8.0	6.75	89	91	45	748 8	7.0	E N E	ass.fort.	id.
16	30.	6 0	8.5	7.25	86	86	89	743.9	8.0	E N E	id.	id.
17	9.1	4.2	10.8	7 50	85	62	93	739.0	7.0	O	id.	serein
18	»	3.5	9.8	6 65	88	73	78	742.0	6.0	O	forte	id.
19	»	— 0.7	9.9	5.30	61	36	91	738.0	0.0	N N E	nulle	id
20	»	0.0	11.8	5.90	97	39	94	740.0	3.0	E S E	faible	id.
21	»	—2.5	12.5	5 00	77	47	97	742.0	0.2	E N E	nulle	couvert
22	»	—2.0	12.2	5.10	89	69	72	740.7	0.0	N	id.	serein
23	»	—0.2	12.3	6.05	77	61	82	748.9	1.5	E N E	id.	id.
24	»	0.5	10.2	5.35	84	63	88	746 0	3 0	N	id.	id.
25	2.6	5.0	9.8	7.40	56	72	74	745.0	5 0	E N E	ass.fort.	couvert
26	»	3.5	10.3	6 90	90	86	72	745.8	6.5	N E	nulle	id.
27	»	6.8	13.2	10.00	72	56	92	743 0	8.5	E N E	forte	id
28	19.3	7.8	12.8	10.30	89	90	97	740.7	10.0	E	ass.fort.	id.

Température moyenne générale du mois : 6°26.

Température moyenne du mois à { **6 heures... 3°04** / **midi...... 9°35** / **9 heures... 5°46** }

MIDI.					9 HEURES DU SOIR.				
…mètre à 0·	Thermomètre centigrade	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.	Baromètre à 0·	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.
…7.2	10.5	S S O	nulle	serein	746.3	2 8	S S O	nulle	serein
…7.9	11.5	E S E	faible	serein	748.4	8.0	N E	modéré	couvert
…0.0	7.0	E N E	faible	couvert	752.3	6.5	N E	faible	couvert
…4.3	9.8	E S E	nulle	couvert	755.0	3.5	S	nulle	serein
…5.0	11.5	O S O	faible	serein	754 0	4.2	E N E	id.	id.
…6.0	10 0	S O	nulle	serein	755.9	4.0	N E	id.	id.
…5.0	11.0	O	modéré	couvert	751.8	3.9	S O	id.	id.
…6 8	10 8	O	forte	serein	743.9	6.2	N E	ass.fort.	id
…3.8	12.0	O	faible	serein	743.9	4 5	O	ass fort.	id.
…2.0	8.8	S O	faible	couvert	746.0	2.4	E N E	faible	couvert
…5.2	4.5	S	nulle	serein	756.9	—1.5	S E	nulle	serein
…6.2	6.5	S E	faible	couvert	757.0	4.0	N E	faible	couvert
…7.9	8.0	E S E	modéré	id.	757 0	6.0	E	nulle	id.
…4.4	9.5	E N E	faible	id.	752.0	8.0	E N E	médioc.	id.
…8.0	7 5	N E	médioc.	id.	745.0	13.0	N E	forte	id
…5.0	8.0	E	faible	id.	744.0	7.0	E S E	faible	id.
…0 8	10.0	O	forte	serein	740.0	8.0	O	médioc.	id.
…1.0	9.0	O	forte	couvert	739.9	4.0	O	nulle	serein
…8.9	9.0	O N O	médioc	serein	739 8	3.0	N	forte	serein
…9.9	10.0	S O	nulle	couvert	740.9	4.0	E N E	faible	couvert
…1 8	9.5	S	faible	id.	741.0	4.0	N N E	nulle	serein
…1.0	10.2	S O	nulle	id.	743.8	5.8	E N E	id.	couvert
…9.9	9.8	S	faible	id.	746.0	4.0	E N E	id.	serein
…6.9	8.8	E	faible	serein	746 0	6 0	S E	id.	couvert
…6.8	8 0	E	ass.fort.	couvert	746.0	4.0	E N E	id.	serein
…7.0	8.0	E N E	id.	id.	745.7	8 0	E N E	id.	couvert
…2.0	11.8	E N E	id.	id.	741.0	10.0	N E	forte	id.
…1.0	11.0	E	id.	id.	746.0	9.8	E	nulle	id.

Total de la pluie du mois : 112mm,0

Hauteur moyenne du baromètre à 0° à { **6 heures... 747.4** / **midi.. ... 747 5** / **9 heures... 747.2** }

DATES.	PLUIE en millimètres.	TEMPÉRATURES			ÉTAT hygrométrique			6 HEURES DU MATIN.				
		Minima.	Maxima.	Moyenne.	à 6 h. du matin	à midi.	à 9 h du soir.	Baromètre à 0°	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.
1	1.0	5.2	13.5	9.35	80	74	92	744.76	7.3	E S E	nulle	couvert
2	0.7	6	15 3	10.65	92	90	97	749.53	7.5	S E	id.	serein
3	»	4 5	13.9	9.2	93	65	89	753.82	7.5	S E	id.	couvert
4	»	2	11.2	6 6	68	56	97	755.06	4.8	S S E	id.	p couv
5	»	4	8.	4	97	77	78	754.80	5.2	N E	faible	couvert
6	»	— 3	9.7	3.35	84	97	83	754.15	3.5	E N E	nulle	clair
7	»	—1	0.8	—0.1	84	66	73	754.80	3.	S	id.	serein
8	»	—0.5	11.3	5.4	76	68	86	751.48	0.2	S	id.	serein
9	9.5	4	10	7.	96	76	96	747.35	5.	E	faible	couvert
10	10.1	2	9	5.5	81	71	93	739 75	3 5	N	nulle	couvert
11	»	— 1.2	3	0.9	83	83	91	736.17	2.	O N O	forte	serein
12	»	— 1.5	10	4.25	100	54	63	740.4	0.	N N O	très fort	id.
13	»	— 4	11.6	3.8	93	76	83	749.7	0.5	O N O	faible	id.
14	»	— 4	9.	2.5	67	97	96	752.36	— 1 6	S S E	nulle	id
15	»	— 4 3	12.5	4.1	43	48	94	750.23	— 3.	N N E	id	id.
16	»	— 1.2	13.3	6 5	75	50	80	748 04	0.2	O	id.	id.
17	»	1	17 4	9.2	62	57	90	754.36	2.8	E N E	id.	id.
18	»	1	19.8	10.4	70	52	97	749.95	2.3	E	id	id.
19	»	4	17.5	10 75	87	66	81	742 89	5	S S E	id	id.
20	»	4 5	19 9	12 2	94	21	62	740.47	9 2	S O	faible	id.
21	»	5.7	18.5	12.1	70	22	58	742 83	8.2	E N E	nulle	id.
22	»	3.4	17.4	10.4	82	61	97	751 29	4.2	N N O	id.	id.
23	»	3	16.4	9.7	92	62	80	747 37	8.7	E	id.	p couv
24	13.6	4.6	15.2	9.9	92	79	94	748.24	9.8	N E	id.	couvert
25	»	1.5	15.5	8.5	97	63	94	746 54	3.9	N	id	couvert
26	»	3	17.4	10.2	97	53	74	747 76	5.3	N E	id.	serein
27	»	1.5	17.7	9 6	63	53	76	750.55	3 4	O	id.	id.
28	»	5.5	19.6	12.55	97	33	97	751.2	7 3	N N O	id.	id.
29	»	8.2	18.5	13.35	90	53	86	748.24	9 2	S E	id.	p couv
30	»	5	19.4	12.2	66	39	90	749.19	7.5	N E	id	serein
31	»	3	18.	10.5	85	55	97	748.4	3 9	S	id.	serein

Température moyenne générale du mois : 7°57

Température moyenne du mois à { 6 heures... 4°39 / midi...... 12°29 / 9 heures... 7°27 }

MIDI.					9 HEURES DU SOIR.				
omètre à 0°.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.	Baromètre à 0.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.
45.63	12.2	E S E	nulle	couvert	748.28	8.5	S E	nulle	couvert
50.55	13.	S E	nulle	serein	752.74	9.9	S	id.	id.
54.49	11.	S	faible	couvert	755.69	7.2	S S E	id.	id.
55.33	10.2	S S E	nulle	serein	755.61	6.8	E S E	id.	id.
54.91	8.	S E	faible	couvert	753.15	3.	E N E	faible	clair
55.05	9.4	S S E	nulle	serein	756.83	2.5	S	nulle	serein
53.17	10.2	S	id.	serein	752.03	3.2	S	nulle	serein
51.31	9.5	S S E	id.	couvert	748.55	6.	S E	faible	couvert
44.92	9.4	E	faible	id.	741.77	6.	N E	ass.fort.	id.
37.09	7.3	S O	nulle	id	737.17	4.	E	faible	id.
36.29	4.	O N O	forte	serein	741.29	1.5	N O	forte	serein
45.38	5.	O N O	ass.fort.	id.	747.6	2.8	N N O	forte	id.
47.4	5.4	N O	forte	id.	751.68	2.	S E	faible	id.
52.06	8.2	O S O	faible	id.	754.45	2.	O	nulle	id.
59.03	9.	S	nulle	id.	749.15	4.8	N E	id.	id.
50.67	12.6	S E	id.	id.	750.91	5.4	E N E	id.	id.
53.3	15.3	S S O	id.	id.	752.43	12.	O	id.	id
49.86	16.8	S O	id.	id.	745.44	11.	O	id.	id.
41.33	15.	E	faible	id.	744.56	7.5	S E	id.	id.
39.83	19.5	N O	ass.fort.	id.	740.70	14.	N N O	forte	id.
44.1	16.8	S S E	nulle	id.	748.66	8.8	N O	nulle	id.
53.18	14.8	S	nulle	id.	750.33	8.6	S S E	id.	clair
45.82	14.4	S E	faible	p. couv.	748.31	11.6	N E	id.	couvert
45.82	12.	S S E	nulle	couvert	749.42	7.6	E	id.	couvert
44.56	11.7	N N O	id.	couvert	747.56	8.8	E N E	id.	p. couv.
50.52	13.3	S O	id.	serein	749.95	10.	O	id.	serein
53.42	16.	S	id.	id.	751.38	12.	N O	id.	serein
47.2	17.4	O S O	faible	id.	747.37	9.7	S S E	id.	voilé
48.21	17.	S	nulle	id.	749.78	9.8	E	id.	serein
49.7	18.8	S S E	id.	id.	748.31	9.4	S	id.	id.
48.55	17.8	E	id.	id.	748.76	9.2	E S E	id.	id.

Total de la pluie du mois : 34mm,9

Hauteur moyenne du baromètre à 0° à
- **6 heures... 748.44**
- **midi 748.66**
- **9 heures... 749.06**

DATE.	PLUIE en millimètres.	TEMPÉRATURES. Minima.	Maxima.	Moyenne.	ÉTAT hygrométrique à 6 h. du matin	à midi.	à 9 h. du soir.	6 HEURES DU MATIN. Baromètre à 0°.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	Force.	ÉTAT du ciel.
1	»	8.4	23 0	15.7	80	41	85	748.51	11.8	S O	faible	serein
2	»	1.9	22.2	12.5	91	8	87	747.90	3 5	S	nulle	serein
3	»	4.4	22.4	13.4	100	71	38	745.44	8	N E	nulle	couvert
4	3.2	9.8	20.0	14.9	69	70	74	741.41	11.5	N E	ass. fort	id.
5	23.	8.0	20.0	14.0	100	60	»	734.34	10.	N E	faible	id.
6	»	5.0	21.0	13.0	62	10	14	734.91	10.	O S O	ass. fort	serein
7	»	6 8	22.0	14.4	14	4	15	740 27	11.	N	faible	couvert
8	»	4.5	21.8	13.15	82	47	81	738 5	10.5	O N O	nulle	serein
9	»	6.1	21.5	13.9	82	41	86	736.55	10.5	S O	calme	id.
10	»	3.0	21.0	12 0	98	86	95	735.6	7 3	S E	calme	id.
11	28.	6.0	20.0	13.0	97	86	86	731.	8.	E N E	ass. fort	tr. couv
12	25.2	6.0	17.0	11.5	86	89	89	725 92	8.8	E	ass. fort	couvert
13	15.7	4.0	18.5	11.25	86	72	71	736.17	9.	E	calme	serein
14	1.	6 0	17.0	11.50	79	48	100	723.62	10.	S O	calme	serein
15	0.5	5 8	14.4	11.1	90	66	89	731 50	10.5	E	faible	couvert
16	»	5.3	20.0	12.65	97	80	74	738.69	6.5	O	nulle	id.
17	»	5.0	20.0	12.50	94	60	96	742.42	6.6	S E	id.	id.
18	»	8.0	18.0	13.0	97	66	80	746.02	9.7	S E	id.	id.
19	»	10.8	20.7	15.75	95	63	93	747.42	12.	N N E	id.	id.
20	»	7.0	20.5	13.75	95	46	95	749.31	9.5	E	id.	serein
21	»	6.5	23.0	14.75	97	41	86	748.65	9.	S E	id.	id.
22	»	6.8	22.1	14.45	90	41	89	748.62	11.5	S E	id.	id.
23	0.3	11.0	26.5	18 75	90	42	63	749.49	12.3	S E	id.	id.
24	»	8.2	23.7	15.95	93	42	46	747.20	11.4	N E	id.	id.
25	»	10.0	25.0	17.5	68	36	73	747.46	15.	O	id.	id.
26	»	10.5	30.5	20.5	91	42	56	747.07	13.7	E	id.	id.
27	»	9.0	23.6	16.3	100	58	89	747 33	12.	N E	faible	id.
28	»	10.4	24.6	17.5	63	61	76	746.74	10.5	E	nulle	nuag.
29	»	10 0	17.2	13.6	85	6	65	743.97	12.	E S E	faible	couver
30	»	10.0	20.0	15.0	72	46	70	745.09	11.	E	faible	couver

Température moyenne générale du mois : 14°23

Température moyenne du mois à
- **6 heures .. 10°1**
- **midi ..... 17°21**
- **9 heures... 13°**

MIDI.					9 HEURES DU SOIR.				
Baromètre à 0°.	Thermomètre centigrade	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.	Baromètre à 0°.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.
748.12	20.4	O N O	forte	serein	748.49	9.	S E	nulle	serein
747.42	20.0	O	forte	couvert	747.20	10.	N E	nulle	id.
745.63	16.0	E S E	faible	serein	743.25	17.3	N E	faible	id.
741.54	15.	E S E	tr.faibl.	couvert	740.68	10.5	S S O	faible	couvert
733.34	14.	O	ass. fort	couvert	»	»	»	»	»
735.7	13.	S O	faible	serein	736.46	11.2	S O	faible	serein
740.5	16.	O	nulle	couvert	741.45	11.	E N E	nulle	id.
736.	16.4	O S O	faible	serein	737.45	10.	E N E	nulle	id.
735.85	15.5	S	calme	couvert	736.36	9.	S E	calme	id.
735.4	10.	S	calme	couvert	735.46	11.	E N E	calme	couvert
729.59	9.	E N E	ass. fort	tr.couv.	728.61	9.	E N E	ass. fort	tr.couv.
728.71	9.	E	ass. fort	couvert	733.70	9.4	E	calme	couvert
732.89	15.5	E N E	calme	id.	731.62	12.	O	calme	couvert
722.54	15.	S O	calme	id.	726.62	9.8	E	nulle	serein
734.86	13.5	N N E	ass. fort	id	738.14	9.5	E	id.	id.
739.33	11.	O S O	nulle	serein	740.38	12.5	S E	id.	id.
744.34	18.5	S S E	id.	serein	745.62	10.5	S E	id.	id.
746.70	16.5	S E	id.	couvert	747.65	13.0	E	id.	couvert
748.09	17.8	S E	id.	id.	748.89	13.	E	id.	couvert
748.87	20.6	E	id.	id.	748.19	13.5	S E	id.	serein
747.71	21.	S E	faible	serein	748.1	13.5	S E	faible	id.
748.63	21.	S E	faible	id.	749.85	14.	S E	nulle	id.
748.09	24.	S E	nulle	id.	747.83	17.5	S O	faible	couvert
746.93	23.5	S E	faible	id.	747.22	19.	N	faible	serein
746.61	25.	S	id.	id.	747.06	16.	E	nulle	id.
746.78	23.5	S E	id.	id.	746.13	18.5	O	faible	id.
746.38	22.	S E	id.	id.	744.42	15.5	S E	id.	couvert
746.3	21.	S S E	nulle	nuag.	739.86	16.	S E	id.	serein
744.93	16.	S E	ass. fort	nuag.	745.21	12.8	S E	id.	tr.nuag.
744.18	16.6	S E	faible	tr.nuag.	743.20	11.	E	nulle	couvert

Total de la pluie du mois : 96mm,9

Hauteur moyenne du baromètre à 0° à { **6 heures... 741.59** ; **midi...... 741.39** ; **9 heures... 745.34** }

DATE.	PLUIE en millimètres.	TEMPÉRATURES.			ÉTAT hygrométrique			6 HEURES DU MATIN.				
		Minima.	Maxima.	Moyenne.	à 6 h. du matin	à midi.	à 9 h. du soir.	Baromètre à 0°.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.
1	»	3.5	22	12.75	91	36	67	740.53	7.2	E	nulle	serein
2	»	7.5	23.	15 3	97	50	37	735.87	10.	E S E	nulle	serein
3	13.4	8.5	15.5	12 0	87	90	95	735.01	12.5	E N E	faible	couver
4	»	5.5	17.5	12 5	76	42	47	734 96	9 9	S O	faible	serein
5	»	5.5	20.5	13.0	44	19	43	736.58	9.8	O S O	nulle	id.
6	»	4 5	18.	11.25	61	50	54	739 13	7.9	N N O	faible	id.
7	7.5	5.4	17.5	11.45	75	57	93	739.95	10.5	O N O	ass. fort	nuag.
8	»	6.5	18.5	12.5	89	32	50	736.26	9.9	N E	faible	serein
9	»	6.2	17.3	11.75	65	27	37	733.58	9.	O	forte	nuag.
10	»	2.3	17.4	9.85	90	56	76	732 16	4.5	N	faible	id.
11	»	3.5	15.4	9 45	88	34	24	736.66	7.5	S S E	nulle	id.
12	»	5.	22.3	13.65	42	27	41	731 33	13.	N	ass. fort	id.
13	»	8.5	»	»	50	32	85	735 35	11.8	S O	nulle	serein
14	»	5.3	15.5	10.4	80	64	93	743.72	10.5	S S E	id.	id.
15	»	5.	22.	13.5	91	49	40	748.82	8.2	N E	id.	id.
16	»	6.5	19.	12 75	34	22	43	741.51	13.9	N O	forte	id.
17	»	6.2	19.	12.8	77	14	57	746.50	7.6	N N E	faible	nuag.
18	»	6.3	17 8	12.05	80	41	76	743 65	11.	N E	nulle	serein
19	»	8.2	16.9	12.55	80	47	73	746.82	13.	E N E	id.	id.
20	»	5 7	17.5	11.6	65	53	66	747.51	11.4	E S E	id.	id.
21	»	9.5	19 5	14.5	52	44	42	746.65	14.8	E	ass. fort	id.
22	2.6	9.	18.6	14.8	41	46	84	741.48	16.5	E	id.	nuag.
23	»	8.	16 2	12.1	76	70	89	740 03	14.8	E	id.	id.
24	»	12 8	24 2	18.5	81	43	66	735 89	16.2	S E	faible	id.
25	»	9.4	20.	14.7	66	48	86	738 45	16.3	N E	nulle	serein
26	»	12.5	17.5	15.	91	81	93	740.35	14.2	E	id.	nuag.
27	»	9.	21.9	15.45	93	48	79	739.17	14.2	S O	id.	serein
28	»	10.3	23.5	16.2	71	41	56	744.58	15 8	N E	id.	id.
29	»	10.2	24.2	17.2	71	45	79	748.17	16.	S E	id.	id.
30	»	9.	26.5	17.75	80	25	74	750.55	15.6	O S O	id.	id.
31	»	8.7	24.9	16.8	58	20	76	751.80	15.	O	id.	id.

Température moyenne générale du mois : 13°47

Température moyenne du mois à
- **6 heures .. 11°9**
- **midi ..... 19°6**
- **9 heures... 13°6**

MIDI.					9 HEURES DU SOIR.				
omètre à 0°.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.	Baromètre à 0°.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.
38 4	19.5	S O	ass.fort.	serein	737.11	14.	E	faible	serein
33.8	19.6	E S E	ass.fort.	id.	734.5	19.9	N N O	id.	id.
34.22	11.9	S E	faible	couvert	734.65	9.5	N E	faible	id.
35.30	16.	S O	forte	serein	735.84	12.	O	id.	id.
38.61	17.5	O	ass fort	id.	738 58	12.	N O	id.	id.
40.24	17 5	S O	id.	id	740.71	12.	N O	id.	id.
39.19	16 3	S E	id	nuag.	738 36	11.	N E	id.	nuag.
35.05	17 5	O	forte	serein	736.15	12.5	O	forte	serein
31.35	16.3	O S O	forte	nuag.	729.65	12.2	N O	ass.fort.	id.
32.96	10.9	E N E	ass fort	id.	736 44	9.9	S E	id.	id.
34.15	19.9	S S O	tr faib.	id.	731.83	14.	N N E	tr. fort.	id.
33.25	20.5	S	faible	id.	735 35	13.	N N O	faible	nuag.
39.06	20.9	S S E	faible	serein	742.32	11.5	E	nulle	serein
43.52	17.3	S E	nulle	nuag.	747.60	12.5	N E	id.	nuag.
47 80	20.	S S E	nulle	id.	742 8	17.5	O	tr. fort.	serein
40.53	21 3	N O	forte	serein	744.67	12.3	N E	ass.fort.	id.
44.88	18.8	O	ass fort.	id.	744 48	12 3	N E	faible	id.
43.56	19.5	S S E	nulle	nuag.	745.9	12.	E	nulle	id.
47.03	17.3	S E	faible	serein	747.48	10.	E	id.	id.
47.03	18 3	E S E	ass.fort	nuag.	747.5	13.	E N E	faible	id.
45.71	18.8	E N E	forte	id.	745.53	16 3	E	ass.fort	id.
41.37	19.	E S E	tr forte	id.	739.60	14.5	E	id.	nuag.
39.60	17.3	E S E	ass.fort	id.	737.94	14.8	E	faible	id.
36.38	23 3	O S O	id.	serein	738 40	15 2	N O	nulle	serein
39.28	22.5	S S E	faible	id.	740.90	15.	S E	id.	nuag.
40.47	16.4	N O	nulle	nuag.	739.45	14.9	S O	id.	id.
39 50	23.6	S O	nulle	id.	741.86	16.	N E	id.	serein
46.10	23.2	S E	faible	serein	748.20	16.	S E	id.	id.
47.86	24.9	S	nulle	id	749.61	16.5	O S O	id.	id.
50.39	26.4	O S O	ass.fort	id.	751 41	15.	S O	faible	id.
51.91	27.6	S O	nulle	id.	752.57	16.	S O	nulle	id.

Total de la pluie du mois : 23mm,5

Hauteur moyenne du baromètre à 0° à { **6 heures... 740.74** / **midi...... 740 08** / **9 heures... 741.17** }

DATE.	PLUIE en millimètres.	TEMPÉRATURES			ÉTAT hygrométrique			6 HEURES DU MATIN				
		Minima.	Maxima.	Moyenne.	à 6 h. du matin	à midi	à 9 h. du soir.	Baromètre à 0°	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.
1	»	11.	24.	17 5	70	39	46	752.75	17.	E N E	nulle	serein
2	»	10.	24.8	17.4	60	34	67	751.83	18.	E	id.	id.
3	»	10.5	27.	18.75	70	39	70	751.45	17.5	N E	id.	id.
4	»	12.	31.	21.5	47	32	64	752.57	20.	E	id.	id.
5	»	14.	33.	23.5	61	25	39	750.48	20.3	S E	id.	id.
6	»	16.	31.	21.	63	34	71	746.0	22.	O	id.	id
7	»	14 5	32.	23.25	58	31	63	744.54	22.	S E	id.	id.
8	»	16.5	31.5	24.	59	21	50	747.69	22.5	E S E	id.	id.
9	»	17.	31.	24.	51	33	58	748.73	24.	N	id.	couvert
10	»	16 8	33.	24.9	63	23	53	750.28	23.5	E	id.	serein
11	»	16.5	31.	23.75	55	40	78	747.10	24.5	O	id.	id.
12	»	15.5	31.	23.25	67	41	91	742.36	22.	S E	id.	id.
13	»	14.5	33.	23.75	67	17	24	741.13	21.	E	id.	id.
14	»	17.	25.	21.	36	39	70	739.67	21.	O	ass.fort.	couvert
15	»	11.5	21.	16.25	33	30	52	737 74	16.	N O	forte	serein
16	»	8.	23.5	15.75	41	31	74	743.85	16.	N N E	ass.fort	id.
17	3.2	10.5	21.	15.75	89	61	63	749.45	14.	S E	nulle	couvert
18	1.3	13.	24.	18.5	45	47	80	749.23	21.	E S E	faible	id.
19	»	13.5	31.5	22.5	65	30	72	747.76	21.	N	nulle	serein
20	»	13.	34.	23.5	59	19	69	744.78	21.	S S O	id.	id.
21	»	14.	28.	21.	58	51	50	741.14	21.	S O	id.	id.
22	»	15.	25.	20.	85	44	41	737.38	19.	S S E	id.	couvert
23	»	14.5	29.5	22.	50	29	54	743.05	22.	O	id.	serein
24	»	12.	26.	19	57	55	78	745.78	19.	N E	id.	id.
25	»	16.5	26.5	21.5	51	24	40	743.66	20.5	O	ass.fort	id.
26	»	14.	27.	20 5	50	30	65	744.60	18.	O	nulle	couvert
27	18.4	17.	22.	19.5	90	73	80	741.95	18.	N E	faible	id.
28	18.2	15.5	23.	19.25	46	66	50	737.94	19.	E	ass.fort	id.
29	»	9.	23.	16.	65	37	72	743.06	17.	O	forte	id.
30	»	12.	28.	20.	70	37	87	746.85	17.	N O	nulle	serein

Température moyenne générale du mois : 20°61.

Température moyenne du mois à	**6 heures...**	**19°82**
	midi......	**27°35**
	9 heures...	**19°95**

MIDI.					9 HEURES DU SOIR.				
Baromètre à 0°.	Thermomètre centigrade	VENT Direction.	VENT Force	ÉTAT du ciel.	Baromètre à 0.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.
753.28	25.	S E	ass.fort	couvert	751.86	19.2	E	nulle	serein
752.33	25.	E S E	id.	serein	750.64	17.5	E	id.	id.
751.22	26.5	S S E	faible	id.	752.45	17.	E	id.	id.
752.92	30.4	S E	id	id.	751.93	20.	S E	id.	id.
749.44	33	E	ass.fort.	id.	746.51	26.	O	id.	couvert
745.04	30.5	E	faible	id	741.95	21.	S E	id.	serein
744.96	32	S S E	id.	id.	746.12	21.	E S E	id.	id.
747.71	31.	E S E	ass.fort.	couvert	747.26	22.5	O S O	id.	id.
748.78	31.	S	id.	serein	750.55	21.	E	id.	id.
748.62	32	O	faible	id.	746.98	25.	O	id.	id.
745.76	31.5	S S O	ass fort.	id.	745.35	21.	S E	id	id.
742.49	31.6	S E	nulle	id.	740.96	21.	E	id.	id
740.12	33.	O	forte	id.	738.35	26.	O S O	forte	id.
737.73	25.	N E	ass fort.	id.	741.83	17.	S S E	nulle	id
740.49	21.	O	forte	id	742.60	14.	O	id.	id.
744.63	23.	S S O	nulle	id.	746.86	14.	E	id.	id.
747.71	17.	N E	faible	couvert	748.16	18.	S E	id.	couvert
750.17	24.	E N E	ass.fort.	couvert	749.69	18.	E N E	id.	serein
749.80	30.5	S S E	nulle	serein	745.89	20.	S S O	id.	id.
743.12	32.5	O	ass.fort.	id.	742.30	22	S O	id.	id.
741.32	28.	S O	nulle	id	738.26	22.	E	ass.fort.	id.
738.95	23.	O	forte	couvert	740.56	21.	N O	forte	id.
744.59	29.	S S O	ass.fort.	serein	744.51	19.	E	nulle	id.
744.24	26.	S E	id.	id	746.19	20.	S S E	faible	couvert
744.25	26	O	forte	id.	743.36	20.	O	ass.fort.	serein
744.26	26.	S O	ass.fort	id.	742.95	21.	O S O	id.	id.
741.38	21.	E	id.	couvert	741.67	18.	S S E	nulle	id.
739.62	22.	S O	id.	serein	742.60	19.	O	forte	id
742.60	23.	N O	forte	couvert	744.60	19.	N O	nulle	id.
746.36	26	E S E	ass.fort.	couvert	748.87	19.5	S E	id.	id.

Total de la pluie du mois : 41mm,1

Hauteur moyenne du baromètre à 0° à { 6 heures... 745.52 ; midi ...... 745.46 ; 9 heures... 745.39 }

DATES.	PLUIE en millimètres.	TEMPÉRATURES Minima.	Maxima.	Moyenne.	ÉTAT hygrométrique à 6 h. du matin	à midi.	à 9 h. du soir.	6 HEURES DU MATIN. Baromètre à 0.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	Force.	ÉTAT du ciel
1	»	15.	29	22.	70	39	70	748.46	22	S E	nulle	serein
2	»	15.	30.5	22 75	70	34	65	750.46	20.	S E	id.	id.
3	»	15.	32.	23 5	70	47	74	749.66	21.	S S E	id.	id.
4	»	16.	33.8	24.9	70	43	61	748.67	22.	S S E	id.	id.
5	»	17 5	34.	25 75	68	40	71	748.1	25	S E	id	id.
6	»	18.	33.5	25.75	55	42	69	747.40	25.	S S E	id.	id.
7	»	18.5	33 5	26	63	41	65	746 98	25.5	S S E	id.	id.
8	»	18.5	34.5	26.5	65	38	56	746 05	24.5	S E	id.	id.
9	»	19.	33.5	26.25	50	25	55	748 05	26.	E	id.	id.
10	»	20.	36.	28.	55	22	34	748.93	26.	N E	id	id.
11	»	19 4	35.	27.7	54	24	60	745.38	25.	N N E	id.	id.
12	»	19	34 5	26 75	55	27	54	743.65	26	N N E	id	id.
13	»	18.5	31.	24.75	61	53	75	744 98	25	E S E	id.	id.
14	»	18 2	34.	26.10	70	38	61	747.60	24.	S S E	id.	id.
15	»	19.	34.	26 50	67	34	66	745.98	24.	E S E	id	id.
16	»	19.	33.5	26 25	59	40	52	746.08	24.5	N E	id	id.
17	»	18.	33.5	25.75	72	48	61	745.22	20.	N O	id	nuag
18	»	18.	32.	25.	59	79	83	746.50	23.7	S E	id.	serein
19	3.	19.	34.	26.50	87	33	66	745.10	21.5	E	id	nuag.
20	»	18.5	32 5	25.50	66	46	73	745.10	23.	N	id.	serein
21	»	16.	32.	24.	77	42	68	742.36	20.	N N O	id.	id
22	»	18.	33.	25.50	74	34	66	744.12	22.	O N O	id.	id.
23	»	15.	33.5	24.25	64	21	67	744.36	20	E	id.	id.
24	0.6	19.	29.	24.	73	43	41	743.12	21.	N N E	id.	nuag.
25	»	19.5	25.	22.25	47	33	32	738.26	20.	O N O	forte	couver
26	»	15.	31	23.	46	21	63	738 38	19.	N O	nulle	serein
27	»	13.	28.	20 5	51	44	72	742 36	18.	E	id.	id.
28	»	14.	20	20 5	72	55	81	744.28	19.	E	id.	couver
29	7.6	18.	28.	23.	72	37	72	740.36	20.	E N E	forte	serein
30	»	15.	24.	19.5	49	41	54	735 62	18.	N O	id.	id.
31	»	13.	31.	22.	69	34	57	738 62	16.	N E	nulle	id.

Température moyenne générale du mois : 24°53

Température moyenne du mois à
- 6 heures... **22°15**
- midi.. .... **30°42**
- 9 heures... **22°97**

MIDI.					9 HEURES DU SOIR.				
omètre à 0°	Thermomètre centigrade	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.	Baromètre à 0°	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.
9.38	27.	S E	nulle	serein	750.22	20.	S E	nulle	serein
0.31	29.	S E	id.	id.	750 40	23.	S S E	id.	id.
9.66	31.	S S E	id.	id.	748.98	23.	S S E.	id.	id.
7.79	33.	S	id.	id	749.86	23.5	S O	id.	id.
7.15	33.	S E	id.	id.	746.74	25.	S S E	id.	id
6.78	31.	E S E	id,	id.	745.72	23 5	E S E	id.	id.
5.5	33.	S E	id.	id.	746.44	24.5	S E	id.	id.
7.45	34.	S S E	id.	id.	747.69	25.	E	id	id.
9 38	33.5	E S E	id.	id.	749.69	26.	E N E	id.	id
6.38	35.	S O	id.	nuag.	746.38	29.	N O	id.	nuag.
44 38	35.	S S E	id.	serein	743 88	24.	N N E	id	serein
43.40	34.	S E	id	id	742.16	25.	E S E	id.	id.
46.62	31.	S E	id.	id.	746.86	24.	S S E	id.	id.
47.69	33.5	S S O	id	id.	746.74	25.	E N E	id.	id.
46.50	33.	S	id.	id.	745.74	23.	E	id.	id
44.50	32.	E	id	id.	747 10	23.	O S O	id.	nuag.
45 81	31.	E N E	id.	id.	746.16	25.	S E	id.	id.
44.44	22.5	N E	forte	nuag.	746.50	23.	E	id.	id.
46.74	32.	S S O	nulle	serein	744.	23	N	id.	serein
42.64	31.5	E N E	id.	id.	744.98	21.	N N O	id.	id
42.48	31.	S S E	id.	id.	742 48	25.	O N O	id.	id.
43.76	29.	S O	id.	id.	744.98	23.	E	id.	id.
43.52	33.	O S O	forte	id.	742.88	24.	N E	id.	id.
41.	27.	O	nulle	couvert	739.52	22.5	O N O	id.	id.
38.26	24.	O	forte	serein	739.38	20.	N	forte	couvert
36.90	30.	O N O	nulle	id.	741.19	19.	E	nulle	serein
42	28.	S O	id.	id.	745.22	20.	E	id.	id.
42	26.	E	id.	id.	744.12	20.	E S E	id.	id.
45.40	27.	E	ass.fort.	couvert	736.38	20.	O	ass.fort.	serein
36.38	23.5	N O	forte	couvert	740.36	19.	N N E	nulle	id
41.12	29.5	S E	nulle	serein	740.52	21	N E	nulle	id.

Total de la pluie du mois : 11mm,2

Hauteur moyenne du baromètre à 0° à
- **6 heures... 744.83**
- **midi.. ... 744 67**
- **9 heures... 744.96**

DATE	PLUIE en millimètres.	TEMPÉRATURES			ÉTAT hygrométrique			6 HEURES DU MATIN				
		Minima.	Maxima.	Moyenne.	à 6 h du matin	à midi.	à 9 h. du soir.	Baromètre à 0°.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.
1	»	11.	31.	21.	65	36	59	741 4	21.	N E	nulle	serein
2	»	17.	33.	25.	72	32	42	740.24	20.	E	id.	id.
3	19.6	19.3	33.5	26.4	74	38	54	742.72	23.	E S E	id.	id.
4	»	23.5	30.	26.75	83	41	75	741.85	21.	O N O	id.	id
5	»	17.	30.	23.5	91	39	42	743 28	20.	E S E	id.	couvert
6	»	19.	31.	25.	39	26	66	745.22	24.	O S O	forte	serein
7	»	18.	28.	33.	80	66	82	745.1	20 2	N O	nulle	couvert
8	»	16.2	30.	21.1	80	40	71	745.72	20 5	E	id.	serein
9	»	16.5	25.	20.75	63	26	47	741.57	19.4	O	forte	id.
10	»	13.	29.	21.	68	22	50	743.53	15.	O	faible	id.
11	»	17.	29.	23.	49	17	37	743.19	21.	N O	ass.fort.	id
12	»	16.	30.	23.	53	16	64	743.54	18.	O N O	faible	id.
13	»	15.2	27.4	25 3	60	48	62	744.12	17.	N N E	nulle	id.
14	»	14.7	27.5	21.1	81	56	48	743 6	19.	S E	id	id.
15	»	15.2	25.	20.1	46	45	44	743	20.	O	forte	id.
16	»	9 8	27.8	17 8	43	22	49	745 5	22.	S O	nulle	id.
17	»	10 3	38.0	24.1	75	48	76	744.5	13.	E	id.	id.
18	»	13.5	31.5	22 5	83	33	43	745.3	16.	E S E	id.	id.
19	»	15.4	29.	22.2	78	35	41	744 6	17.	N	id.	id.
20	»	16.5	29.5	23.	72	36	64	744.7	19.5	N E	forte	nuag.
21	»	12.8	30.4	21 6	82	29	64	745.3	14.	O	nulle	serein
22	2.4	16.2	24.5	20 3	81	23	80	744.5	17.2	E	id.	nuag.
23	»	16.4	29 4	22.9	98	29	57	746.5	13.8	O	id.	serein
24	»	14.7	28.5	21.6	93	29	87	744.1	16.	S E	id.	id.
25	»	14 8	26.5	20.65	90	75	81	747.2	18.5	E N E	id.	nuag.
26	4.8	14.8	27.8	21 3	86	50	97	741.2	18 7	E	id	couvert
27	»	12.5	26.2	19.3	82	66	78	743.2	14.	N N O	id.	p.nuag
28	2.2	13.	25.	19.	91	56	92	745.3	15.2	E	id.	id.
29	»	14.	27.	20 5	85	58	75	744.9	15.	N	id.	couvert
30	»	11.5	26.	18.75	95	51	82	745.6	13.	N	id.	p.nuag
31	»	12.2	30.	21 1	64	36	79	745.1	13.6	E	id.	serein

Température moyenne générale du mois : 22°34

Température moyenne du mois à { **6 heures... 17°6** ; **midi...... 27°11** ; **9 heures... 21°14** }

MIDI.					9 HEURES DU SOIR.				
romètre à 0°.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.	Baromètre à 0°.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.
40.86	30.	E S E	ass.fort.	serein	741.19	23.	E	nulle	serein
42.16	31.	S	nulle	id.	741.76	26.	E S E	id.	id.
43.24	32.	O S O	nulle	id.	743.98	25.	O	id.	couvert
42.49	30.	O	forte	id.	743.58	24.	E S E	id.	serein
43.02	28.	S O	faible	id.	742.28	24.8	O	id.	id.
41.26	31.	N O	forte	id.	743.04	23.	N O	faible	id.
45.6	24.	S E	id.	couvert	747.15	21.	E	nulle	id.
43.76	29.	S O	id	serein	743 52	20.	N O	id.	couvert
41 86	24.	N O	tr fort.	id.	742 36	20.	O	faible	serein
45.10	28.	S O	ass.fort.	id.	744.12	22.	N O	ass.fort.	id.
43.98	28.	O	forte	id.	743.98	23.	S O	faible	id.
44.67	30.	O	ass.fort	id.	744.12	20.	N E	id.	id.
44.00	27.	S S E	faible	id.	740.	23 7	S E	nulle	id.
42.7	24.6	E	nulle	id.	742.1	24 6	E	id.	id.
43.1	22.	O	forte	id.	743.2	21.5	N N O	ass.fort.	id.
44.7	27.	S E	nulle	id.	746.9	21.	E	nulle	id.
45.2	28.	E S E	ass fort	id.	745.2	20.	E	id.	id.
44.8	28.	E	id.	id.	745.	23.	N N E	id.	id.
44.6	27.5	E	faible	id.	744 4	23.7	E S E	faible	id.
45.6	28.	S S E	nulle	id.	746.5	20.	N E	id.	nuag.
45.1	29 5	S S O	id.	id.	744.3	22.5	E	nulle	p.nuag.
47.8	19.5	E N E	id.	couvert	746.2	17.5	O	id.	serein
45.7	28.4	S O	ass.fort.	serein	744.4	19.8	S E	id.	id.
47.8	29.	S E	faible	serein	747.7	19.4	S E	id.	id.
42.6	26.	S E	faible	nuag.	741.8	20.	S S E	id.	nuag.
37.2	27.2	E	forte	orageux	741.1	15.8	N N O	id.	serein
43.3	23 5	S S E	faible	id.	744.8	18.4	E	id.	p.nuag.
45.	24.5	S S E	nulle	couvert	745.7	17.8	N	id.	couvert
44.5	23.	O S O	ass.fort	id.	745 3	20.5	O	faible	serein
46.	25.5	E S E	ass.fort	p.nuag.	745.9	17.4	E S E	id.	id.
46.1	27.4	E S E	nulle	serein	745.5	17.	O	id.	id.

Total de la pluie du mois : 29^{mm},0

Hauteur moyenne du baromètre à 0° à
- 6 heures... 744.08
- midi...... 743.9
- 9 heures... 744.09

DATE.	PLUIE en millimètres.	TEMPÉRATURES			ÉTAT hygrométrique			6 HEURES DU MATIN				
		Minima.	Maxima.	Moyenne.	à 6 h. du matin	à midi	à 9 h. du soir.	Baromètre à 0°	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.
1	»	12.	27.8	19.9	86	50	80	747.5	14.	N E	nulle	serein
2	»	13.2	29.8	21.5	92	33	67	750.2	15.5	S E	id.	id.
3	»	13.4	30.8	21.1	85	19	81	747.8	14.8	S E	id.	id.
4	»	12.8	29.8	21.3	84	26	81	748.0	14	S O	id.	id.
5	»	13.8	28.5	21.15	89	29	62	745.6	15.	S E	id.	id.
6	»	12.5	27.7	20.1	86	44	72	745.3	13.2	O S O	id.	id.
7	»	10.6	28.8	19.7	72	18	76	744.9	12.8	S O	id.	id.
8	»	12.5	27.5	20.	88	50	73	745.3	13.	N E	id.	id.
9	7.7	14.8	26.5	20.65	82	59	100	744.5	14.5	E	id.	couvert
10	»	14.5	25.2	19.85	80	40	72	742.9	13.8	O	id.	serein
11	»	13.8	26.	19.9	96	20	40	747.6	15.6	O S O	faible	p. nuag
12	»	14.8	29.5	20.6	63	23	54	747.5	16.5	N N O	id.	id.
13	»	18	26.4	22.2	69	17	72	741.9	19.8	O	violente	serein
14	2.1	12.5	24.5	18.5	81	39	36	740.3	16.	O	nulle	couvert
15	»	9.3	25.8	17.55	100	34	72	748.7	10.8	S S E	id.	serein
16	1.5	12.8	22.	16.4	61	71	93	746.6	17.	S	id.	couvert
17	»	9.8	24.8	17.3	93	47	81	745.5	13.	O	id.	serein
18	»	11.	25.5	18.25	90	41	89	745.1	12.8	S O	id.	id.
19	»	14.	25	19.5	86	53	76	746.1	18.4	E S E	id.	id.
20	30.6	15.	20.8	17.9	86	84	78	744.8	18.	E	forte	couvert
21	0.7	16.	24.5	20.25	85	58	84	744.9	18.5	E N E	nulle	nuag.
22	»	16.	24.2	20.1	84	61	80	747.1	19	E S E	faible	p. nuag
23	7.	18.	25.8	21.9	74	55	65	745.1	22	E	forte	serein
24	»	14.5	26.2	20.3	100	54	90	750.6	15.6	S S O	nulle	id.
25	»	12.8	26.5	19.6	100	51	94	751.1	14.	S S E	id.	id.
26	»	13.5	26.8	20.15	95	45	80	749.5	14.5	S	id.	id.
27	»	15.	26.	20.5	96	55	78	749.5	16.8	E	id.	nuag.
28	»	14.3	26.	20.1	80	36	55	753.3	17	E	ass.fort.	p. nuag.
29	40.4	14.2	20	17.	100	77	84	743.9	14.	N E	forte	couvert
30	»	14.8	24.	19.4	71	62	81	747.5	18.	S S E	faible	serein

Température moyenne générale du mois : 19°75.

Température moyenne du mois à
- **6 heures. . 15°59**
- **midi....... 24°77**
- **9 heures... 18°78**

MIDI.					9 HEURES DU SOIR.				
		VENT					VENT		
Baromètre à 0°.	Thermomètre centigrade.	Direction.	Force	État du ciel.	Baromètre à 0.	Thermomètre centigrade.	Direction.	Force.	État du ciel.
749.1	24.	O	faible	serein	750.1	17 5	S E	faible	serein
750.	28.6	S	id	id.	750.1	19.	S E	b. brise	id.
748.6	30.4	S O	id.	id.	748.3	19.5	S O	faible	id.
747.2	29.5	S O	nulle	id.	746 3	20.	S E	nulle	id.
744.1	27.	O S O	forte	id	745.1	18.	O S O	id.	id.
746.2	26 5	S S O	nulle	id.	746.5	16.8	E	id.	id.
745.7	28.	O	faible	id	746.2	19.8	E	id.	id.
746.3	26.	S	id.	nuag.	744 1	18.8	E	id.	p. nuag.
743.7	24 6	S S E	id.	couvert	743 1	18.	O	id.	id.
744.7	25.	O	ass. fort.	nuag	744.7	20.	O	forte	serein
747.0	25	N O	forte	serein	747.9	21.2	O N O	id.	id.
744.3	28.	O N O	id.	nuag.	742.7	22.5	O S O	id.	id.
745.1	25.	O	violente	serein	740.3	19.	N E	nulle	couvert
745.2	24.	O	forte	nuag.	747.3	22	S S E	id.	serein
747.6	23 8	S O	faible	serein	747.7	16	S S E	id.	couvert
746 6	18.	S	id.	couvert	745 6	13.5	O	id.	serein
744.6	25.	N E	id.	serein	745.1	16.	S O	id	id.
745.7	24	S O	nulle	id.	746.1	16.	E S E	id.	id.
745.8	23.7	E N E	id.	nuag.	746	20.	E N E	faible	couvert
743.6	18.	E N E	tr. fort.	couvert	744 9	18 2	E N E	id.	id
745.5	24.	E N E	faible	p. nuag.	746.1	18.8	E N E	forte	id.
747.5	23.4	E S E	id.	id.	748 5	19.8	E	faible	serein
747.5	25.	S S E	ass. fort.	couvert	746.5	21.5	N E	tr. fort.	couvert
741.1	26	S S O	nulle	serein	749.8	18.	S S E	nulle	serein
741 3	26 5	S	id.	id	749.5	18.5	S	id.	id.
749.8	26.2	S	id.	id.	749.8	18.5	E	id.	id.
754.8	23	E	id.	id.	755.2	18.5	S E	id	id.
748 2	22.8	E	ass. fort.	p. nuag.	744.3	20.	E	ass. fort.	p. nuag
747 5	19.2	S E	nulle	couvert	747.9	18.	E N E	nulle	p. couv
747.5	23.	S S E	faible	serein	746.38	20.	E N E	id.	couvert

Total de la pluie du mois : 90mm,0

Hauteur moyenne du baromètre à 0° à
- 6 heures... 746.62
- midi 746.39
- 9 heures... 746·73

DATE	PLUIE en millimètres.	TEMPÉRATURES			ÉTAT hygrométrique			6 HEURES DU MATIN				
		Minima.	Maxima.	Moyenne.	à 6 h. du matin	à midi.	à 9 h. du soir.	Baromètre à 0°.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.
1	1.2	11.	24.	17 5	72	82	81	741 62	20.	O	ass.fort.	couver
2	12.	10.	24.	16.	34	45	68	742.60	25.	N N O	nulle	id.
3	0.8	7.	17.	12.	82	79	48	741.40	15.	O	ass.fort	id
4	»	4.	19.	11.5	85	25	76	741.81	11.	O	id.	serein
5	»	10.	20.	15.	89	55	58	741.38	16.	O S O	faible	id.
6	»	7.5	24.5	16.	95	49	78	744.31	25.	N N O	nulle	id.
7	»	7.3	21.	14 5	95	55	72	744.89	12.	S S O	id.	id.
8	»	9.	20.	14.5	68	62	100	744.57	15.	O	faible	couver
9	»	8.	20.	14.	95	55	89	746.63	10.	E	nulle	serein
10	»	8.2	22.	15.1	95	57	89	750.53	12.	O	id.	couver
11	»	9.	21.	15.	97	49	93	750 83	10.	S E	id.	serein
12	»	8.	22.	15	86	49	98	749.83	9.	S E	id.	couver
13	»	8.5	21.5	15.	95	57	93	748.95	12.	S E	id.	serein
14	»	9.	20.	14.5	78	49	79	747.95	12.	S E	id.	id.
15	»	11.2	17.	14.1	59	69	84	742 96	16.	E	faible	couver
16	23.	12.	18.	15.	68	66	67	738.09	15.	E S E	forte	id.
17	10.2	12.5	22.5	17 5	74	68	81	748	17.5	S E	nulle	serein
18	»	14.5	23.5	19.	89	59	57	748 83	16	E	id.	couver
19	10.5	15.	22.	18.5	64	61	64	747.71	20.	E N E	faible	serein
20	12.3	14.8	21.6	18 2	79	58	79	741.72	16.	E N E	nulle	couver
21	7.	14.5	20.	17.25	75	72	89	744.85	17.	E	faible	id.
22	»	11.5	21.	16 25	75	53	50	739 99	15.	O	ass.fort	serein
23	»	12.	20.	16.	52	61	70	735 64	15.	O	forte	id.
24	»	7.5	18.	12.75	92	59	92	744 68	9.	O S O	nulle	id.
25	»	7.	17.	12.	86	58	97	753.18	10.	S S E	faible	id.
26	»	4.	16	10.	94	51	91	755.30	5.	S S O	nulle	id.
27	»	3.	17.	10	97	59	86	755.31	5 2	S	id.	id.
28	»	5.	19.5	12.25	83	61	79	750.31	8 5	S E	id.	id.
29	»	5.5	20.	12.75	97	62	89	746.32	7	S S E	id.	id.
30	»	5.2	20.	12 6	94	71	98	746.20	9.	E	id.	id.
31	»	»	»	»	97	70	97	750.72	10.	S E	id.	id.

Température moyenne générale du mois : 14°66

Température moyenne du mois à { **6 heures... 13°4** ; **midi...... 18°9** ; **9 heures... 14°28** }

MIDI.					9 HEURES DU SOIR.				
omètre à 0°	Thermomètre centigrade	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.	Baromètre à 0°	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.
42.32	22.	S E	ass.fort.	p. couv.	742.38	20.	E S E	forte	couvert
42.26	20.	N N O	faible	ass cou.	742.16	15.	O	id.	serein
37.97	15.	O	id.	couvert	739.37	15.	O	id.	id.
43.97	19.	N O	forte	serein	742.15	17	O	nulle	id.
40.13	20.	O S O	id.	id.	744.48	13.	N N O	id.	id.
46.72	21.	O S O	faible	id.	746 85	15.	S O	id.	id
45.72	20.	O	id.	id.	744.85	16.	S S E	id.	id.
55.93	18.	E	id.	couvert	747.95	14.	E	id.	id.
47.71	20.	S O	id.	serein	749.82	15.	O	id.	id.
50.25	21.	S	id.	id.	751.25	14.	S E	id.	id
49.59	21.	S S E	id.	id.	751 53	12.	S E	id.	id.
55.33	20.	S S E	nulle	id.	749.95	14.	S E	id.	id.
49 83	21.	S E	id	id.	748.10	13.	S E	id.	id.
746.90	19.	E	ass.fort	p. couv.	745.85	16.	E N E	faible	couvert
743 29	16.	E N E	forte	couvert	740.98	13 5	E	forte	id.
741.09	17.	E	ass.fort.	id.	743.08	17.	E	faible	id.
749.35	22.	S E	forte	serein	750.75	19.	E	id.	serein
748.23	23.	E N E	faible	couvert	750.88	21.	E	id.	id
749.59	21 5	N E	id.	id.	740.43	20.	E	nulle	id
745.72	22.	E	forte	id.	746.15	16.	E N E	faible	couvert
746.85	19.	E	faible	id.	742.85	15.	E	nulle	serein
737.98	18.	O N O	forte	serein	736.89	16.	O	forte	id.
736 99	17.	O N O	id.	id.	740 70	13	O	nulle	id.
748 19	16.	S S O	nulle	id.	751.19	10.	S O	id.	id.
754.18	16.5	S S E	id.	id	753 18	9.	S S E	id.	id
753.30	16.	S S O	id.	id.	754 88	8.	S	id.	id
753.18	16.	S	id.	id.	751.31	10.	S E	id.	id.
748.31	17.	S S E	id.	id.	749.31	10.	S S E	id	id.
748.19	18.	S S E	id.	id.	748.21	14.	E	id.	id.
747.95	18.	S S E	id.	id.	747.19	12.	S S E	id.	id.
748 07	17.	S	id.	couvert	750.19	10.2	S	id	id

Total de la pluie du mois : 77mm,0

Hauteur moyenne du baromètre à 0° à
- 6 heures... 746.09
- midi.. ... 746 61
- 9 heures... 746.60

DATES.	PLUIE en millimètres.	TEMPÉRATURES			ÉTAT hygrométrique			6 HEURES DU MATIN.				
		Minima.	Maxima.	Moyenne.	à 6 h. du matin	à midi.	à 9 h du soir.	Baromètre à 0°	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.
1	»	6.50	18.	12.25	97	57	86	750.26	11.	S	nulle	serein
2	»	4.50	18.	11.25	85	59	97	749.29	7.	E S E	id.	id.
3	»	6.	18.	12.	100	59	74	750.06	9.	E	id.	id.
4	»	6.	17.	12 5	94	50	87	750.96	8.	E S E	id.	id.
5	»	6.	18.	12	86	30	86	751 30	9.	E N E	id	id.
6	»	5.	17.	11.	100	50	81	752.70	7.	N O	id.	id.
7	»	5.	16.	10 5	86	58	86	754.3	9.	O	id.	id.
8	»	4.5	17.	10 75	85	52	86	753 35	6	S O	id.	id.
9	»	5.	15.	10	86	43	78	752.37	8.	O S O	id.	id.
10	»	1.5	16.	8 75	83	57	100	749.54	3.	N N O	id	id.
11	»	3.	16.	9.5	84	67	85	741.25	5.	S O	id.	id.
12	»	-0.5	16.	7.75	77	47	28	733 64	4.5	O	faible	id.
13	1.4	3.	9.	6.	100	72	100	732.77	6.	N O	nulle	couvert
14	»	−0.75	9.5	4.38	36	46	67	728.29	5.	N N E	tr. forte	serein
15	»	1 75	11.	4.12	100	47	83	734 60	2.	N	nulle	id
16	»	0.3	13.7	7.	67	48	50	735.01	3.8	S O	id.	id.
17	»	9.	18	13 5	41	44	53	735.5	11.	N O	tr. forte	id
18	»	7.	18	12.5	41	26	45	739 95	11.	O	id	id.
19	»	9.	19.	14.	43	44	44	737 31	14.5	S O	id.	id
20	»	1 7	12	6.85	58	33	51	731.28	10 5	O	id.	id.
21	»	6.5	13.	9.75	34	43	66	736 65	8	N	id	id.
22	»	−3.	11.	4.	100	49	93	732 68	3.	S S O	id.	id
23	»	0.	11.5	5.75	69	46	80	740 43	5.	S S O	id	nuag.
24	»	1.	12.	6.5	100	50	94	740 1	3.	N	nulle	serein
25	»	3	12.	7 5	100	72	97	742.52	5.	S	id.	nuag.
26	»	1.75	6 25	4.	83	94	84	739 90	4	S O	id	id.
27	»	2.	8.9	5 45	66	71	75	740.63	5 6	N E	id.	id.
28	»	4.75	10	7.38	93	72	100	737.93	5	N E	id.	id.
29	4.8	1.	9.8	5 4	100	86	100	739.13	3.5	E S E	id.	id.
30	»	2.75	12.5	7.9	97	80	77	737.55	5.	S O	id.	serein

Température moyenne générale du mois : 8°61

Température moyenne du mois à
- **6 heures... 6°58**
- **midi.. .... 12°51**
- **9 heures... 7°79**

MIDI.					9 HEURES DU SOIR.				
Baromètre à 0°.	Thermomètre centigrade	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.	Baromètre à 0°.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.
750.46	18.	S S E	ass.fort.	serein	750.31	10.	E S E	nulle	serein
750.57	16.5	S E	nulle	id.	751.54	10.	E	id.	id.
750.16	16.5	S S E	ass.fort.	id.	751.18	10.	E S E	id.	id.
751.95	16.5	E S E	nulle	id.	751.89	12.	E	id.	id.
750.21	17.5	E	ass.fort.	id.	752.26	11.	E	id.	id.
752.58	16.	N O	nulle	id.	753 3	8.5	O	id.	id.
753.76	16.	O	id.	id.	753 26	8.	S O	id.	id.
753.97	15.8	S O	id.	id.	753.35	8.5	S O	id.	id.
751.42	15.2	O S O	id.	id.	751.42	8.5	O S O	id.	id.
747.71	14.	N O	id.	id.	747.71	6.	S O	id.	id.
738.05	14.	S O	id.	id.	738.05	7.	N O	id.	id.
731.67	8.5	O	forte	nuag.	731.67	7.	O N O	id.	couvert
734.34	8.	S E	ass.fort.	couvert	734.34	4.	S S E	id.	couvert
728.49	8.	E S E	nulle	serein	728.49	4.5	N	id.	serein
736.45	8.6	N	id.	id.	736.45	3.	S O	id.	id
732.93	10.	O	forte	nuag.	732.93	10.	S O	forte	id.
733.58	18.	N O	tr. forte	serein	734.90	13.5	N O	tr forte	id.
740.88	17.	N O	id.	id.	741.08	13	N O	id	id
737.24	18.	O	id.	id.	736.21	15.	O	id.	id.
736.	12.	N O	id.	id	738.95	8.	N O	id	id.
738.17	12.	S S O	faible	id.	738 84	3.	S S O	nulle	id.
740.81	9.5	S S O	nulle	id.	741.87	2.	S S O	id.	id.
740.81	10.5	E	id.	id.	740.50	7.	N	id.	nuag.
742.42	10.2	S S O	id.	nuag.	743 37	5.	S	id.	id.
742.92	8.6	S	id.	id.	741.90	5 2	S O	id.	id.
745.05	5.	E S E	id.	couvert	741.03	5	E N E	id.	couvert
739.02	7.	E N E	faible	nuag.	739.5	6.	N E	id.	couvert
738.6	8.	N E	nulle	couvert	738.90	3.	E S E	id.	serein
738.93	9	E S E	id.	id.	737.88	7.	E	id.	couvert
737.88	11.4	S O	id.	id	737.81	13.	E N E	id.	couvert

Total de la pluie du mois : 6mm,2

Hauteur moyenne du baromètre à 0° à
- **6 heures... 741.70**
- **midi...... 742.23**
- **9 heures... 742.39**

DATE.	PLUIE en millimètres.	TEMPÉRATURES. Minima.	Maxima.	Moyenne.	ÉTAT hygrométrique à 6 h. du matin	à midi.	à 9 h. du soir.	6 HEURES DU MATIN. Baromètre à 0°.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	Force.	ÉTAT du ciel.
1	4.6	11.	15.	13.	88	82	81	737.45	13.	E N E	faible	couvert
2	»	10.9	15 9	13.40	72	78	88	735.41	14.	N E	ass.fort.	id.
3	3.3	11.2	14.95	13.75	90	83	93	736.35	12.9	E	nulle	id.
4	27.4	9.	12.50	10.75	95	93	92	735 84	11.8	S E	id.	id.
5	»	3.50	10.50	7.	97	97	97	734.66	3.6	S E	id.	serein
6	»	1.	10.50	5.75	93	88	94	743.73	2.5	S E	id.	id.
7	»	1.	12.65	6.82	97	94	93	741.31	5.	O N O	id.	id.
8	»	4.	10.95	7.45	93	94	97	749 90	6.60	O N O	forte	id.
9	»	3.2	10.5	6.85	88	97	67	741.80	6.	O N O	nulle	couvert
10	»	4.	11.20	7.60	46	46	63	731 84	6.90	S S O	ass.fort.	serein
11	»	0 10	6.10	3.10	96	70	93	735 90	0.10	S O	nulle	nuag.
12	»	2.5	9.5	6.	78	63	80	730 54	5.6	O	faible	couvert
13	»	7.5	9.8	5.65	78	59	86	727.94	5.5	N O	ass.fort	serein
14	»	0.	8.	4.	63	85	80	730 14	0.	N	nulle	nuag.
15	»	—2.	7.5	2.75	82	58	72	734.08	0.	O N O	id.	serein
16	»	—2.	7.	2.50	96	53	69	738.67	0.	O N O	id.	id.
17	»	—3.	7.80	2.40	96	61	76	732.19	—1.30	S E	nulle	id.
18	5.8	3.50	9.20	6.35	77	72	67	738.14	6.	E N E	forte	couvert
19	»	2.	10.50	6.25	67	63	86	739.45	8.50	E	nulle	id.
20	»	0.	4 50	2.25	72	42	74	726.59	2.	O	forte	serein
21	»	—1.5	4 9	1.7	96	44	74	726.42	0.5	O N O	tr. forte	id
22	»	0.	5.1	2.55	88	43	71	723 53	0.5	N	id.	id.
23	»	—7.	4.80	—1.10	34	61	67	735.53	—4.	S	nulle	id.
24	»	—3.	7.	2.	96	54	85	744.52	0.	O	id.	id.
25	»	2.8	8.9	5.85	66	59	70	741.83	3.	O	id.	p.nuag.
26	»	3.	10.	6.50	86	48	78	750.63	8.	N O	ass fort.	id.
27	»	—4.	9.7	2.85	96	69	57	738.17	— 2.2	S S E	faible	nuag.
28	1.7	2.	8.	5	44	62	83	741.05	7.8	N N E	ass.fort	couvert
29	»	—2.	7.3	2.65	93	83	70	738.12	0.2	S S O	nulle	p.nuag
30	»	—5.	5.	0.	36	52	52	735.36	— 3.	S O	id.	couvert
31	»	—6.	7.	0.5	99	85	85	739.9	—4.5	E	id.	serein

Température moyenne générale du mois : 5°22

Température moyenne du mois à { **6 heures .. 3°7** ; **midi ..... 7°07** ; **9 heures... 4°6** }

MIDI.					9 HEURES DU SOIR.				
omètre à 0°	Thermomètre centigrade	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.	Baromètre à 0°	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.
37.62	14.50	E N E	nulle	couvert	736.95	14.	E N E	faible	couvert
36.36	15 20	E N E	id.	id.	736.9·	13.	E	nulle	id.
38.4	13.9	E S E	id.	id.	737.93	12.	S E	id.	id.
35.61	12.	S E	id.	id.	735.66	9.	S E	id.	id.
36 70	10.	S E	id.	id.	739.60	4.3	S E	id.	serein
40.93	7.9	S E	id.	id.	747.91	4.3	S E	id.	id
39.84	11.	O N O	ass.fort.	serein	748.89	7.5	O N O	faible	id.
49.41	10.	O N O	id.	id.	747.91	5.90	N O	id.	id.
39.88	9.9	O	nulle	couvert	733.84	7 8	O N O	id.	couvert
30.34	10.5	N	ass.fort	serein	732 43	8.5	S O	id.	serein
36.15	4.10	S O	nulle	couvert	732.60	3.5	O	id.	couvert
29.04	8.9	O N O	forte	serein	729.01	6.5	O S O	id.	nuag.
27.99	8.5	O N O	faible	nuag.	728.06	3.	O	id.	serein
31.38	6.	N	nulle	id.	733.20	3.6	N E	nulle	nuag.
34.22	6.	O N O	id.	p.nuag.	738.67	1.9	O	id.	serein
32.27	6.2	S S O	id	nuag.	731.29	2.10	N O	id.	id.
34.29	5.2	E S E	faible	id.	734.77	5 5	E N E	forte	couvert
41.67	7.5	E	id.	id.	743.14	8.5	E	id.	id.
40.17	11.	E N E	nulle	id.	731.78	1.3	E S E	nulle	serein
23.73	4.2	O N O	tr. forte	serein	724.49	0.2	N	tr. forte	nuag.
25.01	3.5	O	forte	nuag.	726.53	1.5	O N O	forte	serein
31.53	3.6	N	tr. forte	serein	734.33	1.8	N O	id.	id.
37.64	—2.	S	nulle	p.nuag.	742.07	—1.5	S	nullè	p.nuag.
45.52	5.	O	id.	id.	733 52	1.2	S O	id.	serein
42.19	8.	O	id.	serein	741.89	6.	N O	id.	nuag.
38.05	2.1	N O	forte	p.nuag.	739.34	1 2	S	id.	serein
40.29	5.	S S E	faible	nuag.	741.19	7.1	E N E	id.	couvert
42 16	6.	E	nulle	couvert	740.67	3.	N	id.	id.
37 19	3.	O S O	id.	serein	738.39	4.	S O	id.	serein
36.41	3.	S O	id.	couvert	737.2	—2.5	E S E	id.	p.nuag.
41.62	—0.5	E	id.	serein	742.23	1.8	O	id.	serein

Total de la pluie du mois : 42mm,8

Hauteur moyenne du baromètre à 0° à
- 6 heures... 736.61
- midi.. ... 736 24
- 9 heures... 736.85

DATE	PLUIE en millimètres.	TEMPÉRATURES Minima.	Maxima.	Moyenne.	ÉTAT hygrométrique à 6 h. du matin	à midi.	à 9 h. du soir.	6 HEURES DU MATIN Baromètre à 0°.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	Force.	ÉTAT du ciel
1	»	—4.5	7.5	1.50	41	27	55	742.6	—3 5	N O	nulle	serein
2	»	—6.	9.8	1.9	78	36	96	750.2	—1.2	S O	id.	couver
3	»	—1.6	10.8	4.6	97	64	93	749.3	0.2	E	faible	serein
4	»	2.5	11.2	6 85	94	56	89	751 6	5 2	S	nulle	clair
5	»	7.	14.5	10.75	91	21	83	746.7	7	O	id.	tr.nua
6	»	1.2	12.6	6.9	86	64	87	744.3	3.2	N N O	id.	clair
7	»	—1.	11 6	5.3	96	61	79	746.2	1.	N	id.	id.
8	0.4	2.8	11.2	7.	89	23	85	750.9	8.6	N E	id.	tr.nua
9	»	3.2	11.2	7.2	74	73	80	750.9	6.4	N N E	id.	clair
10	»	6.4	10.6	8.5	73	81	81	749.3	8.6	N	id.	couver
11	»	7.8	12.8	10.3	78	65	81	750.1	9.	N E	modér.	id.
12	»	7.	11.2	9.1	73	27	76	750.	9.	N E	nulle	id.
13	»	4.6	12.8	8.7	100	28	100	751.5	6.4	E N E	id.	id.
14	»	1.6	11.8	6.7	80	76	97	753 6	4.	E	id.	clair
15	»	6.8	14.6	10.7	94	68	89	754.1	8.	S	id.	nuag
16	0.8	8.2	12.4	10.4	97	80	74	750 2	8.4	O S O	id.	couvert
17	»	7.5	15.3	11.9	46	47	84	746.5	10.6	N O	forte	clair
18	»	12.8	18.6	15.7	48	43	36	741.1	13.6	O S O	violente	id.
19	»	9.6	18.2	13.9	56	61	2	747.7	12.	N	faible	id.
20	»	0.4	13 4	6 9	80	59	86	752 9	3.4	E	nulle	id.
21	»	3.6	12.8	8 2	91	56	62	747.4	5.2	N E	faible	nuag.
22	1.0	6.8	11.4	9.1	84	33	27	736.4	9.	O	modér.	couvert
23	»	1.4	10.8	6.1	62	36	57	741.2	5.4	N	faible	clair
24	»	1.2	11.4	5.1	82	56	80	748.7	0.	S	calme	id
25	»	7.3	12.8	10.05	70	65	72	744.9	7.8	O S O	faible	couvert
26	»	9.2	16.6	12 5	48	17	25	747.1	10.	O	forte	clair
27	»	—1.4	15.5	7.05	92	22	90	746.9	1.2	S S E	calme	id.
28	»	—0.4	12.6	6.1	93	46	97	754.7	1.	S E	id.	id.
29	»	0.2	10.4	5 3	80	56	82	755.4	2.	E	id.	id.
30	»	—1.6	14.	6.2	96	79	60	750.1	0.2	S S O	id.	nuag.
31	»	—1.8	12.2	5.2	96	46	85	747.4	0.4	N E	id.	clair

Température moyenne générale du mois : 7°92

Température moyenne du mois à { **6 heures... 5°22** / **midi...... 10°97** / **9 heures... 7°37** }

MIDI.					9 HEURES DU SOIR.				
Baromètre à 0°.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.	Baromètre à 0°.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.
744.9	5.1	O S O	nulle	serein	749.8	2.8	S O	nulle	serein
749.7	8 8	S O	faible	couvert	750.5	2.	E	faible	id.
751.4	7.4	E	nulle	serein	753 3	4.6	S E	nulle	clair
751.7	9 2	S	id.	couvert	749.9	8.2	S	id.	couvert
743.8	14	O	modér.	clair	743.4	8.	N N E	faible	nuag.
744.8	9.6	N N E	nulle	id.	745.4	3.6	N	nulle	clair
746.2	9.4	N	id.	id.	748.2	6.2	N E	id.	p.nuag.
751.3	10.8	N E	id.	t. nuag.	752.4	7.2	E N E	id.	nuag.
749.8	9.4	O	id.	id.	748.9	7.8	O N O	id.	id.
749.3	8.8	N E	faible	couvert	750.5	9.	N E	modér.	id.
750.9	10 8	E	nulle	nuag.	750.8	9.4	N E	id.	id.
749.9	11.2	E S E	faible	couvert	751.4	10.	E S E	id.	id.
751 9	12.	S S E	nulle	clair	752.9	6.2	E	nulle	clair
754.8	10.	S E	id.	p nuag.	755.1	7.2	S	id.	p.nuag.
754.3	12.6	S	id.	t. nuag.	752.7	10.	O S O	id.	couvert
748.	11.6	S	id.	couvert	745.	9.8	N O	modér.	nuag.
744.9	13.8	N O	forte	p.nuag.	739 5	10.	N O	tr. forte	p.nuag.
743.5	18.	N O	tr. forte	id.	747.4	1.5	N O	ass.fort.	nuag.
751.5	14.6	E	nulle	id.	752 7	17.6	E	nulle	clair
751.5	12.8	E	id.	clair	751.1	8 8	E N E	faible	couvert
745.4	12.	O	ass.fort.	t. nuag.	744.1	9.8	O N O	ass.fort.	id.
734.9	11.	O N O	tr. forte	clair	741.3	7.	N N O	forte	clair
748.6	9.2	E S E	calme	p.nuag.	748.6	8.	O S O	calme	id.
744.5	9.2	S	id.	couvert	745.4	11.	E	id.	couvert
743 9	11.	O	forte	id.	742.8	10.	N O	ass.fort	clair
745.	14.6	O N O	ass.fort.	clair	745.3	11.4	N O	id.	id.
749 2	15.	E	calme	p.nuag	752.5	5.	S E	calme	id.
756.6	11.2	S	id.	id.	756.3	5.	E	id.	id.
754.5	10.4	S	id.	id.	753.1	3.6	S S O	id.	id.
746.7	6.6	S	id.	couvert	744.5	7.	N N O	faible	id.
749.2	10.	S S E	id.	p.nuag.	751.8	1.	O N O	calme	id.

Total de la pluie du mois : $2^{mm},2$

Hauteur moyenne du baromètre à 0° à
- 6 heures... 748.38
- midi...... 748 47
- 9 heures... 748.92

DATES.	PLUIE en millimètres.	TEMPÉRATURES Minima.	Maxima.	Moyenne.	ÉTAT hygrométrique à 6 h. du matin	à midi.	à 9 h du soir.	6 HEURES DU MATIN. Baromètre à 0°	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	Force.	État du ciel.
1	»	—4.	10.	3.	67	21	50	752.6	—2.	N N O	calme	clair
2	»	—1.	11.	5.	81	38	89	753.	1.	E	id.	id.
3	»	—2.5	13.	5.75	93	53	30	745.1	—1.5	O N O	id.	id.
4	»	6.	15.	10.5	59	45	63	739.3	8.	O	ass fort	id.
5	»	1.5	11.	6.25	65	25	39	739.4	6.5	N E	calme	id.
6	»	—5.	9.	2.	64	42	71	746.2	—2.	S S E	nulle	serein
7	»	—2.	8.	3.	74	44	36	745.0	1.5	O S O	calme	nuag.
8	»	—2.5	8.	5.5	80	49	93	742.2	—1.	S S E	id.	serein
9	»	—2.	5.5	3.75	50	63	82	741.2	3.	N E	id.	couver
10	»	—4.5	7.5	1.50	64	62	93	736.3	2.	N	id.	serein
11	»	7.	7.5	0.25	57	47	81	742.4	—5.	S E	id.	id.
12	»	—4.	9.5	2.75	76	51	82	749.5	—1.5	O	id.	couver
13	»	—4.	9.	2.5	67	56	100	741.6	—2.	O N O	id.	serein
14	»	—5.	11.	3	67	46	82	742.3	—2.	S	id.	id.
15	»	—2.5	11.	4.25	100	56	62	745.1	1.	E S E	id.	id.
16	»	—3.	12.	4.5	100	50	100	745.0	0.	S S O	id.	id
17	»	—2.5	10.	3.75	81	53	93	741.	1.	S	id.	id.
18	9.8	0.	8.	4.	93	77	90	737.5	1.	N O	id.	couver
19	»	—1.5	10.	4.25	83	59	78	735.1	3.	N N O	id.	serein
20	»	0.6	7.5	4.5	85	77	90	737.1	1.6	E N E	id.	couver
21	»	—2.	10.	4.	93	53	77	741.1	1.	N E	id.	id.
22	»	0.	18.8	5.4	70	61	75	739.6	6.	N E	id.	serein
23	»	2.5	8.	5.25	77	56	54	741.0	4.	E N E	id.	id.
24	4.5 (neige)	1.	6.	3.5	100	84	94	735.0	3.	S E	id.	couver
25	»	1.5	12.	6.75	100	60	71	738.0	3	O	id.	serein
26	»	2.	11.5	6.75	84	59	100	735.0	5.	S S O	nulle	id.
27	17.8	5.	11.2	8.1	91	69	79	739.9	7.	N E	ass.fort.	couver
28	»	0.4	11.5	5.95	93	52	100	735.9	3.	N O	calme	serein

Température moyenne générale du mois : 4°48

Température moyenne du mois à { **6 heures... 1°52** / **midi.. .... 7°73** / **9 heures... 4°16** }

·omètre à 0°.	Thermomètre centigrade.
52.8	10.
52.1	9.
44.2	7.5
39.8	12
39.3	9.
46.1	8.
44.6	7 5
41.2	6.
40.3	5.5
37.4	5
45.5	4 5
48.4	7.
41.6	6.5
41.4	8.
46.1	9.5
44.1	10.
37.1	7.5
37.7	5.
34 1	8.
39.2	4 5
41 2	8.
39.1	9.
41.	6.5
34 1	5.
33.	10.
36.0	8.5
32.0	10.
35.0	9.8

Total d

Hauteur m

…S DU MATIN.

VENT		ÉTAT
…ection.	Force.	du ciel.
N O	calme	clair
E	id.	id.
N O	id.	id.
O	ass fort	id.
N E	calme	id.
S E	nulle	serein
S O	calme	nuag.
S E	id.	serein
N E	id.	couver…
N	id.	serein
S E	id.	id.
O	id.	couver…
N O	id.	serein
S	id.	id.
S E	id.	id.
S O	id.	id
S	id.	id.
N O	id.	couver…
N O	id.	serein
N E	id.	couver…
N E	id.	id.
N E	id.	serein
N E	id.	id.
S E	id.	couver…
O	id.	serein
S O	nulle	id.
N E	ass.fort.	couver…
N O	calme	serein

…52
…73
…16

MIDI.					9 HEURES DU SOIR.				
rométre à 0°.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force	ÉTAT du ciel.	Baromètre à 0.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.
52.8	10.	N E	calme	nuag.	753.	3.	E S E	calme	serein
52.1	9.	S O	faible	serein	748.	3.	O N O	id.	id.
44.2	7.5	O N O	calme	nuag.	740.	9.	O	id.	id.
39.8	12	O	ass.fort.	as. nua.	739.8	9.	O	ass.fort.	id.
39.3	9.	O N O	forte	serein	743.1	5.	O S O	faible	id.
46.1	8.	S S O	nulle	id.	743.	2.	S O	calme	id.
44.6	7 5	O S O	calme	nuag.	739 2	4	N N E	ass.fort.	id.
41.2	6.	S S E	id.	couvert	742.9	1.	E S E	calme	id.
40.3	5.5	E S E	id.	id.	738.4	1.5	N N E	id.	id.
37.4	5	S	id.	id.	741.4	1.5	E	id.	id.
45.5	4 5	S	id.	serein	746 4	1.	O	id	id.
48.4	7.	S S O	id.	id.	746.3	2.	S O	id.	id.
41.6	6.5	E N E	id.	couvert	743.3	2.	S	id.	id.
41.4	8.	S	id.	serein	743.2	2.5	E S E	id.	id.
46.1	9.5	S	faible	id	746.4	5.	S S O	faible	id.
44.1	10.	S	id.	id.	744 9	3.5	S	calme	id.
37.1	7.5	S O	calme	id.	737.1	2 5	O S O	id.	couvert
37.7	5.	O S O	id.	couvert	738.1	3.6	S	id.	nuag.
34.1	8.	E	id.	id.	734.1	5.	N E	id.	id.
39.2	4 5	E N E	id.	id.	740.1	5 2	N E	id.	id.
41.2	8.	S E	id.	serein	742.1	5.	E	id.	serein
39.1	9.	E N E	id.	couvert	740.1	5.8	E N E	id.	serein
41.	6.5	E N E	forte	serein	739.	5.5	E S E	ass.fort	nuag.
34.1	5.	E	calme	couvert	733.2	5.	E	calme	couvert
33.	10.	O	ass.fort.	serein	733.9	7.	O N O	ass.fort	serein
36.0	8.5	S S O	nulle	couvert	734 0	6.	S	nulle	id
32.0	10.	O S O	calme	id	734.9	7.	O	calme	id.
35.0	9.8	O	ass.fort.	serein	734.	4.	O N O	nulle	id.

Total de la pluie du mois : 32^{mm},1

Hauteur moyenne du baromètre à 0° à

Hauteur moyenne du baromètre à 0° à	**6 heures...**	**741.52**
	midi	**740.87**
	9 heures...	**740.7**

DATE.	PLUIE en millimètres.	TEMPÉRATURES.			ÉTAT hygrométrique			6 HEURES DU MATIN.				
		Minima.	Maxima.	Moyenne.	à 6 h. du matin	à midi.	à 9 h. du soir.	Baromètre à 0°.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel
1	»	1.	12.	6.5	83	48	96	733.9	4.	N O	nulle	couver
2	»	—2.	12.	5.	81	36	80	731 5	1.5	O	faible	serein
3	5 4	1.	12.	6.5	100	61	90	734 6	2.	N	nulle	couver
4	»	—2.	10.	4.	100	46	93	739 2	0.	N N E	id.	serein
5	»	—2.	13.	5.5	100	39	75	740 0	1.	O	id.	id.
6	»	2	12.	17.	90	61	71	748.9	5.	E N E	id.	couver
7	»	6 5	20.	13.25	85	48	100	751.8	7.	E	id.	id.
8	»	2.5	15.	8.75	100	65	97	753 6	4.	E N E	id	id.
9	»	7.	17.	12.	100	78	100	754.5	5.	E	id	id.
10	»	7.	18.	12.5	86	53	86	747.5	10.	O S O	id.	serein
11	»	8.	15.	11.5	86	78	74	743 3	11.	E N E	id.	couver
12	»	8.	14.	11.	86	78	97	745.4	9.	N E	faible	id
13	0.8	7.	14.	11.5	86	10	73	741.4	10	S E	nulle	id
14	5.	8.	13.	10 5	80	86	97	738.4	11.	S E	id.	id.
15	»	7.	13	10.	86	96	86	745 9	8.	N N O	id.	id.
16	»	5.	15.	10.	100	52	86	749.5	5.	S E	id.	serein
17	»	7.	13.	10.	86	75	85	747.5	8.	E S E	id.	couver
18	»	5.	15.	10.	100	55	85	744 7	4.	E	id.	id.
19	»	4	14.	9.	100	65	100	746.7	4.	E	id.	nuag.
20	»	—2.	16.	7.	100	47	90	738.8	0.	N E	id.	serein
21	»	0	14	7.	100	65	85	735.8	0.	E S E	id.	couver
22	»	6.	10.	8.	100	76	100	737 8	5.	O	id.	id
23	»	5.	13.	9.	97	73	84	738.9	—2.	O S O	id.	serein
24	»	—1.	12.	5.5	100	48	100	745.9	0.	N N O	id.	id
25	»	—3.	12.	4.5	36	76	100	749.0	4.	E	id.	id.
26	»	0.	18.	9.	100	37	100	753 9	0.	S E	id.	id.
27	»	0.	15.	7.5	100	57	100	748.8	2.	S E	id.	id.
28	»	5.	17.	11.	100	57	»	743.6	4.	E	id.	couver
29	»	5.2	14.	9.75	49	33	43	737.9	8.	N N O	faible	serein
30	»	0.	15	7.5	71	35	76	744.3	3.3	O	id.	couver
31	»	0.7	15.2	8.	93	45	81	746.9	3.5	O	nulle	couver

Température moyenne générale du mois : 8°97

Température moyenne du mois à { **6 heures .. 3°14** / **midi . ... 11°68** / **9 heures... 7°21** }

romètre à 0°.	Thermomètre centigrade.
31.9	10.
29.4	9 5
35.1	9.
41.0	9.
42.2	10.
49.9	9.
50.8	15.
55.8	12.
55.6	12.
47.5	18.
43.4	14.
41.5	12.
41.6	10.
39.6	10.
45.4	13.
48.5	14.
45.6	11.
46.7	13.
43.7	11.
37.9	14.
37.8	12.
40.8	8.
41.2	7.
47.1	10.
48.7	10.
49.9	14.
48.8	14.
33.5	14.
38.8	12.
45.3	13.
46 6	12.8

Total de

Hauteur mo

DATE.	PLUIE en millimètres.	TEMPÉRATURES.			ÉTAT hygrométrique			6 HEURES DU MATIN.				
		Minima.	Maxima.	Moyenne.	à 6 h. du matin	à midi.	à 9 h. du soir.	Baromètre à 0°.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.
1	»	1.	12.	6.5	83	48	96	733.9	4.	N O	nulle	couvert
2	»	—2.	12.	5.	81	36	80	731 5	1.5	O	faible	serein
3	5 4	1.	12.	6.5	100	61	90	734 6	2.	N	nulle	couvert
4	»	—2.	10.	4.	100	46	93	739 2	0.	N N E	id.	serein
5	»	—2.	13.	5.5	100	39	75	740 0	1.	O	id.	id.
6	»	2	12.	17.	90	61	71	748.9	5.	E N E	id.	couvert
7	»	6 5	20.	13.25	85	48	100	751.8	7.	E	id.	id.
8	»	2.5	15.	8.75	100	65	97	753 6	4.	E N E	id	id.
9	»	7.	17.	12.	100	78	100	754.5	5.	E	id	id.
10	»	7.	18.	12.5	86	53	86	747.5	10.	O S O	id.	serein
11	»	8.	15.	11.5	86	78	74	743 3	11.	E N E	id.	couvert
12	»	8.	14.	11.	86	78	97	745.4	9	N E	faible	id
13	0.8	7.	14.	11.5	86	10	73	741.4	10	S E	nulle	id
14	5.	8.	13.	10 5	80	86	97	738.4	11.	S E	id.	id.
15	»	7.	13	10.	86	96	86	745 9	8.	N N O	id.	id.
16	»	5.	15.	10.	100	52	86	749.5	5.	S E	id.	serein
17	»	7.	13.	10.	86	75	85	747.5	8.	E S E	id.	couvert
18	»	5.	15.	10.	100	55	85	744.7	4.	E	id.	id.
19	»	4	14.	9.	100	65	100	746.7	4.	E	id.	nuag.
20	»	—2.	16.	7.	100	47	90	738.8	0.	N E	id.	serein
21	»	0	14	7.	100	65	85	735.8	0.	E S E	id.	couvert
22	»	6.	10.	8.	100	76	100	737 8	5.	O	id.	id
23	»	5.	13.	9.	97	73	84	738.9	—2.	O S O	id.	serein
24	»	—1.	12.	5.5	100	48	100	745.9	0.	N N O	id.	id
25	»	—3.	12.	4.5	36	76	100	749.0	4.	E	id	id.
26	»	0.	18.	9.	100	37	100	753 9	0.	S E	id.	id.
27	»	0.	15.	7.5	100	57	100	748.8	2.	S E	id.	id.
28	»	5.	17.	11.	100	57	»	743.6	4.	E	id.	couvert
29	»	5.2	14.	9.75	49	33	43	737.9	8.	N N O	faible	serein
30	»	0.	15	7.5	71	35	76	744.3	3.3	O	id.	couvert
31	»	0.7	15.2	8.	93	45	81	746.9	3.5	O	nulle	couvert

Température moyenne générale du mois : 8°97

Température moyenne du mois à { **6 heures .. 3°14** — **midi . ... 11°68** — **9 heures... 7°21** }

MIDI.					9 HEURES DU SOIR.				
[Bar]omètre à 0°.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.	Baromètre à 0°.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.
[7]31.9	10.	S O	nulle	serein	733.1	2.4	S S O	nulle	serein
[7]29.4	9 5	O	id.	id.	731.5	5.	N	id.	id.
[7]35.1	9.	N	id.	couvert	734.6	4.5	N N E	id.	id.
[7]41.0	9.	S O	faible	serein	739.2	5.	O	faible	id.
[7]42.2	10.	S O	nulle	id.	740.0	6.	E N E	nulle	id.
[7]49.9	9.	S E	faible	couvert	749.0	7	E	nulle	couvert
[7]50.8	15.	O	ass.fort.	p.nuag.	751.8	7.	S E	ass.fort.	serein
[7]55 8	12.	S S E	faible	serein	753.7	8.	E	nulle	id.
[7]55.6	12.	N E	nulle	id.	753.5	10.	S E	id.	couvert
[7]47.5	18.	S	nulle	id.	744.4	19.	E S E	id.	serein
[7]43.4	14	E	forte	couvert	740.4	10.	E N E	id.	couvert
[7]41.5	12.	N E	faible	id.	743.4	10.	S E	id.	id.
[7]41.6	10.	E	nulle	id.	742.6	9.	S E	id.	id.
[7]39.6	10.	N N E	id.	id.	740.7	9.	N N O	id.	serein
[7]45.4	13.	S	id.	id.	748 5	10.	S E	id.	couvert
[7]48.5	14.	O	id.	id.	751.5	10.	E S E	id.	id
[7]45.6	11.	S S E	faible	id.	746.6	7.	E	id.	serein
[7]46.7	13.	S	nulle	id.	747.7	7.	E S E	id.	id.
[7]43.7	11.	O S O	faible	id	741.7	5.	N E	faible	id.
[7]37.9	14.	O	forte	serein	736.7	5.	E	faible	id.
[7]37.8	12.	E	nulle	id.	737.8	7.	N E	nulle	couvert
[7]40.8	8.	O	id.	couvert	740.9	4.	O S O	nulle	serein
[7]41.2	7.	E	faible	id	743.9	5.	N N O	faible	id.
[7]47.1	10.	S	nulle	id.	749.0	4.	E	nulle	id.
[7]48.7	10.	S	id.	serein	754.0	5.	S E	id.	id.
[7]49.9	14.	O	forte	id.	748.5	7.	S E	id.	id.
[7]48.8	14.	S E	faible	couvert	746.3	7.	E	id.	id.
[7]33.5	14.	S O	id.	p.couv.	736.2	»	N O	forte	p.couv.
[7]38.8	12.	N N O	id.	serein	743.4	11.	S	nulle	serein
[7]45.3	13.	O S O	nulle	id.	746.7	5.5	S O	id.	id.
[7]46 6	12.8	S	nulle	id.	748.7	5.	E S E	id.	id.

Total de la pluie du mois : 11mm,2

Hauteur moyenne du baromètre à 0° à
- 6 heures... 743.86
- midi...... 743.6
- 9 heures... 744.

DATE.	PLUIE en millimètres.	TEMPÉRATURES Minima.	Maxima.	Moyenne.	ÉTAT hygrométrique à 6 h. du matin	à midi	à 9 h. du soir.	6 HEURES DU MATIN Baromètre à 0°	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	Force.	ÉTAT du ciel.
1	»	0.3	17.4	8.85	74	26	52	747.8	5	E N E	nulle	serein
2	»	2.4	18.8	10.6	87	45	73	747.8	5.	E N E	id.	id.
3	»	»	»	»	84	42	54	747.9	5.	N O	id.	id.
4	»	3.7	15.5	9.6	87	55	42	745.7	4.6	N	id.	id.
5	»	7 8	13.5	10.7	74	85	86	739 6	10.	E	ass.fort.	couvert
6	0.8	8 6	13.	10.8	86	86	97	737 9	10.	N E	faible	id.
7	»	5.8	15 5	10.65	86	76	71	736.7	9.	E	id.	serein
8	»	5.2	14	9.6	84	45	86	736.3	5.	O N O	nulle	id.
9	4.2	2.5	14.9	8.5	90	55	86	740.6	3 8	O	id.	id.
10	38.6	5.8	15.	10.4	86	62	73	740.2	9	S S O	id.	couvert
11	»	5.	16.6	10.8	85	32	75	745.9	7.	E	id.	serein
12	42.4	10.	15.4	12 7	65	77	87	737.7	14.	N E	ass.fort.	couvert
13	»	7.	19.	13.	86	66	76	736.9	9.	N	nulle	serein
14	0.4	10.	14.	12.	74	65	73	743.3	10.	E N E	faible	couvert
15	»	6.	17.	11.5	74	65	76	747.8	7.	N E	id.	id.
16	»	6.	16.8	11.4	78	45	86	748.5	8.6	N E	nulle	nuag.
17	»	2.5	17.5	10.	97	47	65	748.6	4.2	N E	id.	serein
18	»	7.	17.	12.	86	60	86	747.4	8.	E	id.	id.
19	»	2.	18.4	10.2	83	41	86	748.6	4.	E	id.	id.
20	10.	3.	19.	11.	85	44	86	749.6	6.	S	id.	id.
21	»	2.4	19.4	10 7	84	48	86	749.8	5.	S E	id.	id.
22	»	3.2	18.	10.6	86	57	86	745.2	8.	E	id.	id.
23	»	7.	21.	14.	86	54	78	740 4	9.	N N O	faible	couvert
24	1.1	11.4	19.	15.2	87	50	88	741.7	12.	E N E	nulle	id.
25	22.	8.	21.	14.5	75	54	93	740.2	11.	O	id.	id
26	»	5.6	19.	12.3	85	61	100	741.3	7.	N	id.	serein
27	»	6.	19.	12.5	86	53	84	741.3	10.	E N E	id.	id.
28	»	5.6	21.	13.3	86	40	77	746.3	9.4	E	id.	id.
29	»	7.	20.	13.5	86	62	87	745.2	9.	S E	id.	id.
30	»	7.	20.	13.5	100	61	88	748.	8.	S E	id.	brum.

Température moyenne générale du mois : 11°5

Température moyenne du mois à { **6 heures... 7°75** / **midi...... 15°46** / **9 heures... 10°19** }

…romètre à 0°.	Thermomètre centigrade
747.5	16.3
746.3	14.
747.5	16.
743.3	13.5
738.5	10.1
737.9	11.3
736.6	12.
736.6	13.
741.7	13.
742.6	13.4
745.	16.
738.5	13.
734.3	18.
746.4	12.
746.5	13.
746.4	15.
748.4	15.
748.2	15.
748.9	16.
750.8	18.
748.3	18.
742.4	15.
741.7	19.
740.7	16.2
739.2	19.
742.2	17.
741.2	18.
747.7	20.
746.	18.
747.4	20.

Total d

Hauteur m

DATE.	PLUIE en millimètres.	TEMPÉRATURES Minima.	Maxima.	Moyenne.	ÉTAT hygrométrique à 6 h. du matin	à midi	à 9 h. du soir.	6 HEURES DU MATIN Baromètre à 0°	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	Force.	ÉTAT du ciel.
1	»	0.3	17.4	8.85	74	26	52	747.8	5	E N E	nulle	serein
2	»	2.4	18.8	10.6	87	45	73	747.8	5.	E N E	id.	id.
3	»	»	»	»	84	42	54	747.9	5.	N O	id.	id.
4	»	3.7	15.5	9.6	87	55	42	745.7	4.6	N	id.	id.
5	»	7.8	13.5	10.7	74	85	86	739.6	10.	E	ass.fort.	couvert
6	0.8	8.6	13.	10.8	86	86	97	737.9	10.	N E	faible	id.
7	»	5.8	15.5	10.65	86	76	71	736.7	9.	E	id.	serein
8	»	5.2	14	9.6	84	45	86	736.3	5.	O N O	nulle	id.
9	4.2	2.5	14.9	8.5	90	55	86	740.6	3.8	O	id.	id.
10	38.6	5.8	15.	10.4	86	62	73	740.2	9	S S O	id.	couvert
11	»	5.	16.6	10.8	85	32	75	745.9	7.	E	id.	serein
12	42.4	10.	15.4	12.7	65	77	87	737.7	14.	N E	ass.fort.	couvert
13	»	7.	19.	13.	86	66	76	736.9	9.	N	nulle	serein
14	0.4	10.	14.	12.	74	65	73	743.3	10.	E N E	faible	couvert
15	»	6.	17.	11.5	74	65	76	747.8	7.	N E	id.	id.
16	»	6.	16.8	11.4	78	45	86	748.5	8.6	N E	nulle	nuag.
17	»	2.5	17.5	10.	97	47	65	748.6	4.2	N E	id.	serein
18	»	7.	17.	12.	86	60	86	747.4	8.	E	id.	id.
19	»	2.	18.4	10.2	83	41	86	748.6	4.	E	id.	id.
20	10.	3.	19.	11.	85	44	86	749.6	6.	S	id.	id.
21	»	2.4	19.4	10.7	84	48	86	749.8	5.	S E	id.	id.
22	»	3.2	18.	10.6	86	57	86	745.2	8.	E	id.	id.
23	»	7.	21.	14.	86	54	78	740.4	9.	N N O	faible	couvert
24	1.1	11.4	19.	15.2	87	50	88	741.7	12.	E N E	nulle	id.
25	22.	8.	21.	14.5	75	54	93	740.2	11.	O	id.	id.
26	»	5.6	19.	12.3	85	61	100	741.3	7.	N	id.	serein
27	»	6.	19.	12.5	86	53	84	741.3	10.	E N E	id.	id.
28	»	5.6	21.	13.3	86	40	77	746.3	9.4	E	id.	id.
29	»	7.	20.	13.5	86	62	87	745.2	9.	S E	id.	id.
30	»	7.	20.	13.5	100	61	88	748.	8.	S E	id.	brum.

Température moyenne générale du mois : 11°5

Température moyenne du mois à { **6 heures... 7°75** ; **midi....... 15°46** ; **9 heures... 10°19** }

MIDI.					9 HEURES DU SOIR.				
Baromètre à 0°.	Thermomètre centigrade	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.	Baromètre à 0°.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.
747.5	16.3	E	faible	serein	748 5	7.5	E	nulle	serein
746.3	14.	S S O	nulle	id.	746.4	9.	E N E	id.	id.
747.5	16.	S	id.	p.nuag.	747.1	12.	S	id.	id.
743.3	13.5	S E	id.	id.	743.5	10.	E	id.	id.
738.5	10.1	E	faible	couvert	739.3	10.	E N E	faible	couvert
737.9	11.3	E N E	id.	id.	737.9	10.	E	nulle	id.
736.6	12.	O N O	nulle	id.	736.5	10.	N O	faible	serein
736.6	13.	O	ass.fort.	serein	734.6	7.5	N O	nulle	couvert
741.7	13.	O	nulle	couvert	741.7	8.	O S O	id.	id.
742.6	13.4	N O	id.	nuag.	745.9	9.	S	id.	serein
745.	16.	S E	faible	serein	743.4	11.	N E	id.	couvert
738.5	13.	S	ass.fort	couvert	738.5	10.2	S E	id.	id.
734.3	18.	S O	nulle	serein	736.9	12.	S E	id.	serein
746.4	12.	S S E	id.	couvert	748.5	9.	S S O	id.	nuag.
746.5	13.	S S O	id.	nuag.	744.5	9.	E N E	ass.fort.	serein
746.4	15.	E	faible	p.nuag.	748.1	8.	N E	faible	p.nuag.
748.4	15.	E	nulle	id.	747.5	11.	E	nulle	nuag.
748.2	15.	E S E	ass fort.	serein	747.7	8.	E S E	id.	serein
748.9	16.	S E	nulle	id.	748.2	9.	S	id.	id.
750.8	18.	S	faible	id.	750.2	10.	E S E	id.	id.
748.3	18.	E	id.	id.	747.2	9.	E	id.	id.
742.4	15.	S E	nulle	couvert	742.4	10.	S O	id.	couvert
741.7	19.	S O	faible	serein	743.3	14.	S S E	id.	nuag.
740.7	16.2	S E	nulle	couvert	740.9	13.	S	id.	couvert
739.2	19.	S O	id.	nuag.	746.9	10.5	N	id.	serein
742.2	17.	E S E	id.	serein	744.8	11.	E N E	id.	id.
741.2	18.	E S E	faible	p.nuag.	741.8	10.2	E	id.	id.
747.7	20.	S S E	nulle	serein	746.6	13.	S E	id.	id.
746.	18.	E	ass.fort.	p.nuag.	747.	12.	S E	id.	id.
747.4	20.	S E	nulle	serein	747.1	13.	S S E	id.	id.

Total de la pluie du mois : 119mm,5

Hauteur moyenne du baromètre à 0° à
- **6 heures... 743.9**
- **midi...... 743.63**
- **9 heures... 744.1**

DATE	PLUIE en millimètres.	TEMPÉRATURES Minima.	Maxima.	Moyenne.	ÉTAT hygrométrique à 6 h. du matin	à midi.	à 9 h. du soir.	6 HEURES DU MATIN Baromètre à 0°.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	Force.	ÉTAT du ciel.
1	»	10.6	24.	17.3	95	44	86	746.5	12.	E S E	nulle	couvert
2	»	7.6	22.8	15.2	84	51	53	745.1	10.4	S S E	id.	nuag.
3	2.2	9.2	23.2	16.2	93	57	80	744.6	11.4	S E	id.	couvert
4	2.5	8.4	21.6	15.	86	59	80	745.8	12.4	S E	id.	p.nuag.
5	»	9.8	24.6	17.2	86	53	80	746.5	14.	E	id.	nuag.
6	0.5	11.4	22.4	16.7	87	64	91	745.5	16.4	N E	id.	couvert
7	»	11.8	23.4	17.6	82	57	89	745.2	13.4	S E	id.	tr.nuag
8	»	10.6	24.	17.3	83	55	91	757.3	15.4	S S O	calme	p.nuag
9	»	9.2	23.4	16.3	90	72	85	747.	12.2	E S E	nulle	serein
10	»	11.2	26.8	19.	91	49	86	745.4	14.4	S E	id.	nuag.
11	»	11.8	29.6	20.7	79	43	88	747.5	16.2	S E	id.	id.
12	»	12.4	25.6	19	76	50	74	749.5	17.6	E N E	id.	serein
13	»	11.8	24.6	18.2	63	43	49	748.3	19.	E S E	modér.	p.nuag.
14	»	9.4	18.6	19.	84	27	60	748.6	14.	E	nulle	serein
15	»	11.8	29.2	20.5	77	28	46	748.5	16.	O	id.	id.
16	»	12.	27.4	19.7	58	36	67	746.6	16.4	O N O	id.	p.nuag
17	»	10.	28.6	19.3	63	44	36	746.2	17.4	E S E	id.	nuag.
18	»	12	28.	20.	67	36	80	744.7	16.6	O	id.	couvert
19	»	11.2	27.	19.1	73	39	70	742.9	15.4	O S O	id.	nuag
20	»	11.4	27.8	19.6	59	20	68	742.8	17.4	O S O	faible	serein
21	»	11.2	25.6	18.4	74	34	74	745.8	17.2	E N E	nulle	id.
22	»	11.4	28.6	20.	68	22	67	746.3	17.	S E	id.	id.
23	»	11.6	34.	22.8	69	11	67	747.4	17.8	S	id.	id.
24	»	13.8	30.4	22.1	72	43	54	748.6	19.2	S	id.	id.
25	»	17.2	31.2	24.2	71	27	41	749.7	19.8	E N E	id.	p.nuag.
26	»	12.8	31.6	22.2	61	33	64	744.3	19.4	N E	id.	serein
27	»	11.8	28.6	20.2	69	56	75	737.6	10.8	S E	id.	id.
28	»	12.6	26.2	19.4	72	23	66	739.3	17.2	E	id.	nuag.
29	»	13.8	23.	18.4	65	41	65	738.5	17.4	E	id.	couvert
30	12.9	14.2	20.6	17.3	89	68	96	735.9	15	N E	faible	id.
31	»	11.6	25.6	18.6	85	46	83	740.9	15.6	E S E	nulle	nuag.

Température moyenne générale du mois : 18°9

Température moyenne du mois à { **6 heures... 15°6** / **midi...... 24°3** / **9 heures... 17°54** }

MIDI.					9 HEURES DU SOIR.				
Baromètre à 0	Thermomètre centigrade	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.	Baromètre à 0°	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.
745.5	22.	S O	faible	p. nuag.	745.3	13.4	S S E	nulle	serein
744.8	21.	S	nulle	t. nuag.	745.1	15.2	S E	id.	couvert
744.1	19.6	E S E	faible	id.	746.1	14.8	S E	faible	serein
746.6	20.2	S S E	id.	p. nuag.	747.2	14.6	E	nulle	id.
745.4	21.4	S S O	id	id.	744.4	15.2	S O	id.	id.
745.5	20.2	E S E	id.	nuag.	746.	15.4	S E	id.	nuag.
746.3	21.2	E	nulle	id.	747.3	15	S E	id.	serein
747.8	22.2	S E	id.	p. nuag.	748.	15.2	E S E	id.	id.
747.6	22.4	S E	faible	id.	746.5	15.2	S E	id.	id.
746.6	26.	S	id.	id.	747.4	17.4	S E	id.	id.
747.4	28.	S	id.	nuag.	748.9	17.6	S E	id.	id.
750.3	24.2	S S E	modér.	id.	749.6	17.4	S E	id.	couvert
749.2	21.8	E N E	faible	id.	748.4	16.6	E	id.	id.
747.4	27.2	S S O	modér.	p. nuag.	748.5	19.8	O	id.	id.
748.	26.8	S O	faible	serein	748.2	20.2	O	id.	id.
746.5	26.6	E S E	nulle	id.	744.7	19.2	E S E	id.	tr. nuag.
745.8	23.4	E	id.	nuag.	744.8	19.8	O S O	id.	serein
743.9	26.	S S O	faible	id.	744.3	17.4	S O	id.	p. nuag.
742.3	24.8	S O	nulle	couvert	742.3	19.2	O S O	modér.	couvert
743.4	25.2	S O	ass. fort	serein	745.3	16.4	S E	nulle	p. nuag.
745.4	25.4	S E	id.	id.	745.8	17.2	S E	id.	serein
747.2	28.2	E S E	faible	p. nuag.	747.7	17.6	S E	id.	id
747.2	31.2	O S O	id.	id.	747.8	21.6	S	id	id
749.1	28.	S E	modér.	serein	749.4	22.2	N E	faible	serein
748.2	29.6	S S E	id.	p. nuag.	747.1	21.2	N E	id.	nuag.
742.2	29.2	S	id.	id.	739.7	20.2	S E	nulle	serein
735.9	22.6	S E	nulle	serein	737.3	21.6	S E	id.	id.
739.4	24.4	S E	modér.	nuag.	740.3	16.6	S E	id.	id.
737.2	21.2	E	forte	couvert	736.3	17.	N E	faible	couvert
736.9	19.8	N E	faible	id.	738.3	15.2	E S E	nulle	serein
742.4	24.2	E S E	nulle	nuag.	744.1	18.6	S E	id.	nuag.

Total de la pluie du mois : 18^{mm},1

Hauteur moyenne du baromètre à 0° à
- **6 heures... 745.28**
- **midi.. ... 745,24**
- **9 heures... 745.22**

DATE.	PLUIE en millimètres.	TEMPÉRATURES			ÉTAT hygrométrique			6 HEURES DU MATIN				
		Minima.	Maxima.	Moyenne.	à 6 h. du matin	à midi.	à 9 h. du soir.	Baromètre à 0°	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.
1	0.8	16.4	24.5	20.45	86	63	37	745.5	17.3	N E	faible	couvert
2	»	19.	26.	22.5	64	39	63	744.	20.	N E	forte	nuag.
3	4.4	15.2	26.	20.6	82	69	86	741.7	18.	E	nulle	id.
4	0.3	16.	28.8	22.4	92	42	74	740.3	17.	S E	faible	p.nuag.
5	3.6	15.2	28.	21.6	84	75	81	741.8	18.	E S E	nulle	nuag.
6	12.3	14.2	28.2	21.2	69	55	88	744.5	20.8	N E	id.	p.nuag.
7	»	13.5	31 2	22.35	74	45	98	748.4	20.	O N O	id.	id.
8	»	16.7	31.7	24.2	65	32	70	749.5	23.2	E	id.	serein
9	»	15.6	32	23.8	67	47	88	746 5	22.	S E	id.	id.
10	»	11.	30.	20 5	72	42	50	745.8	20.	E N E	id.	id.
11	»	14.	31.	22.5	72	22	56	745.	20.	O	id.	id.
12	»	17.8	30.5	24.17	42	14	50	746.3	23.2	N	id.	id.
13	»	15.7	31.6	23.65	44	21	38	745.8	20.5	N O	id.	id.
14	»	16 5	31.	23.75	72	36	79	744.2	20.6	O	id.	p.nuag
15	»	14.1	28.7	21.4	58	35	75	744.3	21.2	E N E	id.	id
16	»	14.8	28.	21.4	52	50	75	742.4	22.2	E	id.	serein
17	0.8	16.3	27.	21.65	59	55	86	740.	23.3	E N E	id.	id.
18	1.8	17.	26.2	21.6	90	68	83	743.4	13.	E S E	id.	couvert
19	»	13.	27.	20.	70	38	42	742.	15.	S S E	id.	serein
20	»	15.	25.2	20.1	41	39	73	741.5	18.8	O	id.	couvert
21	»	11.2	26.5	18.85	73	80	80	743.7	17.	S S E	id.	serein
22	17.6	15.5	23.5	19.5	63	58	85	743.3	18 5	E	ass.fort.	couvert
23	35.	14.	21.2	17.6	83	63	93	746.9	16.8	N E	id.	id.
24	4.	14	21.5	17.75	82	82	91	746.8	17.7	E S E	nulle	nuag.
25	15.	11.1	26.5	18.8	77	47	85	744.	16.2	N O	id.	serein
26	»	10.5	27.8	19.15	74	45	81	740.9	17.	N E	id.	id.
27	»	12 5	30.	25.25	72	36	72	741.	18.2	E	id.	id.
28	»	14.5	25.5	20.	77	62	62	741 7	19.8	E	ass.fort.	p.nuag.
29	»	15.	30.5	27.8	72	44	67	742 2	20	O N O	nulle	serein
30	»	15.	28.5	21.75	72	49	78	744.	20.5	N	id.	id.

Température moyenne générale du mois : 21°3

Température moyenne du mois à { **6 heures... 19°2** ; **midi....... 24°2** ; **9 heures... 19°5** }

romètre à 0°.	Thermomètre centigrade.
44.5	21.5
43.4	25.5
49.6	25.
41.3	25.5
42.4	21.
45.3	25.
49.6	29.5
49.	30.
44.4	29.
45.9	28.6
44.	30.
45.9	29.2
45.3	30.3
44.2	27.5
43.	28.4
42.	26.8
41.1	26.5
41.3	22.3
40.4	26.3
42.5	23.2
43.4	20.1
45.1	20
48.7	20.9
46.9	18.
42.1	22.5
40.4	26.
41.2	26.5
42.3	24.
42.4	28.1
44.7	27.

Total d

Hauteur m

DATE.	PLUIE en millimètres.	TEMPÉRATURES			ÉTAT hygrométrique			6 HEURES DU MATIN				
		Minima.	Maxima.	Moyenne.	à 6 h. du matin	à midi.	à 9 h. du soir.	Baromètre à 0°	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.
1	0.8	16.4	24.5	20.45	86	63	37	745.5	17.3	N E	faible	couvert
2	»	19.	26.	22.5	64	39	63	744.	20.	N E	forte	nuag.
3	4.4	15.2	26.	20.6	82	69	86	741.7	18.	E	nulle	id.
4	0.3	16.	28.8	22.4	92	42	74	740.3	17.	S E	faible	p.nuag.
5	3.6	15.2	28.	21.6	84	75	81	741.8	18.	E S E	nulle	nuag.
6	12.3	14.2	28.2	21.2	69	55	88	744.5	20.8	N E	id.	p.nuag.
7	»	13.5	31.2	22.35	74	45	98	748.4	20.	O N O	id.	id.
8	»	16.7	31.7	24.2	65	32	70	749.5	23.2	E	id.	serein
9	»	15.6	32	23.8	67	47	88	746.5	22.	S E	id.	id.
10	»	11.	30.	20.5	72	42	50	745.8	20.	E N E	id.	id.
11	»	14.	31.	22.5	72	22	56	745.	20.	O	id.	id.
12	»	17.8	30.5	24.17	42	14	50	746.3	23.2	N	id.	id.
13	»	15.7	31.6	23.65	44	21	38	745.8	20.5	N O	id.	id.
14	»	16.5	31.	23.75	72	36	79	744.2	20.6	O	id.	p.nuag
15	»	14.1	28.7	21.4	58	35	75	744.3	21.2	E N E	id.	id
16	»	14.8	28.	21.4	52	50	75	742.4	22.2	E	id.	serein
17	0.8	16.3	27.	21.65	59	55	86	740.	23.3	E N E	id.	id.
18	1.8	17.	26.2	21.6	90	68	83	743.4	13.	E S E	id.	couvert
19	»	13.	27.	20.	70	38	42	742.	15.	S S E	id.	serein
20	»	15.	25.2	20.1	41	39	73	741.5	18.8	O	id.	couvert
21	»	11.2	26.5	18.85	73	80	80	743.7	17.	S S E	id.	serein
22	17.6	15.5	23.5	19.5	63	58	85	743.3	18.5	E	ass.fort.	couvert
23	35.	14.	21.2	17.6	83	63	93	746.9	16.8	N E	id.	id.
24	4.	14	21.5	17.75	82	82	91	746.8	17.7	E S E	nulle	nuag.
25	15.	11.1	26.5	18.8	77	47	85	744.	16.2	N O	id.	serein
26	»	10.5	27.8	19.15	74	45	81	740.9	17.	N E	id.	id.
27	»	12.5	30.	25.25	72	36	72	741.	18.2	E	id.	id.
28	»	14.5	25.5	20.	77	62	62	741.7	19.8	E	ass.fort.	p.nuag.
29	»	15.	30.5	27.8	72	44	67	742.2	20	O N O	nulle	serein
30	»	15.	28.5	21.75	72	49	78	744.	20.5	N	id.	id.

Température moyenne générale du mois : 21°3

Température moyenne du mois à
- **6 heures... 19°2**
- **midi....... 24°2**
- **9 heures... 19°5**

MIDI.					9 HEURES DU SOIR.				
Baromètre à 0°.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.	Baromètre à 0°.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.
744.5	21.5	E S E	ass.fort.	couvert	743.9	23.	E S E	tr. forte	couvert
743.4	25.5	S E	forte	nuag.	743.4	20.6	E S E	nulle	p. nuag.
749.6	25.	E	ass.fort.	id.	741.5	11.6	E	id.	nuag.
741.3	25 5	S E	faible	id.	740.8	20.6	N O	id.	id.
742.4	21.	E	id	couvert	742.2	19.9	N E	id.	p. nuag.
745.3	25.	S O	id.	p nuag.	746.5	18.2	N O	id.	nuag.
749.6	29 5	O	nulle	serein	750.4	20.3	E	id.	serein
749.	30.	O S O	id.	id.	747.7	22.1	S E	id.	id.
744.4	29.	S E	faible	id	745 3	19.8	S E	id.	id.
745 9	28 6	S O	ass.fort.	p nuag.	745.1	22.	O S O	id.	id.
744.	30.	N	forte	serein	745.8	22 5	O N O	faible	id.
745.9	29.2	S O	id	p.nuag	745.9	23 5	O	nulle	id.
745.3	30.3	S O	ass.fort.	serein	745.1	24.2	O S O	faible	p.nuag.
744.2	27.5	E	faible	id.	745.3	19.	S E	nulle	serein
743.	28.4	S E	id.	p.nuag.	743.3	21.	E N E	id.	p.nuag.
742.	26.8	S S E	forte	nuag.	741.	21.	E S E	id.	nuag.
741.1	26.5	S S E	faible	couvert	743.2	21.	S E	id.	couvert
741.3	22.3	E	nulle	id.	744.1	19.	E	id.	id.
740.4	26.3	S O	forte	nuag.	742.9	19.	O	forte	serein
742.5	23.2	N E	nulle	couvert	744 7	16.5	S S E	nulle	id.
743.4	20.1	S S O	ass.fort.	nuag.	744 3	17.3	E S E	id.	id.
745 1	20	E S E	forte	couvert	745 8	15.5	S	id.	couvert
748.7	20.9	S E	ass.fort.	ass cou.	748.9	15.5	S S E	id.	nuag.
746.9	18.	E	nulle	couvert	745.7	15.1	N O	id.	p.nuag.
742.1	22.5	O S O	faible	nuag	741.8	15.5	N E	id.	nuag.
740.4	26.	S O	nulle	serein	741 6	19.2	E	id.	serein
741.2	26.5	S	tr.faibl.	id.	741.7	20.	O	id.	couvert
742.3	24.	S E	faible	nuag.	741.9	20.5	O N O	faible	id.
742.4	28.1	S O	nulle	id.	743 3	21.	O S O	nulle	serein
744.7	27.	S S E	id.	as nuag	744.3	20.4	E	id.	id.

Total de la pluie du mois : 95mm,6

Hauteur moyenne du baromètre à 0° à
- 6 heures... 743.9
- midi...... 744 08
- 9 heures... 744.02

DATE.	PLUIE en millimètres.	TEMPÉRATURES.			ÉTAT hygrométrique			6 HEURES DU MATIN.				
		Minima.	Maxima.	Moyenne.	à 6 h. du matin	à midi.	à 9 h. du soir.	Baromètre à 0.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.
1	»	15.	28.2	21 6	71	34	58	743 7	23.	E S E	nulle	serein
2	»	13.5	29 8	21.7	54	36	75	742 6	21 8	S	id.	id.
3	»	11.7	29 4	20.5	67	40	80	740 1	20.5	N E	faible	id
4	»	14 8	26.8	22.8	81	51	68	744.9	20.	S O	id.	nuag.
5	»	12 5	28 8	21.65	77	44	72	745.8	19.8	N N E	nulle	as nuag
6	»	20.8	31.8	26 3	66	36	51	745.5	21.8	E N E	id.	serein
7	»	20.6	31.6	26.1	57	47	56	745.2	26.	S S E	faible	id
8	»	21.4	33.8	27.6	69	41	61	745.6	22.8	N N E	id.	nuag.
9	»	19 8	27.4	23.6	55	33	42	740 3	22.8	O S O	forte	serein
10	»	19.6	28.8	24.2	50	33	25	741.0	21.8	O	tr forte	id
11	»	19 5	30.8	24.6	36	31	66	743.4	19.	S	nulle	id.
12	»	18 8	29.8	24.3	27	40	35	743.9	23.	O	faible	nuag.
13	»	17 5	28.9	24.2	44	33	52	745.2	18.8	O N O	nulle	serein
14	»	16.8	28.5	22.65	55	32	70	745.7	19.6	E N E	id.	id
15	»	15.5	23.6	19 55	49	55	70	742.7	20.	E	id.	nuag
16	»	15 8	28 2	22.	75	37	61	738.6	18.4	E N E	id.	id.
17	»	17.5	26.8	22 15	49	32	58	736 5	19.	N N O	faible	serein
18	»	16.5	28.5	22 5	61	70	55	737.3	19.2	O S O	forte	id.
19	»	13.5	30.8	22.5	40	23	75	739 3	22 8	N O	faible	id.
20	»	14.8	30 2	22 5	74	21	44	742.3	19 8	S	nulle	id
21	»	13.8	30.5	22.15	96	43	42	742.	16.2	N N O	id	id.
22	»	13.5	31.	22.25	50	20	48	739.2	20 5	N N O	id.	id.
23	9.8	12 5	25 5	19.	62	58	61	739 1	19.8	O	id.	id.
24	»	13.5	28.5	21.	39	27	64	740.4	21.4	O	faible	id.
25	»	14.	27.5	20.75	62	48	59	742 1	15.8	N O	nulle	nuag
26	»	18 5	30 2	24.35	61	29	63	744.4	19 2	N O	id.	serein
27	»	16.8	30 5	23.65	71	21	61	747.3	20	E N E	id.	id
28	»	16.8	31 8	24 3	74	38	68	746 2	20 1	E	id.	id
29	»	18.	30.5	24.25	67	36	64	747.1	21.5	E N E	id.	id.
30	»	16.2	31.	26.3	73	27	55	747.1	21.2	E	id	id.
31	»	18.2	28.2	23.2	57	43	68	743 1	20.	E S E	id	id.

Température moyenne générale du mois : 23°02

Température moyenne du mois à
- 6 heures .. 20°5
- midi . ... 27°9
- 9 heures... 21°7

MIDI.					9 HEURES DU SOIR.				
Baromètre à 0.	Thermomètre centigrade.	VENT		ÉTAT du ciel.	Baromètre à 0.	Thermomètre centigrade.	VENT		ÉTAT du ciel.
		Direction.	Force.				Direction.	Force.	
743.5	28.	S E	faible	serein	742.3	21.	S S E	nulle	serein
739.9	29.	S S E	id	p.nuag.	742.6	20.6	N E	faible	p nuag.
741.9	26.8	E S E	ass.fort.	as nua.	741.8	20.2	S O	id.	serein
744.1	25.	E	id.	serein	747.2	20.2	E N E	nulle	id.
746.2	27.8	S E	forte	as.nua	744.5	22.	E S E	faible	id.
745.5	30.8	E N E	faible	serein	746.3	25.8	E	nulle	id.
746.6	31.2	E S E	id.	nuag.	745.4	26.2	N E	forte	id.
743.2	30.	E N E	id.	p.nuag.	741.3	23.8	O N O	nulle	id.
739.6	26.8	O N O	forte	serein	740.1	22.8	O	tr. forte	id.
740.6	25.8	O S O	tr. forte	id.	740.5	23.8	O N O	forte	id.
743.6	27.8	S E	faible	id.	744.7	22.	S E	nulle	id.
743.7	27.8	O N O	forte	id.	743.3	21.8	O S O	forte	id.
744.6	27.	S	faible	id.	745.7	20.	E	nulle	id.
745.6	26.8	E	id.	id.	745.6	19.	E	faible	id.
742.1	28.6	E	id.	nuag.	740.7	19.8	E	nulle	nuag.
737.2	24.8	N N E	nulle	id.	737.4	19.9	O S O	id.	serein
735.9	24.6	O	forte	serein	737.4	20.	O	forte	id.
737.1	21.2	O	id.	nuag.	739.5	21.	O	nulle	id.
740.3	30.5	S S O	nulle	serein	741.3	20.5	S	id.	id.
741.1	29.5	O	faible	id.	740.8	21.8	O N O	id.	id.
740.9	27.8	S S E	id.	id.	739.3	23.2	N O	forte	nuag.
739.5	30.5	O S O	forte	nuag.	739.9	22.5	S O	faible	serein
739.7	23.6	O	faible	p.nuag.	738.1	21.2	O S O	nulle	id.
741.4	27.8	O S O	id.	serein	742.3	20.	O	id.	id.
743.4	25.8	E S E	nulle	nuag.	742.7	21.	O	id.	p.nuag.
745.8	29.2	O	faible	serein	747.2	20.8	E N E	id	serein
748.6	30.5	S E	id.	id.	747.7	22.	E	id.	id.
747.7	31.8	S S E	ass.fort.	id.	747.3	23.2	S E	id.	nuag.
745.6	30.	S	nulle	id.	746.8	22.4	E N E	id.	serein
746.	30.	S S E	faible	id.	744.5	22.6	E N E	id.	nuag.
743.2	28.	S E	id.	id.	742.2	21.	E S E	id.	serein

Total de la pluie du mois : $9^{mm},8$

Hauteur moyenne du baromètre à 0° à
- 6 heures... 742.8
- midi 742.7
- 9 heures... 742.8

DATES.	PLUIE en millimètres.	TEMPÉRATURES Minima.	Maxima.	Moyenne.	ÉTAT hygrométrique à 6 h. du matin	à midi.	à 6 h du soir.	6 HEURES DU SOIR. Baromètre à 0.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	Force.	ÉTAT du ciel.
1	»	15.2	31.7	23.3	»	»	66	740.8	27.5	S S O	faible	p.nuag
2	»	20.5	31.6	26.05	»	»	63	742.9	26.	S O	id.	serein
3	15.	18.	29.6	23.8	»	»	57	740.9	25 6	S E	id.	as. nua
4	»	17.5	26.2	21.85	»	»	46	735.2	23.9	S S O	forte	p nuag
5	»	16.4	27.6	22.	»	»	31	734.6	20.3	S S O	tr forte	id.
6	»	16.	23.6	19.8	»	»	40	738.7	20.	O	id.	id.
7	»	17.3	28.6	14.95	»	»	40	738.5	25.2	N O	nulle	id.
8	»	13.5	29.5	21.5	»	»	60	748.2	24.	S	faible	serein
9	»	18.6	30.5	24.55	»	»	50	743.9	26.8	S E	id.	id.
10	»	12.5	30.5	21.5	»	»	60	744.	26.	S E	nulle	id.
11	»	17.	32.5	24.7	»	»	28	746.4	27.8	S E	id.	id
12	»	18.	33.	25.5	»	»	50	744.5	27.7	E	id.	id.
13	»	19.	34.8	26.9	»	»	44	745.5	29.8	S E	id.	p.nuag
14	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
16	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
17	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
18	»	»	35.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
19	»	17.5	33.	25 25	»	»	27	749.5	31.	E S E	»	»
20	»	18.	34.6	26.3	»	»	32	750.4	31.	E S E	»	»
21	»	21 5	34.7	28.1	»	»	37	749.4	31.	S E	»	»
22	»	19.	33.2	26 1	»	»	56	744.2	29.	S E	»	»
23	»	18.8	32.5	25.62	»	»	61	744	27.	E S E	»	»
24	»	17.	31.2	24.1	»	»	58	744 3	26 5	E	»	»
25	»	18.	32.	25.	»	»	50	746.2	28.5	O	»	»
26	»	18.	31.	24.5	»	»	49	750 5	27.5	E S E	»	»
27	»	17.	31	24.	»	»	42	748.5	29.	E	»	»
28	»	16.2	31.3	23.75	»	»	39	745.7	29 5	E	«	»
29	»	17.	32.5	24.75	»	»	34	743.5	29.	O	»	»
30	»	»	29.	»	»	»	34	742.	25	O N O	»	»
31	»	15.5	29.	22.25	»	»	28	744.1	26.5	E N E	»	»

Total de la pluie du mois : 15mm,0

Température moyenne générale du mois : 23°72.

Température moyenne du mois à 6 heures du soir : 26°9

Hauteur moyenne du baromètre à 0° à 6 heures du soir : 744.1

L'École normale étant fermée pendant les mois d'août et septembre, les observatio de ces deux mois ont été prises d'une manière très incomplète.

DATES.	PLUIE en millimètres.	TEMPÉRATURES			ÉTAT hygrométrique			6 HEURES DU SOIR.				
										VENT		
		Minima.	Maxima.	Moyenne.	à 6 h. du matin	à midi.	à 6 h. du soir.	Baromètre à 0·	Thermomètre centigrade.	Direction.	Force.	ÉTAT du ciel.
1	»	29.5	12.5	21.	»	»	33	743.5	24.5	E	»	»
2	»	30.	15	22.5	»	»	57	742.4	21.	»	»	»
3	»	28.	12.5	20.25	»	»	39	746.1	24.	E N E	»	»
4	»	27.	12.5	19.75	»	»	66	746	22.	E N E	»	»
5	»	28.	14.	21.	»	»	58	748.8	22.	E	»	»
6	»	27.5	15.	21.25	»	»	82	748.5	22.	»	»	»
7	»	29.	13.5	21.25	»	»	47	747.7	25	E S E	»	»
8	»	20.	29.	24.5	»	»	66	747.5	22.	»	»	»
9	»	13.	28.	20.5	»	»	65	746 3	21	»	»	»
10	17.	»	24.	»	»	»	»	»	»	E	»	»
11	(orage) 51.	16.	23.	19.5	»	»	65	746.4	21.	E	»	»
12	3.4	18.5	23.4	20.9	»	»	77	749.5	19.2	»	»	»
13	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
14	»	15.1	29.	22.	»	»	69	745.3	22.	»	»	»
15	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
16	»	16.	26.	21.	»	»	»	»	»	»	»	»
17	»	15.	24.	19.5	»	»	»	»	»	S E	»	»
18	»	15.	26.	20.5	»	»	50	750.5	22.	E	»	»
19	»	13.	24.	18.5	»	»	»	»	»	E	»	»
20	»	14.	26.	20.	»	»	66	747.5	22.	»	»	»
21	»	15.	26.	20.5	»	»	54	742.5	25	O S O	»	»
22	»	16.	29.	22.5	»	»	55	743.2	26.	O N O	»	»
23	»	15.	29.	22.	»	»	»	»	»	S E	»	»
24	»	15.	29.	22.	»	»	62	742.3	26.	E S E	»	»
25	»	14.5	27.	20.7	»	»	52	750 2	23.	E	»	»
26	»	16.	26.	21	»	»	72	748.1	20.	E	»	»
27	10.	17.	26.	21.5	»	»	66	746.8	22.	E S E	»	»
28	»	12.5	29.5	21.2	»	»	33	743.5	24.5	E	»	»
29	»	14.	25.	19.5	»	»	35	742.4	24.	N O	»	»
30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Total de la pluie du mois : 81mm,4

Température moyenne générale du mois : 20°17

Température moyenne du mois à 6 heures du soir : 22°72

Hauteur moyenne du baromètre à 0° à 6 heures du soir : 745.68

DATE.	PLUIE en millimètres.	TEMPÉRATURES. Minima.	Maxima.	Moyenne.	ÉTAT hygrométrique à 6 h. du matin	à midi.	à 9 h. du soir.	6 HEURES DU MATIN. Baromètre à 0°.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	Force.	ÉTAT du ciel.
1	»	8.	24.	16.	76	61	30	744.9	13.	E N E	nulle	couvert
2	»	8.2	23.	25.6	75	62	78	746.1	13.6	S O	faible	serein
3	»	8.	23.	15.5	86	54	87	747.4	10.	S O	nulle	id
4	»	9.	23.5	16.75	70	78	80	747.7	17.	N	tr. faibl.	id
5	»	8.	23.	15 5	93	50	80	747.7	13.	E	faible	id.
6	»	8	24 5	16.25	81	56	73	751.7	13.	S E	nulle	id.
7	»	7.5	25.	16.25	84	54	92	752.8	13.	N O	id.	id.
8	»	7.5	24.	15.75	73	81	86	753 1	14.5	E S E	faible	id.
9	23.	7.	25.	16.	73	80	89	749 6	17.	N E	id.	nuag.
10	56.7	7.	17.	12.	87	96	91	743.2	15.5	N E	forte	couvert
11	»	8.	14.	11.	70	58	66	739.5	13.	O	ass. fort.	serein
12	1.	7.	25.	16.	80	77	80	734 6	14.	N O	nulle	couvert
13	5 6	7.	25.	16.	74	63	89	733.3	10.	O	forte	serein
14	»	7.	25.	16.	77	89	89	721.4	10.8	O N O	tr. faibl.	id.
15	»	6.5	25.	15.75	95	52	74	726.	9.5	O N O	nulle	couvert
16	»	4.	25.	14 5	83	52	74	732 4	8.5	O S O	id.	serein
17	»	6.	17.	11 5	86	68	74	741.9	8 5	N O	id.	id.
18	»	5.	20.	12.5	89	34	93	743 3	9.	N E	id.	id.
19	»	5 5	20.	12.75	93	65	79	743.7	12.	E N E	id.	id.
20	5 5	8.	18.	13.	75	85	89	740 8	16.5	E	forte	p. nuag.
21	»	4.	19.	11.5	98	60	79	742.1	12.5	E S E	nulle	couvert
22	32.5	7.	18.5	12.75	84	82	71	739.	13.5	E N E	faible	id.
23	»	3.	18.5	10.75	86	56	93	737 1	11.	O S O	nulle	nuag.
24	»	5.	17.	11.	71	33	38	730.7	11.5	O	tr. forte	serein
25	»	2.	20.	11.	84	50	86	738.7	10.2	S O	nulle	id.
26	»	2.	18.	10.	81	58	86	742.7	9.5	O S O	id.	id.
27	23.	1.5	14.5	8.	86	66	84	744.2	10.5	S S E	id.	id.
28	»	4.5	18.	11.5	86	67	86	739.4	10.	S O	ass. fort.	p. couv.
29	»	3.5	18	10.75	85	50	93	740.2	6.	O	nulle	serein
30	»	7.5	16	11.75	92	67	92	741.3	10.	N E	id	as. cou
31	»	6.5	16.	11.25	97	75	93	741.3	8.5	O S O	id	p. couv.

Température moyenne générale du mois : 13°7

Température moyenne du mois à { **6 heures .. 11°76** — **midi ..... 17°14** — **9 heures... 13°1** }

MIDI.					9 HEURES DU SOIR.				
aromètre à 0.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force	ÉTAT du ciel.	Baromètre à 0.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.
743.	17.	E N E	faible	couvert	747 7	19.	N O	ass fort.	couvert
745.1	21.5	S O	nulle	p nuag	747.8	15.	E	nulle	id.
747 7	21.5	O S O	ass.fort	serein	749 8	12.	N	faible	id.
747.5	20 5	E	faible	id.	749 4	17.	E	id.	serein
748.6	22 5	E S E	nulle	id.	752.3	15.	S E	nulle	id.
751.5	22 5	S E	faible	id.	752.5	19.	N O	id.	id.
752.9	24.	S	ass.fort.	id.	753 5	17.	E S E	id.	id.
752.4	23.	S E	id.	id.	752 4	17.	E N E	id.	id.
744.6	20.	S E	id.	tr couv.	751.6	17 5	E	ass.fort.	tr.couv.
742.7	16.5	E N E	faible	couvert	742.2	16.	O N O	nulle	couvert
743.9	15.5	O	forte	serein	743.1	13.	N O	id.	serein
733.2	13.2	O N O	id	couvert	733.2	11.	O	ass fort.	id.
734.3	12.5	O N O	ass.fort.	id	725 4	10.	O S O	nulle	couvert
722.4	12.	S O	faible	id.	723.5	10.	O N O	faible	serein
727 3	15.	S O	ass fort.	id.	729.8	10.2	O	id.	id.
735 7	15.	S O	nulle	serein	739.2	8.5	O N O	id.	id.
743.2	15.	O S O	faible	id.	743.3	10.	E N E	nulle	id.
744.8	17.	E N E	nulle	couvert	743.2	13.8	E N E	id.	couvert
744.6	19.	E N E	faible	as nua.	743.6	16.	E	faible	as.nua.
740 4	16.	E	ass.fort	couvert	743.	14	E S E	nulle	p.nuag.
743.	18.5	E N E	nulle	id.	742 4	16.	E N E	id.	couvert
738.9	18.	E S E	faible	p.nuag.	739.1	14.	O	ass fort.	serein
735.	17.5	E	id.	serein	733.1	12 5	O	nulle	id.
732.1	16.	O S O	tr forte	id.	736.2	13.	N O	tr. forte	id.
742.1	17.2	N O	nulle	id.	742.1	8.	O S O	nulle	id.
744.2	15.	S O	id.	id.	746.2	11.	S S E	id.	id.
743.2	13.5	O S O	faible	couvert	741.3	10.5	O	ass fort.	couvert
738.3	14.	E N E	forte	serein	739.9	11.	N N O	faible	serein
739.4	15.	O	nulle	ass cou.	742.4	8.5	N E	id.	id
742.3	14.	O	faible	couvert	742.4	10.	O S O	nulle	id.
741.4	13.5	O S O	nulle	id.	742.4	11.	O S O	id.	couvert

Total de la pluie du mois : 147mm,3

Hauteur moyenne du baromètre à 0° à
- **6 heures... 740.56**
- **midi...... 741.47**
- **9 heures... 742.38**

DATE	PLUIE en millimètres.	TEMPÉRATURES Minima.	Maxima.	Moyenne.	ÉTAT hygrométrique à 6 h. du matin	à midi	à 9 h. du soir.	6 HEURES DU MATIN Baromètre à 0°	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	Force.	ÉTAT du ciel.
1	»	8.	14.	11.	100	83	95	741.4	9.5	O S O	nulle	couvert
2	»	6.	16.	11.	92	63	84	741.4	9.5	S	id.	id.
3	»	4.	15.	9.5	97	44	100	746.5	5.2	S	id.	serein
4	»	6	16.	11.	55	41	62	744.8	9.	S	id.	couvert
5	2.4	»	»	»	86	71	86	744.4	11.	S E	tr faibl.	id.
6	1.2	5.5	15.	10.25	97	73	90	743.4	7.2	E	nulle	id.
7	»	16.4	9.6	13.	76	41	65	738.5	11.	O S O	forte	serein
8	7.5	8.8	16.5	12.6	100	63	46	735.4	9	O	nulle	couvert
9	»	7.	17.	12.	71	55	93	740.	7.2	N O	faible	serein
10	»	6.	17.	11.5	94	74	48	739.4	8.1	O N O	nulle	id.
11	»	7.9	20.	13.9	85	29	59	737.4	11.6	O S O	id.	couvert
12	»	8.8	15.6	12.2	65	41	58	741.4	11.7	O S O	tr. forte	serein
13	»	5.6	16.	10.75	74	44	100	747.4	7.2	N N O	nulle	id.
14	»	6.7	16.3	11.5	86	64	100	749.2	9.4	N E	id.	couvert
15	»	4.5	16.4	10.4	79	35	32	744.7	10.	N O	tr. faibl.	serein
16	»	1.5	15.3	8.4	97	45	85	749.5	4.2	S O	nulle	id.
17	»	1.5	16.6	9.05	97	48	92	751.1	3.	S O	id.	id.
18	»	1.6	17.3	9.45	88	40	91	749.7	4.3	E N E	id.	id.
19	»	1.	15.	8.	84	53	50	743.8	2.8	E	id.	id.
20	»	4.6	12.5	8.55	52	30	71	734.1	11.2	O N O	tr. forte	id.
21	»	3.	10.	6.5	37	30	49	732.1	6.4	N N E	id.	id.
22	»	—2.5	9.8	3.65	96	36	93	736.9	0.3	O	nulle	id.
23	»	—2.5	8.5	3	94	60	88	733.4	0.4	S O	id.	id.
24	2.6	0.	7.9	3.95	93	79	93	742.4	1.9	O S O	id.	id.
25	»	—2.	7.9	2.75	85	70	64	738.1	0.3	N O	id.	couvert
26	»	—2.5	8.5	3.25	89	40	96	733.4	0.6	O S O	id.	id.
27	»	—4.5	7.8	1.65	55	37	61	738.4	—2.5	N	id.	serein
28	»	—6.	6.6	0.3	32	36	81	738.4	—4.2	N O	id.	id.
29	»	—7.	7.7	0.35	95	66	71	734.9	—5.2	N N O	id.	id.
30	»	—1.	8.5	3.75	76	57	83	731.3	3.6	E N E	id.	couvert

Température moyenne générale du mois : 8°04

Température moyenne du mois à { **6 heures... 5°45** / **midi....... 11°92** / **9 heures... 7°52** }

MIDI.					9 HEURES DU SOIR.				
Baromètre à 0°.	Thermomètre centigrade.	VENT		ÉTAT du ciel.	Baromètre à 0°.	Thermomètre centigrade.	VENT		ÉTAT du ciel.
		Direction.	Force.				Direction.	Force.	
740.5	12.5	S O	nulle	couvert	741 6	10.5	S	nulle	couvert
743.4	14.5	S	faible	p couv.	745.4	9.5	S	id.	id.
746 5	14.	S	nulle	couvert	746.1	11.	S	id.	id.
744.8	14.5	S	id.	id.	744.5	10.4	S	id.	id.
744.7	13.8	E	id	id.	745.4	9.	E	id.	serein
742.1	13.5	E	id.	id.	738.5	11.9	S O	ass.fort.	id.
739.4	15 2	O	forte	serein	739.5	11.	O	forte	id.
735.4	14.	O	id	id.	737.6	11.8	O	tr. forte	id.
740.5	16.	O	tr. forte	id.	740.4	10.9	O N O	faible	id.
741 5	15.5	O S O	faible	couvert	739.9	11.7	O S O	nulle	couvert
736.3	19.6	O N O	tr. forte	id.	740.8	12.6	O S O	tr. forte	serein
744.9	14.8	O	id.	id.	745.9	10.8	O	forte	id.
748.4	14 7	N N O	tr.faibl.	serein	749.	9.	N E	nulle	couvert
748 4	15.7	E N E	id.	couvert	746.7	9.9	E N E	id.	serein
743.4	14 5	O	faible	serein	746 4	11.2	S O	id.	id.
751.6	14.3	S O	id.	id.	751.4	7	S O	id.	id.
748.8	14.	O S O	ass.fort.	id.	750.5	9.6	E N E	id.	id.
747.4	17.	E	nulle	id	745 9	7.	E	id.	couvert
743.7	13.2	E	id.	id.	738 6	11.2	O N O	faible	serein
734.9	12.7	N	tr. forte	id.	733 1	7.4	O N O	tr. forte	id.
731.9	8.5	N N E	id.	id.	733.9	5.7	O N O	faible	id.
738	8.3	O S O	tr faibl.	id.	739.9	1.8	S O	nulle	id.
743.1	7.	S O	nulle	ass cou	743.1	5 1	S O	id.	couvert
743 1	6.4	S S O	id.	couvert	741.5	1.8	N O	id.	serein
737.1	6.	N O	id.	id.	734.2	2.5	N O	id.	id.
735 3	7 5	N O	faible	serein	737 3	0.	N N E	tr.faibl	id.
739.4	5.5	N	nulle	id.	739.8	—2.	O	nulle	id.
736.9	4.2	N O	id	id	734.9	—1.	S O	faible	id.
735.1	3 3	N N O	id.	id	733.8	5.	E N E	id.	id.
729.2	7.	E N E	id.	couvert	735.9	3.3	E N E	nulle	id

Total de la pluie du mois : 13mm,7

Hauteur moyenne du baromètre à 0° à
- 6 heures... 740.76
- midi...... 741 16
- 9 heures... 741.38

DATE	PLUIE en millimètres.	TEMPÉRATURES			ÉTAT hygrométrique			6 HEURES DU MATIN				
		Minima.	Maxima.	Moyenne.	à 6 h du matin	à midi.	à 9 h. du soir.	Baromètre à 0°.	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel
1	»	»	»	»	96	54	81	749.1	1.	E N E	nulle	serein
2	13.	4.	8.	2	50	39	85	749.4	– 3.	O	id.	couver
3	11.2	–2.	7.2	2 6	»	»	»	727.8	1 5	N E	id.	id.
4	»	–5.	7.	1.	66	84	100	724 2	– 1	N	faible	serein
5	»	– 3.	7	2.	100	93	100	724.2	0.	S O	nulle	couver
6	»	– 5.	6.	1.	100	83	100	729.2	- 3.	S O	id.	serein
7	»	—7.	7	0.	48	27	100	739.2	- 5	O S O	id.	id.
8	»	– 7.	7.	0.	51	83	100	744 6	- 2.	O N O	id.	id.
9	»	- 7.5	7.	--0.5	63	83	67	744 4	– 4.	S O S	id.	couver
10	»	– 5.	8.	1 5	»	63	100	747.4	3	N E	id.	serein
11	»	—5.	8.5	1.75	80	69	80	744.6	– 3.	S S O	id.	id
12	»	—6.	9	1.5	63	46	80	744 4	– 4.	O	id.	id.
13	»	– 6 5	8.	0 75	63	78	100	746 4	– 4.	O	id.	id.
14	»	2.	9 5	5 25	93	85	100	746.4	2 5	N	faible	id
15	»	– 2	9.2	3.6	63	84	69	752 3	0	E	nulle	id.
16	»	2.	10.	6.	84	81	86	752	5	N E	ass.fort.	couver
17	»	4.5	10.	7 25	86	81	100	747.9	9.	E N E	faible	id.
18	»	4	10.	7.	100	86	94	746.9	8.	N E	nulle	id.
19	»	4.8	10.	7.4	100	84	81	741 3	8.	N E	id.	id.
20	22.4	4 5	10 5	7 5	100	86	94	751.7	8.	O	id.	id.
21	»	0.	12.	6	100	86	86	754.9	4.	E N E	faible	id.
22	»	—2.5	14.	5 75	100	65	100	755 8	3.	N E	nulle	id.
23	»	– 1.	14.5	6 75	85	86	80	755.6	7.	N E	id.	serein
24	»	0	13.	6.5	91	95	85	758 8	6.	O	id.	couver
25	»	- 1.5	12	5 25	100	81	77	754.9	6.	E N E	id.	serein
26	»	- 3.5	12.5	4.5	100	59	100	748 9	0.	E N E	id.	id
27	»	2	12 8	5 4	48	53	64	747.	1.	E	id.	id.
28	»	3.7	11 5	3.9	64	51	81	750.1	2.	E	id.	id.
29	»	—5.8	12.5	3.35	100	78	67	741 2	—2.	E	id.	id
30	»	—2.	12.3	5.12	82	61	100	744.	2.	E	id.	id
31	»	-- 6	12.	3.	100	31	93	746 1	– 2.	E	id.	id.

Température moyenne générale du mois : 3°77

Température moyenne du mois à { 6 heures. . 1°42 / midi...... 6°7 / 9 heures... 2°84

MIDI.					9 HEURES DU SOIR.				
omètre à 0·	Thermomètre centigrade	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.	Baromètre à 0·	Thermomètre centigrade.	VENT Direction.	VENT Force.	ÉTAT du ciel.
39.3	5.	E N E	nulle	serein	732.6	— 1.	E	faible	couvert
29 3	4 2	E	faible	couvert	727.1	1.5	N E	forte	id.
28.2	5.	S E	id.	id.	729.1	4.2	S E	faible	id.
26.3	5.	S O	nulle	serein	724.3	0.	S O	nulle	serein
23.2	2.	S O	id.	couvert	729.2	— 3.	S O	id.	couvert
30.3	4.	S O	id.	serein	737.4	— 2.	O S O	id.	serein
43.2	3.	O S O	id.	id.	741.9	— 1.	O S O	id.	id.
44.4	3.	O N O	id.	couvert	746.5	0.	O S O	id.	couvert
46 4	3.	S O S	id.	serein	748.5	4.	N	id.	serein
47 4	5.	S S O	id.	id.	747.4	0.	S S O	id.	id.
44 4	5.	S S O	id.	id.	744.4	— 3.	O	id.	id.
43.4	6.	O	id.	id.	746.4	— 3.	O	id.	id.
45.5	5.5	O	id	id.	749.4	— 1.	O	id.	id.
46.4	7.	S S O	faible	id.	749.5	2.	S S O	faible	id.
50.4	5.	N N E	nulle	id.	752.2	5.	N E	nulle	couvert
52.1	8.5	O	ass.fort	couvert	754.9	9.	N N E	faible	id.
48.8	9.5	E N E	faible	id.	748.	9.	E N E	id.	id.
47	10.	N E	nulle	id.	746.7	9.	N E	nulle	id.
48 9	9.5	N E	id.	id.	743.7	9.5	N E	id.	id.
47.	8.5	E	faible	id.	751.9	6.5	N E	id.	id.
51.9	9.	E N E	ass.fort.	id.	755.6	8.	E N E	id.	id.
55.6	12.	N E	nulle	id.	758.7	5.	N E	id.	serein
57.6	8.	N E	id.	serein	753.6	8.	N E	id.	id.
58.6	10.	E N E	id.	couvert	758.8	6.	E N E	id.	couvert
57.7	9.5	E N E	id.	serein	752 1	4.5	E N E	id	serein
51.	8.	E N E	id.	id.	747.	4	E N E	id.	id.
52.	8.	E	id.	id.	749.1	2.	E	id.	id.
52.	8.	E	id.	id.	752.	1	E	id.	id.
54.2	6.	E	id.	id.	748.2	4.	E	id.	id.
51.	9.	E	id.	p. couv.	745 3	0.	E	id	id
50.2	7.	O S O	id.	couvert	752.2	3.	E	id	id.

Total de la pluie du mois : 46mm,6

Hauteur moyenne du baromètre à 0° à { 6 heures... 745.5 ; midi.. ... 745 3 ; 9 heures... 745.9 }

LISTE

DES

Membres de la Société d'Études scientifiques et archéologiques

DE DRAGUIGNAN.

COMPOSITION DU BUREAU :

LOMBARD (C. ✻), président.

F. PANESCORSE, vice-président.

Ch. DOZE, secrétaire.

H. PANESCORSE, conservateur.

IMBERT, trésorier.

MEMBRES HONORAIRES.

1875. Gastinel-Bey, professeur à l'école de médecine du Caire (Egypte), ancien associé (1870).

1875. Mège-Mouriès ✻, chimiste à Paris, ancien associé (1870).

1874. Raynaud (Victor), propriétaire, à Flayosc.

MEMBRES TITULAIRES.

1873. Allard, homme de lettres.

1855. Astier (A. ✪), ancien professeur de l'université, receveur municipal.

1855. Aubin (A. ✪), chef de division à la préfecture du Var.

1870. Balp, docteur en médecine.

1873. Bernard, substitut du procureur de la République.

1875. Bouvier, professeur de rhétorique au collége.

1855. Cantillon de Lacouture, avocat.

1872. Caussemille (Louis), licencié en droit.

1874. Chabert, agent-voyer comptable.

1867. Clavier, ingénieur civil.

1875. Coulomb, docteur en médecine.

1867. Dol, avocat.

1874. Doze (Charles), docteur en médecine, ancien corresp. (1867).

1872. Girard (Alexandre), juge.

1867. Girard (Charles), docteur en médecine.

1867. Guérin, contrôleur de l'enregistrement.

1875. Guérin (Louis), avocat.

1874. Guide, avoué.

1875. Frandin-Burdin, sous-inspecteur des forêts.

1875. Isoard de Chenerilles, substitut du procureur de la République.

1855. Imbert, pharmacien.

1855. Latil (Alphonse), imprimeur.

1864. Laugier (l'abbé), vicaire.

1873. Lombard (C. ❄), capitaine de vaisseau en retraite.

1870. Lombard ❄, professeur de droit en retraite.

1872 Lombard (Aimable), artiste peintre.

1875. Maille, avocat, docteur en droit.

1867. Mireur (A. ✿), archiviste du département, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

1875. Musset (vicomte de), ancien secrétaire général.

1855. Panescorse (Ferdinand), géologue.

1874. Panescorse (Henri).

1872. Peise, inspecteur des contributions indirectes.

1855. Périer-la-Garde (de), propriétaire.

1874. Périer-la-Garde (de) (Paul), avocat.

1875. Reboul (Charles), géomètre-expert.

1876. Saurin, ingénieur-mécanicien.

1875. Sivan (Paul), avocat.

MEMBRES ASSOCIÉS.

1876. Agnel (d'), agent-voyer principal, à Toulon, anc. titulaire (1867).

1855. Boisgelin (le marquis de), à Aix.

1875. Bonstetten (baron de), géologue, à Hyères.

1855. Chieusses de Combaud (de), avocat, à Draguignan.

1875. Doublier (Jean), propriétaire, à Draguignan.

1875. Drée (comte de), propriétaire, à Bargemon.

1855. Duval, chanoine, à Draguignan.

1874. Fabre (Félix), inspecteur des écoles primaires, au Vigan (Gard) ancien titulaire (1874).

1874. Fabry, juge d'instruction, à Brignoles, ancien titulaire (1872).

1855. Forbin d'Oppède (le marquis), à St-Marcel.

1870. Fournier (l'abbé), vicaire, à Draguignan, ancien titulaire (1855)

1874. Gaillard (Léon), avocat, à Poitiers, ancien titulaire (1873).

1855. Garrel (l'abbé), à Cabasse.

1872. Gassier (Ernest de), docteur en droit, membre du Conseil général du Var, à Paris.

1874. Gauthier fils, à la caisse de crédit de Nice, à Nice.

1855. Gazan (C. ✻), colonel d'artillerie en retraite, à Antibes.

1876. Geoffroy (de) (O. ✻), ministre plénipotentiaire de France en Chine

1872. Giraud, fils, docteur médecin, à Nice.

1855. Juigné de Lassigny (le comte de), à Beaune (Côte-d'Or).

1855. Lambot-Miraval, propriétaire, au Val.

1874. Lambot-Miraval (Paul), propriétaire, au Val.

1875. Lancelin ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Pau, ancien titulaire (1873).

1874. Laugier (Léonce) ✻, directeur des services civils, à la Réunion.

1855. Lyle-Taulanne (le comte de), propriétaire, à Barjols.

1872. Martin, ingénieur du chemin de fer à Marseille, anc. tit. (1871).

1855. Meisonnier (O. ✻), inspecteur général des mines, chef du contrôle de la Compagnie du Nord, à Paris.

1870. Renom de la Baume (Edouard), membre de la Société géologique de France, à Paris, ancien titulaire (1857).

1876. Rozières (Ernest de), à Pimpeneau (Loir-et-Cher).

1875. Saint-Julien (comte de), propriétaire, à Roquebrune (Var).

1876. Toucheboeuf (Tony), sous-préfet, à St-Gaudens (Haute-Garonne), ancien titulaire (1875).

MEMBRES CORRESPONDANTS.

1875. Aicard (Jean), homme de lettres, à Toulon.

1873. Albanès (l'abbé) (A. ✪), docteur en théologie, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à Marseille.

1875. Albert, instituteur à Ampus, botaniste.

1875. Antelme, agent-voyer principal, à Brignoles.

1860. Ardoin (l'abbé), père de l'Oratoire, à Draguignan.

1870. Arnaud, ancien avoué, correspondant de la *Société française d'archéologie*, à Marseille.

1860. Aube, notaire, au Luc.

1873. Aubin ✻, médecin de 1re classe de la marine, à Toulon.

1864. Barbe (l'abbé), chanoine curé de Cannes, anc. titulaire (1855)

1855 Barles, ancien professeur d'agriculture, à Draguignan.

1873 Barcilon, neveu, avocat, à Carpentras.

1855. Barneaud, juge de paix, à Besse.

1875. Barret (l'abbé), curé, à Cogolin.

1857. Berluc-Perussis (de), avocat, à Aix.

1868. Blancard (I. ✪), archiviste en chef du département des Bouches-du-Rhône, à Marseille, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

1874. Blanc-Salètes, avoué, à Draguignan.

1855. Boyer de Fonscolombe, à Cogolin.

1870. Bourelly, docteur en médecine, aux Arcs.

1855. Boutiny (le comte de), à Hyères.

1870. Bremond, docteur en médecine, à Paris.

1855. Brossard (marquis de), à Aix.

1855. Caussemille (Jean), négociant, à Draguignan.

Corblet (l'abbé), chanoine, direct. de l'*Art chrétien*, à Versailles.

1860. Crozet (Laurent de), à Marseille.

1855. Daniel (l'abbé), chanoine, à Fréjus.

1855. Davin, docteur en médecine, à Pignans

1866. Dieulafait, professeur à la faculté des sciences, à Marseille.

1874. Disdier (l'abbé), chanoine, directeur du petit séminaire, à Brignoles.

1855 Doze-Laugier, négociant, à Draguignan.

1874 Dupuy (l'abbé), curé, à Bargemon.

1873. Duranti-la-Calade (de), conseiller à la Cour d'appel (Aix), ancien titulaire (1855).

1873. Ecole normale de Draguignan.

1855. Fournier ✻, médecin-major, à Cuers.

1855. Gassier (Jules de), propriétaire, à Aix.

1875. Gaze, juge de paix, à Grimaud.

1870. Gazan, docteur en médecine, à Toulon.

1855. Gazagnaire, docteur en médecine, à Cannes.

1869. Giraud (l'abbé) (I. ✪), chanoine, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à St-Cyr.

1869. Girod, employé des lignes télégraphiques, à Constantine.

1875. Granet (Edouard), avocat, membre du Conseil général du Var, à Solliès-Pont.

1875. Grinda, ingénieur civil, à Marseille.

1875. Hanry, juge de paix, botaniste, au Luc.

1873. Heraud (O. ✻), docteur en médecine, pharmacien, professeur à l'école de médecine navale de Toulon.

1875. Jauffret (l'abbé), vicaire à la paroisse St-Jean, à Toulon.

1875. Jourdan de la Passardière (l'abbé), père de l'Oratoire, à Draguignan.

1856. Kothen, à Marseille.

1870. Lambert (O. ✻), médecin principal de la marine en retraite, à Toulon.

1856. Lantoin (O. ✻), médecin principal de la marine en retraite, à Draguignan.

1873. Laure, ingénieur civil, à Alais.

1875. Lebrun (Emilien), à Brignoles.

1873. Liautaud, conservateur de la bibliothèque de la ville, à Marseille

1870. Liotard (l'abbé), ancien curé, à Vidauban.

1855. Maille, ancien magistrat, à Nice.

1870. Mathieu (A. ✪), secrétaire de la Chambre de commerce, à Marseille.

1875. Maurin, docteur en médecine au Luc.

1875. Millou, agent-voyer cantonal, à Grimaud.

1855. L. Niel, ancien maire, à Varages.

1875 Ollivier, docteur en médecine, à St-Raphaël.

1855. Paris (l'abbé), curé, à Brignoles.

1875. Panescorse, notaire, à Toulon.

1857. Payan-du-Moulin (de), conseiller à la Cour d'appel d'Aix.

1868. Pierrugues, ingénieur civil, en Algérie.

1873. Portanier (l'abbé), à Toulon.

1875. Pousseur, pharmacien, à Cogolin.

1873. Reboul (Robert), ancien notaire, homme de lettres, à Châteauneuf-sur-Sarthe (Maine-et-Loire).

1875. Reverdit, vérificateur des tabacs, à Montagnac (Dordogne).

1855. Ribbe (Ch. de) ✵, avocat. à Aix.

1855 Robert, greffier de la justice de paix, au Luc.

1866. Rolland (l'abbé), aumônier du collége, au Luc.

1855. Rostan (A. ✪), correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à St-Maximin.

1855. Roudier, avocat, à Draguignan.

1855. Rouden (l'abbé), vicaire, à la métropole d'Aix.

1855. Sardou (J.-B.) fils, à Marseille.

1872. Saurel (A.), homme de lettres, à Marseille.

1857. Saporta (comte de), à Aix.

1857. Sigaud de Bresc, avocat, à Aix.

1855. Teissier (Octave) (✵ I. ✪), archiviste de la ville de Marseille, membre non résidant du Comité des travaux historiques.

1857. Tisserand (l'abbé) (A. ✪), aumônier du lycée de Nice, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

1869. Verlaque (l'abbé), aumônier de la marine, à Paris.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

AISNE. — Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

id. Société historique et archéologique de Château-Thierry.

ALGÉRIE. — Société de climatologie, sciences physiques et naturelles d'Alger.

id. Société d'agriculture d'Alger.

id. Société archéologique de la province de Constantine

ALPES-MARITIMES. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

id. Société des sciences naturelles et historiques des lettres et des beaux-arts, à Cannes.

id. Société centrale d'horticulture, d'agriculture et d'acclimatation, à Nice.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.

id. Société de statistique de Marseille.

id. Société scientifique industrielle de Marseille.

id. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

id. Revue horticole de Marseille.

id. Revue de Marseille.

CALVADOS. — Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

id. Société Linnéenne de Normandie, à Caen.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — Académie des belles-lettres, sciences et arts de la Rochelle.

id. Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Rochefort.

Côte-d'Or — Société d'agriculture et d'industrie agricole, à Dijon.

id. Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon.

Creuse. – Société des sciences naturelles et archéologiques, à Guéret.

Drôme. — Société d'archéologie et de statistique, à Valence.

Finistère. — Société académique de Brest.

Gard. — Académie du Gard, à Nîmes.

id. Société scientifique et littéraire d'Alais.

id. Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes.

id. Société d'agriculture du Gard

Haute-Garonne. — Société d'archéologie du midi de la France, à Toulouse.

id. Société d'histoire naturelle, à Toulouse.

Gironde. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Hérault. — Société d'horticulture et de botanique de l'Hérault, à Montpellier.

id. Revue des sciences naturelles par M. Dubrueil, à Montpellier.

Indre-et-Loire. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, à Tours.

id. Société archéologique de Touraine, à Tours.

id. Société médicale d'Indre-et-Loire, à Tours.

Isère. — Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels, à Grenoble.

Loiret. — Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

Loire-Inférieure — Société archéologique de Nantes.

Maine-et-Loire. — Société Linnéenne de Maine-et-Loire, à Angers.

Marne. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Châlons

Meurthe-et-Moselle. — Société d'archéologie Lorraine et du musée historique, à Nancy.

MOSELLE. — Société d'histoire naturelle, à Metz.

MEUSE. — Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

MORBIHAN. — Société polymatique du Morbihan, à Vannes.

NORD. — Société d'émulation de Cambrai.

id. Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes.

PAS-DE-CALAIS. — Société des antiquaires de la Morinie, à St-Omer.

id. Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

PYRÉNÉES (BASSES). — Société des lettres, sciences et arts de Pau.

PYRÉNÉES ORIENTALES. — Société agricole, scientifique et littéraire, à Perpignan.

RHÔNE. — Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

id. Société d'histoire naturelle, d'agriculture et arts utiles de Lyon.

id. Société d'études scientifiques de Lyon.

SEINE. — Société philotechnique, à Paris.

id. *Romania,* recueil des langues et littératures romanes, par Paul Meyer et Gaston Paris.

id. Revue des Sociétés savantes.

id. Mémoires lus à la Sorbonne.

id. Le *Journal des campagnes.*

id. Feuille des jeunes naturalistes, à Paris.

SEINE-ET-MARNE. — Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Melun.

SEINE-ET-OISE. — Société archéologique de Rambouillet.

id. Société d'agriculture: à Pontoise.

id. Société des sciences naturelles et médicales, à Versailles.

SEINE-INFÉRIEURE. — Société Havraise d'études diverses, au Havre.



SÈVRES (DEUX). — *Maître Jacques*, journal d'agriculture, publié par la Société d'agriculture des Deux-Sèvres, à Niort

SOMME. — Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

id. Académie des sciences, belles lettres et arts d'Amiens.

TARN. — Société littéraire et scientifique de Castres.

VAR. — Société académique du Var, à Toulon.

id. Société d'agriculture, de commerce et d'industrie, à Draguignan.

VAUCLUSE. — Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt.

VIENNE (HAUTE). — Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

YONNE. — Société des sciences historiques et naturelles, à Auxerre.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ.

OUVRAGES ET PUBLICATIONS.

J.-J. Aubin, membre titulaire. — *Annuaires du Var* (1856, 1857, 1858, par M. Bunel, 1873, 1874, par M. Aubin.)

H. Bernard, membre titulaire. — Collection complète du journal l'*Écho du Var.*

Berluc-Pérussis (de), membre correspondant. — *Les Almanachs littéraires.*

D[r] Bourgarel (O. ✻), médecin principal de la marine, membre de la *Société d'Anthropologie* de Paris. — *Les races de l'Océanie française et de la Nouvelle Calédonie en particulier.*

A. de Gagnaud. — *Dous nouvé*, traduction provençale de Fortuna Pin.

Colonel Gazan, membre associé. — *Fac-Simile*, revu et corrigé de l'inscription tumulaire de Solliès-Pont. — *Constitution physique du soleil.*

D[r] Gustave Lambert, membre correspondant, à Toulon. — *J.-N. Laugier, graveur d'histoire, sa vie et ses œuvres.*

C. et A. Latil, imprimeurs-éditeurs. — *Annuaires du Var*, 1875, 1876. — *Lou franc Prouvençau, Almanach de la Provence.*

E. Lebrun, membre correspondant. — *Les eaux de Brignoles au point de vue des droits de la commune et des particuliers.*

Leroy-Mabille. — *Nouvelles considérations sur l'infiltration des eaux et sur l'affaissement graduel des côtes.*

Alfred Neymark. — *Aperçus financiers.*

F. Peise, membre titulaire. — *La question du* QUAMQUAM *et du* KANKAN, *tranchée par MM. les Félibres.*

R. Reboul, membre correspondant. — *Le docteur D. Rossi ou le Sphinx de Solliès-Pont (notes édifiantes).* — *Correspondance inédite de L.-F. Jauffret.*

Ch. Reboul, membre titulaire. — *Année scientifique* de L. Figuier (12 volumes).

Sigaud de Bresc, membre correspondant. — *Armorial de provence.*

Société scientifique et industrielle de Marseille. — *Note sur l'aménagement des ports de commerce* par Barret.

O. Teissier, membre correspondant. — *Biographie de M Mercier-Lacombe.*

OBJETS DIVERS.

M. Pascal, de Fréjus. — Urne romaine.

M. Reverdit, membre correspondant. — Importante collection de silex taillés, fossiles et minéraux divers.

Tombarel, curé de Figanières. — Médailles trouvées dans des tombeaux romains au quartier de Terrissoles. (Offert par l'intermédiaire de M. F. Panescorse).

Divers. — Échantillons de géologie et de minéralogie.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES

TRAITÉES DANS LES 10 PREMIERS VOLUMES

(1856—1875.)

TITRES DES TRAVAUX ET DOCUMENTS.

A

B

C

D

E

F

G

H

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

Z

NOMS DES AUTEURS.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME X.

